

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

48<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 14 décembre 1993**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 6218).
2. **Conférence des présidents** (p. 6218).  
MM. le président, Aubert Garcia, Claude Estier, Mme Hélène Luc.
3. **Aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales.** – Suite de la discussion et adoption d'une proposition de loi (p. 6222).  
MM. le président, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6224)

MM. Jean-Luc Mélenchon, Ivan Renar, le ministre, Michel Dreyfus-Schmidt.

Rejet d'une demande de suspension de séance.

Article 1<sup>er</sup> *bis* (suite) (p. 6230)

MM. le président, Claude Estier, Michel Dreyfus-Schmidt.

Amendement n° 3268 de M. Claude Estier. – MM. Jean-Louis Carrère, Joël Bourdin, rapporteur de la commission des affaires culturelles; le ministre.

Amendement n° 3269 de M. Claude Estier. – MM. Jean-Luc Mélenchon, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 3270 de M. Claude Estier. – MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le président, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 3271 de M. Claude Estier. – Mme Monique ben Guiga, MM. le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 244 de M. Claude Estier. – MM. Jean-Louis Carrère, Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles; le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 243 de M. Claude Estier. – MM. Jean-Luc Mélenchon, le rapporteur, le ministre.

### PRÉSIDENTE DE M. YVES GUÉNA

Amendement n° 245 de M. Claude Estier – MM. Franck Sérusclat, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 246 de M. Claude Estier. – MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le président, Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés; le rapporteur. – Retrait.

Amendement n° 248 de M. Claude Estier. – MM. Jean-Louis Carrère, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 251 de M. Claude Estier. – MM. Franck Sérusclat, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 255 de M. Claude Estier. – MM. Jean-Luc Mélenchon, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 3313 de Mme Danielle Bidard-Reydet. – Mme Hélène Luc, MM. le ministre, le rapporteur.

Amendement n° 259 de M. Claude Estier. – Mme Monique ben Guiga, MM. le président de la commission, le ministre, M. Michel Miroudot.

Amendement n° 3315 rectifié *bis* de Mme Danielle Bidard-Reydet. – Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. le ministre, le rapporteur.

Amendement n° 260 de M. Claude Estier. – MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le ministre, le rapporteur.

Amendement n° 261 de M. Claude Estier. – MM. Gérard Delfau, le ministre, le rapporteur.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6254)

### PRÉSIDENTE DE M. ROGER CHINAUD

Amendements n° 3314, 3316, 3317 de Mme Danielle Bidard-Reydet, 263 et 262 de M. Claude Estier. – MM. Ivan Renar, le ministre, Franck Sérusclat, le président de la commission, Jean-Louis Carrère, le rapporteur.

Vote réservé sur l'article 1<sup>er</sup> *bis*.

Article 2 (p. 6260)

MM. James Bordas, Michel Dreyfus-Schmidt, Jean-Luc Mélenchon, le ministre, Jean-Louis Carrère, Henri Goetschy.

Amendement n° 3319 de Mme Danielle Bidard-Reydet. – MM. Robert Vizet, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 3320 de Mme Danielle Bidard-Reydet. – MM. Ivan Renar, le rapporteur, le ministre.

Amendements n° 3321, 3323 de Mme Danielle Bidard-Reydet et 267 de M. Claude Estier. – MM. Robert Vizet, Jean-Luc Mélenchon, Ivan Renar, le rapporteur, le ministre.

Vote réservé sur l'article.

Article 3 (p. 6269)

MM. James Bordas, Michel Dreyfus-Schmidt, le ministre, Jean-Louis Carrère.

Amendement n° 274 de M. Claude Estier. – Mme Josette Durrieu, M. le ministre.

Vote réservé sur l'article.

Articles 4 et 5 (*supprimés*) (p. 6273)

Article 6 (p. 6273)

MM. James Bordas, Gérard Delfau, Jean-Luc Mélenchon.

Amendement n° 3324 de Mme Danielle Bidard-Reydet. – MM. Robert Vizet, le ministre, le rapporteur.

Vote réservé sur l'article.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6276)

Exception d'irrecevabilité (p. 6276)

Motion n° 3396 du Gouvernement. – MM. le ministre, Michel Dreyfus-Schmidt, le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6277)

MM. Michel Dreyfus-Schmidt, Etienne Dailly, Jean-Luc Mélenchon, Robert Vizet. – Adoption, par scrutin public, de la motion déclarant l'irrecevabilité de soixante-neuf amendements.

## Article additionnel

avant l'article 1<sup>er</sup> (*précédemment réservé*) (p. 6280)

Amendement n° 5 de M. Claude Estier. - Mme Monique ben Guiga, M. le ministre.

## Articles additionnels

après l'article 1<sup>er</sup> (*précédemment réservés*) (p. 6281)

Amendement n° 112 de M. Claude Estier. - MM. Jean-Luc Mélenchon, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 3285 de Mme Danielle Bidard-Reydet. - MM. Robert Vizet, le rapporteur, le ministre.

## Articles additionnels

après l'article 2 (*précédemment réservés*) (p. 6283)

Amendement n° 270 de M. Claude Estier. - Mme Josette Durrieu, MM. le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 272 de M. Claude Estier. - Mme Françoise Seligmann, MM. le rapporteur, le ministre.

## Articles additionnels

après l'article 3 (*précédemment réservés*) (p. 6285)

Amendement n° 284 de M. Claude Estier. - MM. Gérard Delfau, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 285 de M. Claude Estier. - MM. Marcel Charmant, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 286 de M. Claude Estier. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 287 de M. Claude Estier. - MM. François Autain, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 305 de M. Claude Estier. - MM. Jean-Louis Carrère, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 306 de M. Claude Estier. - MM. Jean-Luc Mélenchon, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 316 de M. Claude Estier. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 320 de M. Claude Estier. - MM. Gérard Delfau, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 324 de M. Claude Estier. - MM. Jean-Louis Carrère, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 325 de M. Claude Estier. - MM. Marcel Charmant, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 326 de M. Claude Estier. - MM. Jean-Luc Mélenchon, le président de la commission, le ministre.

Amendement n° 338 de M. Claude Estier. - MM. Jean-Luc Mélenchon, le rapporteur, le ministre.

## Vote unique (p. 6296)

MM. Michel Dreyfus-Schmidt, Ivan Renar, Jean-Louis Carrère, Jean-Luc Mélenchon, Etienne Dailly, Adrien Goureyron, Jacques Habert, Gérard Delfau, le président de la commission.

Adoption, par un vote unique au scrutin public, des articles 1<sup>er</sup> bis à 6.

## Seconde délibération (p. 6303)

Demande de seconde délibération et de vote unique.  
- MM. le ministre, le président de la commission.  
- Adoption.

La seconde délibération est ordonnée.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6303)

## Article 3 bis (p. 6304)

Amendement n° A-1 du Gouvernement. - MM. le rapporteur. - Adoption de l'amendement supprimant l'article.

## Article 3 ter (p. 6304)

Amendement n° A-2 du Gouvernement. - M. le rapporteur. - Adoption de l'amendement supprimant l'article.

## Vote unique (p. 6304)

MM. Jean-Louis Carrère, Jean-Luc Mélenchon, Marcel Lucotte, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Goetschy, le ministre.

Adoption, par un vote unique au scrutin public, de la seconde délibération et de l'ensemble de la proposition de loi.

4. **Modification de l'ordre du jour** (p. 6307).
5. **Communication du Gouvernement** (p. 6307).
6. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 6307).
7. **Transmission de projets de loi** (p. 6308).
8. **Dépôt d'un rapport** (p. 6308).
9. **Ordre du jour** (p. 6308).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement.

A. - Aujourd'hui, **mardi 14 décembre 1993**, à seize heures et le soir :

### *Ordre du jour prioritaire*

Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales (n° 393, 1992-1993). (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Aucun amendement à cette proposition de loi n'est plus recevable.

B. - **Mercredi 15 décembre 1993** :

A neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

### *Ordre du jour prioritaire*

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil (n° 161, 1993-1994) ;

3° Deuxième lecture du projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, sur le Conseil supérieur de la magistrature (n° 120, 1993-1994) ;

4° Deuxième lecture du projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature (n° 121, 1993-1994) ;

La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces deux projets de loi organique ;

5° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme de la dotation glo-

bale de fonctionnement et modifiant le code des communes et le code général des impôts (n° 142, 1993-1994).

A quinze heures, M. le président du Sénat prononcera l'éloge funèbre de André Martin.

C. - **Jeudi 16 décembre 1993** :

A neuf heures trente :

### *Ordre du jour prioritaire*

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant modification de diverses dispositions pour la mise en œuvre de l'accord sur l'Espace économique européen et du traité sur l'Union européenne (n° 111, 1993-1994) ;

3° Projet de loi relatif à la reconnaissance de qualité des produits agricoles et alimentaires (n° 47, 1993-1994) ;

Aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable ;

4° Projet de loi portant diverses dispositions concernant l'agriculture (n° 90, 1993-1994) ;

A quatorze heures quarante-cinq et le soir :

5° Questions d'actualité au Gouvernement.

L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée au service de la séance avant onze heures.

### *Ordre du jour prioritaire*

6° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

7° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs, et portant transposition de la directive du Conseil des Communautés européennes n° 92-57 en date du 24 juin 1992 (n° 124, 1993-1994) ;

8° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, instituant une peine incompréhensible et portant diverses dispositions de droit pénal et de procédure pénale (n° 171, 1993-1994) ;

9° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et les Communautés européennes portant sur le transfert de droits à pension (ensemble quatre annexes) (n° 213, 1992-1993) ;

10° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie (n° 163, 1993-1994) ;

11° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'acte modifiant le protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement habilitant le conseil des gouverneurs à créer un Fonds européen d'investissement (n° 168, 1993-1994) ;

12° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion du Royaume d'Espagne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la

République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes signée à Schengen le 19 juin 1990, à laquelle a adhéré la République italienne par l'accord signé à Paris le 27 novembre 1990 (n° 112, 1993-1994) ;

13° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République portugaise à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes signée à Schengen le 19 juin 1990, à laquelle a adhéré la République italienne par l'accord signé à Paris le 27 novembre 1990 (n° 113, 1993-1994).

(La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces deux derniers projets de loi.)

**D. - Vendredi 17 décembre 1993 :**

A neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

1° Onze questions orales sans débat :

N° 91 de M. Philippe Marini à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (financement des mutuelles étudiantes régionales) ;

N° 68 de M. Pierre-Christian Taittinger à M. le ministre de l'éducation nationale (action du Gouvernement en vue de limiter les fermetures de classes) ;

N° 81 de M. José Balareello à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (modernisation du tracé ferroviaire Nice-Cunéo-Turin) ;

N° 85 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (fermeture d'un atelier de peinture d'Air France) ;

N° 86 de M. Marcel Bony à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (conditions d'attribution de la prime à l'herbe) ;

N° 87 de M. Marcel Bony à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (application des pénalités pour dépassement de références laitières) ;

N° 88 de M. Marcel Bony à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (critères d'attribution de la prime à la vache allaitante) ;

N° 89 de M. Roland Courteau à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (poursuite de la restructuration du vignoble) ;

N° 90 de M. Roland Courteau à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (mesures en faveur des viticulteurs sinistrés) ;

N° 84 de M. Jean-Paul Chambriard à M. le ministre délégué à la santé (avenir de la maternité du centre hospitalier de Brioude [Haute-Loire]) ;

N° 80 de M. André Pourny à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales (financement des équipements réalisés par un établissement public intercommunal).

*Ordre du jour prioritaire*

2° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'Imprimerie nationale (n° 109, 1993-1994) ;

3° Projet de loi de finances rectificative pour 1993, adopté par l'Assemblée nationale (n° 144, 1993-1994) ;

4° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 1994 ;

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant aménagement de la législation relative à la garantie des métaux précieux et aux pouvoirs de contrôle des agents des douanes sur la situation administrative de certaines personnes (n° 175, 1993-1994).

E. - **Samedi 18 décembre 1993**, à neuf heures trente et à quinze heures :

*Ordre du jour prioritaire*

Suite de l'ordre du jour de la veille.

**F. - Lundi 20 décembre 1993 :**

A neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

*Ordre du jour prioritaire*

1° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 1993 ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 143, 1993-1994) ;

La conférence des présidents a précédemment fixé à trois heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de dix minutes ; les cent dix minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ; aucun amendement et aucune inscription de parole à ce projet de loi ne sont plus recevables ;

3° Navettes diverses.

La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi?... (*Oui ! Oui. - Vives protestations sur les travées socialistes.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Et le GATT ?

**M. Aubert Garcia.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Aubert Garcia. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Aubert Garcia.** Monsieur le président, messieurs les ministres, cet après-midi du 14 décembre 1993 peut être considéré comme un grand moment pour le Sénat. En effet, nous sommes tous arrivés ce matin de nos provinces, la mienne, lointaine, le Gers, premier département agricole de France... (*Oh ! sur les travées du RPR*) avec, dans nos esprits et dans nos cœurs, le souci et l'amour de nos départements, ainsi que les négociations du GATT.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Eh oui !

**M. Aubert Garcia.** Huit ans d'abandon huit ans d'adaptation difficile et douloureuse...

**M. Jean Chérioux.** Huit ans d'adaptation de votre part ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Aubert Garcia.** ... pour certains des secteurs concernés, avec cette date butoir du 15 décembre, c'est-à-dire demain. Questions importantes, capitales et dramatiques

pour l'avenir du monde, pour l'avenir de l'Europe, pour l'avenir de la France! (*Très bien! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Or, ce matin, dès notre arrivée dans cette assemblée, nous avons appris que l'on discuterait de la loi Falloux! (*Ouh! Ouh! sur les mêmes travées.*)

Cela est un peu honteux, monsieur le ministre, je vous prie de m'excuser de ce terme. Le mépris envers le Sénat n'a jamais été aussi manifeste. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Ces manœuvres ont fait apparaître une question, ô combien sensible à nos cœurs et à nos esprits!...

**M. Emmanuel Hamel.** Et la sécurité des enfants, n'est-ce pas fondamental?

**M. Aubert Garcia.** ... qui en masque une autre.

Ainsi donc, nous allons devoir oublier que, demain, se jouera le sort de notre économie, c'est-à-dire l'avenir des hommes et des femmes de l'Europe, dont nous ne pourrions plus parler avant la décision finale.

**Mme Monique ben Guiga.** C'est bien dit!

**M. Aubert Garcia.** Nous ne parlerons pas non plus de l'agriculture de demain, du sort des agriculteurs sans doute sacrifiés pas plus que nous ne parlerons des racines culturelles de la France et de l'Europe, sans lesquelles - l'histoire le démontre - les Etats-Unis ne seraient pas ce qu'ils sont.

Ainsi, nous ne pourrions donner notre avis sur nos industries, le textile, par exemple, ou l'aéronautique...

**Plusieurs sénateurs socialistes.** C'est scandaleux! C'est incroyable!

**M. Aubert Garcia.** Nous ne pourrions discuter qu'*a posteriori*, après la décision ultime, alors que nous sommes les représentants élus du peuple, de tous ces sujets qui engagent l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Vous ne pouvez qu'être d'accord avec cela, messieurs de la droite!

**M. Aubert Garcia.** Je proteste donc avec la dernière énergie, monsieur le ministre, contre ce que je considère comme une basse manœuvre et je souhaite du fond du cœur que les Français sachent juger et apprécier le comportement du Gouvernement.

**M. Emmanuel Hamel.** Ils le pourront!

**M. Aubert Garcia.** Les socialistes ont toujours montré lors des négociations de l'Uruguay Round... (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, du RDE et applaudissements sur les travées socialistes et communistes*) ... une fermeté que personne ne peut nier, alors que la droite a refusé le consensus national que l'intérêt de la France demandait.

Aujourd'hui, le Gouvernement demande à ceux-là même qu'il a trompés tout au long de la campagne électorale...

**MM. Jean-Pierre Masseret et Jean-Luc Mélenchon.** Beaucoup trompés!

**M. Aubert Garcia.** ... d'accepter ce qu'il vilipendait et dénonçait avec force. Il en assumera devant tous les Français la responsabilité, mais il le fera seul!

Et maintenant, monsieur le ministre, puisque vous nous l'imposez, parlons d'autre chose, de la loi Falloux, par exemple! (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Le GATT, le GATT!

**M. Claude Estier.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Estier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Claude Estier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je veux, à mon tour, élever une protestation solennelle - c'est pourquoi je suis monté à cette tribune pour ce rappel au règlement - contre les conditions dans lesquelles nous conduisent à travailler les conclusions de la conférence des présidents.

**M. René Régnault.** Très juste!

**M. Claude Estier.** Nous avons en effet appris à midi que le Sénat débattrait aujourd'hui même, à seize heures, de la suite de la proposition de loi sur l'aide des collectivités locales à l'enseignement privé.

**M. Jean-Pierre Demerliat.** C'est un scandale!

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est honteux!

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Et vous acceptez cela, messieurs! Cela ne s'est jamais vu!

**M. Claude Estier.** Je rappelle que cette discussion avait été interrompue au dernier jour de la session de printemps et que le Gouvernement avait finalement reconnu qu'il y avait un problème puisqu'il avait chargé une commission, présidée par M. le doyen Vedel, de l'étudier.

**M. Emmanuel Hamel.** Elle a rendu son rapport! (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**MM. Jean-Louis Carrère et Jean-Luc Mélenchon.** Vous ne l'avez même pas lu!

**M. le président.** Messieurs, un peu de correction, je vous prie!

**M. Claude Estier.** Cette commission a remis son rapport à M. le ministre de l'éducation nationale hier matin, lundi 13 décembre; M. le ministre m'a fait adresser ce rapport, comme à tous les présidents de groupe, hier soir, et la plupart des sénateurs ne l'ont reçu que ce matin.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** On ne l'a pas!

**M. Claude Estier.** « La plupart », ai-je dit. Cela rend dérisoire le désir exprimé par vous, monsieur le ministre, dans votre lettre d'accompagnement, « que chacun des parlementaires puisse se former un jugement en toute connaissance de cause ». (*Très bien! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je pose la question, et je la pose à vous tous, mes chers collègues: combien d'entre vous ici présents ont vraiment eu le temps de lire ce rapport à l'heure qu'il est? (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Aucun! (*M. Josselin de Rohan lève la main.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Un seul!

**M. Jean-Pierre Demerliat.** C'est scandaleux!

**M. Claude Estier.** Si vous l'avez lu!

**MM. Pierre Fauchon et Henri Goetschy.** Nous lisons vite.

**M. Claude Estier.** Vous aurez d'ailleurs appris que l'enquête, dont le rapport expose les conclusions, a été menée non pas par la commission elle-même, mais - c'est écrit en toutes lettres - par les services extérieurs du ministère de l'éducation nationale. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. René-Pierre Signé.** menteurs!

**M. Jean-Pierre Demerliat.** C'est scandaleux!

**Un sénateur socialiste.** Tricheurs !

**M. Claude Estier.** Il y a donc un tour de passe-passe par lequel le Gouvernement veut, en quelque sorte, prendre sa revanche sur l'échec qu'il a subi au mois de juin dernier. *(Eh oui ! sur les travées socialistes.)*

Pour ce faire, il n'a pas hésité à bouleverser notre ordre du jour dans des conditions qui - je l'affirme solennellement - n'ont pas de précédent. *(Très bien ! sur les mêmes travées.)*

**Un sénateur socialiste.** C'est scandaleux !

**M. Claude Estier.** Je le répète, c'est à midi que nous avons appris que nous reprendrions ce débat à seize heures !

J'en appelle solennellement à vous, monsieur le président du Sénat, qui nous avez souvent affirmé que vous consacriez tous vos efforts à améliorer l'organisation des travaux du Sénat *(Sourires sur les travées socialistes)* et à faire en sorte que les sénateurs puissent avoir le temps d'étudier les textes.

En l'occurrence, ils n'auront même pas eu le temps de prendre connaissance du rapport Vedel, qui ne sert plus, bien évidemment, que de prétexte pour faire voter à la sauvette une loi attendue avec impatience par le lobby de l'enseignement privé. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Emmanuel Hamel.** Parlez français ! *(Protestations sur les travées socialistes.)*

**M. Claude Estier.** Je vous en prie, monsieur Hamel !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Si vous ne comprenez pas, taisez-vous !

**M. Claude Estier.** Vous savez pourtant, vous qui êtes pour la plupart, si ce n'est tous, des élus locaux, que cette loi aura de lourdes conséquences sur les finances des collectivités locales,...

**M. René Régnauld.** Tout à fait !

**M. Claude Estier.** ... qui ont déjà été fortement amputées par les dernières ponctions décidées par le Gouvernement dans la loi de finances.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Absolument !

**M. Claude Estier.** Je vous le dis, mes chers collègues, la majorité sénatoriale ne se grandit pas...

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Absolument !

**M. Claude Estier.** ... en acceptant de délibérer dans de telles conditions !

Nous disons, nous, qu'elles sont déshonorantes pour la Haute Assemblée ! Nous ne l'acceptons pas ! C'est pourquoi le groupe socialiste élève une protestation solennelle contre cette manière d'agir. *(Vifs applaudissements sur les travées socialistes et communistes. - Mmes et MM. les sénateurs socialistes se lèvent et applaudissent très longuement.)*

**M. Gérard Larcher.** Encore ! Encore !

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc, pour cinq minutes.

**Mme Hélène Luc.** Comme pour les autres, monsieur le président. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**Un sénateur socialiste.** Le temps qu'elle veut !

**M. le président.** Les deux orateurs qui vous ont précédée à cette tribune n'ont pas utilisé la totalité de ce temps.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, messieurs les ministres, les sénateurs communistes et apparenté s'élèvent avec la plus grande vigueur contre le coup de force opéré aujourd'hui par le Gouvernement, qui, à douze heures, lors de la conférence des présidents, malgré ma protestation véhémement, a inscrit de manière autoritaire à l'ordre du jour d'aujourd'hui, mardi 14 décembre, à seize heures, le débat sur la loi Falloux, alors qu'il était initialement prévu à la même heure le débat sur l'audio-visuel.

J'ai d'ailleurs protesté également contre le fait que le Gouvernement refuse, en revanche, d'organiser au Sénat un débat sur le GATT. Mais nous savons pourquoi : parmi vous, mesdames, messieurs les sénateurs de droite, nombreux sont ceux qui ont des comptes à rendre dans leur département... *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes)* et qui n'osent pas parler aux agriculteurs !

Aujourd'hui, l'opération du Gouvernement et de la majorité sénatoriale témoigne du plus profond mépris pour la démocratie et pour le droit des parlementaires.

**M. Jean-Pierre Demerliat.** C'est exact !

**Mme Hélène Luc.** Déjà, au mois de juin, le Gouvernement avait utilisé tous les moyens pour accélérer le débat sur cette loi Falloux : irrecevabilité et vote bloqué furent utilisés. La clôture de la discussion générale fut décrétée, empêchant mon amie Danielle Bidard-Reydet, premier orateur du groupe communiste et apparenté de s'exprimer. *(Scandaleux ! sur les travées communistes et socialistes.)*

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Et moi aussi, par-dessus le marché !

**Mme Hélène Luc.** Décidément, le Gouvernement de M. Balladur met tout en œuvre pour faire passer un texte de cette importance, au risque de relancer la guerre scolaire !

**Un sénateur sur les travées du RPR.** C'est vous qui la relancez !

**Mme Hélène Luc.** C'est grave. C'est, notamment, au nom de la sécurité des enfants des établissements privés que le Gouvernement veut imposer son projet, alors qu'assurer la sécurité dans les établissements publics est tout aussi urgent... *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. René Régnauld.** Eh oui !

**Mme Hélène Luc.** ... et qu'à plusieurs reprises - n'est-ce pas, monsieur le ministre ! - pour ces derniers, les sénateurs communistes et apparenté ont exigé que soient dégagés des crédits d'Etat exceptionnels, ce que vous n'avez pas fait,...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je suis d'accord avec vous !

**Mme Hélène Luc.** ... et encore lors de l'examen du projet de budget pour 1994 !

Les sénateurs communistes et apparenté demandent, tout d'abord, la réunion de la commission des affaires culturelles, pour que puisse être examiné le rapport Vedel,...

**M. Jean-Pierre Masseret.** Au moins !

**Mme Hélène Luc.** ... publié hier soir, sur les conditions de l'aide que devront apporter les collectivités locales aux établissements privés. Les organisations professionnelles doivent également être entendues dans les plus brefs délais par la commission.

Les sénateurs communistes et apparenté demandent donc une nouvelle fois au Gouvernement de retirer son projet, et je demande, monsieur le président, que le Sénat

vote sur l'ordre du jour. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Avant d'entrer dans le vif du débat,...

**Plusieurs sénateurs socialistes et communistes.** On y est !

**M. le président.** ... je souhaite m'adresser à M. Estier, pour qui j'ai une grande estime, car je ne veux pas que les parlementaires, en particulier les sénateurs, ne disent pas la vérité à la presse.

Voilà ce que j'ai lu, à l'instant, dans un communiqué de l'AFP : « M. Claude Estier, président du groupe socialiste, a indiqué qu'il avait protesté, à la conférence des présidents, en mettant en cause le président du Sénat, M. René Monory, qui déclare veiller à la bonne organisation des débats et accepte d'inscrire, à midi, un texte l'après-midi. C'est un petit coup de force. »

Je vous rappelle, monsieur Estier, que le Sénat n'est pas maître de l'ordre du jour prioritaire. Le Gouvernement peut, à tout moment, inscrire à l'ordre du jour le projet qu'il souhaite voir examiner, sans qu'il y ait à voter sur ce point, madame Luc. Ce n'est que sur l'ordre du jour complémentaire que le Sénat peut se prononcer. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Permettez-moi d'ajouter avec solennité, calme et courtoisie, que ce que je défends, dans la société, c'est la démocratie. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

Monsieur Estier, il n'est sans doute pas beaucoup de parlementaires qui pourraient vous dire ce que je vais vous dire : vous avez souvent voté des lois qui ne me convenaient pas, mais j'ai toujours respecté la majorité et jamais on ne m'a vu dans la rue pour protester contre une loi que vous auriez votée. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants. – Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Dans ces conditions, considérant que le débat doit se dérouler normalement, je prends la responsabilité, au fauteuil que j'occupe, d'appeler la proposition de loi inscrite à l'ordre du jour.

Et qu'on ne me dise pas qu'elle n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi ; plus de 3 000 amendements ont été examinés, ce qui a nécessité des dizaines et des dizaines d'heures de débat. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Et le rapport Vedel !

**Mme Paulette Fost.** Nous ne l'avons pas examiné en commission !

3

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Suite de la discussion et adoption d'une proposition de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi (n° 393, 1992-1993), adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales. [Rapport n° 394 (1992-1193).]

La parole est à M. le ministre. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR. – Les sénateurs socialistes et communistes font du bruit en tapant sur leurs pupitres.*)

Un peu de silence, je vous prie !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je demande la parole.

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole. Seul M. le ministre l'a. (*Le tumulte ne permet pas à M. le ministre de se faire entendre.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est honteux !

**M. le président.** Je me rends compte que vous êtes très démocrates, mes chers collègues !

Monsieur le ministre, vous avez la parole. (*Suspension : Suspension ! sur les mêmes travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Nous demandons une suspension de séance !

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, il y a encore des sénateurs qui ont demandé à faire un rappel au règlement. (*Suspension ! Suspension ! sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs... (*Hourvari sur les travées socialistes et communistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président,...

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole, madame Luc !

(*MM. Carrère, Dreyfus-Schmidt et Mélenchon se lèvent et viennent au pied de la tribune apostropher M. le président et M. le ministre pendant que leurs collègues restés à leurs bancs tapent bruyamment sur leurs pupitres en scandant : « Suspension ! Suspension ! ».*)

Messieurs, je vous prie de regagner vos places !

La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ecoutez-nous d'abord !

**M. le président.** Messieurs, je vous rappelle à l'ordre !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce n'est pas compliqué, nous réclamons une suspension de séance ! (*Exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et des Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Respectez la démocratie, je vous prie ! (*Les sénateurs socialistes et communistes se lèvent et scandent : « Suspension ! Suspension ! ».*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Nous n'avons même pas encore été saisis du rapport Vedel. C'est tout de même vous, monsieur le président, qui avez demandé que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour, alors que nous n'avons pas le rapport !

**M. le président.** Monsieur Carrère, veuillez rejoindre votre place, s'il vous plaît ! (*Les sénateurs socialistes et communistes scandent : « Vedel ! Vedel ! ».*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Enfin, oui, le rapport Vedel, monsieur le président !

**M. Philippe Marini.** Quel spectacle lamentable !

**M. Charles Lederman.** Démission ! (*Vives exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Le rapport Vedel !

**M. Guy Robert.** Vote bloqué ! Vote bloqué !

**M. Christian Bonnet.** (*Du pied de la tribune.*) Parlez, monsieur le ministre !



**M. Jean Faure.** Commencez, monsieur le ministre !

**M. le président.** Je vous somme, monsieur Carrière de rejoindre votre place ou de quitter l'hémicycle !

*(D'autres sénateurs socialistes viennent rejoindre dans le tumulte leurs collègues au pied de la tribune.)*

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Nous demandons une suspension de séance. En vertu de quoi la refusez-vous ?

**M. le président.** Mesdames, messieurs, regagnez vos places ! Vous n'avez pas le droit d'être ici.

*(Des sénateurs communistes se joignent aux sénateurs socialistes au pied de la tribune.)*

**M. Marcel Charmant.** On n'a même pas eu le rapport. C'est scandaleux ! Et la démocratie ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Changez de procédure, monsieur le président !

**M. Gérard Larcher.** Nous, on veut entendre le ministre.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On n'a pas eu le rapport Vedel !

**M. François Autain.** C'est de la provocation !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Scandaleux ! Scandaleux !

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Suspension ! Suspension !

**M. Jean-Louis Carrère.** Suspendez la séance !

**Mme Hélène Luc.** Rappel au règlement !

**M. Marcel Charmant.** Ça ne s'était encore jamais fait !

**M. Robert Vizet.** Suspendez la séance, monsieur le président.

**M. Marcel Charmant.** On devrait parler du GATT !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Suspension ! Suspension !

**M. René Régnault.** Les éleveurs bretons contre la loi Falloux !

**M. Marcel Charmant.** Et on se moque de certains régimes et de certaines républiques. Ah bravo !

**M. François Autain.** Donnez-nous le temps de lire le rapport Vedel !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On l'a eu ce matin !

**M. Marcel Charmant.** On viole les assemblées ! On ne parle pas des sujets que l'on voudrait aborder. Les payans attendent le GATT !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Suspension ! Suspension ! *(M. Michel Poniatowski quitte sa place et s'approche du pied de la tribune.)*

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous n'êtes plus ministre de l'intérieur. *(Plusieurs sénateurs socialistes traitent M. Michel Poniatowski de « CRS ».)*

**M. Marcel Charmant.** Le doyen Vedel méritait mieux ! On n'a pas eu son rapport !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Si, vous l'avez eu !

**M. Jean-Louis Carrère.** Nous, on ne l'a pas eu !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On n'a pas eu le rapport Vedel !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Vous l'avez reçu hier à quatorze heures quarante-cinq !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** On n'a pas eu le temps de le lire ce rapport ; il est peut-être intéressant !

**M. Michel Poniatowski.** Lisez votre texte, monsieur le ministre !

*(Une bousculade a lieu entre M. Michel Poniatowski et certains sénateurs socialistes. – M. Marcel Lucotte, venu au pied de la tribune, est bousculé par M. Jean-Louis Carrère.)*

**M. Marcel Charmant.** Les coups de force et les tyrans !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** CRS ! CRS !

**M. Michel Poniatowski.** Lisez votre texte, monsieur le ministre, et ne les écoutez pas ! Ils brameront !

**M. Yves Guéna.** Parlez pour le *Journal officiel* !

**M. Jean Faure.** Parlez, monsieur le ministre !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** CRS ! CRS !

**M. Yves Guéna.** Parlez !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs... *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. – Hourvari au pied de la tribune.)*

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Suspension ! Suspension !

**M. le président.** Regagnez vos places ! Sinon je vais demander aux huissiers d'intervenir. *(Les sénateurs socialistes et communistes forment une chaîne.)*

**M. Jean-Louis Carrère.** On n'a pas le rapport Vedel !

**M. Marcel Charmant.** La commission ne l'a même pas eu !

**M. François Autain.** On n'a pas eu le temps de lire le rapport : on demande une suspension pour le lire !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Certains de nos collègues ne l'ont pas eu !

*(Les sénateurs socialistes scandent en chœur au pied de la tribune : « Le rapport ! Le rapport ! »)*

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Il faut parler, monsieur le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs,...

**Mmes Michelle Demessine et Hélène Luc.** Suspension ! Suspension !

*(M. Christian Bonnet, en s'approchant de la tribune, enjoint M. le ministre de parler.)*

**M. Jean-Louis Carrère.** Ce n'est pas possible dans ces conditions, monsieur le ministre !

Vous-même n'avez eu le rapport Vedel que lundi !

Monsieur Fourcade, comprenez, on nous a promis ce rapport à plusieurs reprises.

Tant qu'on n'aura pas le rapport, nous n'accepterons pas que le débat commence. Nous n'avons pas eu de réunion de commission, vous le savez très bien !

**M. le président.** Regagnez vos places ! Messieurs les huissiers,...

*(Les huissiers tentent de faire regagner leur place à Mmes et MM. les sénateurs, mais sans succès.)*

**M. Marcel Charmant.** On ne viole pas le Parlement ! On nous disait qu'on allait redorer le blason du Sénat ! Bravo !

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le président,...

**M. Marcel Charmant.** Il paraît que nous sommes dans une démocratie parlementaire !

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le président, le rapport !

**M. Marcel Charmant.** Donnez-nous le rapport pour que la commission l'étudie!

*(Les sénateurs communistes crient : « Suspension ! Suspension ! »)*

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Vous avez eu le rapport cet après-midi ! *(Les sénateurs au pied de la tribune protestent.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de regagner vos places ; ensuite je prendrai une décision.

**M. Marcel Charmant.** Regardez l'image du Sénat ! *(De nombreux sénateurs socialistes et communistes crient : « Suspension ! Suspension ! »)*

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Que M. le ministre descende de la tribune et alors nous regagnerons nos places !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On a demandé une suspension !

**M. le président.** Regagnez vos places ! *(Vives protestations des sénateurs socialistes.)*

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pas question !

**M. Marcel Charmant.** Pas de cadeau !

**M. Jean-Louis Carrère.** Si vous descendez, monsieur le ministre, nous regagnerons nos places !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Non ! Je n'aime pas ce type de chantage !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous ne risquez rien !

**M. le président.** Regagnez vos places !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Cela ne s'est jamais vu, une chose pareille !

**M. le président.** Regagnez vos places et je prendrai une décision !

**M. René Régnault.** Non ! Nous avons perdu confiance !

**M. François Autain.** Vous bafouez les droits du Parlement ! *(Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

*(De nombreux sénateurs socialistes et communistes crient : « Suspension ! Suspension ! »)*

**M. le président.** Je vais suspendre la séance cinq minutes pour rétablir le calme. *(Bravo ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ah ! quand même !

**M. le président.** La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à seize heures cinquante.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

*(MM. les huissiers prennent place en bas de chaque travée pour empêcher l'accès à la tribune.)*

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. Ivan Renar.** Je demande, moi aussi, la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je donnerai successivement la parole à MM. Mélenchon et Renar pour un rappel au règlement, c'est-à-dire à un sénateur par groupe.

**M. Jean-Louis Carrère.** Pourquoi « un par groupe » ?

**M. le président.** Il ne peut y avoir des rappels au règlement pendant toute la nuit ! *(Exclamations sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. Charles Lederman.** C'est la démocratie ! Vous l'avez dit vous-même, monsieur le président ! *(Protestations sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

**M. Gérard Larcher.** Elle est belle la démocratie ! *(Exclamations sur les travées communistes et socialistes.)*

**M. le président.** Je vous demande de vous calmer, mes chers collègues.

La parole est à M. Mélenchon, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Naturellement, monsieur le président, ce rappel au règlement porte sur l'organisation des travaux du Sénat.

M. le ministre a eu l'air étonné des réactions que suscitait sa présence à la tribune, alors que nous avions demandé une suspension de séance.

Nous attirons solennellement l'attention de la Haute Assemblée sur le fait qu'il s'agit d'une matière sur laquelle M. le ministre lui-même avait bien voulu reconnaître au mois de juin qu'elle était non pas purement technique ou administrative, mais hautement symbolique et politique.

Dans ces conditions, monsieur le président, mes chers collègues, ne soyez pas étonnés que nos réactions à l'égard d'un tel sujet soient symboliques et politiques.

**M. François Collet.** Et la démocratie ! *(Protestations sur les travées socialistes.)*

**M. Francisque Collomb.** Et l'égalité !

**M. Jean Chérioux.** Ils ne savent pas ce que c'est !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Revenons au bon sens pour un instant.

Dans une interview accordée au journal *le Figaro* du mois de juin dernier, M. le ministre a annoncé la création d'une commission d'études destinée, en raison des faits qu'elle permettrait de connaître, à faire mûrir les esprits. *(Murmures sur les mêmes travées.)* Nous ne sommes pas des personnes qui mûrissent à cou de pied. Le texte est arrivé chez M. le ministre hier. Ceux d'entre nous qui dorment près de leur boîte aux lettres, ont pu le découvrir ce matin. Enfin, ce n'est que vers midi que nous avons appris que la discussion aurait lieu cet après-midi.

Nous sommes donc hors d'état de travailler dans la dignité qui doit caractériser les débats au sein de la Haute Assemblée...

**M. Jean Chérioux.** C'est tout sauf cela !

**M. Michel Caldaguès.** Vous pouvez parler de dignité !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... c'est-à-dire en confrontant des arguments non pas formulés *a priori*, mais bâtis sur des raisonnements et des faits.

Nous ne sommes pas en état de discuter comme nous le voudrions...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et bien ! n'en discutons pas.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... des raisons contenues dans ce document, dont on a appris par voie de presse qu'il concernait la sécurité des enfants.

Nous sommes tous restés cois quand nous avons appris que l'enseignement privé ne garantissait pas la sécurité des enfants ! C'est une raison de plus pour en déplorer le fonctionnement.

**Un sénateur sur les travées du RPR.** L'existence !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Voire l'existence, comme je l'entends dire.

Monsieur le ministre, ne croyez pas un instant que quelque artifice que ce soit fera perdre de vue à nous socialistes, qui, depuis une longue chaîne de nos prédécesseurs qui se sont exprimés sur ce sujet,...

**Plusieurs sénateurs sur les travées du RPR.** On le sait !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... qu'il s'agit d'un sujet de fond.

Or, aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est vous qui violez les consciences en imposant aux sénateurs de débattre sur un tel sujet dans de telles conditions. (*Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Je le dis depuis les travées de gauche. Je suis cependant certain que bon nombre de parlementaires de la droite républicaine pensent comme moi : on ne peut nous forcer la main d'une manière aussi indigne ; on ne peut pas nous obliger à travailler sans documents ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Monsieur le président, je rappelle que le groupe socialiste demande une suspension de séance pendant une heure, pour étudier collectivement le texte. (*Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renar, pour un rappel au règlement.

**M. Ivan Renar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, ce rappel au règlement a trait à l'organisation des travaux du Sénat. Plus précisément, il se fonde sur l'article 16 du règlement concernant la saisine des commissions.

Je renouvelle, au nom du groupe communiste et apparenté, la demande d'une réunion immédiate de la commission des affaires culturelles.

**Plusieurs sénateurs socialistes et communistes.** Oui !

**M. Ivan Renar.** Tout d'abord, elle devra faire le point sur la situation nouvelle créée par le Gouvernement, par sa volonté de faire passer en force une proposition de loi qui ne peut que diviser les Français.

Comment imaginer que nous reprenions de manière inopinée un débat qui a soulevé tant de passion sans que la commission approfondisse au préalable sa réflexion, notamment à la lecture du rapport Vedel, qui a été rendu public hier, que certains n'ont reçu qu'aujourd'hui et dont personne n'a vraiment eu le temps de prendre connaissance ?

**Plusieurs sénateurs communistes et socialistes.** Très bien !

**M. Ivan Renar.** Comment imaginer que la discussion reprenne en séance publique alors que de nombreuses organisations syndicales et associations scolaires et parascolaires nous interpellent, vous interpellent, mes chers collègues, sur la reprise de la discussion ?

Notre groupe, comme les autres, a d'ores et déjà été sollicité par les principales organisations d'enseignants du second degré, pour une rencontre immédiate.

Le comité national d'action laïque a réuni aujourd'hui les cinquante organisations qui le composent pour organiser une grande manifestation.

Les sénateurs communistes et apparentés estiment qu'il est nécessaire, dans cette affaire, de garder son calme. (*Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Philippe François.** On est heureux de vous l'entendre dire !

**M. Ivan Renar.** Mes chers collègues de droite, vous le perdez, le vôtre ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Eh oui ! monsieur Bonnet. Eh oui ! monsieur Poniatowski.

**M. Ivan Renar.** Nous demandons donc que la commission des affaires culturelles se réunisse dans l'immédiat et dans les jours qui viennent pour procéder aux auditions nécessaires et examiner en profondeur l'état de la situation en France tant de l'enseignement public que de l'enseignement privé.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Ivan Renar.** M. le ministre doit également être entendu par la commission.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Très bien !

**M. Ivan Renar.** C'est la moindre des choses en démocratie. C'est aussi la moindre des choses si nous voulons nous respecter nous-mêmes. (*Bravo ! et vifs applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que, tout à l'heure, M. le ministre a demandé la parole. En tant que membre du Gouvernement il a le droit de s'exprimer quand il le souhaite.

Je vous demande, mes chers collègues, de l'écouter avec la solennité qui convient à cet hémicycle.

La solennité du Sénat est en jeu, comme la démocratie. Je vous rappelle, mes chers collègues, que vous n'avez pas le droit de manifester comme vous l'avez fait tout à l'heure. (*Vives protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**Mme Monique ben Guiga.** Le Gouvernement n'est pas honnête !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**Plusieurs sénateurs socialistes et communistes.** Nous avons demandé une suspension de séance !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs,...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Suspension !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Au moins, monsieur Dreyfus-Schmidt, pourriez-vous écouter ce que le ministre a à dire au Sénat ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Si vous n'écoutez pas M. le ministre, vous ne saurez pas de quoi il parle.

Mes chers collègues, veuillez laissez parler le représentant du Gouvernement, je vous prie.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** J'obéis à M. le président du Sénat.

**De nombreux sénateurs socialistes.** Nous demandons une suspension de séance. (*Vives protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le mercredi 30 juin, à vingt-trois heures cinquante, s'interrompait la discussion, commencée le 29 juin, voilà donc cinq mois et dix-sept jours, de la proposition de loi que nous reprenons aujourd'hui.

(*Pendant toute son intervention, M. le ministre parle dans un hourvari émanant des sénateurs socialistes et communistes, qui tapent bruyamment sur leur pupitre.*)

M. Romani, au nom du Gouvernement, annonçait alors que son examen serait inscrit à l'ordre du jour prioritaire de la première séance utile de la session d'au-

tomne... *(Les sénateurs socialistes continuent de taper bruyamment sur leurs pupitres. - Les sénateurs communistes crient : « Suspension ! »)*

**M. Jean-Louis Carrère.** Ce n'est pas possible !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... puisque, pour les raisons que l'on sait et sur lesquelles je n'épiloguerai pas, ce texte n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - Brouhaha sur les travées communistes.)*

**M. le président.** Un peu de dignité, mes chers collègues, je vous en prie ! *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Mais, comme on le voit, c'est un sujet sur lequel la passion menace toujours de l'emporter sur la raison ! *(Les sénateurs socialistes et communistes continuent de taper sur leurs pupitres en criant : « Suspension ! »)*

L'objet même du texte était perdu de vue et l'on courait le risque de voir se développer les incompréhensions et les querelles.

**M. Jean-Louis Carrère.** Non, non !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce n'est pas possible !

**M. Jean-Louis Carrère.** Non, ce n'est pas acceptable !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement ne l'a pas voulu. Il lui a semblé nécessaire de ramener la discussion sur le terrain de l'objectivité. *(Exclamations sur les travées socialistes et communistes.)*

Il ne le regrette pas. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

Pour que la bonne foi puisse se faire entendre à son tour, ce qui n'est pas le cas sur ces travées... *(Hou ! Hou ! sur les travées socialistes et communistes.)* et remplacer les soupçons et les arrière-pensées par l'examen de faits prouvés et indiscutables par tous... *(Oh ! Oh ! sur les travées socialistes.)*

**Des sénateurs communistes.** Suspension ! Suspension !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... nous avons suspendu l'examen du texte. Il s'agissait non pas de l'enterrer, comme on l'a dit ou comme on l'espérait ici ou là, mais de l'éclairer !

**Des sénateurs socialistes et communistes.** Suspension ! Suspension !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** La mission a été confiée à M. le doyen Vedel, assisté de MM. Ducamin et Dominjon, présidents des chambres compétentes du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, de faire un état des lieux complet du droit, de la pratique et de la situation matérielle des écoles sous contrat d'association avec l'Etat.

**Des sénateurs socialistes et communistes.** Vedel ! Vedel !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Ce rapport a été rendu. Il avait été annoncé par une lettre publiée la semaine dernière qui donnait les grands axes des conclusions ; il m'a été remis sous sa forme définitive hier. *(Les sénateurs socialistes crient : « Suspension ! Suspension ! », en tapant sur leurs pupitres.)*

Je l'ai immédiatement communiqué aux parlementaires, d'abord, qui l'ont tous eu hier après-midi *(Vives protestations sur les travées communistes et socialistes)* aux organisations intéressées et à la presse.

Quelles sont les conclusions du rapport Vedel ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Sur les deux premiers points, vous pourrez vérifier, en reprenant le compte rendu des débats au Sénat... *(Commission ! Commission ! sur les travées socialistes)* ... que les conclusions du rapport Vedel sont exactement celles qui poussaient le Gouvernement... *(Commission ! Commission ! sur les travées socialistes et communistes)* ... à soutenir la proposition de loi examinée par la Haute Assemblée. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

Mais il y a plus grave. Et, là, mesdames, messieurs les sénateurs, vous devriez vous taire. *(Vives protestations sur les travées socialistes et communistes.)* Oui, vous devriez vous taire.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Provocateur !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Démission !

**M. le président.** Un peu de dignité, mes chers collègues !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous acceptez cela, monsieur le président !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Suspension !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le rapport nous donne des informations alarmantes, que nous n'avons pas le droit d'ignorer...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Suspension !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... et qui exigent de tout responsable une réponse urgente sur l'état réel des bâtiments de l'enseignement privé sous contrat...

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. Paul Loridant.** Manœuvre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... en matière de sécurité des élèves. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes et communistes.)*

Ces informations sont plus alarmantes encore que nous ne l'imaginions.

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Lamentable !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** La phrase de M. le doyen Vedel qui a amené le Gouvernement à modifier en urgence l'ordre du jour prioritaire... *(Protestations sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. Jean-Louis Carrère.** Ça suffit !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... est la suivante : « Plus de la moitié de ces établissements ont besoin de travaux... » *(Protestations sur les travées socialistes et communistes)* «... pour assurer de façon satisfaisante... »

**M. Paul Loridant.** Manœuvre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** « ... la sécurité des élèves ». *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

**Plusieurs sénateurs communistes.** Pailleron ! Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Averti par un rapport officiel d'une réalité jusque-là largement sous-estimée ou ignorée...

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Provocateur !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... le Gouvernement ne peut pas demeurer indifférent.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Sectaire !

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est une honte !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Comment qualifierait-on cette indifférence ou toute autre attitude d'attente ou d'hésitation...

**M. François Autain.** Et le collège Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... si, par malheur, un accident venait à se produire ?  
(*M. Gouteyron applaudit. - Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**Plusieurs sénateurs communistes.** Pailleron ! Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Face à des risques qui mettent en cause la sécurité des enfants, la seule attitude responsable est la réaction immédiate.

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est indigne !

**Plusieurs sénateurs communistes.** Pailleron ! Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
On nous dit, mesdames, messieurs les sénateurs, que de tels risques existent aussi dans l'enseignement public.  
(*M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles, et M. Joël Bourdin, rapporteur, applaudissent.*)

**M. Robert Vizet.** Et les collèges Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Un tel avertissement est, pour moi, plus impératif encore. En effet, c'est d'abord aux propriétaires des locaux d'assurer la sécurité. (*M. Henri Gœtschy applaudit.*)

**Plusieurs sénateurs communistes.** Et les collèges Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Or, pour l'enseignement public, nous, collectivité publique, sommes propriétaires des locaux.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Démission !

**M. Paul Loridant.** Commission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Compte tenu des investissements très importants réalisés dans l'enseignement public ces dernières années par les collectivités locales et dont le total se monte à plus de 150 milliards de francs,...

**M. Jean-Louis Carrère.** Non !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... je veux espérer que ces situations d'insécurité dans l'enseignement public sont très limitées. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*) Mais là où elles existent, elles doivent être traitées, et j'ajoute traitées prioritairement (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Démission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je ne fais aucune différence entre la sécurité des enfants...

**M. Jean-Louis Carrère.** Démission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... qu'ils soient scolarisés à l'école publique ou à l'école

privée. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Un peu de silence, je vous prie !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je ne fais aucune différence entre les enfants en matière de sécurité...

**Plusieurs sénateurs communistes.** Des sous pour tout le monde !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... mais, à l'école privée sous contrat, nous sommes coresponsables avec les propriétaires...

**Plusieurs sénateurs communistes.** Des sous pour tout le monde !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... alors qu'à l'école publique nous sommes les seuls responsables. Nous ne pouvons pas attendre.

**M. Jean-Louis Carrère.** Démission !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Allez faire la quête ailleurs !

**Plusieurs sénateurs communistes.** Des sous pour tout le monde !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Dans une affaire aussi importante, l'Etat ne peut pas se contenter d'une injonction.

**Plusieurs sénateurs communistes.** Des sous pour tout le monde !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Il ne peut pas abandonner les collectivités locales à leurs seules ressources. Il doit faire œuvre de solidarité. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Vous n'avez même pas lu le rapport ! Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

**M. René Régnault.** Des sous, des sous !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
C'est pourquoi je suis en mesure d'annoncer au Sénat une décision très importante. (*Des sénateurs communistes et socialistes crient : « Des sous ! des sous ! », en tapant sur leurs pupitres.*)

Le Gouvernement a décidé d'étendre aux communes de France...

**Mme Paulette Fost.** Et le devoir de l'Etat ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... le bénéfice du prêt spécial « sécurité » sur l'enveloppe de l'emprunt 6 p. 100 1993. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Josselin de Rohan.** En voilà des sous !

**Plusieurs sénateurs communistes.** Et le devoir de l'Etat ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Il a décidé de porter l'enveloppe de ce prêt spécial, dont le taux, bonifié de cinq points pendant quatre ans,...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il fait son discours sans avoir lu le rapport !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... reviendra à 2 p. 100 l'an...

**M. Adrien Gouteyron.** Bravo !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... de 8 milliards de francs à 12 milliards de francs. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées. - Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Et les collèges Pailleron !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Démission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Ce prêt est destiné à aider au financement...

**Mme Hélène Luc.** Et les collèges Pailleron ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... des travaux de sécurité dans les établissements publics et privés sous contrat... (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** A la charge de l'Etat !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Renvoi à la commission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... si vous adoptez la proposition de loi qui vous est soumise et qui en est, bien entendu, la condition légale.

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Pour marquer la différence de responsabilité de la collectivité publique à l'égard des établissements publics, d'un côté, et des établissements privés sous contrat, de l'autre, ... (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Parlons-en en commission, pas ici !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il a écrit son discours avant de lire le rapport.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... ce prêt spécial « sécurité » pourra financer les travaux nécessaires à concurrence de 100 p. 100, lorsqu'il s'agira du public et de 50 p. 100, lorsqu'il s'agira du privé (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes*) pour inciter les propriétaires à assumer leur part de la charge. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

Je m'engage, compte tenu de la responsabilité de l'Etat en matière de contrôle de la sécurité...

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Allez, allez !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... à faire réaliser dans les trois mois, avant le 31 mars 1994,...

**Mme Hélène Luc.** Et les collèges Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... un bilan exhaustif des besoins en matière de sécurité des écoles, de toutes les écoles (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste*) afin qu'un plan d'urgence soit établi...

**M. Gérard Delfau.** Démission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... et que toute négligence et tout retard se trouvent bannis dans un domaine, celui de la sécurité des enfants... (*Les sénateurs socialistes crient : « Oh ! Oh ! », en tapant sur leurs pupitres.*)

**M. François Autain.** Et les lycées Pailleron ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... dans lequel nous ne pouvons pas être pris en défaut.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Les enfants ont bon dos avec vous !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Pour faire face à cette responsabilité en matière de

sécurité, nous ne pouvions pas attendre la session de printemps. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Lamentable !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de demander à la Haute Assemblée de reprendre l'examen...

**Mme Hélène Luc.** Et les collèges Pailleron ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... interrompu au printemps, dans les conditions qu'on sait, du texte de cette proposition de loi.

**M. François Autain.** C'est inadmissible !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Démontrez-le-nous en commission.

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Si vous l'adoptez, toutes les interrogations de bonne foi auront trouvé leur réponse. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*) Le droit sera simplifié et unifié.

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Lamentable !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Les pratiques seront claires et transparentes. La sécurité des enfants sera mieux assurée.

**Plusieurs sénateurs communistes.** Et les collèges Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
L'Etat aura fait œuvre de solidarité à l'égard des collectivités locales. (*Protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

Cette aide sera modulée, une différence légitime étant établie entre l'école publique, aidée à 100 p. 100,...

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
... et l'école sous contrat, aidée seulement à 50 p. 100.

**M. Jean-Louis Carrère.** Commission !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Un plan d'urgence sera établi en quelques semaines. Nous aurons accompli des décisions justes et, concernant la sécurité des enfants, nous aurons accompli notre devoir. (*Mmes et MM. les sénateurs des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste se lèvent et applaudissent longuement. - Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Respectez vos engagements !

**M. Gérard Delfau.** Et les collèges Pailleron !

**M. René Régnauld.** Quelle honte !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est scandaleux !

**M. le président.** Monsieur Mélenchon, un peu de calme, je vous prie ! Votre attitude n'est pas digne d'un sénateur. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Et vous, ce que vous faites, c'est digne ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Dreyfus-Schmidt. (*Exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Jean Faure.** Comment va-t-il pouvoir répondre ? Il n'a rien entendu !

**M. Gérard Larcher.** On le laisse parler, il s'est très bien comporté pour un vice-président ! (*Sourires.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il y a comme un malentendu, non pas parce que nous avons mal entendu vos propos, monsieur le ministre, mais parce que nous avons demandé une suspension de séance. Or, au lieu de nous répondre, monsieur le président, et éventuellement, de consulter le Sénat, vous avez donné de nouveau la parole à M. le ministre.

**M. Jean Chérioux.** Professeur Dreyfus-Schmidt !

**M. René-Pierre Signé.** Démagogie !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est pourquoi nous n'avons pas compris votre attitude. (*Exclamations sur les travées du RPR.*)

**M. Paul Masson.** Et la vôtre !

**M. René-Pierre Signé.** Et le règlement ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il paraît tout de même normal que, lorsqu'un groupe demande une suspension de séance, il obtienne une réponse, même négative.

**M. Jean Chérioux.** Pas dans le tumulte !

**M. Philippe Marini.** Votons !

**M. le président.** Si vous le souhaitez, je peux demander maintenant au Sénat de se prononcer sur votre demande de suspension de séance, monsieur Dreyfus-Schmidt. (*Exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Paul Loridant.** Faites-le !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Si vous voulez, monsieur le président. Vous me donnerez à nouveau la parole, ensuite, pour répondre au Gouvernement.

Mais reconnaissez que nous étions en droit d'attendre, sauf à prendre la décision vous-même, que vous consultiez le Sénat tout de suite après la demande formulée par notre ami Jean-Luc Mélenchon !

**M. Jean-Louis Carrère.** Absolument !

**M. le président.** Nous n'allons pas polémique, monsieur Dreyfus-Schmidt, mais M. le ministre avait demandé à prendre la parole avant que vous réclamiez une nouvelle suspension de séance ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, vous nous avez accordé une suspension de séance de cinq minutes, alors que nous avions demandé qu'elle soit d'une heure pour nous permettre au moins de prendre connaissance du rapport Vedel !

**M. Philippe Marini.** Votre opinion est déjà faite !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Quand nous avons regagné nos places, l'accès des travées était barré ! Mais peu importe !

Ce rapport, je vous affirme sur l'honneur que nous n'avons pas eu le temps de le consulter pour la bonne raison que certains d'entre nous ne l'ont pas encore reçu ! (*Nombreuses marques d'approbation sur les travées socialistes.*) Les autres ne l'ont trouvé qu'à quatorze heures, en arrivant pour notre réunion de groupe. Nous n'avons donc pas eu le temps de le lire !

**M. Jean Garcia.** Suspension !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Dreyfus-Schmidt ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je termine rapidement car je ne dispose que de cinq minutes.

Monsieur le ministre, j'ai lu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, celle que vous a envoyée M. Vedel et que vous avez reçue hier.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je ne l'ai pas reçue !

**M. Jean-Louis Carrère.** Moi non plus !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** J'ai le sentiment que vous avez écrit le discours que vous venez de lire, et qui était fort long, avant de disposer du rapport ! (*Protestations sur les travées du RPR.*)

**M. Jean Chérioux.** Scandaleux !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Cette lettre précise que « les représentants des collectivités accordant des aides reconnaissent la nécessité d'un inventaire des besoins, en commençant par les plus urgents, d'une proclamation et d'une coopération entre les trois niveaux de l'administration locale, en veillant à ce que les établissements privés bénéficiaires apportent toutes garanties par des conventions appropriées ».

Cela ne mérite-t-il pas que le projet de loi soit réexaminé en commission...

**M. Claude Estier.** Absolument !

**MM. Jean-Luc Mélenchon et René Régnaud.** Tout à fait !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... pour tenir compte de ces recommandations ? C'est là un élément nouveau en raison duquel on ne peut pas reprendre le débat comme si rien ne s'était passé !

**M. Louis Perrein.** Très bien !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** La preuve, c'est que vous avez demandé la parole d'entrée de jeu alors qu'on aurait pu reprendre tout de suite la discussion à l'amendement auquel nous en étions restés.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** 3303 !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Cette lettre précise encore que « le défaut de transparence des aides des collectivités territoriales qui peut résulter de l'État de droit est aggravé en cas de financement croisé entre les communes, les départements et les régions intéressés ».

Or la proposition de loi, telle que vous nous l'aviez présentée au mois de juin, permet ces financements croisés que notre collègue M. Jean-Marie Girault avait dénoncés.

Tout cela mérite que nous ayons préalablement entre nous les discussions que nous n'avons pas eu le temps d'avoir. C'est pourquoi, monsieur le président, nous vous demandons, sans aucune idée derrière la tête (*exclamations sur les travées du RPR*), de nous accorder l'heure de suspension dont nous avons besoin...

**M. Josselin de Rohan.** On vote !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... pour que chacun de nous puisse lire, dans son intégralité, le rapport duquel il résulte que les enquêteurs n'ont pas visité un seul bâtiment scolaire, mais qu'ils s'en sont remis à ce qu'on leur a dit.

Dans ma propre région, la Franche-Comté, la directrice des écoles privées a déclaré qu'il n'était pas du tout exact que l'insécurité régnait dans les écoles. Certes, des travaux sont nécessaires, mais, jamais, dans une école privée, a-t-elle dit, on n'aurait accueilli des enfants s'il y avait des risques d'insécurité. (*Bravo ! sur les travées socialistes.*)

Enfin, s'il y a une extrême urgence dont vous venez de prendre conscience,...

**M. Claude Estier.** Bien sûr !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... si les recteurs, les préfets, ne vous avaient jamais prévenu, intervenez avec sur le budget de l'Etat, mais non avec celui des collectivités locales, qui ont de moins en moins de ressources ! (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**Mme Paulette Fost.** Tout à fait !

**M. René Régnauld.** Bien sûr ! Merci pour les finances locales !

**M. le président.** Je vais consulter le Sénat sur la demande de suspension de séance.

**Plusieurs sénateurs socialistes et communistes.** Elle est de droit !

**M. le président.** Non ! (*Vives protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Je mets aux voix la demande de suspension de séance formulée par M. Dreyfus-Schmidt.

(*La suspension n'est pas ordonnée.*)

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Je demande la parole.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, Mme Danielle Bidard-Reydet a une proposition à faire !

**M. le président.** Nous allons maintenant reprendre la discussion des articles.

**M. Claude Estier.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Estier.

**M. Claude Estier.** Monsieur le président, je ne veux pas être désobligeant envers MM. les huissiers, mais il ne paraît pas normal que nous reprenions la discussion alors qu'ils continuent de garder les travées de l'hémicycle.

**M. le président.** Monsieur Estier, si vous prenez l'engagement de ne pas envahir à nouveau la tribune, je vous donnerai satisfaction. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

(*M. Claude Estier fait un signe d'assentiment. - MM. les huissiers se retirent.*)

Je rappelle que, lors de la séance du 29 juin 1993, le Gouvernement a demandé au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble des dispositions de la proposition de loi qui restent en discussion, à l'exclusion de tout amendement.

#### Article 1<sup>er</sup> bis (suite)

**M. le président.** Le Sénat avait commencé l'examen de l'article 1<sup>er</sup> bis.

J'en rappelle les termes :

« Art. 1<sup>er</sup> bis. - Les établissements d'enseignement privés sous contrat, dans le respect de leur caractère propre, peuvent bénéficier d'une aide aux investissements. Les collectivités territoriales fixent librement les modalités de leur intervention. Toutefois, l'aide qu'elles apportent aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour leurs investissements ne doit pas excéder, en proportion du nombre des élèves des classes faisant l'objet du contrat rapporté au nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement public, le montant des investissements réalisés dans l'enseignement public. Ce dernier montant est apprécié, lors du vote du budget de la collectivité territoriale, sur la base des comptes administratifs des six années précédentes ; dans les communes de moins de 10 000 habitants, ce montant est apprécié sur une base départementale.

« Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application de ces dispositions. »

Sur cet article, le Sénat en était parvenu à l'amendement n° 3268, qui fait l'objet d'une discussion commune avec vingt-deux autres amendements que, pour la clarté du débat, j'appellerai successivement.

**Plusieurs sénateurs socialistes et communistes.** Nous n'avons pas les amendements ! Ils ne sont pas encore distribués ! (*MM. les huissiers distribuent les liasses d'amendements dans les travées.*)

**Mme Paulette Fost.** Regardez ! On nous les distribue seulement maintenant ! C'est pas sérieux !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** S'il est vrai que beaucoup d'entre nous les ont eus au mois de juin, nous ne les avons plus et on nous les distribue à l'instant. Permettez-nous de les mettre dans l'ordre du dérouleur !

**M. Henri de Raincourt.** Non ! Non !

**M. le président.** Ils y sont, monsieur Dreyfus-Schmidt ; ils ont été classés après la conférence des présidents.

**M. Josselin de Rohan.** Ce sont les vôtres !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il n'y en a pas pour moi, monsieur le président !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Patientez cinq minutes, monsieur le président, le temps qu'ils soient distribués !

**M. le président.** Je veux bien attendre quelques instants, mais il n'est pas question de suspendre la séance. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. René Régnauld.** Quelle pagaille !

**M. Gérard Larcher.** Faites donner la cavalerie ! (*Rires.*)

**M. le président.** Vous êtes maintenant en possession des amendements, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Personnellement, je les avais, monsieur le président !

**M. le président.** Vous les aviez ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous pensez bien que nous les avons classés depuis le mois de juillet !

**M. le président.** Par amendement n° 3268, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, dans la dernière phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, de substituer au nombre : « 10 000 » le nombre : « 5 000 ».

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le président, je crains qu'il n'y ait eu une confusion dans la distribution des amendements. Il semble qu'on les ait distribués à partir de l'amendement n° 3303, alors que la discussion reprend à l'amendement n° 3268.

**M. le président.** Monsieur Carrère, les amendements qui figurent sur la première page du dérouleur ont déjà été défendus lors de la séance du 29 juin 1993. Vous le savez bien !

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Très exactement !

**M. le président.** Vous avez la parole, pour défendre l'amendement n° 3268, monsieur Carrère !

**M. Jean-Louis Carrère.** L'article 1<sup>er</sup> bis vise à calculer le montant de l'intervention des collectivités territoriales en faveur de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Nous ne savons pas grand-chose du rapport Vedel, hormis ce dont nous avons entendu parlé par la presse, car ce rapport ne nous est toujours pas parvenu, monsieur le ministre. Vous l'avez peut-être envoyé, comme



vous le dites, hier, depuis le ministère de l'éducation nationale, mais je mets La Poste au défi de me l'avoir transmis jusqu'à cette heure !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Carrère, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. Carrère.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je savais que vous invoqueriez cet argument ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Quel génie, ce Bayrou !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** J'ai donc demandé au bureau de poste du Sénat un récépissé pour la remise des plis adressés individuellement à chaque sénateur...

**M. Jean-Luc Mélenchon.** J'attends encore de voir le mien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... et contenant tous les documents nécessaires. Ce récépissé porte le cachet de la poste du Sénat daté d'hier, à quatorze heures quarante-cinq ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Ce que M. le ministre vient de dire est juste, mais ce que je vais ajouter l'est tout autant !

Les sénateurs de province - ils sont nombreux dans cet hémicycle... (*Approbation sur les travées communistes et socialistes*) demandent, même s'ils viennent au Sénat régulièrement, que leur courrier soit réexpédié chez eux. En arrivant ce matin au bureau de poste pour prendre le pli dont vous avez parlé, on m'a répondu qu'il avait déjà été renvoyé en province !

**M. le président.** En somme, vous vous êtes croisés ! (*Rires.*)

**M. Adrien Gouteyron.** Vous êtes mal organisé !

**M. Jean-Louis Carrère.** Effectivement, nous nous sommes croisés ! Monsieur le président, convenez toutefois que la légèreté, voire l'ironie,...

**M. Bernard Barbier.** C'est faux !

**M. Jean-Louis Carrère.** ... de certains à propos d'un dossier aussi important, et compte tenu des promesses, faites à l'époque par le Gouvernement et qui se comprennent, d'engager le débat à l'issue de la présentation du rapport Vedel, ébranle la conception que nous avons du Parlement et de notre rôle de parlementaire, et nous désarçonne !

**M. Josselin de Rohan.** Soutenez votre amendement !

**M. le président.** Tout à l'heure, votre comportement aussi m'a désarçonné ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Franck Sérusclat.** Vous l'aviez provoqué !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous êtes un parlementaire chevronné, monsieur le président. Moi qui suis un parlementaire récemment élu, je croyais que, dans cette assemblée - c'est du moins ce à quoi on m'avait habitué depuis un an - le président répondait à la demande de suspension de séance d'un groupe avant de donner la parole au Gouvernement.

**M. Josselin de Rohan.** Parlez de votre amendement !

**M. Jean-Louis Carrère.** Si tel avait été le cas, cela aurait évité de déclencher un chahut bien légitime !

**Plusieurs sénateurs du RPR.** L'amendement !

**M. Jean-Louis Carrère.** L'amendement n° 3268, qui va vous intéresser, voire vous passionner, vise justement à permettre que les finances des collectivités territoriales soient partiellement préservées et protégées.

Je vais poser une question à M. le ministre, qui ne m'a toujours pas répondu depuis le mois de juin.

**M. Jean-Pierre Demerliat.** Il ne répondra pas, comme d'habitude !

**M. Jean-Louis Carrère.** Comment allez-vous définir la méthode de calcul de la participation des collectivités territoriales, notamment des communes, lorsqu'il s'agira d'investissements dans les écoles dépendant de regroupements de communes, de communautés de communes ou de districts ? Comment s'appliqueront les règles de la fiscalité ? Sur quelles bases ? Est-ce que ce sera, monsieur le ministre, par rapport au potentiel fiscal respectif des communes ou par rapport à une règle de trois qui sera appliquée en fonction du seul nombre d'élèves en provenance des différentes communes ?

Tant que nous n'obtiendrons pas de réponse à ces questions, nous resterons en quelque sorte dans le flou et nous ne pourrions accepter cet article.

Toutefois, pour l'heure, nous vous proposons de substituer le seuil de 5 000 habitants à celui de 10 000. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.** Défavorable.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Avant d'exprimer l'avis du Gouvernement, je voudrais répondre en deux phrases à M. Carrère.

Je sais très bien qu'il rêvait que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour du Sénat suffisamment tard pour qu'il connaisse le même sort qu'à la session de printemps...

**M. Jean-Pierre Demerliat.** Mais vous avez eu trois mois pour nous le soumettre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... et que l'obstruction empêche l'adoption d'un texte, qui, pour des raisons dont chacun se souvient, ne pouvait pas être inscrit à l'ordre du jour d'une quelconque session extraordinaire. Ma foi, s'il ne s'était agi que d'un texte théorique, j'aurais pu imaginer que nous en retardions la discussion, mais, comme je l'ai expliqué dans le discours que vous n'avez pas écouté,...

**M. Jean-Pierre Demerliat.** Et que vous n'avez pas écrit !

**M. René-Pierre Signé.** Démago !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... le rapport de la mission Vedel nous révèle une situation qui crée pour nous une urgence impérieuse : il y a, en France des enfants en situation d'insécurité. (*Protestations sur les travées communistes.*)

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Oui, partout !

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Des exemples ! Des exemples !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Devant une telle situation, le Gouvernement ne vous donnera pas la satisfaction de céder à l'obstruction. Nous ferons notre devoir...

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Il y a encore des collègues Bender, monsieur le ministre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... pour assurer la sécurité des enfants.

Le Gouvernement est donc défavorable à cet amendement. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR. - Protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Par amendement n° 3269, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, dans la dernière phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, de substituer au nombre : 10 000, le nombre : 4 000.

La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Les collègues attentifs, et ils le sont tous, puisqu'ils ont passé leur été à réviser leur pile d'amendements sur ce dossier (*Sourires*), et ce matin encore, suivant en cela une routine assez profitable,...

**M. le président.** Monsieur Mélenchon, vos collègues n'y ont pas passé l'été, car le projet de loi était rédigé avant le 30 juin !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... avaient déjà compris que l'amendement n° 3269 était un amendement de repli par rapport à l'amendement n° 3268.

Mais peut-être, mes chers collègues, pourrions-nous, forçant l'imagination, espérer qu'à cet instant, après avoir dit non à 5 000, vous disiez oui à 4 000 !

Monsieur le ministre, lorsque nous avons commencé ce débat, vous étiez convenu avec nous qu'il s'agissait d'une question sérieuse, d'un problème de fond, bref, de politique. Or, les conditions dans lesquelles nous avons à nous expliquer aujourd'hui ne nous permettent pas de reprendre l'ensemble de nos arguments et de nous remettre dans le cadre intellectuel dans lequel nous nous situons, à l'époque, pour un débat, alors de haut niveau, marqué par une bonne appréhension des enjeux.

A cette occasion, cédant sans doute à la chaleur du mois de juin - j'ai l'impression que c'est une méthode politique, puisque vous venez de faire un reproche comparable à mon ami M. Jean-Louis Carrère -, vous m'avez dit : « Monsieur Mélenchon, vous ne l'avez pas dit, mais vous l'avez pensé : vous êtes avec Voltaire, vous voulez écraser l'infâme. » Le lendemain, d'ailleurs, *Le Figaro*, se faisant l'écho de votre interpellation, titrait que vous m'auriez accusé d'avoir pour objectif dans ce débat, avec mes collègues du groupe socialiste, d'« écraser l'infâme ». Je vous avais répondu que telle n'avait jamais été notre conception du débat.

Jamais, monsieur le ministre, jamais, mes chers collègues, nous n'avons mélangé le combat laïque avec le combat contre la foi. (*Murmures sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*) Mais nous ne voulons pas, au moment où reprend cette discussion, qu'un seul instant on biaise avec nos convictions et nos certitudes !

Vous dites, monsieur le ministre, que nous aurions rêvé d'un débat théorique. Pas du tout ! C'est un débat très pratique pour nous que cette affaire-là.

Mais la manière dont vous nous présentez à nouveau ce dossier témoigne d'une méthode complètement idéologique, et je suis attristé de constater que des collègues peuvent vous applaudir lorsque vous venez nous dire, tenant en cela une véritable petite comptabilité d'apothi-

caire, que vous nous avez envoyé un rapport témoignant du fait que nos enfants sont, depuis des années, accueillis dans des conditions d'insécurité.

Vous croyez, par là, nous tenir, parce que nous aurions eu, entre hier après-midi, quatorze heures, et aujourd'hui, seize heures, le temps de lire ce document, de travailler, de réfléchir et de savoir quoi vous répondre, si nous avons à vous répondre, et pourquoi pas, par extraordinaire peut-être, convenir avec vous que vos raisons sont les bonnes.

Comment peut-on prétendre organiser un débat de raison, faire en sorte que la représentation nationale - peu importe qu'elle s'accorde ou ne s'accorde pas - prenne à témoin l'opinion qu'elle représente, c'est-à-dire les citoyens, sur des faits et des arguments de raison, et, dans le même temps, utiliser des méthodes qui sont continuellement celles de la passion et de la volonté idéologique de faire aboutir, coûte que coûte, un projet de nature profondément idéologique ?

**M. Désiré Debavelaere.** Bla-bla-bla !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il s'agit ici de passer un contrat au compte de tous les citoyens, visant à faire financer par la collectivité nationale les établissements d'enseignement privés, et ce sans plafond, alors que, même du temps de la réaction la plus obscure, du temps de Napoléon III, lorsque la loi Falloux fut votée, un plafond avait été fixé. C'est ce plafond que vous voulez enlever.

Comment voulez-vous que nous n'apercevions pas le contenu idéologique de ce projet et que nous ne vous disions pas de toutes nos forces, une fois de plus, que c'est un artifice ! (*Exclamations sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR.*)

J'observe que votre formation politique s'est fait une spécialité toute particulière de mettre toujours en avant les enfants pour les opposer à ceux qui ne sont pas de son avis et obtenir des mesures totalement déraisonnables (*Protestations sur les travées du RPR*), notamment pour faire financer par des citoyens, et non pas des fidèles ou des adeptes, des établissements confessionnels. Car, je le dis une fois de plus, et je le répéterai aussi longtemps que durera ce débat, 90 p. 100 de l'enseignement privé est un enseignement confessionnel. C'est d'un pacte avec l'Eglise qu'il est question ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 3270, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, dans la dernière phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, de substituer au nombre : « 10 000 » le nombre : « 3 000 ».

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous voyez que l'histoire enchaîne l'histoire !

**M. Emmanuel Hamel.** Nous allons la libérer, l'histoire !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Nous reprenons le débat dans l'état où nous l'avions arrêté, il y a six mois, toujours avec le vote bloqué, qui rend toute discussion impossible.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vraiment dommage, en effet ! (*Sourires.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je constate que chacun a été pris de cours.

Le dérouleur qui nous a été distribué porte la date du 14 décembre 1993, quatorze heures quinze, et commence par l'amendement n° 3303.

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, c'est tout à fait volontaire, nous avons repris la discussion là où elle s'était arrêtée le 30 juin dernier.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je vous remercie de cette précision, monsieur le président.

Je voudrais en revenir aux explications que nous avons en vain réclamées au mois de juin dernier.

Je sais bien qu'il y a un élément nouveau : l'insécurité ! J'ai eu l'occasion de m'étonner tout à l'heure que personne n'ait jamais été alerté à cet égard, alors que siègent dans cette assemblée beaucoup de maires. Est-ce qu'il s'en trouve parmi eux qui aient eu connaissance de rapports des commissions de sécurité, qui, j'imagine, visitent les établissements sous contrat et auraient mentionné cette insécurité ? Mes chers collègues, avez-vous eu connaissance de tels rapports ?

**MM. Michel Miroudot et Adrien Gouteyron.** Oui !

**M. Marcel Lucotte.** En effet !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Depuis longtemps ?

**MM. Adrien Gouteyron et Marcel Lucotte.** Oui !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et vous n'avez rien fait ? Eh bien, bravo ! (*Protestations sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR.*)

Et jamais vous n'avez soulevé le problème dans cet hémicycle ? Et jamais vous n'avez demandé de subventions exceptionnelles ? Et jamais vous n'avez pensé, si vraiment l'insécurité était telle, à prendre un arrêté de fermeture de ces établissements ? Vraiment, cela mérite des explications ! (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)

**M. Adrien Gouteyron.** C'est bien parce que vous n'êtes pas maire !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je suis conseiller municipal, tout le monde ne peut pas être maire !

**M. Adrien Gouteyron.** Ce n'est pas la même chose !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Dans notre groupe, nous avons aussi de nombreux maires, et aucun d'entre eux n'a jamais eu connaissance de tels rapports signalant l'insécurité dans telle ou telle école.

**M. Louis Perrein.** Et je suis maire depuis trente ans !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le ministre, vous vous êtes arrêté à l'enseignement privé sous contrat. Je me pose la question de savoir si ce n'est pas pire encore dans les établissements privés qui ne sont pas sous contrat. Vous en êtes-vous soucié en leur posant la question ou cela vous est-il égal ?

Il serait intéressant de le savoir.

**M. Alain Vasselle.** L'amendement ! L'amendement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Nous avons reçu le rapport Vedel, mais nous n'avons pas eu le temps de le lire et je suis convaincu que la plupart d'entre vous, mes chers collègues, n'ont pas eu matériellement la possibilité d'en prendre connaissance.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, je vous ai entendu dire que vous aviez pris des précautions pour qu'on ne puisse pas vous rétorquer que nous n'avions pas

reçu le rapport de la mission Vedel. Vous auriez dû l'envoyer en recommandé avec accusé de réception...

**M. Alain Vasselle.** L'amendement ! L'amendement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... ou même, nous le faire remettre par huissier, pour que l'heure de la réception figure !

Pour ma part, je peux vous dire qu'arrivé ici hier pour présider la séance de l'après-midi et du soir, jusqu'à trois heures du matin, je n'avais pas, à ce moment-là, ce rapport.

**M. Alain Vasselle.** L'amendement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et je ne l'avais toujours pas ce matin lorsque M. Estier m'a dit l'avoir reçu hier soir.

**Plusieurs sénateurs sur les travées du RPR.** L'amendement ! L'amendement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je ne l'ai eu pour la première fois entre les mains qu'aujourd'hui, dans la matinée.

**M. Josselin de Rohan.** L'amendement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Lorsqu'on lit ce rapport, on est tout de même frappé de voir qu'il est indiqué...

**M. Alain Vasselle.** On en est à l'amendement, pas au rapport !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est pourtant en vertu de ce rapport que nous aurons à déterminer le nombre d'habitants à prendre en considération pour dresser l'état du parc immobilier des établissements d'enseignement privés ! Mais n'est-ce pas la même chose dans les écoles publiques ? N'est-ce pas la même chose dans les universités, dont vous avez aussi la charge, monsieur le ministre ?

**M. Bernard Barbier.** Vous avez laissé faire pendant des années !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Deux méthodes différentes d'enquête pouvaient être utilisées, selon les auteurs du rapport : soit une enquête lourde, établissement par établissement, avec valorisation des travaux au cas par cas, qui nécessitait de longs mois de recherche et d'évaluation ; soit une enquête simplifiée, avec application de coûts moyens sur les surfaces recensées. Cette seconde solution, qui pouvait être mise en œuvre dans de brefs délais, a été retenue.

Il existait pourtant, à mon avis, une solution intermédiaire. Il fallait procéder à quelques sondages et à quelques visites. Nous nous attendions, en effet, à voir figurer dans ce rapport quelques photos des établissements concernés. Peut-être une ! dix ! vingt ! Eh bien non ! On nous dit simplement que « les données sur l'état immobilier des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat ont été recueillies à travers une enquête menée par les services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ».

Voilà donc M. le ministre de l'éducation nationale qui demande à trois personnalités de procéder à une enquête, et ces personnalités se retournent vers les services du ministère pour leur réclamer les éléments nécessaires à leur enquête. C'est tout de même curieux !

Puis dans chaque académie et, souvent, dans chaque département... (*Protestations sur les travées du RPR.*)

**M. Jean Chérioux.** Ce n'est pas l'amendement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... le travail a été fait en liaison avec les directeurs diocésains et les responsables des organismes de gestion de l'enseignement catholique.

Ce sont les seules références dont ils ont disposé.

On ne trouve, dans ce rapport, aucune description du moindre établissement où la situation d'insécurité serait constatée...

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Oui, parlons de la sécurité !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... alors que ce débat est rouvert au motif que des enfants seraient en danger. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Oui, il y a de l'insécurité !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** On a dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous vous réfugiez derrière des enfants. C'est vrai. Vous savez parfaitement que des collègues Pailleron sont encore en service. Si véritablement il y a quelque part une urgence, le rôle du ministre, à défaut d'être responsable lui-même en vertu d'une loi que vous avez votée récemment, doit prendre d'urgence toute mesure pour que l'établissement soit fermé, pour qu'il soit réparé ou pour que les enfants puissent être accueillis dans un autre établissement, et ce pas seulement en ce qui concerne les écoles privées sous contrat, mais également pour les écoles publiques et pour les écoles privées qui ne sont pas sous contrat.

Profiter de cette situation, monter en épingle ce mot qui a été lâché par cinq personnalités qui, semble-t-il, n'ont pas bougé de leur bureau de Paris pour inscrire cette question à l'ordre du jour, je ne dis pas d'un jour à l'autre, je dis d'une heure à l'autre, ce n'est pas sérieux.

S'il y a des méthodes qui ne sont pas dignes du Sénat, ce ne sont pas celles que nous avons employées pour essayer de nous faire entendre, ... (*Protestations sur les travées du RPR*), ... pour faire en sorte que nous ayons le temps de lire le rapport Vedel. Non, ce sont celles que vous avez employées, vous, monsieur le ministre.

**M. Jean Chérioux.** Vos méthodes à vous sont dignes du carnaval !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je dois tout de même dire, monsieur le président, avec tout le respect que je porte à votre fonction et, habituellement, à votre personne, que, en conférence des présidents, pas une voix de la majorité ne s'est élevée, même pas la vôtre, pour demander au Gouvernement de reporter ce débat de deux ou trois jours, afin que chacun ait le temps de s'y préparer. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Il devait y avoir aujourd'hui même un débat important sur l'audiovisuel. Le Gouvernement a proposé de le reporter à samedi. Nombre de nos collègues s'étaient préparés à ce débat, beaucoup de personnes comptaient y assister depuis les tribunes du public.

**M. Gérard Larcher.** Elles ne doivent pas être déçues !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Eh bien, la commission a demandé que le débat soit fixé à lundi prochain, et le Gouvernement l'a accepté. Mais ce débat-ci, personne, dans la majorité, n'en a demandé le report. Pourquoi ?

**M. Alain Vasselle.** On n'est plus en conférence des présidents !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Parce que vous saviez qu'il était prévu, parce que vous aviez été consulté, alors que, nous, nous ne le savions pas.

**M. Jean Chérioux.** Arrêtez ! Vous vous êtes déjà assez couvert de ridicule !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous savez de quoi vous parlez en matière de ridicule, monsieur Chérioux ! Vous êtes un expert !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je reviens à l'article 1<sup>er</sup>...

**M. le président.** Vous n'avez plus que trente secondes pour défendre votre amendement, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il est évident que ces trente secondes ne me suffiront pas ! Mais comme l'amendement suivant ressemble comme un frère à celui-ci, nous aurons l'occasion de développer nos explications.

De toute façon, il était nécessaire de replacer cette discussion dans son nouveau contexte. En effet, depuis le mois de juillet, la situation a changé. Nous sommes maintenant « éclairés » par un vague rapport de quelques pages, dont, au demeurant, il n'est absolument pas tenu compte dans le texte.

Je regrette que M. Jean-Marie Girault ne soit pas là - sans doute n'avait-il pas été mis dans la confidence ! - car c'est un sujet qui l'intéresse, sur lequel il est intervenu, sur lequel il a écrit un article fort instructif dans *Le Monde*. Dans cet article, M. Girault demandait que chaque collectivité sût ce qu'elle avait à faire et qu'il n'y eût pas de financements croisés.

Or ce sont exactement les premières conclusions dont M. le doyen Vedel a fait part à M. le ministre. Il n'en est nullement tenu compte dans cette proposition de loi, qui est toujours aussi mal faite qu'au mois de juin.

Le Gouvernement n'en tient pas compte : peu lui importe ! Ce qu'il veut c'est avoir un texte, n'importe lequel, parce qu'il recherche un effet d'affiche, au moment où les collectivités ont voté leur budget dans des conditions infiniment difficiles, le Gouvernement ayant supprimé, vous le savez tous, nombre de leurs ressources financières. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous m'avez fait un peu de peine.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous, vous m'en avez fait beaucoup !

**M. le président.** En effet, vous venez de dire que vous aviez, « habituellement », du respect pour ma personne. Cela veut-il dire que vous n'en avez plus ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je dois dire que, depuis ce matin, vous m'avez beaucoup déçu.

**M. François Collet.** Et vous donc !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vraiment ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Bien entendu, monsieur le président, je ne répondrai pas à chacune des interventions,...

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est dommage !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale,** ... d'ailleurs très répétitives, que les opposants à ce texte vont multiplier dans les heures qui viennent. Cela permettra au moins à quiconque n'aurait pas encore pu prendre connaissance du texte d'être finalement abondamment informé, étant donné la durée prévisible de cette discussion.

Mais je veux répondre à M. Dreyfus-Schmidt sur un point, parce que, tout à l'heure, le chahut qu'il faisait l'a peut-être empêché d'entendre ce que je disais.

Il affirme qu'on ne sait pas ce qu'est cette insécurité dont fait état le rapport Vedel. Je le renvoie donc à la page 25 de celui-ci,...

**Plusieurs sénateurs socialistes.** On ne l'a pas eu !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... où l'on peut lire : « Ont été classés établissements ayant besoin de travaux de sécurité ceux qui ont besoin de dégagements et d'issues de secours, de cloisonnement des couloirs et des escaliers, d'alarmes et d'éclairage de sécurité, de moyens de lutte contre l'incendie, de désenfumage et d'installations en matière de gaz et d'électricité. »

Voilà les travaux de sécurité nécessaires !

Lorsque vous dites qu'il est des établissements publics où des travaux sont nécessaires, j'ose espérer que, compte tenu des 150 milliards de francs qui y ont été consacrés au cours des dernières années, les besoins sont moins criants. Toutefois, si des besoins sont effectivement constatés dans les établissements publics, ceux-ci doivent - c'est d'ailleurs ce que j'ai expressément prévu - être traités de manière prioritaire.

**M. René-Pierre Signé.** Ce ne sont que des mots !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** En effet, nous qui représentons la collectivité publique, nous avons une plus grande responsabilité en matière d'enseignement public qu'en matière d'enseignement sous contrat.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Mais vous êtes le ministre de l'enseignement privé !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**

C'est la raison pour laquelle, monsieur Dreyfus-Schmidt, j'ai proposé que l'enveloppe prélevée sur l'« emprunt Balladur » couvre 100 p. 100 des travaux de sécurité concernant l'enseignement public et 50 p. 100 seulement de ces mêmes travaux concernant l'enseignement privé.

Ainsi, une différence est clairement établie. Ainsi, il apparaît de manière évidente que la collectivité publique a une responsabilité particulière à l'égard de l'enseignement public.

**M. Marcel Charmant.** Des mots !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**

Mais, pour que la moindre intervention d'urgence soit opérée dans des établissements d'enseignement privé sous contrat, il convient que la loi soit changée. Et nous ne pouvions pas attendre la session de printemps pour cela ! Je ne voulais pas avoir à donner des explications devant le Sénat si un accident s'était produit...

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Et les collègues Bender, monsieur le ministre ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... entre le mois de décembre et la session de printemps.

C'est la raison pour laquelle, sensible à l'appel de la Fédération de l'éducation nationale, j'ai décidé de mettre en place une procédure d'enquête approfondie, nous permettant de disposer, avant le 31 mars, d'un état des lieux extrêmement précis, établissement par établissement, école par école, toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées. Ainsi sera dressée la liste exhaustive des travaux d'urgence à réaliser, de telle sorte que ce qui n'a pas été fait en douze ans le soit, enfin, dans les mois qui viennent. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Marcel Charmant.** N'importe quoi !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Vous ne l'avez pas précisé, monsieur le ministre, mais je suppose que le Gouvernement est également défavorable à cet amendement.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** En effet, monsieur le président.

**M. le président.** Par amendement n° 3271, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, dans la dernière phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, de substituer au nombre : « 10 000 » le nombre : « 2 500 ».

La parole est à Mme ben Guiga.

**Mme Monique ben Guiga.** Avant de montrer toute l'utilité qu'il y aurait à remplacer le seuil de 10 000 habitants par celui de 2 500 habitants, je souhaite faire part du sentiment de révolte que j'éprouve devant le camouflet qui vient d'être infligé au Sénat.

Notre assemblée - faut-il encore l'appeler la « Haute Assemblée » ? - a, en effet, été abaissée par deux fois au cours de ces derniers jours : non seulement nous sommes interdits de débat sur le GATT mais nous sommes contraints de reprendre précipitamment la discussion d'un texte sans que nous ayons le temps d'y travailler.

Vraiment, notre assemblée est abaissée !

**M. Jean Chérioux.** Oui, par votre comportement !

**Mme Monique ben Guiga.** Comment peut-on avoir l'échine assez souple pour applaudir un ministre membre d'un gouvernement qui vient de contraindre notre assemblée à bouleverser à la dernière minute son ordre du jour ? Si cela ne s'appelle pas piétiner la dignité de notre assemblée, alors je ne sais pas ce que c'est ! (*Exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Christian Bonnet.** Vous êtes bien placée pour en parler !

**M. Jacques-Richard Delong.** La dignité, vous, vous n'en avez aucune !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Attention à ce que vous dites ! D'où sort ce mufle ?

**Mme Monique ben Guiga.** On humilie notre assemblée. Sur ce thème, Molière a écrit une charmante comédie, dont je ne citerai pas le titre, par pudeur féminine. Je dirai seulement que, ce soir, j'ai le sentiment d'appartenir non à la Haute Assemblée mais à l'« Assemblée magnifique » !

**M. Jacques-Richard Delong.** Vous avez tout fait pour cela ! Vous en êtes responsables !

**Mme Monique ben Guiga.** Nous sommes le 14 décembre et, demain, sera signé un accord essentiel pour l'avenir de l'économie mondiale, pour la nôtre en particulier, pour les possibilités de préservation et de valorisation des cultures originales de chaque peuple face au rouleau compresseur hollywoodien.

Vous acceptez ainsi que notre Haute Assemblée ne puisse en débattre...

**M. le président.** Je vous rappelle, ma chère collègue, que, selon le règlement du Sénat, lorsqu'un orateur défend un amendement, il doit parler de cet amendement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est ce qu'elle fait, monsieur le président !

**Mme Monique ben Guiga.** Eh bien, monsieur le président, je pense que, dans les communes de 2 500 habitants, il serait très utile que chacun sache si le sénateur a

voté pour ou contre le GATT. Dans certaines de ces villes, où l'on a fait une campagne des plus démagogiques contre le GATT, on sera très intéressé de savoir que la Haute Assemblée s'est transformée en une assemblée de Ponce Pilate. (*Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et indépendants.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ne soyez pas vulgaires, messieurs !

**Mme Monique ben Guiga.** Je ne voudrais pas appartenir à une assemblée qu'on pourrait appeler « Ponce Pilate 321 ».

**M. Marc Lauriol.** Ridicule !

**Mme Monique ben Guiga.** De toute façon, que le seuil soit de 2 500 ou de 10 000 habitants, peu importe : vous réduirez à l'incapacité de se financer convenablement quantité de petites villes, d'autant que le mouvement de constitution de groupement de communes marque terriblement le pas depuis quelques mois, tout simplement parce qu'il n'y a plus de volonté politique pour l'encourager.

Le vote de ce texte sera donc, en tout état de cause, une catastrophe pour bien des petites villes (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Larcher.** Ça, c'est fort comme argument !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je tiens à dire à Mme ben Guiga qu'elle vient de parler avec beaucoup de cruauté du seuil de 10 000 habitants, alors que c'est le groupe socialiste de l'Assemblée nationale qui a proposé ce seuil.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Eh bien, il a eu tort !

**M. le président.** Par amendement n° 244, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de compléter le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis par les mots : « par référence aux communes de cette importance ».

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, vous avez, tout à l'heure, parlé de mon rêve secret. Je peux vous répondre, car je suis un des rares ici à connaître mes rêves, que je n'ai absolument pas rêvé de faire traîner un débat en longueur en espérant qu'il serait arrêté grâce à un artifice, comme la dernière fois. Cette fois-ci, vous avez été mieux conseillé qu'au mois de juin puisque vous vous y êtes pris un peu plus tôt avant la fin de la session. Cela, ce n'est pas du domaine du rêve, c'est un constat objectif.

L'abrogation de l'article 69 de la loi Falloux n'est pas pour moi un jeu, car je respecte tous les enfants, qu'ils soient dans les établissements privés sous contrat, dans les établissements privés hors contrat ou dans les établissements publics. Il ne m'est jamais venu à l'esprit qu'on pouvait jouer avec leur sort. Cela m'autorise à vous dire que, vous, vous jouez avec le respect dû au Parlement.

Monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, lorsque vous nous avez l'un et l'autre proposé qu'une commission travaille sur ce dossier, avant que le Parlement n'en soit, de nouveau, éventuellement saisi...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je l'ai proposé en septembre !

**M. Jean-Louis Carrère.** Mais vous aviez annoncé dès le mois de juin, monsieur le ministre, que nous y reviendriez.

Lorsque vous nous avez fait cette proposition, pas un instant je n'ai pu imaginer que la discussion reprendrait au Sénat en séance publique sans que la commission des affaires culturelles ait pu, préalablement, étudier le rapport Vedel et vous entendre, monsieur le ministre. Je trouve cette « première » véritablement choquante. Pardonnez-moi, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, d'avoir été un peu vif tout à l'heure dans mon propos, mais c'était sur ce point - et sur ce seul point - que j'exprimais alors mon désaccord.

S'agissant de l'amendement n° 244, je propose une rédaction qui lève toute ambiguïté et qui, certainement, donnera satisfaction à Mme ben Guiga.

Nous proposons d'ajouter à la fin du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis les mots : « par référence aux communes de cette importance ».

Monsieur le ministre, les amendements que nous avons défendus jusqu'à maintenant ne répondaient certes pas, comme vous l'avez prétendu, à une volonté tactique, mais, fatalement, ils ont présenté un aspect quelque peu répétitif. Maintenant que nous savons que, grâce à la procédure que vous avez utilisée et grâce à la majorité dont vous disposez, l'article 1<sup>er</sup> bis va être voté, nous souhaiterions qu'il soit amendé pour lever toute ambiguïté quant aux barèmes qui devraient s'appliquer aux communes.

Je tiens à appeler l'attention des maires, qui sont nombreux ici, sur ce point. Si le membre de phrase dont j'ai donné lecture n'était pas introduit dans le texte, selon quelles modalités pourrait-on faire en sorte que soient appliqués avec rigueur aux communes d'importance identique des choix budgétaires identiques, étant bien entendu que, dans le texte, la liberté leur est laissée.

Dans l'article, il est dit : « Dans les communes de moins de 10 000 habitants, ce montant est apprécié sur une base départementale ». De quelle base départementale s'agit-il ? Concerne-t-elle toutes les communes ou simplement les communes inférieures à 10 000 habitants ?

Telle est la raison pour laquelle je prie le Gouvernement de bien vouloir prendre en considération cet amendement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Très bien !

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Le ton courtois sur lequel vient de s'exprimer M. Carrère me fait une obligation de lui répondre en assumant ma responsabilité.

Voilà quatre jours, comme c'était mon devoir, j'ai étudié, analysé et commenté, la plume à la main, le résumé du rapport Vedel, dont j'avais pris connaissance dans les journaux.

Hier, et au cours de la nuit qui a suivi, j'ai lu le rapport Vedel dans son intégralité, et je l'ai de nouveau annoté à mon propre usage.

Si j'y avais trouvé une phrase, une virgule qui allât à l'encontre des conclusions de la commission des affaires culturelles, j'aurais pris la responsabilité de convoquer celle-ci, mais tout ce que j'y ai trouvé avait pour effet de confirmer et d'illustrer les conclusions auxquelles la commission des affaires culturelles était parvenue au printemps.

Dans ces conditions, il m'a paru, mon cher collègue, totalement inutile de convoquer la commission pour le simple plaisir de dire : « Vous voyez, mers chers collègues, à quel point nous avons raison ! » (*Très bien ! et applaudissement sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** La disposition proposée dans l'amendement relève du décret, qui est prévu dans le dernier alinéa de l'article. Effectivement, ce décret pourrait comporter une telle précision.

La commission a donc émis un avis défavorable sur l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Pour les mêmes raisons que celles que vient d'indiquer M. le rapporteur, le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Par amendement n° 243, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> *bis*, d'insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Cette aide ne peut, en aucun cas, conduire à une diminution des aides accordées aux établissements publics situés sur le territoire de la collectivité concernée. »

La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Avant de défendre cet amendement, je tiens à présenter les plus vives félicitations à la commission des affaires culturelles, puisqu'il apparaît qu'elle n'avait pas besoin du rapport Vedel, dans la mesure où celui-ci n'a fait que confirmer les conclusions auxquelles elle était elle-même parvenue.

J'en suis bien convaincu, car je connais la qualité des travaux parlementaires. Bien souvent, nous n'avons pas besoin de ces rapports qui viennent s'ajouter à notre propre travail et surcharger les débats. Je me sens d'ailleurs conforté par les remarques de M. le président de la commission, dans mon sentiment que ce rapport, au fond, n'était qu'un prétexte. L'essentiel se trouvait déjà dans les travaux de la commission.

Il permet de déclencher à cet instant le retour du projet devant le Sénat, alors qu'à un moment le ministre pensait que ce n'était pas possible et que c'était très risqué.

J'en viens à l'amendement.

Monsieur le ministre, ce que nous faisons en ce moment est important, et je voudrais que l'on retrouve la force qui a caractérisé notre débat du mois de juin. Vous y avez mis de la passion, vous en conviendrez, mais nous aussi.

Nous n'avancions pas masqués ; nous défendons l'enseignement public et nous sommes contre l'élargissement sans cesse des droits, demandes, revendications de l'enseignement privé.

**M. Alain Lambert.** Voilà qui est clair !

**M. Marc Lauriol.** Ce n'est pas nouveau !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** En effet, ce n'est pas nouveau. Ne soyez donc pas surpris, lorsque nous réagissons.

Nous sommes dans la tradition socialiste ; il n'y a rien d'idéologique dans notre position, au sens où l'on entend par là une vision dogmatique du monde.

**M. François Collet.** Mais si, justement, c'est idéologique !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** D'ailleurs, notre approche n'est même pas spécifiquement socialiste ; il existe de nombreux courants philosophiques à l'intérieur de la droite républicaine qui ont la même conception que nous.

Il ne s'agit pas d'empêcher que se propage telle ou telle foi. C'est le droit le plus légitime des parents que de vouloir la transmettre à leurs enfants s'ils sont assurés qu'il s'agit d'une vérité digne d'être reconnue pour telle. Il s'agit de la construction de la nation. Voilà où est le fond de l'affaire. Evidemment, personne ne se risque, en cette fin de siècle, à nous dire de plein fouet : « Nous sommes pour la multiplication des établissements privés confessionnels. »

On avance masqué, en utilisant des arguments détournés tel l'intérêt des enfants, comme si nous n'avions pas, nous, le souci des enfants, comme si nous faisons la moindre différence entre une petite tête blonde et une petite tête brune qu'elle soit de telle ou telle religion, qu'elle aille dans telle ou telle école. Nous avons *a priori* le cœur plein de tendresse pour tous ces gamins. Il est assez inconvenant que l'on nous fasse des reproches à ce sujet. Nous le ressentons mal.

Nous ne faisons aucune différence entre les enfants, mais nous sommes attachés à un principe fondateur de notre nation, la nation française, qui ne se confond pas avec d'autres dans sa construction historique.

La religion n'est pas menacée ; elle n'a donc pas besoin, dans un pays de liberté comme le nôtre, de professer les vérités qu'elle veut enseigner à travers un système complexe d'éducation ; elle est libre de s'exprimer quand et comme elle le veut.

Mes chers collègues, vous trouvez inadmissibles les propos que je tiens s'agissant du danger que fait courir la propagation institutionnalisée de la religion. Vous trouvez cela odieux lorsqu'il s'agit de la religion catholique. Mais je vous demande de réfléchir au fait que toutes les religions de notre pays ont également droit au bénéfice que vous voulez instituer : la deuxième religion de France, l'islam, la troisième, le protestantisme, et l'on peut continuer la liste. C'est de cela qu'il est question.

Comment répondrions-nous, demain, à leurs demandes si nous n'y avons pas d'abord répondu pour la nation tout entière ?

C'est par le biais des toitures à refaire des établissements privés confessionnels catholiques que passe l'ombre.

Ne vous étonnez donc pas de la ferveur de notre engagement dans cette affaire. Ne venez pas invoquer la sécurité des enfants. Elle est garantie par le service public et si elle ne l'est pas, il faut y pourvoir le plus vite possible.

Vous dites que la participation de l'Etat doit être à 100 p. 100 pour les établissements publics et à 50 p. 100 pour les établissements privés ; que signifie cette comptabilité ? Si les problèmes se posent en termes égaux, la prise en charge devrait être à 100 p. 100 pour tout le monde. Sinon, au nom de quoi en est-il ainsi ?

Notre responsabilité est différente dans les deux cas, dites-vous. En quoi consiste la différence de responsabilité ? Le droit à l'amour, à l'éducation est le même pour tous. Il y a pourtant une différence : les uns sont des établissements de la nation, les autres sont des établissements privés.

Que ceux qui veulent à toute force mettre leurs enfants dans des établissements privés ou l'on enseignera la mathématique catholique, la physique protestante ou

l'astronomie hébraïque, qu'ils la paient et que cesse cette pression incessante depuis deux siècles !

A quoi vise notre amendement ? A faire en sorte qu'en aucun cas l'aide apportée aux établissements privés ne puisse conduire à une diminution des aides accordées aux établissements publics situés sur le territoire de la collectivité concernée. Sur ce point, je suis sûr que vous en serez d'accord : nous entendons que soit servi d'abord l'établissement public, puis que soit servi l'établissement privé, si nous devons céder sur le financement de l'établissement privé.

Si vous acceptez cet amendement, mes chers collègues nous ferons un petit pas en avant.

Messieurs les maires, demain, lorsque vous serez devant vos comptes, quels arguments présenterez-vous pour dire que vous n'avez plus les moyens de payer ?

Ajoutez donc au texte la limite qui est prévue dans notre amendement. On va donner de l'aide, peut-être, mais qu'au moins elle ne diminue pas l'aide accordée à l'école publique.

Demain, vous regretterez la précipitation dans laquelle les dispositions qui nous sont proposées auront été adoptées. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** L'amendement n° 243 est redondant car il reprend l'exposé des motifs de la proposition de loi. Il n'est évidemment pas question que le financement de l'enseignement privé se fasse au détriment de l'enseignement public.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Ah !

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Dans ces conditions, nous sommes défavorables à l'amendement. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Par ailleurs, j'aimerais bien qu'on m'explique comment les investissements destinés à l'enseignement public, qui sont obligatoires pour les collectivités locales, pourraient être traités sur le même chapitre que les subventions à l'enseignement privé. Le problème ne se pose donc pas.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Au nom de quelle différence, demande M. Mélenchon, peut-on traiter de façon distincte les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé ?

Je vais vous répondre, monsieur Mélenchon.

L'école publique, c'est la première responsabilité de l'éducation nationale et de la collectivité publique.

**M. Claude Estier.** Cela ne nous déplaît pas de l'entendre dire !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est une responsabilité plus importante que tout autre !

**M. Franck Sérusclat.** C'est la seule !

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est la nôtre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** La raison pour laquelle j'ai tenu à ce que le taux de l'emprunt spécial sécurité soit différent selon qu'il s'applique aux travaux nécessaires à l'école publique ou aux travaux nécessaires à l'école privée c'est que l'on n'a pas la même responsabilité selon que l'on est propriétaire ou qu'on ne l'est pas. Si des travaux de sécurité s'imposent également dans les établissements publics - j'ai dit que j'allais ordonner des enquêtes exhaustives école par école, avant le 31 mars - ...

**M. François Autain.** Vous auriez déjà dû le faire !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... ils devront être réalisés en priorité, puisque nous sommes propriétaires de ces établissements. Les travaux devront être réalisés aussi dans les écoles privées si la sécurité des enfants l'exige, mais avec une différence d'engagement de la part de l'Etat, afin d'inciter les propriétaires à s'impliquer également.

Voilà pourquoi le dispositif que nous proposons mérite, à mon avis, un seul qualificatif : celui de juste. Il n'est pas facile à mettre en œuvre, mais il est juste. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

(**M. Yves Guéna remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

## PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA

### vice-président

**M. le président.** Par amendement n° 245, MM. Estier, Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, d'insérer l'alinéa suivant :

« Les établissements d'enseignement privé visés au précédent alinéa sont soumis aux mêmes règles d'affectation de la taxe d'apprentissage que les établissements d'enseignement publics. »

La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** Il est bien évident que nous sommes dans un autre débat que celui qui s'est arrêté le 30 juin dernier.

Il y a en effet un fait nouveau très important et que vous utiliserez de façon insidieuse au lieu de le dire très clairement. Vous êtes en ce moment, vous, monsieur le ministre, et vos collègues, si pressés qu'on ne peut voir, dans cette hâte, qu'une volonté idéologique.

Ainsi, nous avons dû aller très vite, hier, pour établir un dossier médical, d'ailleurs inutilisable et inacceptable. Dans ce domaine aussi, il convenait de faire de la démagogie. Dernièrement, a été rétabli l'apprentissage. Là aussi, la promptitude était de mise, car cela s'inscrivait dans une idéologie. La loi Méhaignerie, quant à elle, comportait quelques éléments. Vous aussi, monsieur le ministre, vous vous pressez parce que votre action s'inscrit dans un ensemble idéologique au nom duquel vous osez bafouer la Constitution.

Tout à l'heure, vous avez évoqué vos obligations, monsieur le ministre. Elles concernent en effet l'enseignement public, obligatoire et laïque.

Or « laïque » veut bien dire : « ouvert à tous ». Le reste n'est pas votre affaire. Monsieur le ministre, même si vous découvriez tout à coup que les enfants de votre commune sont en danger lorsqu'ils vont dans tel ou tel lieu, votre précipitation serait tout à fait anormale, car vous n'avez rien fait depuis longtemps en ce domaine.

Avant de défendre l'amendement lui-même, monsieur le président, je reviendrai sur ce que j'aurais dit à M. le président du Sénat - bien qu'il ne soit plus présent au fauteuil de la présidence, je pense que la teneur de mes propos lui sera rapportée - s'il m'avait donné tout à l'heure la parole pour un rappel au règlement.

M. Monory a dit, à juste titre, que l'ordre du jour des séances de notre assemblée est fixé non pas par le Sénat, mais par le Gouvernement.



En revanche, il a toujours déclaré avoir une responsabilité dans l'organisation des débats et pouvoir librement décider des suspensions de séance ou de l'horaire des débats, par exemple.

En tant que président, il rappelle très souvent, *urbi et orbi*, allais-je dire, son souci du respect du débat démocratique dans lequel chacun peut s'exprimer.

Or, tout à l'heure, il nous a contraints à une démarche dont nous aurions pu faire l'économie s'il n'avait pas refusé de donner la parole à deux de mes collègues, MM. Mélenchon et Carrère, pour la donner tout de suite au ministre, mettant ainsi un terme au débat démocratique que nous voulions amorcer.

Comment être étonné, à la suite de ces deux provocations, celle du ministre et celle à laquelle, peut-être maladroitement, M. Monory s'est prêté, que nous adoptions le comportement de personnes qui sont atteintes dans leur dignité de sénateurs ? A travers elles, c'est à la dignité du Sénat lui-même qu'il est porté atteinte !

Je tenais à ce que cela soit dit, car on a trop vite fait de schématiser nos pensées. D'ailleurs, M. le ministre est, semble-t-il, doté de qualités de devin, puisqu'il sait quels sont nos rêves et nos pensées. En réalité, ses propres rêves lui font plutôt croire que nous avons les mêmes. Sa démarche est insidieuse.

Bien qu'il soit issu de l'enseignement laïque et qu'il y ait exercé des responsabilités, il veut oublier la signification de l'adjectif « laïque » pour favoriser, en définitive, une catégorie particulière, et, au sein de celle-ci, des intégristes, par rapport, allais-je dire, aux « catholiques pratiquants ordinaires ». Il est en effet nombre de catholiques pratiquants ordinaires dont les enfants fréquentent l'école laïque non seulement parce que la laïcité fait partie de la Constitution, mais encore parce qu'elle est le lieu où la personnalité des individus est le mieux respectée.

Pourquoi agir ainsi, sinon par démagogie, par idéologie et pour essayer de revenir à une époque à laquelle l'école laïque n'avait effectivement pas les moyens de s'exprimer du fait du poids de l'école privée ?

Or, après mon collègue, Jean-Luc Mélenchon, je répéterai qu'en ce qui concerne l'école laïque la République a la responsabilité d'offrir à tous, de façon obligatoire et gratuite, la possibilité de découvrir, d'abord, les premiers éléments pour, ensuite, acquérir une culture en liberté de choix.

Si des parents ne se sentent pas capables de fournir une éducation et veulent que leurs enfants reçoivent, dans des écoles particulières, un enseignement spécifique orienté, comme nous l'avons déjà dit - vous le savez aussi bien que moi - en fonction des données de l'Évangile, c'est leur affaire ! Peut-être ne sont-ils pas suffisamment satisfaits du prêtre et de la catéchèse et veulent-ils que leur enfant disposent d'éléments supplémentaires.

Nous nous trouvons dans un débat ubuesque. En effet, vous refusez de reconnaître votre propre démarche, qui se veut douceuse. Certes, vous ne demandez pas 100 p. 100. Toutefois, ce n'est pas pour les raisons que vous avez évoquées tout à l'heure. En effet, 100 p. 100, ce serait peut-être trop lourd pour les communes. De surcroît, 50 p. 100, cela semble dire : on ne veut pas tout aujourd'hui, on agira petit à petit et on verra demain.

**M. François Collet.** Vous n'avez rien écouté !

**M. Franck Sérusclat.** Vous aurez ainsi, vous, responsable enseignant de l'école laïque, aujourd'hui ministre, fait en sorte que, progressivement, l'école laïque n'ait plus rien.

En outre, le Gouvernement utilise l'argent de personnes qui ont souscrit à un emprunt d'État sans avoir été averties auparavant que cet emprunt servirait peut-être à réparer des écoles privées.

**Un sénateur socialiste.** C'est un détournement de fonds !

**M. Franck Sérusclat.** S'il ne s'agissait que des réparations auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure, comment se fait-il que les maires connaissant l'état des écoles n'aient pas procédé aux opérations nécessaires, ou n'aient pas fermé les dites écoles ? Vous savez bien que ce n'est pas vrai.

Je ne veux pas me trouver devant la situation de type Pailleron, dites-vous. Si c'était vrai, il s'agirait, d'abord, d'éliminer tous les lycées Pailleron qui existent encore. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

**M. François Autain.** On en dénombre encore soixante-dix !

**M. Franck Sérusclat.** Vous semblez découvrir brutalement la situation...

**M. le président.** Monsieur Sérusclat, votre amendement concernant la taxe d'apprentissage, je vous prie de vous exprimer sur ce sujet-là !

**M. Franck Sérusclat.** Je vais conclure, monsieur le président.

Auparavant, je dis de nouveau, car vous n'étiez peut-être pas présent, monsieur le président, que nous avons subi trop de contraintes et d'autoritarisme tout à l'heure pour ne pas avoir été conduits tout à coup à enfreindre la règle.

**M. le président.** Monsieur Sérusclat, j'ai été présent d'un bout à l'autre du débat, d'abord à mon banc et maintenant au fauteuil de la présidence.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Nous vous avons même vu au pied de la tribune !

**M. le président.** J'ai suivi le débat et j'ai apprécié.

**M. Franck Sérusclat.** Monsieur le président, au fauteuil qui est le vôtre en ce moment, vous pouvez me donner ou me retirer la parole. Mais si vous me prenez une partie de mon temps de parole, alors je serais un peu perdu ! D'ailleurs, ce ne serait pas la première fois que vous le feriez. En effet, au mois de juin dernier, vous m'avez privé d'une répartition sous prétexte que vous leviez la séance.

Notre amendement vise à insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, l'alinéa suivant :

« Les établissements d'enseignement privé visés au précédent alinéa sont soumis aux mêmes règles d'affectation de la taxe d'apprentissage que les établissements d'enseignement publics. »

Mais comme vous venez de dire que mon temps de parole est épuisé, je ne m'expliquerai pas davantage.

**M. le président.** Je suppose que l'avis de la commission sur l'amendement n° 245 est défavorable ? (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Louis Perrein.** On n'en sait rien !

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** La commission émet un avis défavorable sur cet amendement car les règles de la taxe d'apprentissage ne prévoient pas d'affectation particulière à l'enseignement public ou à l'enseignement privé.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Cela dit, monsieur Sérusclat, je ne peux pas imaginer que vous entendiez ce que vous dites.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils disent ! (*Sourires.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Il est honteux d'affirmer que l'affectation d'une partie d'un emprunt d'Etat à des travaux de sécurité pour des enfants aurait pu dissuader certains de mes concitoyens de prêter leur argent à l'Etat. Je suis persuadé que vous n'avez pas compris ce que vous vouliez dire. (*Protestations sur les trahées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce n'est pas possible !

**M. Marcel Charmant.** C'est honteux !

**M. François Autain.** C'est une mise en cause !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il s'agit effectivement d'une mise en cause personnelle !

**Un sénateur socialiste.** C'est sectaire !

**M. le président.** Par amendement n° 246, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er bis</sup>, l'alinéa suivant :

« Toute aide allouée conformément au premier alinéa de cet article donne lieu à conclusion entre la collectivité territoriale qui l'attribue et établissement d'enseignement privé qui la reçoit à la signature d'une convention précisant l'affectation de cette aide. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avoue que je ne comprends plus ce que l'on nous raconte. On m'objectera que nous n'avons pas écouté. Si ! nous avons écouté, mais nous n'avons pas entendu, c'est vrai, ce long discours que M. le ministre a eu le temps d'écrire ou de faire écrire après qu'il a reçu le rapport Vedel. Si vous l'avez écrit vous-même, monsieur le ministre, je vous admire d'autant plus.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** M. le ministre est agrégé de lettres classiques, je vous le rappelle pour mémoire, monsieur Dreyfus-Schmidt !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il arrive, monsieur Schumann, vous le savez mieux que moi, que les ministres se fassent préparer...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Certains !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... des projets. Lorsqu'on reçoit un rapport hier et que l'on fait un long discours comme celui qui a été prononcé tout à l'heure, on a d'autant plus de mérite.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Eh bien voilà !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Mais lorsque vous nous expliquez qu'il y aurait 50 p. 100 pour l'enseignement privé et 100 p. 100 pour l'enseignement public, j'avoue que je ne comprends pas.

En effet l'article 1<sup>er bis</sup>, que nous sommes en train d'examiner, précise que les établissements d'enseignement privés sous contrat peuvent bénéficier d'une aide aux investissements, que les collectivités territoriales fixent librement les modalités de leur intervention.

Toutefois, l'aide qu'elles apportent aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour leurs investissements ne doit pas excéder, en proportion du nombre des

élèves des classes faisant l'objet du contrat rapporté au nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement public, le montant des investissements réalisés dans l'enseignement public.

**M. François Collet.** Si vous aviez écouté, vous comprendriez !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas 100 et 50, c'est 100 et 100. La seule limite, c'est celle de l'effort qui a été fait pour l'enseignement public dans les six années précédentes, c'est-à-dire à une époque où, compte tenu de la décentralisation, des efforts très importants ont effectivement été réalisés en faveur de l'enseignement public. (*M. le ministre de l'éducation nationale quitte l'hémicycle.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il s'enfuit !

**M. Emmanuel Hamel.** M. Romani comprend tout. Il va donc vous comprendre ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Et il rapporte tout !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** J'en suis sûr !

Notre amendement n° 246 était divinatoire. Le 8 décembre dernier, M. Vedel a écrit à M. le ministre en lui disant - je l'ai déjà lu tout à l'heure mais vous verrez pourquoi je suis amené à le répéter - que « les représentants des collectivités accordant des aides reconnaissent la nécessité d'un inventaire des besoins en commençant par les plus urgents, d'une programmation et d'une coopération entre les trois niveaux de l'administration locale, en veillant à ce que les établissements privés bénéficiaires apportent toutes garanties par des conventions appropriées ».

Or, c'est ce que prévoit notre amendement. Il vise à insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er bis</sup> l'alinéa suivant :

« Toute aide allouée conformément au premier alinéa de cet article donne lieu à conclusion entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'établissement d'enseignement privé qui la reçoit à la signature d'une convention précisant l'affectation de cette aide. »

Nous allons au devant des conclusions de la mission Vedel. J'aimerais bien que le Gouvernement, notamment M. Romani qui, lui aussi, travaille sur ce dossier avec acharnement depuis que le rapport Vedel a été déposé, nous explique en quoi il pourrait s'opposer à ce que l'on inscrive dans la loi, par notre amendement n° 246, très exactement ce qui a été demandé.

Si M. le ministre délégué dont la science est très grande, comme le disait tout à l'heure un de nos collègues, mais dont nous comprendrions très bien qu'elle ne soit pas totale, estimait ne pas pouvoir être en mesure de nous répondre, nous ne verrions pas d'inconvénient ou bien à ce que l'on suspende la séance pour attendre le retour de M. le ministre de l'éducation privée (*Sourires*)...

**M. Emmanuel Hamel.** De l'éducation !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... ou bien, au contraire, à ce que nous réservions cet amendement pour en reprendre la discussion lorsqu'il aura pu nous rejoindre.

J'espère simplement qu'il ne nous a pas quittés pour aller répondre à la télévision. Je ne lui fais, bien entendu, pas de procès...

**M. Jean-Louis Carrère.** Il est devant la télévision !

**M. le président.** Pas d'interpellation de collègue à collègue, je vous prie !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... mais je note que ce ne serait jamais que le troisième ministre, depuis quinze jours, qui nous quitterait pour aller se faire interviewer à la télévision. J'espère bien que ce n'est pas le cas.

**Plusieurs sénateurs socialistes et communistes.** Si ! si !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est vrai ?

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, je vous en prie, poursuivez et concluez. N'entrez pas en conversation avec vos collègues !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, j'ai posé une question. On me donne des éléments de réponse. (*M. Mélenchon sort de l'hémicycle.*)

**M. le président.** On n'a pas à vous en donner publiquement. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. François Autain.** Pourquoi ?

**M. Ivan Renar.** C'est une communication par signaux optiques !

**M. le président.** Je vous en prie, achevez de présenter votre amendement, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Oui, monsieur le président.

Cet amendement s'inscrit dans le droit-fil de ce qui est demandé. En effet, M. Bayrou disait tout à l'heure que les collectivités sont propriétaires des bâtiments de l'école publique et qu'il était bien normal que le propriétaire assure les travaux nécessaires, en particulier le clos et le couvert.

En revanche, lorsqu'il s'agit de faire des travaux pour des bâtiments qui ne vous appartiennent pas, il est des garanties à prendre. (*M. Mélenchon rentre dans l'hémicycle et s'adresse à voix basse à l'orateur.*) Excusez-moi, monsieur le président.

**M. le président.** Je suis prêt à tout excuser, mais de quoi s'agit-il ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il m'est confirmé à l'instant que M. le ministre de l'éducation nationale est actuellement interviewé par la télévision. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. François Autain.** Cela ne marche pas !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, je vous demande instamment de suspendre la séance jusqu'à ce qu'il revienne !

**M. Jean-Louis Carrère.** Suspension !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas normal, ce n'est pas possible ! (*Suspension ! Suspension ! sur les travées socialistes et communistes.*)

**Un sénateur socialiste.** Il bafoue le Parlement !

**M. le président.** Permettez que je m'exprime, puisqu'on m'a posé une question ! Monsieur Dreyfus-Schmidt, le Gouvernement est à son banc. Vous savez qu'en raison de la solidarité ministérielle n'importe quel ministre - et Dieu sait que M. Romani n'est pas n'importe quel ministre ! - peut répondre au nom de tout autre. Poursuivez et achevez, je vous prie, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, il existe même des palais de justice où il suffit qu'il y ait une toque pour que le ministère public soit considéré comme présent. C'est vrai ! Mais il s'agit de palais de justice où l'on travaille à longueur de journée et où il est bien permis, à certains moments, de ne pas être présent.

Mais lorsque le Gouvernement, à la demande du ministre de l'éducation nationale, fixe, d'une heure à l'autre, un débat pour l'après-midi, à seize heures,...

**Mme Hélène Luc.** Ça, alors !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... le moins que nous puissions demander, c'est de pouvoir nous exprimer devant lui et lui poser des questions à lui, personnelle-ment. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Romani le sait bien, car, récemment, M. le garde des sceaux lui-même nous avait quittés pour assister à une émission de télévision. M. Romani était comme toujours prêt à le suppléer, avec son courage, son talent, ses connaissances qui sont grandes,...

**M. François Gerbaud.** Très bien ! Elles sont au moins reconnues !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... mais qui ne sont évidemment pas équivalentes à celles d'un ministre en charge d'un portefeuille ministériel. M. Romani n'est pas à lui seul le Gouvernement tout entier !

Le Sénat tout entier avait dès lors pris la décision de suspendre la séance jusqu'au retour de M. le garde des sceaux.

**M. Emmanuel Hamel.** Jusqu'à zéro heure vingt !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je suppose que vous vous en souvenez, monsieur le président, même si ce n'était pas vous qui occupiez le fauteuil de la présidence.

Comme nous l'avions demandé ce jour-là, nous réclamons aujourd'hui que la séance soit suspendue jusqu'au retour de M. le ministre afin qu'il puisse répondre à la question que nous vous avons posée. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Parlement, chargé des rapatriés.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Répondez à ma demande, monsieur le président ! Ce n'est pas possible !

**M. Roger Romani, ministre délégué.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous avez été très élogieux à mon égard...

**M. Emmanuel Hamel.** Vous le méritez bien !

**M. Roger Romani, ministre délégué.** ... et je connais votre courtoisie légendaire.

Puisque vous m'avez posé une question, je vais vous répondre.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas à vous qu'elle s'adressait !

**M. Roger Romani, ministre délégué.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous avez déposé un amendement n° 246 qui vise à insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Toute aide allouée conformément au premier alinéa de cet article donne lieu à conclusion entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'établissement d'enseignement privé qui la reçoit à la signature d'une convention précisant l'affectation de cette aide. »

Vous avez été entendu parce que je vous demande de vous référer à l'article 3 de la présente proposition de loi (*M. le ministre de l'éducation nationale regagne le banc des ministres.* - *Exclamations sur les travées socialistes*) dont nous débattons et qui est - pardonnez-moi ma franchise - beaucoup plus complet que votre amendement.

Je vous donne lecture de cet article 3 :

« Toute aide allouée conformément à l'article précédent donne lieu à conclusion, entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire, d'une convention précisant l'affectation de l'aide, les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de cessation de l'activité d'éducation ou de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties ainsi que les garanties correspondantes. »

Vous constatez donc que votre appel a été entendu : il suffit de vous référer à l'article 3 de la proposition de loi dont nous discutons.

**M. François Collet.** Ils ont eu six mois pour l'étudier !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Nous n'en sommes pas encore à l'article 3 !

**M. Roger Romani, ministre délégué.** Par conséquent, monsieur le président, les dispositions réclamées par M. Dreyfus-Schmidt étant déjà incluses, de façon d'ailleurs beaucoup plus complète, dans le texte de la proposition de loi, le Gouvernement est défavorable à l'amendement n° 246. Vous avez eu la réponse que vous souhaitiez, monsieur Dreyfus-Schmidt !

**M. le président.** M. le ministre de l'éducation nationale étant de nouveau à son banc, il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de suspension. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Louis Perrein.** On me demande de passer à la télévision ! Je peux y aller ? (*Sourires.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 246 ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Pour les raisons indiquées par M. le ministre, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je retire l'amendement n° 246.

**M. le président.** L'amendement n° 246 est retiré.

Par amendement n° 248, MM. Estier, Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, l'alinéa suivant :

« Les aides visées au précédent alinéa doivent être remboursées en cas de cessation totale ou partielle de l'activité d'enseignement. »

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur Schumann, vous m'avez répondu avec beaucoup de gentillesse, ce dont je vous remercie. Mais même si le ton était empreint de beaucoup d'allégresse, le fond de votre réponse ne m'a pas pleinement satisfait.

J'en conclus, en effet, que vous ne réunissez la commission que si elle peut être saisie d'éléments nouveaux. Je croyais, pour ma part, que les commissions du Sénat pouvaient être réunies aussi pour des raisons d'information et pour auditionner des ministres. J'aurais eu des questions à poser à M. le ministre de l'éducation nationale si j'avais eu le temps de lire le rapport Vedel.

Je considère donc votre réponse comme courtoise, mais elle ne m'agréa absolument pas.

Cela étant dit, monsieur le ministre, vous avez parlé de propriété et d'intervention. Excusez-moi de vous dire que ni vous, ni moi - sauf peut-être vous, en qualité de pré-

sident du conseil général des Pyrénées-Atlantiques - ne sommes propriétaires des locaux que sont les écoles, les collèges et les lycées. Or nous préparons une loi qui ne constituera peut-être pas un solde de tout compte mais dont les conséquences financières seront à la charge des collectivités locales en grande partie et non de l'Etat puisqu'il s'agit d'un texte de loi qui traite uniquement de l'investissement dans les établissements privés sous contrat.

Il y aura d'ailleurs un grave problème, monsieur le ministre : si les communes sont propriétaires des écoles, les départements des collèges et les régions des lycées depuis les lois de décentralisation, il faudra faire très attention aux titres de propriété des établissements privés sous contrat. Je serais curieux de savoir ce que nous répondront les juristes quand il s'agira de financer avec les fonds publics des propriétés dont nous ne savons pas qui est le propriétaire !

En effet, il y a quand même des cas où nous rencontrerons quelques difficultés à définir juridiquement le propriétaire...

**M. François Collet.** Il doit payer l'impôt foncier, cela doit se savoir !

**M. Jean-Louis Carrère.** Peut-être ! Mais vous verrez que, dans le cas de certaines congrégations, il y aura difficulté.

L'amendement n° 248, qui vise à insérer un alinéa après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis nouveau, revêt une importance particulière ; en tout état de cause, il peut vous agréer puisqu'il ne prend absolument pas le contrepied du texte de loi qui est proposé ; il vise à le clarifier.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous ne m'opposiez pas l'article 3 ; ce dernier, en effet, est beaucoup plus explicite et plus restrictif.

J'aimerais vous donner lecture de l'alinéa que l'amendement n° 248 vise à insérer après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, et ce afin que vous en compreniez bien le sens : « Les aides visées au précédent alinéa doivent être remboursées en cas de cessation totale ou partielle de l'activité d'enseignement. »

L'article 3, en revanche, introduit la notion de remboursement à la date de la cessation d'activités.

Il faut que nous soyons prudents et que nous permettions aux collectivités territoriales de subventionner librement, comme le prévoit la proposition de loi, que je combattrai jusqu'au bout néanmoins, parce que l'organisation de l'enseignement qu'elle prévoit ne correspond absolument pas à ma propre conception en ce domaine. Ma conception de l'enseignement est qu'il y ait liberté d'enseigner mais que, à partir du moment où un enseignement revendique un caractère propre, il ne soit plus éligible aux fonds publics.

A ce propos, monsieur le ministre, vous avez dit, me semble-t-il, tout à l'heure, une légère contrevérité. Il n'y a pas de risque, avez-vous prétendu, que le financement nouveau des établissements privés ne déclenche un processus de minoration du financement des établissements publics, parce que ce dernier est obligatoire.

Voici un exemple vécu que M. Valade vous confirmera si vous l'interrogez : en région Aquitaine, l'accroissement du financement des établissements privés sous contrat, que la loi ne permet pourtant pas encore - j'ai d'ailleurs introduit un recours à cet égard - a provoqué une diminution du financement des établissements publics qui, eux, de par la loi, sont exclusivement à la charge du conseil régional d'Aquitaine.

Monsieur le ministre, il est fait état de la vétusté des locaux des établissements privés sous contrat. Moi, j'admets qu'il puisse y avoir des locaux vétustes.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Ah !

**M. Jean-Louis Carrère.** Mais je conteste la méthode qui a été utilisée par la commission.

Monsieur le ministre, je vais vous citer deux cas d'actualité dans votre région, à proximité immédiate de votre département, pour que vous puissiez les vérifier.

J'avais, voilà peu de temps, un fils en terminale au lycée d'Aire-sur-l'Adour : il pleuvait sur son lit !

**M. Henri de Raincourt.** Oh !

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, il n'en a pas moins grandi, rassurez-vous !

**M. Henri de Raincourt.** Ah !

**M. Jean-Louis Carrère.** Il fréquente désormais l'enseignement supérieur, n'en déplaît à votre ami M. Clouet, même s'il risque de « faire masse » ! Mais, décidément, nous avons des conceptions différentes de l'enseignement dans ce pays !

Actuellement, monsieur le ministre, le lycée professionnel de Peyrehorade connaît de graves problèmes de sécurité en matière d'aménagement de cuisine. Mais la région - je viens de l'apprendre - va finalement y faire face.

Vous voyez donc, monsieur le ministre, les problèmes de sécurité - vous ne les niez d'ailleurs pas - qui peuvent se poser à l'enseignement public dans un tout petit territoire. Monsieur le ministre, comme vous êtes gentil et bon garçon, vous allez faire procéder à l'inventaire. Mais à qui les charges vont-elles incomber ? Quelle sera la part de l'Etat sur la mise à niveau ? Quelle sera la part des conseils régionaux, des conseils généraux et des communes ?

C'est cela, l'important ! En effet, il est bien beau de promettre à un public - il était prévenu, semble-t-il de l'organisation de débat, contrairement à nous ! - qu'il y aura financement ! Mais qui paiera, et avec quel financement ?

La région Aquitaine vote son budget lundi prochain. Qui va lui permettre de prévoir un financement ?

**M. François Collet.** La loi que nous votons !

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est la loi qui va lui permettre, d'ici à lundi, de connaître l'état des locaux, de faire les études, une programmation et de maîtriser les problèmes de fiscalité ? Vous irez l'expliquer aux Aquitains, monsieur ! Je trouve votre réponse un peu légère en matière de fiscalité locale !

**M. François Collet.** C'est la loi !

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, prenez en considération ces éléments de bon sens que je vous délivre et acceptez cet amendement n° 246, qui vise à clarifier les relations entre les collectivités locales et les établissements privés sous contrat, au cas où, bien que je ne le souhaite pas, cette proposition de loi serait adoptée. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. Jean-Louis Carrère.** Pourquoi ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il ne sait pas !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement aurait pu prendre en considération la rédaction de l'amendement n° 248, qui relève du même esprit que l'article 3. Mais si nous en étions à ce point, cela signifierait que des amendements sont adoptés et, par conséquent, que l'application des dispositions contenues dans cette proposition de loi serait retardée. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Je le répète : il y a des besoins d'urgence. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'amendement n° 248. (*Nouvelles exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Louis Perrein.** A quoi servons-nous alors ?

**M. Emmanuel Hamel.** A voter de bonnes lois, de préférence !

**M. François Autain.** Parodie de débat !

**M. le président.** Par amendement n° 251, MM. Estier, Carrère et Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, d'insérer l'alinéa suivant :

« Ces dispositions s'appliquent également aux établissements techniques et agricoles privés sous contrat. »

La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** M. le ministre tout à l'heure a éprouvé le besoin de mettre en doute ma probité, ma sincérité. Il l'a fait en termes si discourtois que j'en suis particulièrement étonné. Mais on m'a dit que mes interventions l'irritent, soit parce qu'il trouve que mes propos n'ont pas de sens, soit, au contraire, qu'ils le gênent. Enfin, cette façon de me traiter, à propos d'une chose qui, apparemment, ne le méritait pas, est tout de même curieuse !

Qu'avais-je dit ? Que les Français ont été appelés à souscrire un emprunt. On leur a dit qu'une part importante de ces fonds recueillis, si ce n'est tout, servira à lutter contre le chômage, à développer l'emploi, à prévenir la crise et à aider les personnes défavorisées. Si on avait ajouté que ces fonds serviraient à aider l'école catholique, on aurait été franc ! On aurait pu aussi dire que toutes les sommes seraient affectées à la construction des sous-marins atomiques. On aurait vu ce que cela aurait donné ! Telle était la simple remarque que je faisais, et je m'étonne de la réaction particulièrement discourtoise qu'elle a entraînée.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous êtes parti presque subrepticement ! Je ne m'en étais pas aperçu ! (*M. Carrère rit.*) Il est vrai que vous avez cette facilité d'être et de ne pas être, qui vous permet aussi de défendre des positions qui, théoriquement, vous sont interdites en tant que ministre de l'éducation nationale, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

**M. Emmanuel Hamel.** Le don d'ubiquité n'est pas donné à tout le monde ! (*Sourires.*)

**M. Franck Sérusclat.** J'ai été surpris que M. le président n'accepte pas une suspension de séance pour préserver, dans une certaine mesure, tant la dignité du ministre que la mienne. Au lieu de nous laisser nous énerver devant cette absence,...

**M. Emmanuel Hamel.** Il ne fallait pas s'ennerver !

**M. Franck Sérusclat.** ... il aurait été plus élégant de suspendre la séance pendant dix minutes en attendant le retour de M. le ministre de l'éducation nationale. Je constate d'ailleurs que M. Romani est vite parti dès le retour de M. Bayrou. Or, s'il avait senti que sa présence était presque indispensable, il serait resté pour suivre les débats.

Mais M. Romani fait ce qu'il peut. Je remarque qu'il a une très bonne diction et il nous a effectivement apporté les réponses que n'importe lequel d'entre nous aurait pu donner par écrit !

Cet aparté ne m'éloigne pas de l'amendement n° 251, par lequel nous suggérons au ministre d'aller jusqu'au bout de sa tentative et d'être juste pour tout le monde, comme il le disait lui-même tout à l'heure.

Autrement dit, étant donné que les établissements techniques et agricoles privés sous contrat n'ont pas les facilités que vous souhaitez apparemment leur accorder, il serait bon, monsieur le ministre, que vous acceptiez notre amendement, qui est ainsi rédigé : « Ces dispositions s'appliquent également aux établissements techniques et agricoles privés sous contrat ».

Vous montreriez ainsi que, s'agissant des établissements privés, votre volonté est de les faire évoluer de telle façon qu'ils deviennent, pour vous, aussi prioritaires que ceux qui, selon moi, devraient être les seuls à vous préoccuper, à savoir les établissements publics.

Je voudrais insister également sur un autre point et m'étonner que, à l'exception de M. Mélenchon, aucun orateur n'en ait parlé. Je vous demande, monsieur le ministre, d'être cohérent et d'accepter les demandes émanant de toutes les confessions, quelles qu'elles soient. La seule différence entre les laïcs et ceux qui ne le sont pas est que les uns laissent la possibilité aux autres confessions d'exister, évitant la guerre scolaire, ce qui, dans une certaine mesure, est un moindre mal que la guerre au sens propre.

**M. Henri de Raincourt.** Certes !

**M. Franck Sérusclat.** Point n'est besoin d'aller très loin, en effet, pour se rendre compte que les convictions religieuses conduisent quelquefois à l'irresponsabilité de certains comportements, voire à un prosélytisme tendant à imposer ces convictions aux autres ou à les tuer.

Certes, nous n'en sommes pas là en France, mais dans certains pays proches de nous, de l'autre côté de l'eau, et d'un niveau culturel élevé, des peuples se battent pour cela.

Il en est de même dans certains pays de l'Est où les armes arrivent à flot pour que l'on puisse se battre et parce qu'il y a une volonté farouche de séparer ce qui, au contraire, devrait, selon nous, être toléré.

Par conséquent, monsieur le ministre, si vous allez jusqu'au terme de votre démarche, vous serez, certes, en conformité avec votre pensée, mais vous prendrez une grave responsabilité dont nous ne verrons peut-être pas les effets dans les mois ou les années qui viennent. Mais savons-nous ce qui pourra se passer en France en l'an 2015 ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** La commission considère que la loi Astier de 1919 sur l'enseignement technique, ainsi que la loi Rocard sur l'enseignement privé agricole, donnent entière satisfaction et qu'il n'y a donc aucune raison de les réviser.

La commission a, par conséquent, émis un avis défavorable sur l'amendement n° 251.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement est également défavorable à cet amendement.

Je veux indiquer à M. Sérusclat que, si je l'ai blessé, telle n'était absolument pas mon intention et je le prie de m'en excuser.

**M. le président.** Par amendement n° 255, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, l'alinéa suivant :

« L'enseignement qui est donné dans les établissements d'enseignement privés visés au précédent alinéa doit respecter strictement la liberté de conscience. »

La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je vous remercie, monsieur le ministre, du ton que vous avez employé à l'égard de notre collègue M. Sérusclat, car il n'est effectivement pas le seul à s'être senti blessé.

Je voudrais revenir sur les problèmes que j'ai évoqués devant vous tout à l'heure dans la dimension que nous étions, vous et nous, convenus de donner à ce débat, au mois de juin dernier.

Monsieur le ministre, la discussion de cette proposition de loi a été interrompue le 30 juin, faute de temps. Ensuite, s'est ouverte une session extraordinaire au cours de laquelle M. le Premier ministre souhaitait la reprise du débat. Toutefois, il fut bien obligé de se ranger à l'argument du chef de l'Etat, qui, plein de bon sens, de sagesse, de raison et de vision à long terme pour notre pays, lui, fait savoir que ce qui avait attendu 140 ans pouvait encore attendre six mois !

**M. Emmanuel Hamel.** Nous y sommes !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Entre-temps, monsieur le ministre, vous avez fait preuve, à plusieurs reprises, d'un esprit assez ouvert, allant jusqu'à dire que si votre conviction était faite, vous ne vouliez forcer personne.

Et puis, soudain, nous voici face à la situation présente, que je ne comprends pas. La raison officielle que vous invoquez est que le rapport Vedel précise de façon alarmante que l'insécurité des enfants dans les écoles privées est telle qu'il faut prendre des mesures d'urgence.

**M. François Collet.** C'est la liberté de conscience !

**M. Jean-Louis Carrère.** La vérité vous blesse !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** La liberté de conscience serait mieux garantie dans des établissements où l'on n'enfume pas les élèves !

Si l'urgence est telle que vous le dites, alors il faut commencer par fermer tous les établissements dans lesquels les enfants sont en danger. Je vous recommande d'ailleurs de le faire le plus rapidement possible, car vous prendriez véritablement une lourde responsabilité en exposant ces enfants à de tels risques.

Ces établissements sont bien plus dangereux que je ne l'imaginai. Je croyais que ce texte répondait seulement à des préoccupations idéologiques, mais il était également motivé par des raisons matérielles !

**M. Adrien Gouteyron.** Je l'espère bien !

**M. Emmanuel Hamel.** On ne plaisante pas sur des sujets aussi graves !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Bien sûr, je plaisante, mon cher collègue, mais je ne vois pas comment répondre autrement à de tels arguments.

Monsieur le ministre, en fait, vous n'avez rien appris dans cette affaire, car vous saviez déjà tout cela. J'ai sous les yeux l'interview que vous aviez accordée au *Figaro*, au mois de septembre dernier, dans laquelle vous disiez : « Il

est clair que les esprits ont besoin de mûrir. Ils ne pourront le faire qu'à partir d'éléments de réflexion certains et vérifiés. Ce sera le travail de la commission présidée par M. le doyen Vedel, personnalité indiscutée et éminente, que d'établir ces faits.»

Or vous êtes bien d'avis que ces faits certains et vérifiés, nous ne les avons nous-mêmes ni constatés ni vérifiés. D'ailleurs, il semble que M. Vedel ne l'ait pas fait non plus. En effet, il se fonde, pour établir son rapport, sur les conclusions des rapports qui lui ont été transmis par les préfets et par les responsables des établissements d'enseignement. Méthode bien légère !

D'une manière générale, ce rapport n'est pas sérieux ; il est mal écrit ; il comporte peu d'éléments certains et nous n'avons aucune raison d'adresser des félicitations à ceux qui l'ont rédigé.

Le Président de la République nous avait dit au mois de juin que nous avions le temps et, c'est vrai, nous avons encore le temps de parler de tout cela, même si, naturellement, les responsables des établissements privés se doivent de prendre des mesures d'urgence pour garantir la sécurité des élèves, faute de quoi il faudra fermer certains établissements.

Mais le Président de la République - c'est son droit constitutionnel - pourrait également exiger une nouvelle lecture de ce texte devant le Parlement. Par conséquent, mes chers collègues, n'entrez pas si vite cette possibilité que, pour ma part, je considère comme tout à fait sage !

Il s'agit de donner de l'argent public. Or, selon nous, celui-ci ne doit être donné qu'à la condition que soit strictement respectée la liberté de conscience, ainsi que je l'ai déjà dit ; mais je ne veux abuser ni de votre temps ni de votre patience en répétant les arguments que j'ai développés tout à l'heure.

Cette notion de liberté de conscience nous ramène d'ailleurs au cœur du débat qui nous occupe depuis si longtemps, mes chers collègues, et je ne vois pas quelle autre argumentation vous pourriez produire sur ce sujet que celle que nous avons entendue tout à l'heure.

Monsieur le ministre, en juin dernier, vous vous étiez adressé à nous sur un registre beaucoup plus élevé.

Personnellement, j'ai le sentiment qu'il y avait alors de votre part, monsieur le ministre, un certain panache à défendre cette logique, cette philosophie qui, évidemment, n'est pas la nôtre. A l'inverse, vous ne pourrez un seul instant nous convaincre que c'est l'urgence qui explique votre précipitation d'aujourd'hui.

Cela, nous ne pouvons le croire, d'autant que notre éminent président de la commission des affaires culturelles, que nous respectons tous, vient de nous dire que la commission avait déjà arrêté ses conclusions. Par ailleurs, vous-même, monsieur le ministre, nous avez dit, dès le mois de septembre, que vous étiez parfaitement au courant de la situation, mais qu'il vous fallait des faits certains et vérifiés.

Par conséquent, vous aviez besoin, non pas d'étayer votre conviction, qui était déjà faite, mais de nous convaincre que ces faits étaient si certains et si vérifiés que nous aurions dû en rester cois !

Croyez-vous vraiment vous être donné les moyens de la conviction en agissant de la sorte ?

Je ne vous fais aucun procès d'intention. Je veux simplement entendre du « Bayrou version juin » et non pas cette présentation de dernière minute rafistolée ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale. Observation contre observation, journal contre journal, monsieur Mélenchon, puisque vous reprochez au rapport Vedel - je ne me souviens plus exactement des termes péjoratifs que vous avez employés - de n'être pas sérieux et d'être mal écrit, je souhaiterais vous lire le commentaire du journal *Le Monde* de ce soir : « Précieux travail de fourmi, le rapport Vedel constituera, pour ceux, nombreux, qui se perdent dans les dédales du financement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, une remarquable base de références. Rares sont les textes qui présentent de façon aussi claire et concise les strates juridiques successives qui ont abouti à rendre les systèmes de financement de l'enseignement privé totalement inintelligibles pour le commun des mortels... »

Les journalistes du *Monde* ont eu communication du rapport Vedel hier soir, à la même heure que vous, mais, eux, l'ont lu, monsieur Mélenchon ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin**, rapporteur. L'amendement présenté par M. Mélenchon n'est en fait que la reprise de l'article 1<sup>er</sup> de la loi Debré, selon lequel l'établissement, tout en conservant un caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience.

Or, étant donné que le texte prévoit d'accorder des aides à des établissements qui auront signé un contrat, il est évident que ceux-ci devront respecter la loi Debré. Cet amendement est donc injustifié.

C'est la raison pour laquelle la commission a émis un avis défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 3313, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Ne peuvent bénéficier de l'aide aux investissements prévue à l'alinéa précédent que les seuls établissements d'enseignement privé sous contrat existants à la date de promulgation de la présente loi. »

La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais revenir sur les conditions déplorables dans lesquelles ce débat s'est engagé.

Vous avez pris la responsabilité de rallumer la guerre scolaire, monsieur le ministre !

**M. Marcel Lucotte.** Mais non !

**Mme Hélène Luc.** Nous, nous voulons unir les parents pour assurer de meilleures conditions d'études à tous nos enfants.

Je le répète, monsieur le ministre : nous sommes clairement pour le respect du libre choix des parents. Nous savons que de nombreux parents ont recours à l'enseignement privé, parfois au prix de sacrifices, pour pallier les carences de l'enseignement public. Mais une enquête récente de l'INSEE a montré que le recours à l'enseignement privé creuse l'écart entre les familles.

A terme, à l'instar des systèmes, hélas ! éprouvés dans d'autres pays, un enfant aura la liberté d'être inscrit dans l'école que pourra lui payer sa famille ou sa ville. Cela, vous le savez, monsieur le ministre !

La possibilité ouverte aux collectivités territoriales de financer les investissements des établissements privés constitue, au-delà des conséquences pour le service public d'éducation nationale, un nouveau transfert de charges en direction des collectivités territoriales, et ce au moment où celles-ci rencontrent des difficultés financières sans précédent. En effet, la progression vertigineuse du chômage augmente d'autant les besoins de financement de l'aide sociale, notamment du RMI.

De même, le recul de l'activité et la progression de la crise économique grèvent d'autant les recettes de ces mêmes collectivités.

Comment, dès lors, avec plus de dépenses et moins de recettes, les collectivités territoriales pourront-elles faire face au coût engendré par votre proposition ?

Soit elles seront contraintes de prélever plus d'impôt, ce qui sera à la fois insupportable pour les contribuables et néfaste pour la consommation, donc pour le développement économique ; soit ce sera encore un coup porté au service public d'éducation nationale, car elles devront réduire les crédits prévus pour l'investissement dans les écoles, les collèges et les lycées publics pour affecter la différence aux établissements privés, comme le prévoit votre projet de loi.

Que signifie, monsieur le ministre, le service public de l'éducation nationale de votre gouvernement ?

Avec les lois de décentralisation, une situation injuste a été créée selon la richesse et la volonté politique des collectivités locales.

Je vais vous citer l'exemple précis du Val-de-Marne, avec ses 103 collèges.

Certes, les crédits qui leur ont été attribués ont constitué un plus très important pour le fonctionnement de ces établissements, un ballon d'oxygène dont nous remercions les conseils d'administration, car nous avons fait de l'école et de la jeunesse une priorité. Mais nous n'acceptons pas que, dans le même temps, l'Etat se désengage.

Maintenant, les collèges n'ont plus à prélever sur les crédits pédagogiques les sommes nécessaires pour chauffer les bâtiments, comme c'était le cas avant la décentralisation !

Si le temps ne me manquait, soyez assuré que je pourrais faire la même démonstration pour la Seine-Saint-Denis.

Aucun état des lieux n'avait jamais été réalisé ; ces établissements avaient subi les conséquences, durant plusieurs années, de la non-intervention du propriétaire, en l'occurrence l'Etat.

A l'époque, le département estimait que plus de 8 millions de francs étaient nécessaires pour régler les problèmes de sécurité ; la situation est telle que ce chiffre est largement dépassé aujourd'hui.

Des dizaines de bâtiments provisoires, des préfabriqués, comme on dit, peuplaient, dans des conditions de sécurité lamentables, les cours et les abords des collèges.

De même, vingt-neuf collèges étaient construits selon des procédés industrialisés à structure métallique, procédés mis en place dans les années soixante et soixante-dix, alors que vous étiez au Gouvernement, mesdames et messieurs de la droite, la particularité de ces constructions était d'avoir une résistance au feu incompatible avec les normes actuelles de sécurité. Il y a encore une cinquantaine de collèges de ce type dans le Nord.

C'est selon un tel procédé qu'était construit le collège Edouard-Pailleron, dont l'incendie dramatique reste aujourd'hui encore, dans toutes les mémoires ; des incen-

dies se sont encore déclarés à Colombes et à Bagneux tout récemment.

Alors, la sécurité des enfants, oui ! mais pour tous les enfants ; la vie des uns a autant d'importance que celle des autres.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.**  
Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Tous les parents qui conduisent leur enfant à l'école le matin veulent pouvoir le retrouver le soir. Il est arrivé, malheureusement, que tel ne soit pas le cas.

A l'heure actuelle, monsieur le ministre, vous le savez, plusieurs centaines d'établissements de ce type subsistent dans notre pays. Sachant qu'ils avaient été construits pour une durée de vie limitée - c'est le cas du collège Duperrey, à Thiais, construit en bois, il y a seulement vingt ans, du collège Plaisance, à Créteil, où un étage a été construit sur des fondations qui ne pouvaient pas le supporter - leur reconstruction est, à l'évidence, à l'ordre du jour.

Nous n'avons jamais pu avoir l'état des lieux des collèges et lycées de type Pailleron, Bender ou autres structures métalliques. Quand l'aurons-nous, monsieur le ministre ?

Depuis 1986, le conseil général du Val-de-Marne a investi dans les collèges plus de 1 200 millions de francs, et je sais que ce n'est pas un exemple isolé.

Cet effort important s'est traduit par des travaux dans tous les collèges et par la reconstruction, la rénovation ou l'agrandissement de vingt d'entre eux. C'est un bilan remarquable, mais cela ne permet pas de répondre aux besoins, loin s'en faut.

En témoigne le passage récent, à la demande du gouvernement précédent, des commissions départementales de sécurité dans les vingt collèges industrialisés à structure métallique qui restent.

Ces visites ont révélé les risques que ces établissements, pouvaient représenter. Pour certains d'entre eux, une reconstruction urgente s'impose. Or, au titre de la compensation de l'Etat, le département ne dispose, chaque année, que d'un peu plus de 20 millions de francs, soit l'équivalent du tiers du prix d'un collège, alors que près de 250 millions de francs seront investis, cette année encore, dans ce domaine par le conseil général, dont plus de 200 millions de francs sur ses fonds propres.

Il est urgent, comme je l'écrivais à M. le Premier ministre, que l'Etat apporte une aide exceptionnelle aux conseils généraux. Nous attendons la réponse, car les emprunts à taux bonifiés seront bien loin de faire le compte, monsieur le ministre !

L'assemblée des présidents de conseils généraux de France demande une dotation exceptionnelle et l'augmentation de la dotation de décentralisation. Vous voyez bien qu'il n'y a pas place pour un élargissement des investissements !

Vous nous dites que les établissements privés sont dans le même état que les collèges et lycées transférés, en 1986, aux collectivités territoriales. Mais, monsieur le ministre, où est l'état des lieux sérieux censé appuyer vos propos ?

Moi, je peux vous fournir dès maintenant le compte rendu des commissions de sécurité qui sont passées récemment dans des collèges du Val-de-Marne. Leurs conclusions sont sans appel au regard de l'investissement que devra décider le département. C'est plus de 1,5 milliard de francs qui seront rapidement nécessaires.



Multipliez cela par le nombre de départements français, ajoutez-y les régions et, rien que pour le second degré, vous obtiendrez ce qu'il faudrait réellement pour garantir le bon fonctionnement matériel des établissements publics.

Sans ces crédits, c'est la sécurité des collégiens et des lycéens qui fréquentent les établissements publics qui serait remise en cause, et je ne doute pas que les enseignants - je salue, à cette occasion, un représentant de la Fédération syndicale de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FSU, qui se trouve dans les tribunes - les parents d'élèves et les acteurs de la communauté éducative ne manqueraient pas de protester, à juste titre.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est non pas d'un recul dans ce domaine que ceux-ci ont besoin, mais bien d'une accentuation de l'intervention de l'Etat dans leur direction.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Madame Luc, vous voyez que nous avançons et que les débats sont utiles. Il était donc important de les reprendre au plus tôt !

**Mme Hélène Luc.** Pas dans les conditions que vous nous imposez !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Madame le président, à cause du hourvari que l'on a pu constater, notamment sur vos travées, vous n'avez pas pu entendre mon intervention tout à l'heure. Je vais vous la transmettre ; vous pourrez constater ainsi que je vais tout à fait dans votre sens.

**M. Franck Sérusclat.** Elle figurera au *Journal officiel* !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je le répète, pour moi, la sécurité des établissements publics est prioritaire pour la collectivité publique.

**Mme Hélène Luc.** Jusqu'à présent, cela ne s'est pas vu !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Eh non ! Les socialistes étaient au pouvoir, et cela ne pouvait donc pas se voir. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Cela ne se voit pas non plus dans le projet de budget pour 1994 !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Madame Luc, j'ai pris l'engagement de faire procéder à une enquête dont les conclusions seront rendues avant le 31 mars. Ecole par école, quelles que soient les écoles, on fera le bilan des besoins en matière de sécurité. Une fois ces besoins reconnus par les commissions et les directions départementales de l'équipement, on mettra en place un plan d'urgence grâce au prêt de 12 milliards de francs destiné à financer les travaux nécessaires. Ce prêt, je le répète, pourra financer à 100 p. 100 les travaux dans le public, et à 50 p. 100 seulement ceux dans le privé.

Voilà qui, pour une fois, me semble de nature à nous réunir ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 259, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe

socialiste et apparenté proposent, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, d'insérer l'alinéa suivant :

« Les établissements d'enseignement privés visés au précédent alinéa accueillent tous les enfants sans discrimination d'origines, d'opinions ou de croyances. »

La parole est à Mme ben Guiga.

**Mme Monique ben Guiga.** Bien qu'un amendement tendant au respect strict de la liberté de conscience dans les établissements privés, dont les investissements seront financés par les collectivités locales, vienne d'être rejeté, je défendrai tout de même cet amendement n° 259, qui vise à assurer l'accueil, dans ces mêmes établissements d'enseignement privés, de tous les enfants sans discrimination tenant à l'origine, l'opinion ou la croyance, car il obéit à la même logique.

Nous sommes, heureusement, en France, dans une société où il n'est pas fait mention de la religion ou de l'origine sur les pièces d'identité ni sur aucun autre document. Cela ne va pas de soi, car il est de nombreux pays où tel n'est pas le cas ; c'est le produit d'une évolution séculaire qui fait l'originalité et la dignité de notre société.

Récemment, d'ailleurs, ce principe très strict de laïcité vous a conduit, monsieur le ministre, à interdire l'accès d'une école publique à des fillettes dont les parents exigeaient qu'elles arborent avec ostentation des signes de leur appartenance religieuse.

D'une certaine façon - comme je me méfie des phrases tronquées, j'ajoute prudemment des locutions - cela me faisait mal de voir la presse, en particulier la télévision, s'emparer de ce fait divers et humilier ces petites filles en faisant dire au proviseur, devant la porte du lycée, qu'elles n'avaient pas le droit d'entrer. Cela avait quelque chose de choquant.

C'était cependant un moindre mal, parce qu'il fallait, c'est vrai, refuser leur attitude. En effet, il est essentiel que l'appartenance religieuse ou philosophique d'une famille n'apporte pas de trouble dans une communauté scolaire diversifiée, enrichie de ses différences, mais, de ce fait, soumise à de vives tensions.

Comment les écoles confessionnelles - je les connais bien, j'ai eu l'occasion de les apprécier - pourraient-elles accueillir tous les enfants sans discrimination tenant à l'origine, l'opinion ou à la croyance sans se renier ?

Le projet éducatif de ces écoles confessionnelles - l'immense majorité de celles dont nous parlons sont confessionnelles - a une dimension religieuse. C'est ce qui donne une justification à leur existence même, car, sans cette dimension religieuse, on ne voit pas très bien pourquoi elles existeraient !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Exactement !

**Mme Monique ben Guiga.** Cela donne aussi un sens à l'œuvre de la communauté éducative.

J'ai pour amis des professeurs de l'enseignement privé. Ils sont dans l'enseignement privé parce qu'ils sont catholiques pratiquants, et ils ont choisi d'y entrer à une époque où cela signifiait que l'on était mal payé, par conviction. Si on leur disait qu'ils n'ont plus le droit de pratiquer un enseignement catholique dans ces écoles catholiques, ils diraient que nous nous moquons d'eux, et ils auraient raison !

Il faut donc, s'agissant de l'école privée confessionnelle, qu'il y ait identité entre les choix religieux ou idéologiques de la famille et ceux de l'école. Pour ce faire, l'école doit s'en enquérir, car cette œuvre ne peut être menée à bien si les élèves et les familles n'adhèrent pas, pour la plupart, aux valeurs religieuses ou philosophiques de l'établissement !

Il faut donc exclure les autres ! On ne peut pas faire autrement ! Comment pourrait-on donner, dans une classe, une éducation catholique à des élèves qui seraient en majorité musulmans, juifs et protestants ?

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Allons, ce n'est pas possible !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Enfin, vraiment !

**Mme Monique ben Guiga.** Il n'y a pas d'autres possibilités.

J'ai travaillé pendant vingt ans de ma carrière dans des établissements musulmans. Petit à petit, les élèves juifs et catholiques ont bien été obligés de partir !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Mais comment peut-on dire une chose pareille ?

**Mme Monique ben Guiga.** Mais il n'y avait pas moyen de faire autrement !

Quand l'éducation religieuse entre dans le décompte des points et des moyennes, quand les notes de catéchisme comptent pour le prix d'excellence et le prix d'honneur - ce qui était le cas dans mon enfance - on ne voit pas très bien comment on peut ne pas être catholique !

**M. Bernard Hugo.** Elle n'a rien compris !

**Mme Monique ben Guiga.** L'école confessionnelle est donc consubstantiellement liée à un choix des élèves par l'école. Si l'on veut être logique avec soi-même, on est bien obligé de faire de la discrimination. C'est d'ailleurs pourquoi le maintien du caractère propre est la dernière ligne de repli de l'épiscopat sur la question de l'enseignement !

Dans ces conditions, l'enseignement confessionnel n'est pas compatible avec ce que nous appelons la liberté de conscience et avec l'absence de discrimination. C'est pourquoi, je ne doute pas que vous rejetterez cet amendement...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Inouï !

**Mme Monique ben Guiga.** ... avec des arguments qui n'auront rien à voir avec le fond du problème. Pourtant, je crois avoir prouvé, à tout esprit logique, qu'on ne peut pas faire un enseignement confessionnel si l'on ne choisit pas des élèves qui, dans leur immense majorité, appartiennent à la confession dont l'école se réclame.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Vraiment n'importe quoi !

**Mme Monique ben Guiga.** On peut évidemment prendre les quelques juifs et les quelques musulmans de service pour faire bien dans le tableau, mais...

**M. Emmanuel Hamel.** Pourquoi de « service » ? C'est désobligeant !

**Un sénateur sur les travées du RPR.** Ce sont des propos racistes !

**M. Emmanuel Hamel.** Respectez les autres !

**Mme Monique ben Guiga.** ... on ne peut pas faire de l'enseignement confessionnel, de quelque religion que ce soit, si la majorité des élèves n'a pas été choisie sur une base religieuse. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est le bon sens !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le discours que nous venons d'entendre me met au comble de la fureur, de la stupeur et de l'indignation !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je vais vous dire, madame, pourquoi vous n'avez pas le droit de tenir les propos que vous venez de tenir.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ne vous énervez pas !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je m'énerve parce qu'il y a de quoi !

Écoutez-moi bien ! Ce que vous venez de nous dire revient à affirmer que les établissements d'enseignement privé partiellement financés sur fonds publics ne peuvent pas accueillir tous les enfants, quelle que soit leur origine, ethnique ou religieuse.

S'il en était ainsi, madame, défenseur des droits de l'homme, hostile à toute discrimination quelle qu'elle soit, ethnique ou religieuse, j'aurais, député en 1959, voté contre la loi Debré !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** ... Or, près de trente-cinq années se sont écoulées depuis que la loi qui a créé les contrats d'association en subordonne la conclusion au respect, préalablement vérifié pendant cinq ans,...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !...

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** ... de ce principe fondamental.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Si ce principe fondamental était violé, j'en serais aussi indigné que vous l'êtes vous-même, et le responsable en serait un des inspecteurs...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** ... de l'éducation nationale qui, pendant la période de cinq ans, n'en aurait pas établi la preuve !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Très bien !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Nous connaissons tous, dans ma région en particulier, des écoles dites confessionnelles où les cours sont régulièrement suivis par des élèves appartenant à des familles irreligieuses, à des familles musulmanes, à des familles protestantes, à des familles israélites. Jamais cela n'a créé le moindre incident.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** C'est porter atteinte à l'honneur de la République que de faire croire qu'elle fait, depuis trente-cinq ans, une différence entre les enfants selon leurs croyances et selon leur origine. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pourquoi, alors, voulez-vous tous mettre vos enfants à part des autres !

**M. Jean-Louis Carrère.** Quel cinéma !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable, évidemment !

Puis-je signaler au groupe socialiste le nombre d'écoles sous contrat d'origine catholique qui accueillent plus d'enfants musulmans dans les quartiers sensibles qu'elles n'accueillent d'enfants chrétiens ? (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** C'est vrai à Roubaix et à Tourcoing !

**M. Jean-Louis Carrère.** Il n'y a pas d'école confessionnelle dans les ZEP, vous le savez bien !

**M. Michel Miroudot.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Miroudot.

**M. Michel Miroudot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux appuyer sans réserve les déclarations de M. Schumann et m'opposer formellement, avec force, aux déclarations qui viennent d'être faites par notre collègue socialiste !

Je suis président d'un comité de gestion d'un établissement privé, lequel a toujours accueilli tous les enfants, sans discrimination d'origine, d'opinions ou de croyances. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. le président.** Par amendement n° 3315 rectifié, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Les établissements d'enseignement privés sous contrat visés à l'article précédent sont tenus de scolariser tous les enfants sans distinction, ni discrimination d'origine philosophique, religieuse ou sociale. »

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Monsieur le ministre, j'ai lu attentivement, après l'avoir reçue, non pas le rapport – je n'ai pas eu le temps – mais la lettre que M. le doyen Vedel vous a adressée.

Un paragraphe me semble très intéressant. Aussi, je me permets de vous le relire : « Au total, sans aucun préjugé sur les solutions que les pouvoirs publics adopteront quant au fond des problèmes en cause, un effort de clarification apparaît comme nécessaire. »

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Voilà !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** « On peut même souhaiter qu'une reprise d'ensemble des textes actuellement dispersés puisse être, à plus ou moins long terme, envisagée à partir d'une réflexion cherchant une synthèse des problèmes posés par trois données constitutionnelles incontestables : l'exigence d'un service public de l'éducation, »...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Voilà ! C'est très bien !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** ... « la liberté de l'enseignement, la libre administration des collectivités locales. »

Je suis particulièrement sensible à une telle réflexion, monsieur le ministre : c'est ce que nous avons demandé au mois de juillet. Mais je crains fort que vous ne fassiez jouer au rapport Vedel un rôle qui n'est pas le sien.

C'est un appel à la discussion. Or, depuis le début de ce débat, tout semble la brider. Je regrette donc, une nouvelle fois, au nom de mon groupe, les conditions de discussion qui nous sont imposées.

La procédure du vote unique, dont l'utilisation a été décidée par le Gouvernement, appuyé en cela par la majorité sénatoriale, ne permet pas un débat large et démocratique, car elle empêche tout échange d'idées qui est pourtant à la base d'un débat pluraliste sur toutes les propositions formulées.

Les sénateurs communistes, je le rappelle, n'acceptent pas cette procédure. Ils ont d'ailleurs protesté et continuent de le faire.

L'échange un peu vif qui vient d'avoir lieu incite peut-être à une clarification. Il serait bon de faire figurer dans le texte de loi une décision qui, me semble-t-il, devrait faire l'unanimité. Je souhaite donc, monsieur le président, rectifier mon amendement pour ajouter, après les mots : « sans distinction d'origine philosophique, religieuse ou sociale », les mots : « ou de niveau scolaire ».

L'objet de cet amendement est clair ! Il s'agit de s'assurer que toutes les écoles privées sous contrat permettront un égal accès des enfants à l'éducation. Les établissements concernés par le présent article sont ainsi tenus de scolariser les enfants sans distinction non seulement philosophique,...

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Ils le sont !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** ... mais encore religieuse et sociale.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** C'est ce qui se passe dans ma région. C'est la loi !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Chacun sait ici que des établissements soucieux de préserver un certain élitisme battent en brèche ce principe et choisissent leurs élèves.

Ils peuvent même être amenés – cette pratique n'est certes pas généralisée, mais elle existe – à pratiquer une certaine ségrégation sociale. Nous estimons qu'il faut bannir toute discrimination sur le plan strictement scolaire et éviter que certains établissements ne sélectionnent également en fonction du niveau scolaire.

Les établissements privés qui bénéficient des deniers publics se doivent de respecter le libre accès à l'enseignement pour tous. M. Schumann nous a assurés que tel était le cas, mais nous souhaiterions que cela figure dans le texte de loi pour plus de clarté.

Nous estimons en effet qu'il n'est pas possible de continuer à attribuer l'argent public sans obtenir des garanties sur l'acceptation des obligations de ces établissements. Tel est l'objet de notre amendement.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. le président.** Je suis donc saisi d'un amendement n° 3315 rectifié bis, présenté par Mme Bidard, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté, et tendant, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Les établissements d'enseignement privés sous contrat visés à l'article précédent sont tenus de scolariser tous les enfants sans distinction, ni discrimination d'origine philosophique, religieuse ou sociale, ou de niveau scolaire. »

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** J'ai trouvé l'intervention de Mme Bidard-Reydet intéressante à plusieurs titres.

D'abord, elle fait référence à ce texte, qui est une incitation de M. le doyen Vedel et dont je vous lis un passage : « Au total, sans aucun préjugé sur les solutions que les pouvoirs publics adopteront (...), un effort de clarification apparaît comme nécessaire. On peut même souhaiter qu'une reprise d'ensemble des textes actuellement dispersés puisse être (...) envisagée à partir d'une réflexion recherchant une synthèse des problèmes posés par trois données constitutionnelles incontestables : l'exigence d'un service public de l'éducation, la liberté de l'enseignement, la libre administration des collectivités locales. »

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce texte de clarification, cette reprise d'ensemble, nous l'avons bel et bien sous les yeux. Le projet que vous examinez règle tous ces problèmes-là.

**M. Gérard Delfau.** Non !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Il n'y aura plus de différence, à l'intérieur des établissements privés sous contrat, entre les divers degrés, qui seront tous, si la collectivité locale le souhaite, éligibles à des aides.

De la même manière, il n'y aura plus ces différences choquantes entre l'enseignement technique, l'enseignement agricole, l'enseignement général, différences qui permettraient tant d'abus. Il n'y aura plus non plus ces détournements de la loi par des moyens quelque peu équivoques !

Le texte va tout clarifier. La reprise d'ensemble, en quelques lignes, vous l'avez sous les yeux !

Madame Bidard-Reydet, il faut rester cohérente. Vous déposez un amendement pour que les établissements d'enseignement privés reçoivent tous les enfants sans distinction d'origine ethnique ou religieuse, sans distinction de conviction, etc. Mais, cela figure dans la loi Debré depuis trente-cinq ans !

Vous souhaitez ajouter l'adjectif « sociale ». Si les mots ont un sens, madame Bidard-Reydet, cela signifie ce que M. Schumann a défendu à de nombreuses reprises à cette tribune, à savoir que la liberté doit être réelle et non formelle. Il ne suffit pas de reconnaître la liberté. Encore faut-il que toutes les familles, même les plus pauvres, aient les moyens d'en jouir !

Pour cela, il faut bien que la collectivité publique participe à un certain nombre de réparations, lesquelles seront, sinon, intégralement à la charge des familles. Quant à la liberté d'enseignement, elle sera alors réservée aux familles riches !

C'est pourquoi, sur le fond, cela vous surprendra peut-être, je suis d'accord avec votre inspiration, madame Bidard-Reydet ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Pour les raisons qui viennent d'être indiquées, la commission est défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Par amendement n° 260, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, l'alinéa suivant :

« Les parents d'élèves des établissements d'enseignement privés visés au précédent alinéa ont la liberté d'adhérer à l'association de leur choix. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, au nom du groupe socialiste, je vous remercie très vivement d'avoir donné la parole à notre collègue M. Miroudot. Nous y voyons un précédent, car vous ne manquerez pas de nous accorder également la parole lorsque nous la demanderons pour donner notre avis sur tel ou tel amendement !

**M. le président.** Contre tel ou tel de vos amendements, si je comprends bien.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il n'y a pas que les nôtres et ce n'est pas forcément contre ! Vous avez donné la parole à M. Miroudot, qui avait souhaité s'exprimer contre l'amendement, mais je suis sûr que, s'il avait voulu expliquer son vote, vous lui auriez donné la parole de la même manière !

**M. le président.** Certainement pas, monsieur Dreyfus-Schmidt. J'essaie de faire appliquer le règlement.

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous essayez...

**M. le président.** Jusqu'à présent, je ne crois pas y avoir failli. Ce n'est pas la peine de me rappeler quels sont mes devoirs ! Je les connais comme vous connaissez les vôtres quand vous êtes à ce fauteuil.

Alors, défendez votre amendement.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, je ne vous rappelais pas vos devoirs, je constatais vos droits et je me réjouissais du fait que, le cas échéant, vous ne manquerez pas de nous donner la parole, comme vous l'avez fait pour M. Miroudot !

**M. Emmanuel Hamel.** Il fut pertinent, mais bref !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Cela étant dit, M. le ministre nous a lu tout à l'heure un article qu'il appréciait particulièrement. Bien qu'il n'y ait plus d'exemplaires de ce journal dans la Haute Assemblée - on se l'est arraché, semble-t-il ! - nous avons réussi à le lire aussi. Il est intitulé : « A double tranchant. » Monsieur le ministre, vous n'avez pas dû manquer de lire le titre et la fin de cet article.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Exactement !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Le ministre ne regarde que les dessins !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Voilà ce que dit cet article :

« Les sénateurs penchaient, semble-t-il, mardi 14, pour la reprise de la discussion parlementaire au point où ils l'avaient laissée le 30 juin dernier. Leurs apparentes réserves, ces derniers jours, à aborder le sujet, prouvent cependant qu'ils savent mieux que personne qu'autoriser les collectivités locales à financer librement un secteur d'enseignement privé aura au moins une première conséquence : déléguer les conflits dans chaque commune, département ou région. »

En effet, nous sommes à la veille d'élections. Le Sénat, grand conseil des communes de France, représentant du monde rural et de la ruralité, s'apprêtait à discuter aujourd'hui de la politique générale du Gouvernement, singulièrement du GATT. Nombre d'entre vous, mes chers collègues, tenaient à donner leur avis et à exprimer par un vote leur opinion à cet égard.

Eh bien non ! Le Gouvernement, avec une certaine malice, a ressorti le vieux dossier de la guerre scolaire, et vous a distraits du GATT.

Aujourd'hui, vous êtes mis devant le fait accompli : le Gouvernement se refuse à venir discuter au Sénat du GATT, comme il le fera pourtant à l'Assemblée natio-

nale, et se refuse à solliciter du Sénat un vote, comme il le fera pourtant de l'Assemblée nationale.

Soit, puisque problème d'école il y a, débattons-en.

Vous le savez, en vertu des lois de décentralisation, le Gouvernement a la responsabilité des universités, les régions ont la responsabilité des lycées, les départements ont la responsabilité des collèges et les communes ont la responsabilité des écoles, les écoles publiques, bien sûr.

Mais ces écoles privées que vous prétendez vouloir traiter sur le même plan que les autres, monsieur le ministre, bien que vous ne songiez pas à fixer de carte scolaire dans ce cas-là, vous souhaitez, à travers cette proposition de loi, qu'elles puissent être aidées par tout le monde en même temps, tout le monde, sauf l'Etat, bien sûr, car l'Etat se décharge sur les collectivités locales. C'est, en d'autres termes, « à vot' bon cœur m'sieurs dames! »

Les régions pourront donc intervenir pour aider une école privée dans une commune. Cela ne sera peut-être pas considéré d'un très bon œil, mais cela viendra en complément.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, j'ai suivi votre propos avec beaucoup d'attention et ce que vous décrivez n'est pas autre chose que le système actuellement en vigueur dans l'école publique. Sans doute, n'étant pas maire, n'êtes-vous pas familier de ces questions...

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous non plus, vous n'êtes pas maire !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... mais je puis vous affirmer qu'un grand nombre de départements, dont le mien, interviennent pour aider les communes rurales à construire leur école, de la même manière que les communes intervenaient jusqu'à maintenant pour les collèges et qu'il arrive à des départements d'intervenir pour des lycées. Les financements croisés existent. Il n'y a aucun principe appliqué à l'école privée sous contrat qui n'ait été déjà appliqué à l'école publique, ne vous en déplaît, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Oh !

**M. André Jarrot.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** J'apprends que vous n'êtes pas maire non plus, monsieur le ministre. *(Sourires.)*

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Non, je suis président de conseil général.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** J'ai été élu, pour la première fois, en 1964. Je l'ai été de manière ininterrompue depuis pour exercer un mandat soit municipal, soit départemental, soit régional, soit national. Inutile donc de me faire le coup du mépris, monsieur le ministre !

Je disais donc qu'en vertu des lois de décentralisation chaque collectivité a une responsabilité particulière en ce qui concerne l'enseignement public. Ce n'est pas vrai en ce qui concerne l'enseignement privé, et vous ne le proposez nullement dans ce texte ce qui fait que, à coup sûr, des conflits se produiront dans chaque commune, département ou région, comme le prévoit très justement l'auteur de l'article.

Permettez-moi d'en citer encore un extrait, à propos du caractère propre : « Faut-il changer la loi ? Faut-il encore que l'enseignement privé conserve une part d'autofinancement afin de préserver son "caractère propre" ? C'était, à l'origine, l'objet de la loi Falloux. »

**M. François Collet.** Exactement !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Si la loi Falloux, en effet, limitait l'aide des collectivités aux écoles privées, c'était à la demande des tenants et des partisans de l'école privée, qui voulaient, par là, sauvegarder ce fameux caractère propre. L'époque avait des pudeurs qui n'existent plus aujourd'hui.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Bravo !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** « Et que pèse encore ce caractère propre, poursuit M. Jean-Michel Dumay, dès lors que plus de trois Français sur quatre plébiscitent un secteur d'enseignement privé... laïque et gratuit ? » En effet, chose extraordinaire, la plupart de ceux qui envoient leurs enfants dans les écoles privées, demandent que l'enseignement y soit gratuit et laïque.

En somme, ces parents demandent à l'école privée d'être l'école laïque, c'est-à-dire de ne plus avoir de caractère propre. Cela risque d'être vraiment dispendieux, d'autant que l'on risque de dépenser de l'argent dans certains petits villages pour, en fait, avoir deux petites écoles qui ne seront pleines ni l'une ni l'autre, au lieu de s'en tenir à une seule école.

On nous dit dans le même article, que la mission Vedel « ne s'avance pas sur ce terrain, mais insiste plutôt sur la nécessité de "clarifier" les textes afin d'opérer une plus grande transparence dans les sources de financement du privé ».

Que proposons-nous par cet amendement ? Si l'on veut réellement un enseignement laïque, gratuit et, bien entendu, obligatoire dans les écoles privées, il faut que les parents d'élèves de ces établissements puissent adhérer à n'importe quelle association de parents d'élèves. Or, force est de le constater, monsieur le ministre, mes chers collègues, les tenants de l'enseignement privé et confessionnel siègent - ce n'est pas par hasard - sur les bancs de la droite des assemblées de la République.

**M. Jean-Louis Carrère.** Evidemment !

**M. Henri Goetschy.** Ce sont de très bons bancs !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas un hasard, non plus si les meilleurs défenseurs de l'école publique se trouvent sur les bancs de la gauche. En fait, vous pensez travailler pour votre clientèle ! *(Vives protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

Le moins que l'on puisse dire c'est que dans les zones prioritaires, ou qui devraient l'être, dans les quartiers populaires, les écoles privées sont rares. Il n'est que d'examiner la composition sociologique...

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** C'est absolument faux ! Venez donc à Roubaix ou à Tourcoing !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, nous connaissons les écoles comme vous. D'ailleurs, si vous aviez connu en tant qu'élève les écoles confessionnelles, vous ne seriez peut-être pas devenu ce que vous êtes aujourd'hui, permettez-moi de vous le dire !

En tout cas, par cet amendement, nous souhaitons inscrire dans la loi le principe selon lequel les écoles qui sont aidées ou qui vont l'être au moyen de fonds publics devront faire preuve du même libéralisme que les écoles publiques, dans lesquelles, vous le savez, les parents

d'élèves désignent démocratiquement leurs représentants en fonction de l'association de leur choix. Si nous avons des représentants de plusieurs associations de parents d'élèves dans toutes nos écoles publiques, pourquoi n'en irait-il pas de même dans les écoles privées ? Lorsque les écoles sont sous contrat, n'est-ce pas le moins que nous puissions demander ?

C'est pourquoi notre amendement tend à faire inscrire dans la loi le principe de la liberté, pour les parents d'élèves des établissements privés, d'adhérer à l'association de parents d'élèves de leur choix. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Voilà ce que vous faites de la liberté !

**M. le président.** Par amendement n° 261, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, l'alinéa suivant :

« Les établissements d'enseignement privés ne peuvent recevoir de subventions publiques avant un délai de fonctionnement de cinq ans à partir de la date de leur création. »

La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, à mon tour, car je n'ai pas eu l'occasion de le faire tout à l'heure, protester contre les conditions dans lesquelles nous sommes contraints - je dis bien « contraints » - de débattre.

Qu'on en juge : un rapport élaboré dans des conditions discutables - disant cela, je mets en cause non pas M. le doyen Vedel, mais bien la façon dont les services de l'éducation nationale ont été conduits, contre leur gré, pour partie, je le sais, à collaborer à cette entreprise - un ordre du jour du Sénat bouleversé dans des conditions inédites, enfin, des débats menés selon des dates soigneusement choisies, 30 juin et 14 décembre.

Faut-il que vous ayez peur de l'opinion publique, monsieur le ministre, et vous aussi, mesdames, messieurs de la majorité sénatoriale, pour n'avoir pas osé affronter, si ce n'est aux approches des congés scolaires, un débat qui vous paraît si crucial !

**M. Jean-Louis Carrère.** M. le ministre se prend pour le père Noël !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Delfau ?

**M. Gérard Delfau.** Par principe, je souhaite faire preuve de courtoisie à l'égard de M. le ministre et, en l'occurrence, je tiens à le faire bénéficier d'une qualité de dialogue dont nous-mêmes, sénateurs de l'opposition, n'avons pas pu bénéficier tout à l'heure !

**M. Philippe de Bourgoing.** La faute à qui ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Delfau, vous allez me comprendre.

**M. Franck Sérusclat.** Ce sera difficile !

**M. Gérard Delfau.** J'en doute !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Moi pas. Pour vous, il est des périodes interdites, comme la fin du mois de juin et la fin du mois de décembre.

**M. Franck Sérusclat.** Non ! nous soulignons simplement une curieuse coïncidence !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Comme l'Assemblée nationale et le Sénat ne siègent pas de janvier à mars ni de juillet à septembre, il ne restait que la session extraordinaire. J'y avais pensé. Eh bien ! c'est à nous qu'on l'a interdit ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**MM. Jean-Luc Mélenchon et Michel Dreyfus-Schmidt.** Et octobre ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Dans ces conditions, monsieur Delfau, si les sessions ordinaires comme les sessions extraordinaires nous sont interdites, quand pouvons-nous débattre de ce texte ?

Vous le voyez, nous n'avions pas d'autre choix pour traiter des situations d'urgence dénoncées par M. le doyen Vedel.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** A la rentrée, en octobre !

**M. François Autain.** En avril !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, je pensais que votre interruption nous conduirait à échanger des arguments sérieux. Mais vraiment, soutenir que vous n'avez pas obtenu de M. le doyen Vedel, depuis le 30 juin, qu'il rende son rapport suffisamment tôt pour que nous puissions en prendre connaissance avant le débat budgétaire me paraît particulièrement peu convaincant.

D'ailleurs, monsieur le ministre, puisque vous me poussez sur ce terrain, je veux bien y venir. Nous vous avons interrogé, moi et tous mes collègues, y compris de la majorité, pendant le débat sur le budget de l'éducation nationale. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises quelles étaient vos intentions. C'était le 6 décembre.

**M. Jean-Louis Carrère.** Il n'avait pas eu encore la révélation ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Delfau.** Le 6 décembre, vous ne saviez rien, vous ne pouviez rien dire.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Eh oui !

**M. Jean-Louis Carrère.** Il attendait une apparition ! (*Nouveaux sourires.*)

**M. Gérard Delfau.** Et le 13 décembre, une semaine après, au moment où tous les enseignants, parents d'élèves et enfants se préparent aux fêtes de Noël, vous sortez ce rapport comme un lapin d'un chapeau. De surcroît, c'est sous la contrainte, car telle est bien la réalité, que vous nous forcez à en débattre.

Au fond, vous avez peur de l'opinion publique.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Bien sûr !

**M. Gérard Delfau.** J'espère que l'opinion publique se rendra compte que vous n'osez pas l'affronter et qu'elle saura, le moment venu, vous en tenir rigueur.

Je voudrais, par ailleurs, redire les raisons de mon opposition de fond à votre texte telles que j'avais pu les exprimer au mois de juin lors du premier débat. Auparavant, afin qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous, je rappelle que j'ai été élu maire dans une commune où cohabitaient jadis plus ou moins facilement école publique et école privée. C'était en 1977. Or, il n'y a jamais eu, depuis que je suis maire, le moindre conflit, la moindre difficulté.

Eh bien ! je vous le dis, monsieur le ministre, vous créez aujourd'hui les conditions des conflits et des difficultés de demain. Au reste, depuis que je sais que nous allons débattre de cette révision de la loi Falloux et dans quelles conditions vous nous y contraignez, je me demande, minute après minute, comment je vais pouvoir gérer sur le terrain, les situations nouvelles, comment je vais pouvoir, dès demain, garantir la concorde et la paix scolaire qui régnaient encore hier.

D'ailleurs, monsieur le ministre, tous ceux qui ont écrit avec un certain détachement sur les rapports entre l'école privée et l'école publique - je pense notamment au grand historien M. René Rémond - ont constaté que, dans la décennie 1980-1990, les esprits s'étaient apaisés, qu'un certain équilibre avait été trouvé.

Tous ceux qui étaient de bonne foi en ont crédité les efforts réalisés par les divers gouvernements socialistes,...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est incroyable !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** ... à la demande du Président de la République. (*Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Je répète, si cela n'a pas été bien compris, que M. René Rémond, historien, dont personne, je pense, ne peut contester l'autorité, avait constaté que, sur ce terrain séculaire de l'affrontement entre école publique et école privée, un certain équilibre avait été trouvé et qu'une forme de paix avait été conclue, ou du moins un armistice.

**M. Emmanuel Hamel.** On ne remet pas en cause la paix !

**Plusieurs sénateurs sur les travées socialistes.** Si ! Justement !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous êtes tellement aveuglés que vous ne savez plus ce que vous dites.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, laissez poursuivre M. Delfau ; lui seul a la parole.

**M. Gérard Delfau.** Vous ne remettez pas en cause cette paix, dites-vous ! C'est sans doute pour renforcer la paix scolaire, mes chers collègues, que vous avez changé l'ordre du jour de la fin de session !

**M. Emmanuel Hamel.** C'est pour la sécurité des enfants !

**M. Gérard Delfau.** Alors là, monsieur Hamel, et vous tous, messieurs de la majorité, je vais dire exactement ce que je pense... (*Ah ! et rires sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**Plusieurs sénateurs sur les travées de l'Union centriste et du RPR.** Enfin !

**M. Gérard Delfau.** Comme d'habitude, mes chers collègues, et comme vous, j'imagine !

Manifester tant d'hypocrisie, tant de démagogie... (*Oh ! sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.*) Oui ! manifester tant de démagogie au sujet de ces enfants, dont on découvre enfin, tout d'un coup, les conditions d'insécurité me semble scandaleux ! Je crois qu'un sujet comme celui-là mériterait un peu plus de retenue, je dirais même un peu de décence.

**M. James Bordas.** Vous avez donné l'exemple !

**M. Gérard Delfau.** De la retenue, sans aucun doute.

**M. James Bordas.** Et de la décence ?

**M. Gérard Delfau.** De la décence, sans arrêt.

Je voudrais maintenant formuler deux ou trois réflexions de fond.

**M. le président.** Monsieur Delfau, vous n'avez plus qu'une minute et demie pour défendre votre amendement, dont vous n'avez pas encore parlé.

**M. Gérard Delfau.** Cela suffira, monsieur le président. Par ailleurs, j'ai été tellement interrompu... (*Protestations sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** Nous avons déduit toutes les interruptions.

**M. Gérard Delfau.** ... que vous m'accorderez le temps nécessaire pour que je poursuive mon propos.

**M. le président.** Je vous accorde une minute et demie, monsieur Delfau.

**M. James Bordas.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** Eh bien ! monsieur le président, si je suis censuré, je parlerai en une autre occasion, comme notre collègue tout à l'heure. Je continuerai mon propos, car, s'il est une chose qu'on ne m'interdira pas, dans cette assemblée, c'est bien de dire ce que je pense. (*M. Jean-Louis Carrère applaudit.*)

Monsieur le ministre, s'agissant de votre intention d'accorder un financement public aux investissements des établissements privés, je rappellerai une objection que nous avons soulevée et qui ne se situe plus sur le plan des principes, du moins des principes moraux, de l'éthique ou de l'histoire. Elle relève d'une préoccupation beaucoup plus terre à terre qui, pourtant, intéresse tous les responsables de collectivités locales.

Monsieur le ministre, lorsque nous finançons, nous, communes, départements ou régions, un investissement pour un établissement public, nous le consacrons au patrimoine, puisqu'il s'agit d'un bien attaché à la collectivité. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Si, en raison de la pression que vous allez créer, notamment par votre campagne sur l'insécurité, nous consacrons des fonds aux établissements privés, nous ne saurons même pas à qui la collectivité locale les affectera, qui en aura la gestion, qui détiendra la propriété et, finalement, à quoi pourra servir, plus tard, cette propriété que les fonds publics auront permis de conforter.

**M. le président.** Monsieur Delfau, ne croyez pas que je prenne plaisir à vous interrompre, mais j'y suis tout à fait obligé dans la mesure où vous avez dépassé votre temps de parole.

Cependant, la nuit sera longue et vous aurez, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, l'occasion de vous exprimer de nouveau.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** L'avis de la commission est défavorable, d'autant que je n'ai pas très bien saisi quel amendement défendait M. Delfau ; en tout cas, je ne pense pas qu'il s'agissait de l'amendement n° 261. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Donnez un dérouleur à M. le rapporteur !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** A cette heure, il y a lieu d'interrompre nos travaux ; nous les reprendrons, à vingt-deux heures. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Roger Chinaud.)

**PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD,**  
**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales.

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> bis, nous en sommes parvenus à l'amendement n° 3314.

Par amendement n° 3314, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« L'aide aux investissements prévue à l'alinéa précédent ne peut être accordée aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour la construction d'un bâtiment nouveau sur le territoire d'une commune où une classe ou une école publique a été fermée dans les cinq années précédentes. »

La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Cet amendement pourrait se justifier par son texte même car il dispose que l'aide aux investissements prévue à l'alinéa précédent ne peut être accordée aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour la construction d'un bâtiment nouveau sur le territoire d'une commune où une classe ou une école publique a été fermée dans les cinq années précédentes.

Il s'agit d'un amendement de fond, puisqu'il combat la logique et la cohérence du texte.

En effet, nous n'acceptons pas que les établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficient d'une aide des collectivités territoriales pour leurs dépenses d'investissement.

Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, la liberté de choix du type d'enseignement par les familles existe dans notre pays et nous la respectons. Mais force est de constater que les motivations des parents ne sont pas, en majorité, d'origine confessionnelle. L'école privée résulte, en effet, souvent d'un non-choix, lorsque l'école publique n'existe pas ou quand elle manque de moyens. Dans les faits, elle devient souvent un palliatif en ce qui concerne les carences de l'enseignement public.

Après la fameuse loi Falloux et depuis la loi Debré de 1959 qui ont fourni les moyens publics de son développement, l'enseignement privé sous contrat n'a cessé de peser davantage dans le paysage scolaire, mais aussi politique.

Après avoir renoncé au grand service public unifié de l'éducation, promis en 1981, les gouvernements de ces douze dernières années ont accru le financement public de l'enseignement privé, aboutissant ainsi en 1992 à la reconnaissance de la dualité du service public par l'accord Cloupet-Lang.

Aujourd'hui, vous voulez achever l'édifice commencé, monsieur le ministre, en autorisant les collectivités locales à financer les investissements de l'enseignement privé, au nom de la liberté et de l'égalité de traitement entre les deux systèmes. Mais comment peut-on traiter de la même manière deux systèmes qui n'ont pas les mêmes obligations ?

L'enseignement public a des obligations constitutionnelles qui sont l'égalité dans l'accueil de tous les enfants, la gratuité, la continuité du service sur l'ensemble du territoire national. Il est fondé sur la laïcité, c'est-à-dire l'acceptation des autres dans leurs différences, historiquement porteuse de ce que l'on appelle les valeurs républicaines. La laïcité est un élément de la cohésion nationale

On l'a vu lors d'un certain nombre d'événements récents, même si naturellement il n'y a pas d'exclusivité dans ce domaine. Le problème, c'est que le transfert des compétences dans la décentralisation s'est effectué sans les ressources que nécessitait la remise à niveau d'un patrimoine dont l'état était déplorable. Je parle en connaissance de cause, en particulier en ce qui concerne les établissements du Nord-Pas-de-Calais, qu'il s'agisse des collèges ou des lycées.

Si on regarde ce qui est accordé aux collectivités locales, on constate qu'il faudra amputer d'autres secteurs : les activités périscolaires, la santé ou la solidarité.

Les dotations de décentralisation représentent, en moyenne, à peine 10 p. 100 de ce qui a été investi par les collectivités territoriales, qui, tout le monde s'accorde à le reconnaître, ont effectué, dans ce domaine, des efforts très importants.

Combien de collèges Pailleron subsistent encore sur le territoire national et dont la reconstruction ne peut pas être entreprise faute de crédits par les conseils généraux ? Combien d'établissements publics ne sont pas encore équipés en locaux sportifs ? Combien de salles de physique et de chimie manquent ? Il reste beaucoup à faire pour l'enseignement public, et vous le savez bien, monsieur le ministre.

Au-delà des aspects idéologiques, au-delà de ce qui va diviser notre peuple, ce texte va à l'encontre de l'ensemble des besoins ressentis par le système scolaire. Aussi les membres du groupe communiste et apparenté vous proposent-ils, mes chers collègues, d'adopter cet amendement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il s'agit d'un bon amendement. Nous allons le voter !

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale. Monsieur Renar, je veux vous dire, même si cela doit surprendre, que nous avons le même but, à savoir que plus jamais le choix d'un établissement d'enseignement privé ne puisse être justifié par une carence de l'enseignement public.

Mon but est effectivement de faire en sorte que, grâce à la rénovation de l'enseignement public commencée en profondeur à l'école primaire, au collège bientôt, au lycée, par son enseignement professionnel et par le traitement que l'on donnera aux enseignants, la qualité s'améliore sans cesse, qu'un bond en avant soit fait de ce point de vue et qu'aucun choix ne puisse être fait par défaut.

En revanche, nous avons le devoir de préserver la qualité d'un choix positif.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** Il s'agit d'une discussion commune, monsieur Mélenchon, je ne puis vous donner la parole en cet instant.

**M. Jean-Louis Carrère.** Tout à l'heure, on a donné la parole à M. Miroudot dans des circonstances analogues !



**M. le président.** Mes chers collègues, laissez la présidence faire son métier. Le reste vous sera donné par surcroît.

**M. François Autain.** C'est une fonction, et non un métier !

**M. le président.** Par amendement n° 3316, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis, l'alinéa suivant :

« Toutefois, le montant moyen par élève des aides accordées par les collectivités publiques aux opérations d'investissement des établissements visées à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses correspondantes effectuées pour les établissements publics.

« Les présentes dispositions s'appliquent aux établissements techniques et agricoles privés sous contrat. Le conseil de l'éducation nationale institué dans les académies est consulté préalablement à l'octroi des aides visées au présent article. Il siège dans la formation prévue par la loi du 31 décembre 1985.

« Les aides prévues au présent article ne peuvent être gagées ni sur la dotation régionale d'équipement scolaire ni sur la dotation départementale d'équipement des collèges. »

La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Cet amendement a pour objet de mettre fin aux avantages consentis à certains établissements privés techniques ou agricoles, qui bénéficient de fonds publics supérieurs à ce qui est dépensé pour les établissements publics, et d'assurer la transparence des opérations.

En l'occurrence, il s'agit d'insérer, après le premier alinéa de l'article 1 bis, un alinéa ainsi rédigé :

« Toutefois, le montant moyen par élève des aides accordées par les collectivités publiques aux opérations d'investissements des établissements visés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses correspondantes effectuées pour les établissements publics.

« Les présentes dispositions s'appliquent aux établissements techniques et agricoles privés sous contrat. Le conseil de l'éducation nationale institué dans les académies est consulté préalablement à l'octroi des aides visées au présent article. Il siège dans la formation prévue par la loi du 31 décembre 1985.

« Les aides prévues au présent article ne peuvent être gagées ni sur la dotation régionale d'équipement scolaire, ni sur la dotation départementale d'équipement des collèges. »

Comme vous le savez, les lois de 1984 ont défini les missions de l'enseignement agricole. Il s'agissait : d'assurer la formation initiale, générale et professionnelle ; d'élever, par la formation continue, les connaissances des agriculteurs afin de favoriser leur maîtrise des nouvelles technologies ; de contribuer au développement agricole et à l'animation du milieu rural ; enfin, de participer à la coopération internationale.

Faute de moyens financiers, ces missions n'ont pu être remplies de façon complémentaire. Les établissements publics ont donc été contraints de concentrer leur effort sur l'enseignement et la formation, sous peine d'en abaisser la qualité.

Ce qu'il faut, c'est donner à l'enseignement agricole public les moyens d'assurer ses missions. Mais, telle n'est pas la volonté du Gouvernement.

Par ailleurs, un autre problème existe : c'est celui des structures qui ne répondent pas aux besoins et qui doivent être rénovées.

La réussite passe par la formation générale commune à tous les élèves, formation la plus longue possible, dispensée dans des établissements ruraux polyvalents offrant un tronc commun puis des orientations diversifiées.

Pour cela, il vaudrait donc mieux que ces établissements relèvent d'une structure unique de l'éducation nationale, dont l'enseignement technique agricole serait une des composantes.

Les lois de 1984 insistent sur l'obligation de parité entre l'enseignement agricole public et le système éducatif public, en matière de bourses, d'aide aux familles, de statut des personnels. Or cette parité a toujours été réalisée partiellement ou tardivement, pour des raisons budgétaires bien sûr, mais aussi parce qu'aucune collaboration n'existe entre les deux ministères. Celui de l'agriculture applique, toujours avec retard, des mesures décidées par l'éducation nationale, sans qu'il en soit toujours informé. De plus, la parité est souvent refusée au nom de la spécificité de l'enseignement agricole : refus de mettre en place des agrégés ou des conseillers d'administration scolaire ou universitaire, statuts d'emplois pour les proviseurs et les inspecteurs, marginalisation dans des corps spécifiques de surveillants titulaires, répétiteurs, chefs de travaux pratiques.

Enfin, les inégalités indemnitaires sont criantes. Cette partie avait pourtant été considérée par le législateur de 1984 comme la condition des échanges entre l'enseignement agricole et le système éducatif d'ensemble. Or, ces échanges restent rares et se font le plus souvent de l'éducation nationale vers l'enseignement agricole. L'article L. 811-5 ne précise plus d'échéance pour la réalisation de la parité complète des statuts des personnels, alors que cette dernière, aux termes de la loi, aurait dû être effective en 1989.

Les dispositions relatives à l'enseignement agricole privé posent, en fait, une question de société décisive pour l'avenir de milliers de jeunes, qu'ils appartiennent ou non au monde agricole. Nous pensons que la construction d'un grand service public de l'éducation nationale est le moyen de les préparer à l'essor des sciences et des techniques. Une telle construction ne peut résulter d'une décision unilatérale et brutale. Elle doit se réaliser progressivement et dans la concertation. Un effort de développement, de démocratisation et de transformation de l'enseignement public est préalablement nécessaire.

L'enseignement agricole privé scolarise 56 p. 100 du total des élèves. C'est le résultat de la priorité dont il bénéficie depuis des années, depuis la cassure opérée par l'État, en 1970, dans le financement de l'enseignement agricole public.

Nous ne négligeons pas l'attachement de nombreux parents à l'enseignement privé. Ils y trouvent, ici aussi, un palliatif aux carences de l'enseignement public. Ils s'y sentent aussi plus associés à la vie de ces écoles.

Cette impression de liberté et de responsabilité ne doit pas être l'apanage de l'enseignement privé ; un enseignement public bien compris en serait la plus efficace des garanties. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous sommes attentifs à la composition des instances de direction et de concertation des établissements. En améliorant sa pratique de la concertation, l'enseignement public doit faire la preuve de sa capacité d'innovation et de son dynamisme.

Le développement prioritaire du service public est donc le moyen de combler le retard qui affecte la formation agricole. La discussion actuelle aurait dû être l'occasion de réfléchir à la nature des formations dispensées et aux résultats obtenus par l'enseignement privé. Un bilan est nécessaire, qui mettrait en évidence les apports de toutes les formes d'enseignement et adapterait les qualifications aux exigences actuelles. Les métiers agricoles méritent mieux que les seules formations actuellement offertes.

L'enseignement agricole public fait figure de parent pauvre dans certaines régions. La prise en charge des équipements d'éducation physique n'ayant pas été transférée par les lois de décentralisation, les lycées agricoles publics ont du mal à s'en doter. Les établissements privés, autonomes, ont la possibilité de faire des emprunts et de réaliser de tels équipements.

En conséquence, mes chers collègues, nous vous proposons d'adopter l'amendement n° 3316, pour, d'une part, mettre fin aux avantages consentis à certains établissements privés techniques ou agricoles par rapport à ceux qui sont consentis aux établissements publics, et, d'autre part, assurer la transparence des opérations.

**M. le président.** Par amendement n° 3317, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de supprimer le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis.

La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'article 1<sup>er</sup> bis, introduit par l'Assemblée nationale, traite des conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales.

L'amendement n° 3317 tend à supprimer le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis. De cette façon, nous souhaitons empêcher que les décrets d'application ne permettent d'interpréter les choses de façon plus laxiste que ne le ferait la jurisprudence sur la question.

Subsisterait alors seulement le premier alinéa de cet article, dont je vous en donne lecture :

« Les établissements d'enseignement privés sous contrat, dans le respect de leur caractère propre, peuvent bénéficier d'une aide aux investissements. Les collectivités territoriales fixent librement les modalités de leur intervention. Toutefois, l'aide qu'elles apportent aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour leurs investissements ne doit pas excéder, en proportion du nombre des élèves des classes faisant l'objet du contrat rapporté au nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement public, le montant des investissements réalisés dans l'enseignement public. Ce dernier montant est apprécié, lors du vote du budget de la collectivité territoriale, sur la base des comptes administratifs des six années précédentes ; dans les communes de moins de 10 000 habitants, ce montant est apprécié sur une base départementale. »

Par un amendement exposé précédemment, nous avons demandé la suppression de cet article. Nous proposons maintenant que les conditions d'application de ces dispositions ne soient pas déterminées par un décret en Conseil d'Etat, dont nous craignons une interprétation trop laxiste en l'espèce.

Nous sommes foncièrement opposés à ce que les collectivités locales aident financièrement les établissements privés, qu'ils soient ou non sous contrat et quelles que soient les conditions d'application.

En fait, la contradiction fondamentale de ce texte se situe dans l'absence, de la part de l'Etat, d'investissements financiers correspondant aux besoins des écoles du pays.

A notre avis, cette absence d'engagement financier de la part de l'Etat, ce renoncement à l'idée de programmation, qui ne prévaut, entre parenthèses, que pour le surarmement et l'augmentation du transfert de charges sur les collectivités territoriales, ne peuvent que renforcer la tendance vers plus de sélection, plus de ségrégation sociale.

Par conséquent, pour améliorer la situation de l'éducation, pour obtenir de réels engagements pour l'avenir, il faut, en tout état de cause, débloquent des moyens importants. Or, monsieur le ministre, ce n'est pas avec les engagements que vous avez pris - rien n'est précisé, en effet, pour un avenir plus lointain - que vous éviterez un dérapage immédiat de notre système éducatif et que vous construirez l'école de l'an 2000.

L'insuffisance des moyens engagés pour l'école est une réalité criante.

Nous estimons, pour notre part, que la réussite scolaire et la démocratisation du système éducatif ne devraient pas être absents du projet de loi.

Ce qu'il faut, c'est éviter l'échec à tous les enfants. Cet échec est effroyable et ne cesse de s'aggraver en même temps que la ségrégation sociale. Ce sont les jeunes des familles modestes qui sont le plus touchés. C'est un désastre humain et national que nous sommes en train de vivre.

Tout cela est le résultat d'une politique qui renforce l'élitisme et la ségrégation au niveau social. Il faut savoir, en effet, que 80 p. 100 des enfants de cadres supérieurs et de professions libérales vont en terminale, alors que cette catégorie sociale représente 7 p. 100 de la population totale. Seulement 30 p. 100 d'enfants d'ouvriers qualifiés et d'employés et 24 p. 100 des enfants d'ouvriers spécialisés atteignent le niveau, alors qu'ils composent, à eux seuls, 44 p. 100 de la population.

En outre, seuls 6 p. 100 des bacheliers d'origine ouvrière obtiennent un baccalauréat scientifique, contre 25 p. 100 des enfants de cadres supérieurs.

A cet égard, en comparant ces chiffres à la carte des équipements scolaires et des secteurs, on peut mesurer à quel point les inégalités régionales, départementales et communales se décalquent sur le paysage de l'inégalité scolaire dans notre pays.

Or, avec ce texte, le Gouvernement aggrave encore plus ces inégalités par un transfert encore plus important vers les collectivités territoriales.

C'est d'autant plus vrai que, je le rappelle, les conditions d'application concernant l'article 1<sup>er</sup> bis seront déterminées par décret.

Le fait que cet article s'appliquera par décret, sans pouvoir de contrôle ou d'intervention de la représentation nationale ou des acteurs du système éducatif, prouve que vous préférez garder les mains libres pour la suite, monsieur le ministre.

Comment peut-on croire que vous voulez réellement changer les choses, alors que vous persistez dans votre refus d'accorder les moyens nécessaires à une éducation nationale digne de ce nom ? Nous avons d'ailleurs eu à voter contre votre projet de budget, la semaine dernière.

En conséquence, mes chers collègues, je vous propose d'adopter l'amendement n° 3317, qui vise à supprimer le second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis nouveau de ce projet de loi.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Cela a l'air pas mal !

**M. le président.** Par amendement n° 263, MM. Estier, Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de compléter le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> bis par les mots : « et notamment les contreparties que ces établissements donnent quand ils bénéficient de ce type d'aides. »

La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** Le débat s'est, me semble-t-il, quelque peu calmé ; beaucoup de propos ont été déjà tenus. Nous pourrions sans doute aborder maintenant de façon plus simple les arguments qui nous séparent pour l'instant et à propos desquels on trouve parfois des points communs.

Le point commun sera la lecture du même journal que vous, monsieur le ministre. Puisque vous accordez valeur aux écrits qui y figurent, vous attacherez sans doute la même valeur aux citations que je ferai. L'une d'elles a d'ailleurs été déjà évoquée par mon collègue et ami M. Michel Dreyfus-Schmidt.

C'est la question principale, que je reprendrai d'ailleurs tout à l'heure dans un amendement ultérieur et dans une interrogation que j'adresserai à M. Schumann, dont l'indignation, tout à l'heure, m'a étonné.

Faut-il encore que l'enseignement privé conserve une part d'autofinancement afin de préserver son caractère propre ? C'est, en effet, le moyen premier pour préserver ce caractère propre et pour ne pas dépendre de ce que l'on appelait, à l'époque de la loi Falloux, « la gueuse », c'est-à-dire la République...

**M. François Autain.** La liberté !

**M. Franck Sérusclat.** ... et de ne pas se trouver dans la situation dans laquelle était « l'école sans Dieu » ou « l'école du diable. »

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Voulez-vous collectiviser le catholicisme ?

**M. Franck Sérusclat.** Il y a la première question à laquelle, monsieur le ministre, vous devez vraisemblablement apporter une réponse quelque peu analogue à celle du journaliste que vous citez tout à l'heure.

Mais, dans un autre article, deux autres éléments apportent quelques informations sur ce qui a dû être non pas votre rêve, mais votre raisonnement, monsieur le ministre : « ... lundi 13 décembre, en fin de journée, le Gouvernement a décidé de forcer le pas et de ne pas prendre le risque de mécontenter profondément les responsables de l'enseignement privé en reportant ce débat à la session du printemps prochain... »

« Ce serait une façon, à la fois, de prendre de court toute opposition, autre que parlementaire, des défenseurs de l'enseignement public » - c'est l'opinion publique qu'évoquait tout à l'heure M. Delfau - « et de profiter, en outre, du fait que l'attention de l'opinion publique est largement concentrée sur les négociations du GATT. »

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est vrai !

**M. Franck Sérusclat.** Monsieur le ministre, ce journaliste interprétait votre pensée que vous laissiez tout à l'heure supposer ou que vous n'essayiez pas d'exprimer de façon si claire.

Enfin, ce journal comporte une caricature de Pessinque vous avez vue comme moi. Je ne sais si, de même que vous faisiez votre article intitulé « A double tranchant », vous approuvez ce dessin.

Cela m'amène à poser une question à M. Schumann, dont l'indignation, tout à l'heure, m'a quelque peu étonné. Cette caricature montre tout simplement que les

subventions accordées à l'enseignement privé permettront de poser des crucifix au mur !

**M. Jean Chérioux.** Il en est encore là...

**M. Franck Sérusclat.** On doit être, autant que faire se peut, sincère. Or, quels sont les engagements de l'école privée ?

L'amendement n° 263 vise à mentionner dans l'article 1<sup>er</sup> bis « les contreparties » que les établissements doivent donner quand ils bénéficient d'aides. Il s'agit du respect de l'autre, de sa conscience et, par conséquent, de ses libertés de croyance.

Mais l'école a comme principe fondamental la laïcité, et elle l'assure tout à fait normalement.

L'autre élément fondamental est le caractère propre.

Par conséquent, les écoles privées qui, si l'on en croit la presse, sont à 95 p. 100 des écoles catholiques, vont-elles violer le respect de la laïcité ou le respect de leur caractère propre ?

Il y a, c'est évident, un choix difficile.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Tout à fait !

**M. Franck Sérusclat.** Je ne vais pas reprendre les propos de notre débat de juin dernier. Tout montrait bien que l'on se réfère au Vatican ou aux responsables de l'enseignement catholique en France, qu'une des missions de l'école à caractère propre était l'enseignement dans un contexte évangélique.

Je ne le reproche pas, car la foi de chacun, quelle qu'elle soit, est respectable, sauf quand elle devient intégriste. Cette réserve vaut tout au moins aujourd'hui pour d'autres religions que la religion catholique.

Par conséquent, ce dilemme existe.

Or, il ne me paraît pas correct d'user d'une période pendant laquelle l'enfant est très malléable - de trois ans à huit ou dix ans - pour peser sur ses orientations futures.

Vous m'aviez dit, un jour, que vous étiez étonné de ces réflexions et de cette position, car, à l'université, indiquez-vous, il n'y a jamais eu de problème. C'est vrai ! Je crois même qu'à l'université - à l'université catholique, en particulier - il existe une très grande prudence, en raison des excès, des changements complets qui ont pu quelquefois survenir de la part d'étudiants devenus beaucoup plus laïques que les laïques, tombant même parfois tout à coup dans une situation aussi mauvaise que le cléricalisme, c'est-à-dire un laïcisme.

J'ai le sentiment qu'on pourrait reprendre aujourd'hui une phrase de Victor Hugo qui disait, en 1876, aux parlementaires : « Ce que vous demandez là serait peut-être acceptable si vous n'étiez pas, en définitive, poussés par le parti clérical. » Comme Gambetta, il accusait le cléricalisme. D'ailleurs, tous les « ismes » sont mauvais.

Ainsi, le laïcisme a été, et reste, un intégrisme similaire au cléricalisme. Il faut donc examiner ces situations avec clarté et les accepter.

L'école à caractère propre, ce n'est pas l'école laïque, ce n'est pas l'école de l'État et elle ne peut, à ce titre, bénéficier de moyens financiers publics.

**M. François Autain.** Absolument !

**M. Franck Sérusclat.** L'un des arguments très souvent avancé consiste à dire qu'il faut pallier la carence des établissements publics. Or tous les moyens financiers qui sont enlevés aux établissements publics servent à renforcer l'opinion de ceux qui, d'une certaine façon, combattent l'école publique.

Je suis donc un peu déconcerté de voir qu'en voulant pallier la carence publique, en définitive, on renforce des accords sur lesquels je me suis montré à l'époque relativement sourcilieux, je pense notamment à l'accord Lang-Cloupet.

Par notre amendement, nous proposons de compléter le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, en précisant : « et notamment les contreparties que ces établissements donnent quand ils bénéficient de ce type d'aides ». Mais en fait, ils ne peuvent pas les donner, sinon ils perdent leur caractère propre !

Par conséquent, nous sommes dans une situation, à mon avis, tout à fait déraisonnable et il serait préférable pour vous, monsieur le ministre, que le texte dont nous discutons ne soit pas adopté. Sans doute le Gouvernement attend-il les élections présidentielles et songe-t-il à l'Élysée, mais d'ici là, les dégâts seront visibles. Aujourd'hui, un tel texte peut passer, mais le réveil risque de se faire à un moment où vous ne le souhaitez pas !  
(*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Très bien !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Sérusclat m'a posé courtoisement deux questions. Je vais lui apporter une réponse.

Tout d'abord, j'ai écouté très attentivement M. le ministre de l'éducation nationale à propos du fameux prêt spécial « sécurité » destiné à financer les travaux. Or qu'a-t-il dit ? Il a dit : « A hauteur de 100 p. 100, s'il s'agit du public ; à hauteur de 50 p. 100, lorsqu'il s'agira du privé » - écoutez bien la suite - « pour inciter les propriétaires à assumer leur part de charges ». Telle est très exactement la réponse à votre première question, monsieur Sérusclat.

Quant à votre seconde question, faut-il répéter pour la énième fois que, si je dépose demain une demande de contrat d'association, je devrai traverser une période probatoire de cinq ans, que, pendant cette période de cinq ans, je serai sous la surveillance légitime et nécessaire d'un ou de plusieurs inspecteurs de l'éducation nationale, que, si j'ai le malheur de refuser dans mon école l'inscription d'un candidat sous prétexte que cet élève virtuel n'a pas une origine religieuse ou ethnique qui me convienne, l'inspecteur n'a pas le droit de m'accorder le contrat et que, s'il me l'accorde, il s'expose, lui, à des sanctions !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Si M. le ministre de l'éducation nationale n'est pas vexé par ce rapprochement, la réponse à votre dernière question, monsieur Sérusclat, c'est non pas lui-même qui vous la donnera, mais le plus illustre des sénateurs qui aient siégé sur ces bancs, je veux parler de Victor Hugo.

Victor Hugo, cela est parfaitement vrai, a dit qu'il refusait les prières de toutes les églises. Mais il est vrai également que Victor Hugo est l'auteur de ce distique

qui n'a pas vieilli d'un jour et auquel je pensais en vous entendant évoquer l'éventualité d'un crucifix suspendu à un mur :

Quelque chose, ô Jésus, en secret m'épouvante,  
C'est l'écho de ta voix qui va s'affaiblissant.

(*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - M. le ministre applaudit également.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il va dire la messe, ma parole !

**M. Emmanuel Hamel.** Amen !

**M. Franck Sérusclat.** Ainsi soit-il !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** On peut choisir d'autres citations de Victor Hugo !

**M. le président.** Par amendement n° 262, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de compléter l'article 1<sup>er bis</sup> par l'alinéa suivant :

« Les formations offertes par les établissements d'enseignement privés secondaires sous contrat qui bénéficient d'une aide aux investissements doivent respecter les dispositions définies par le schéma prévisionnel des formations et dans le programme prévisionnel des investissements. »

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Je suis un peu étonné qu'avec sa rigueur habituelle M. le président de la commission des affaires culturelles puisse se satisfaire de la promesse que nous fait M. le ministre et de l'engagement qu'il prend, au nom du Gouvernement, de financer à 100 p. 100 pour l'enseignement public les travaux liés au plan d'urgence, c'est-à-dire estimation faite des travaux de sécurité et de mise aux normes des établissements publics,...

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** C'est cela !

**M. Jean-Louis Carrère.** ... et à 50 p. 100 les travaux dans les établissements privés sous contrat, alors que l'article 1<sup>er bis</sup> que nous examinons vise à mettre à parité, et à parité seulement, en veillant que ne soient pas dépassés les financements liés aux établissements d'enseignement publics, les financements des collectivités territoriales pour les établissements publics ou privés sous contrat. Je ne comprends pas où est la logique. Vous vous satisfaites...

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Vous vous satisfaites !

**M. Jean-Louis Carrère.** Merci, monsieur le président, mais votre orthodoxie linguistique n'a d'égale que mon orthodoxie en matière de chiffres, et j'aimerais vous la faire partager, comme je partage volontiers la vôtre en ce qui concerne la langue française !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je suis un élève des instituteurs publics !

**M. Jean-Louis Carrère.** Comment pouvez-vous admettre cette discrimination : 100 p. 100 pour les établissements publics et 50 p. 100 pour les établissements privés s'agissant des travaux liés au plan d'urgence, et parité - en veillant scrupuleusement à ce qu'il n'y ait pas dépassement - entre privé et public en matière d'investissements ?

Cela n'est pas une question de langage ; c'est une question de logique et de mathématiques élémentaires à laquelle, je l'espère, vous répondrez avec le même brio.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est moi qui vous répondrai !

**M. Jean-Louis Carrère.** Si vous le voulez, monsieur le ministre.

Ensuite, vous nous dites, monsieur Schumann, que 50 p. 100 pour le privé c'est très bien, car cela incitera les propriétaires à réaliser la mise aux normes.

Or, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, si vous aviez réuni la commission, comme je vous l'ai maintes fois demandé, vous vous seriez rendu compte de la complexité qu'il y a à définir le propriétaire en matière de locaux concernant les établissements d'enseignement privé sous contrat et vous auriez compris que cette complexité ne pourra que contrarier cette incitation, car, très souvent, les propriétaires n'auront pas les moyens de financer 50 p. 100 de ces travaux.

Par conséquent, il faut expliquer comment sera mise en œuvre cette loi. Qui prendra le relais des propriétaires si ceux-ci ne peuvent faire face à ce financement ?

Est-ce les collectivités locales qui, une fois de plus, devront payer « l'ardoise » ?

Mais l'objet de mon amendement est tout autre, bien qu'il aille dans le même sens.

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, monsieur le ministre, quand il s'est agi de transférer la charge des investissements dans les lycées publics, nous avons mis un an avant de faire le bilan des travaux nécessaires dans les établissements publics qui nous étaient dévolus par l'Etat, et avant d'opérer une programmation dans toutes les régions de la métropole. Dès lors, comment allons-nous faire ?

J'entendais tout à l'heure un membre de votre majorité dire que ce sera chose faite dès le budget de 1994. Mais comment peut-on, dès le budget de 1994, dresser un état des lieux complet et programmer une hausse de la fiscalité qui soit adaptée aux besoins ? Et là, nous ne sommes plus dans le cadre du plan d'urgence, il s'agit des investissements réalisés par les collectivités territoriales hors prêts bonifiés de l'Etat.

Par ailleurs, monsieur le ministre, un problème se pose quant à la rédaction de cet article 1<sup>er</sup> bis. Nous vous avons posé la question à maintes reprises au mois de juin ; depuis, vous avez dû avoir le temps d'y réfléchir et j'aimerais que vous puissiez y répondre. La fin de cet article 1<sup>er</sup> bis est rédigée comme suit : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application de ces dispositions. » Il s'agit des fameuses péréquations et de la fiscalité des communes et des communautés de communes.

Je souhaiterais que vous nous apportiez quelques précisions. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Carrère, je m'étonne de votre argumentation. Voilà douze ans que des sénateurs communistes notamment, ainsi qu'un certain nombre de syndicats dénoncent inlassablement l'insécurité dans certains établissements publics. Mme Luc n'a d'ailleurs pas manqué de le faire à nouveau, voilà un instant.

**Mme Hélène Luc.** Oui, parce que c'est vrai !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Nous avons entre les mains un rapport de personnalités indiscutables qui fait le point sur les problèmes de sécurité dans l'enseignement privé.

**M. François Autain.** Et dans l'enseignement public ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Or voici un Gouvernement qui ose affirmer qu'il ne veut plus d'attitude dilatoire !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Hypocrite !

**M. François Autain.** Jésuite !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Non seulement nous décidons de traiter les problèmes de sécurité, mais je prends devant le Sénat l'engagement...

**M. François Autain.** Jésuite !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... avant le 31 mars prochain de dresser, école par école, le bilan des dépenses de sécurité qui s'imposent. De plus, nous avons pris la décision de mettre à la disposition des collectivités locales une aide importante, sous forme d'un emprunt à 2 p. 100, ce qui constitue une mesure considérable pour le budget.

C'est là un engagement important que nous prenons : 445 millions de francs supplémentaires par rapport à l'offre de 8 milliards de francs, précédemment. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Robert Vizet.** Elles peuvent, certes, emprunter à 2 p. 100, mais sur vingt ans !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Non, monsieur Vizet, les collectivités locales sont libres d'emprunter sur une plus longue période. C'est sur quatre ans, vous le savez très bien, que joue cette bonification d'intérêt.

C'est la raison pour laquelle la décision du Gouvernement de ne plus laisser pourrir les situations (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées*)...

**Mme Hélène Luc et M. François Autain.** Pailleron !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... de ne plus accepter que des établissements présentent des défauts de sécurité, me paraît tout de même extrêmement importante et il me semble que nous pourrions nous retrouver sur ce point, quelle que soit notre appartenance politique. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Cette démarche ne paraît pas vous satisfaire et je ne comprends pas pourquoi vous refusez que nous dressions le bilan des situations d'insécurité. Les enfants qui sont dans ces écoles appartiennent à des familles de toutes opinions et je considère personnellement que leur sécurité nous concerne ! Le Gouvernement, je le répète, a fait dans ce domaine un pas très important.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Ce n'est pas le problème !

**M. François Autain.** C'est un alibi de jésuite !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous ne m'avez pas répondu au sujet du décret, monsieur le ministre.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n<sup>os</sup> 3314, 3316, 3317, 263 et 262 ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces amendements ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Le vote sur l'article 1<sup>er</sup> bis est réservé.

## Article 2

**M. le président.** « Art. 2. - Les formations offertes par les établissements d'enseignement secondaire sous contrat qui bénéficient d'une aide aux investissements doivent être compatibles avec les orientations définies par le schéma prévisionnel des formations, tel que prévu par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

« Les conseils régionaux associent les représentants désignés par les établissements d'enseignement privés sous contrat à l'élaboration des schémas prévisionnels de formation. Cette disposition s'applique aux schémas prévisionnels adoptés à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi. »

Sur l'article, la parole est à M. Bordas.

**M. James Bordas.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'article 2 stipule que les formations offertes par les établissements d'enseignement secondaire sous contrat bénéficiant d'une aide aux investissements doivent être compatibles avec les orientations définies par le schéma prévisionnel des formations tel que prévu par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

C'est dans la logique que toute entité qui reçoit un financement public se soumette à certaines conditions. Il est donc normal que les écoles privées sous contrat, qui pourront dorénavant recevoir une aide financière des collectivités locales et réduire ainsi leurs charges, adaptent leurs formations au schéma prévisionnel des formations. Pour cela, les représentants de ces écoles pourront être associés à l'élaboration de ces schémas.

Les dispositions de cet article vont donc dans le sens de l'harmonisation des divers enseignements. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Et les programmes prévisionnels d'investissement !

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, j'avais l'impression d'être inscrit avant notre collègue M. Bordas, mais cela n'a pas d'importance !

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous avez l'expérience de la présidence. Le fait qu'un orateur inscrit pour une prise de parole se fasse remplacer par un collègue de son groupe n'a jamais posé de problème.

Alors, je vous en prie, allez chercher ailleurs matière à incident ! Vous avez la parole, prenez-la et parlez du sujet ! (*Applaudissements sur les travées des républicains et indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, je vous remercie de l'amabilité avec laquelle vous m'expliquez le pourquoi des choses.

**M. le président.** Ce que vous devriez savoir depuis plus longtemps que moi parce que vous exercez le métier de la présidence depuis bien plus longtemps.

**M. Marcel Charmant.** Et il l'exerce bien !

**M. le président.** Je vous en prie, parlez du sujet.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je n'ai jamais considéré cela comme un métier mais comme une fonction.

**M. Jean Chérioux.** Il faut bien la remplir, avec objectivité !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je tiens d'abord à dire à M. Goetschy que, s'il veut s'exprimer, il peut demander la parole sur un article.

Je veux, ensuite, me tournant vers le public des tribunes, que nous retrouvons comme nous l'avions laissé, tard dans la nuit, au mois de juin, lui expliquer que nous sommes navrés de ne lui présenter qu'un débat tronqué.

Un véritable débat, habituellement, au Parlement, c'est un projet avec des amendements discutés les uns après les autres, possibilité étant donnée à leur auteur de les exposer, après quoi on recueille l'avis de la commission puis du Gouvernement avant de les mettre aux voix.

**M. François Autain.** Voilà !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Un orateur peut alors s'exprimer contre pendant dix minutes, et tout sénateur peut ensuite demander la parole pour expliquer son vote.

**M. François Autain.** Cela, c'est le règlement du Sénat !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il nous arrive - c'est notre rôle le plus habituel - d'essayer d'améliorer, d'amender la loi. Parfois, des amendements sont votés qui modifient le texte qui nous était proposé. C'est ainsi que, de navette en navette, on arrive, remettant sur le métier notre ouvrage, à faire une bonne loi.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui. En l'espèce, nous examinons un texte qui nous a été soumis avant le dépôt du rapport Vedel, qui n'en a donc pas tenu compte, et dont la majorité sénatoriale et le Gouvernement ont décidé qu'il serait voté conforme.

Nous avons donc bien déposé des amendements mais, vous le voyez, ils ne sont pas discutés les uns après les autres, en raison de la demande de vote bloqué. C'est, en vérité, à une parodie que nous assistons, et c'est bien dommage, car le sujet, véritablement, méritait mieux.

Nous aurions aimé que l'on nous explique pourquoi, si, véritablement, tout le monde dans votre majorité regrettait que le débat ait été interrompu au mois de juin, le Gouvernement a inscrit cette proposition de loi si tard à l'ordre du jour, et surtout pourquoi il ne l'a pas réinscrite, comme il en avait la possibilité, dès la rentrée, au mois d'octobre.

**M. Marcel Lucotte.** Parce qu'il ne vous obéit pas !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** En début de session, le Sénat n'avait pas beaucoup de textes à examiner. Nous aurions donc parfaitement pu reprendre l'examen de cette proposition de loi comme il est de mise au Sénat, c'est-à-dire avec sérieux, sans *a priori*...

**M. François Autain.** Voilà !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... amendement après amendement. Le Sénat ne l'a pas voulu.

Et voilà qu'aujourd'hui, brusquement, ce texte nous revient grâce à un prétexte !

Je me demandais, monsieur Bayrou, comment baptiser votre loi, car ne croyez pas qu'on l'appellera la « loi Bayrou » !

**M. Jean Chérioux.** Ce n'est pas notre loi, ce sera la loi de la République, monsieur Dreyfus-Schmidt !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Après vous avoir entendu, on l'appellera la loi « sécurité et liberté *bis* ». En effet, au nom de la liberté de l'enseignement, vous avez trouvé ce renfort qui vous est habituel, l'insécurité. Le sentiment d'insécurité a été propagé tout à coup, et vous vous en réjouissez.

Je veux tout de même vous rassurer. Tout à l'heure, à la tribune, répondant au Gouvernement, j'ai cité de mémoire un article que j'avais lu dans la presse régionale.

Evidemment, je ne l'ai pas apporté, car je n'imaginai pas que l'on pourrait, aujourd'hui, à midi, inscrire cette proposition de loi à notre ordre du jour de cet après-midi.

Heureusement ! la télécopie existe, et cela va me permettre de vous donner connaissance de ce que j'ai lu dans *L'Est Républicain* du samedi 11 décembre...

**M. le président.** Il ne vous reste que trente secondes, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas possible ! Il y a dix minutes que je parle ? (*Oui ! sur les travées des Républicains et Indépendants.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Mais non !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas possible !

**M. Jean Chérioux.** Maintenant, il conteste la présidence !

**M. le président.** Décidément, monsieur Dreyfus-Schmidt, vous n'en ratez pas une ! Mais je prends cela comme un geste de sympathie de votre part.

Vous savez très bien que, sur l'article, le temps de parole est limité à cinq minutes. Maintenant, il ne vous reste plus que quinze secondes.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Oui, c'est vrai, j'avais oublié que je parlais sur un article et non sur un amendement ! (*Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** Volontairement !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est un procès d'intention, monsieur le président.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Pas du tout, monsieur le président ! J'avais totalement oublié que je parlais sur l'article puisque... (*C'est fini ! sur les travées des Républicains et Indépendants.*)

Je vous lirai tout à l'heure cet article qui vous rassurera les uns et les autres. Tant pis si vous êtes dans l'insécurité quelques instants encore ! (*Rires sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Sans doute est-ce parce que le débat avance : M. le ministre, qui a changé de registre depuis la session de juin, qui ne nous rebat plus les oreilles avec les vertus de l'enseignement privé confessionnel - il laisse ce soin à notre très respecté président de la commission des affaires culturelles, à qui, naturellement, il faudra aussi que l'on réponde, s'aventure toujours plus profondément sur le terrain de l'urgence sécuritaire.

Après tout, monsieur le ministre, il n'est pas possible de vous obliger à dire ce que vous n'avez pas envie de dire, mais que, pourtant, vous disiez au mois de juin et que certains de nos collègues qui vous soutiennent, de l'autre côté de l'hémicycle, venaient soutenir sans aucune gêne !

A présent, il ne s'agit plus de chanter louange sur l'enseignement privé confessionnel ; il s'agit de l'urgence.

Nous n'avons toujours pas compris en quoi consistait l'urgence. Nous vous avons dit, à plusieurs reprises, que nous n'admettions pas que l'on prétende que nous serions indifférents aux risques que courent les enfants. Nous vous avons dit aussi que ces risques étaient parfaitement connus de vous, monsieur le ministre, et de la commission des affaires culturelles, comme en a donné tout à l'heure témoignage son président.

Vous estimiez qu'il était nécessaire d'avoir un délai - vous étiez bien obligé ! - et un rapport pour que certains faits soient connus. Il s'agissait de faire « mûrir »

ceux qui n'étaient pas convaincus par les bonnes raisons que vous nous aviez précédemment exposées - car c'était déjà les mêmes.

Et c'était nous qu'il s'agissait de faire « mûrir ». Mais on vous a déjà dit que vous ne nous feriez pas mûrir à coups de pied, avec un rapport distribué le mardi matin dont nous devrions être convaincus dès le mardi à seize heures.

Ce n'est donc pas l'urgence créée par les problèmes de sécurité qui justifie le retour de cette proposition, ce n'est pas vrai. Ne vous cachez pas derrière des arguments qui n'en sont pas et qui ne peuvent pas être pris en compte eu égard à la gravité du sujet.

Je vous ai dit clairement, tout à l'heure, quelle était notre attitude dans cette affaire. Il s'agit de la pierre angulaire de la construction de la nation par l'école. Ne biaisez pas avec cela, monsieur le ministre.

Faillir par faillir, il s'agit pour vous d'étendre cette aberration qu'est le droit à un établissement d'enseignement à caractère propre pour des motifs confessionnels.

Faut-il qu'à cette heure on reprenne l'argumentation qui permet de montrer que, la liberté étant extrême en matière de profession religieuse, il n'y a aucun besoin d'utiliser de tels appareils institutionnels pour propager les vérités auxquelles on croit ? Il suffit de la famille, de la catéchèse, des prêtres, de vos églises, de vos synagogues, de vos temples,...

**M. Henri de Raincourt.** Vous avez oublié les mosquées !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... de tout autre établissement voué, comme les mosquées, à cette sorte d'occupation parfaitement respectable que je n'ai nullement l'intention de dénigrer et sur laquelle je ne veux nullement ironiser. (*Exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Guy Poirieux.** Ah bon !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce qui est en cause, c'est la façon dont on constitue la citoyenneté, c'est la formation des jeunes dans ce pays.

J'ai entendu vos interventions, faisant suite à celles de nos camarades communistes. J'admire vos nombreux points d'accord avec eux.

**M. Marcel Lucotte.** Merci, camarades !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je ne sais pas s'ils ne s'en trouvent pas embarrassés. Finalement, on peut avoir de l'espoir avec vous !

Vous avez dit, à un moment, que vous étiez d'accord avec les communistes - et certainement avec nous, d'ailleurs - pour estimer que ce serait une aberration que d'aller à l'école privée confessionnelle seulement parce que l'on ne peut pas aller ailleurs.

Monsieur le ministre, vous vous moquez de nous, et vous le savez. Avez-vous réellement l'intention de faire en sorte que, dans soixante communes de Vendée, les parents aient le choix entre l'enseignement public et l'enseignement confessionnel ?

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Très bien !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Dites-le-nous, monsieur le ministre, qu'on l'entende et qu'on le dise à nos amis de la Vendée, qui, depuis deux ou trois générations, se battent pour avoir le droit d'envoyer leurs enfants à l'école publique et qui ne le peuvent pas parce qu'ils sont continuellement sous la pression de ce qu'il faut bien appeler le parti clérical... (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

Oui, j'ai bien dit le parti clérical - j'assume mes opinions - présidé, en outre, par un illuminé qui, tous les ans, fait des fêtes aux conspirateurs chouans qui se sont, vous le savez, illustrés par la trahison de la patrie lorsque la République se fondait. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

On a cité Victor Hugo, monsieur le président de la commission, et vous savez bien que tout est bon dans Victor Hugo !

**M. Henri Goetschy.** On a même cité le pape !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il parle à tous les Français, il parle à toutes les consciences, et lorsqu'il dit les mots que vous avez cités, il évoque l'angoisse qui est celle de tout esprit devant sa finitude. Il y a, heureusement, quelque chose d'universel dont la littérature rend compte.

Mais Victor Hugo était aussi un homme engagé, et il était dans notre camp.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Absolument !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Et c'est toujours une chose extraordinaire de voir que les nôtres sont hués lorsqu'ils sont ici, lorsqu'ils sont bien en chair, et qu'ensuite vous les encensez lorsqu'ils sont morts !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. le président.** Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Laissez-moi citer trois lignes de Victor Hugo, monsieur le président. Je considérerai cela comme un acte de bienveillance de votre part.

Voici ce qu'il disait...

**M. le président.** Monsieur Mélenchon, vous avez terminé. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** M. le ministre veut peut-être entendre Victor Hugo !

**Un sénateur sur les travées du RPR.** Il le connaît par cœur !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Mélenchon, je vous aurais volontiers répondu sur le fond, mais certains propos excessifs m'en dissuadent.

Sachez que, pour moi, la liberté de choix ne se divise pas ; la liberté des parents qui veulent choisir l'école privée sous contrat à caractère propre est la même que celle des parents qui veulent choisir l'école publique. Je suis donc prêt à examiner toute les situations dans lesquelles l'une ou l'autre liberté se trouverait compromise.

Et puisque vous avez parlé d'hommes détestés de leur vivant quand ils sont engagés et encensés quand ils sont morts, je vous dirai qu'en vous écoutant un nom me venait à l'esprit : celui de Falloux ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Moi, je ne l'encense pas ! C'était un réactionnaire.

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, rassurez-vous, nous n'avons jamais défendu le comte de Falloux, mais nous sommes convenus que, dans une assemblée particulièrement réactionnaire, le comte de Falloux avait

mis des barrières qui, aujourd'hui, apparaissent complètement dépassées à des gens qui se réclament d'une majorité issue des mêmes choix philosophiques.

**Plusieurs sénateurs sur les travées du RPR.** Issue du peuple !

**M. Jean-Louis Carrère.** Les établissements privés sont devenus, depuis lors, des établissements sous contrat, ce qui n'est pas une mince différence, comme M. le président Schumann s'est plu à le rappeler maintes fois, en parlant de la durée de cinq ans pendant laquelle on examinait leur comportement.

Monsieur le président Schumann, il est un point sur lequel je ne partage pas votre analyse : il y a manière et manière de refuser quelqu'un dans une école. On ne peut pas le refuser pour sa religion, pour la couleur de sa peau, mais il arrive parfois qu'on lui dise qu'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Bien sûr, ce serait faire un procès d'intention que de dire que ce refus-là est mécanique, mais je vous invite à faire preuve d'un peu plus de prudence lorsque vous faites référence à la non-dénonciation de l'inspection en la matière. Je crains, monsieur le président, que cela ne puisse se produire aussi ailleurs. Je ne le nie pas. Aussi je vous invite, toutes et tous ici, à être très vigilants et à rappeler à l'opinion et aux corps d'inspection qu'ils doivent l'être également.

J'ai posé plusieurs questions précises à M. le ministre sur l'article 1<sup>er</sup> bis nouveau. Il a répondu à certaines d'entre elles, mais il ne m'a pas fait l'honneur de m'informer sur le contenu, ou tout au moins sur l'ébauche, du décret en Conseil d'Etat qui déterminera les conditions d'application de ces dispositions.

Mais l'heure n'étant plus à l'examen de l'article 1<sup>er</sup> bis nouveau, monsieur le président, j'en viens à l'article 2, qui fait référence, notamment, aux schémas prévisionnels de formation définis par les conseils régionaux.

Je constate que ces conseils régionaux associent les représentants désignés par les établissements d'enseignement privés sous contrat à l'élaboration desdits schémas. Comment seront-ils désignés ? Combien seront-ils ? En fonction de quels critères seront-ils choisis ? Comment seront-ils associés ? Comment procéderont les recteurs et les présidents de conseils régionaux pour l'élaboration de ces schémas ? Sera-t-il toujours nécessaire d'obtenir l'accord unanime des conseillers régionaux d'une même région pour que soit acté un schéma prévisionnel de formation ? Y aura-t-il prééminence des formations dans l'enseignement public par rapport à l'enseignement privé, ou l'inverse ? Comment la question sera-t-elle tranchée ?

Il y a, en effet, un recoupement entre les formations dispensées dans tel lycée professionnel public et celles qui sont dispensées dans tel lycée professionnel privé, même s'il est sous contrat et même s'il est à proximité. Cela relèvera-t-il de la liberté ? Dans ce cas, les parents pourront choisir, pour le même niveau de formation, entre le privé et le public.

En revanche, monsieur le ministre, c'est très important, si vous prévoyez, dans le schéma prévisionnel de formation, que certaines formations seront dispensées dans le public alors que d'autres le seront dans le privé, vous allez conditionner les flux d'élèves ! Une famille qui souhaite envoyer ses enfants dans l'enseignement privé ne pourra plus le faire si la formation choisie n'y est plus dispensée ! Elle sera donc obligée d'envoyer ses enfants dans le public. Je suis tenté de dire au lycée de Versailles, si je puis m'exprimer de cette façon ! (*Sourires.*) J'attends donc des précisions sur ces différents points, monsieur le ministre.



Enfin, vous avez omis une chose très importante dans cet article 2 : jamais il n'est fait référence aux programmes prévisionnels des investissements ; dans l'article 1<sup>er</sup> bis nouveau, non plus. De quelle manière les conseils régionaux programmeront-ils les investissements dans les lycées privés sous contrat ? Le feront-ils budget par budget, sans aucune programmation ?

**M. Henri Goetschy.** Ils sont majeurs !

**M. Jean-Louis Carrère.** Le feront-ils, comme pour l'enseignement public, sur la base d'un programme prévisionnel d'investissements ? Cela n'est dit nulle part. Par conséquent, on s'engage dans un système qui risque de déstabiliser les conseils régionaux et de poser des problèmes énormes en matière fiscale.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est la pagaille, votre affaire !

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous remercie par avance de vos réponses, monsieur le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le sénateur, un décret simple déterminera les conditions dans lesquelles ces représentants seront désignés. Il est impossible d'imaginer, dans cette affaire, une quelconque manœuvre...

**M. François Autain.** Non ! De vous ? Sûrement pas !

**Mme Monique ben Guiga.** Vous jamais !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je vous rappelle en effet qu'ils auront voix consultative. S'ils avaient voix délibérative, j'aurais compris les soupçons de certains d'entre vous !

**M. François Autain.** Non ! On a une confiance quasiment religieuse en vous !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Mais s'agissant d'une simple consultation, avouez que votre inquiétude est quelque peu disproportionnée ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. François Autain.** Sûrement !

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Goetschy.

**M. Henri Goetschy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quand mes collègues des conseils régionaux, généraux et municipaux sauront que j'ai assisté à une telle séance, ils me demanderont comment il se fait que j'ai laissé dire tout cela ! (*Rires sur les travées socialistes.*)

**M. Franck Sérusclat.** Ils vous demanderont surtout combien cela coûte !

**M. Henri Goetschy.** J'ai été pendant quinze ans président de conseil général, de 1973 à 1988. Nous avons constamment subventionné les écoles privées, les lycées, les collèges et les écoles primaires, et cela à l'unanimité du conseil général, c'est-à-dire que tous nos collègues socialistes y ont contribué. Je ne comprends donc pas très bien ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants.*)

**M. Franck Sérusclat.** A quelle hauteur !

**M. Henri Goetschy.** A 20 p. 100.

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous n'avez pas respecté la loi !

**M. Henri Goetschy.** A 30 p. 100 lorsque les socialistes sont arrivés au pouvoir, pour compenser les brimades que l'enseignement privé avait à subir ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants.*)

La décentralisation a donné aux conseils régionaux, généraux et municipaux le pouvoir de décider. Alors, monsieur le ministre, pourquoi fixer la limite à 50 p. 100 ! Nous sommes assez grands pour savoir si elle doit être de 30 p. 100, 50 p. 100 ou 100 p. 100 ! Donnez-nous la faculté de choisir, un point c'est tout !

Je voudrais que vous suiviez la proposition de M. Carrère. Pour qu'on ne reproche plus aux écoles privées d'avoir refusé un seul élève, attribuez-leur le nombre de postes nécessaires pour tous les recevoir ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants.*)

**M. Jean Chérioux.** Très bien !

**M. Henri Goetschy.** La limite, c'est le nombre des postes et non la couleur des enfants, leur religion ou je ne sais quel critère !

**M. Jean-Louis Carrère.** Faisons-le !

**M. Henri Goetschy.** On a beaucoup parlé de paix scolaire, monsieur le ministre. Nous sommes dans une région composée de trois départements où l'on subventionne l'école privée, où l'enseignement de la religion est pratiqué dans les écoles publiques et où les maîtres sont payés pour cela !

**M. Marcel Charmant.** C'est une exception historique !

**M. Henri Goetschy.** Peut-être, mais une véritable paix scolaire règne dans cette région ! On n'y a jamais entendu des propos de chouans ou de Vendéens !

**M. Josselin de Rohan.** C'est dommage !

**M. Henri Goetschy.** Chacun respecte l'autre, a pour lui de la considération et lui permet d'avoir les croyances qu'il souhaite avoir.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce n'est pas vrai !

**M. Henri Goetschy.** S'agissant du crucifix, j'étais, en 1985, président du conseil général du Haut-Rhin. Lors de l'assemblée des présidents de conseils généraux, nous avons reçu à Colmar M. Chevènement, alors ministre de l'éducation nationale. Il n'a pas semblé gêné par le crucifix accroché dans la salle du conseil général !

A cette époque, les lois de décentralisation avaient transféré les charges des lycées à la région et les collèges aux départements. Il n'y avait pas un an que ces transferts avaient eu lieu que l'Etat demandait à la région, aux départements et aux communes d'intervenir pour la faculté de lettres de Mulhouse. Ce n'est pas nous qui avons essayé d'élargir nos compétences. On nous a demandé une participation !

Monsieur le ministre, sur cinquante-cinq collèges, j'en ai refusé trente-cinq en raison de leur mauvais état ou de leur insécurité. Alors que le ministre d'alors nous a accordé dix millions de francs par an pour la remise en état, nous en avons dépensé trente millions, voire cinquante millions par an. Aujourd'hui, les collèges sont en bon état. Les conseils d'administration votent les budgets, parfois à l'unanimité...

**M. Philippe de Bourgoing.** Chez nous aussi !

**M. Henri Goetschy.** ... ce qui est une excellente chose, car je ne vois pas pourquoi le conseil général, pour les collèges, le conseil régional, pour les lycées, les

communes, pour les écoles primaires, ne prendraient pas en charge les enfants qui sont les enfants de France et feraient des différences entre le privé et le public !

L'enseignement privé ne doit pas être si mauvais puisqu'il a produit les plus hautes autorités de l'Etat ! (Rires.)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pinochet !

**M. Henri Goetschy.** C'est bon signe ! Il a même formé des ministres de l'éducation nationale !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Goetschy.

**M. Henri Goetschy.** Monsieur le président, pour ne pas enfreindre le règlement, je vais m'arrêter là, sachant que je peux m'inscrire sur l'article suivant pour terminer ! (Rires.) Je vous remercie. (Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je remercie M. Goetschy pour deux raisons.

D'abord, il est vrai que l'exemple alsacien devrait être médité sur ces bancs...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Proposez donc le Concordat !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Vous vous trompez de siècle, mon pauvre ami ! (Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)

**M. le président.** Un peu de tenue, mon cher collègue !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Ce cadre institutionnel particulier, qui engendre une situation de paix et de tolérance, devrait mettre fin à un certain nombre de fantasmes.

Monsieur Goetschy, vous m'avez rendu un second service...

**M. François Autain.** Ah, merci, monsieur Goetschy !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... en me faisant tout à coup souvenir que j'avais, dans ma poche droite...

**M. Franck Sérusclat.** La droite, évidemment ! Cela ne pouvait pas être la gauche !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Vous allez voir que ce n'est pas révélateur ! J'ai donc une dépêche de l'AFP, tombée aujourd'hui même à vingt heures huit.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Elle vient d'Ems !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Elle est intitulée – je suis sûr que cela va vous faire plaisir – « Convention entre le conseil général des Bouches-du-Rhône et les collèges privés ». (Exclamations sur les travées de l'Union centriste.)

Je vous en donne lecture !

« Marseille, 14 décembre, (AFP) – "Il est essentiel que tous les enfants bénéficient de la même qualité d'enseignement", a déclaré M. Lucien Weygand, président socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône lors de la signature d'une convention avec les collèges catholiques d'enseignement du département, mardi à Marseille.

« La collectivité départementale, au terme de cette convention, "s'engage à respecter la parité entre le coût moyen d'un élève du secteur privé et celui d'un élève du public". »

**M. Josselin de Rohan.** Trahison !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, la loi lui fait "obligation légale de participer financièrement au fonctionnement de ces établissements", a rappelé M. Weygand.

**M. Josselin de Rohan.** Le traître !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** « Ce dernier a souligné qu'en 1993, les quarante-huit établissements privés sous contrat des Bouches-du-Rhône ont reçu une dotation de fonctionnement de quinze millions de francs et que le budget pour 1994 prévoit une dotation entre seize et dix-sept millions de francs. »

Je suis désolé de la cruauté à laquelle je me livre à votre égard,...

**M. François Autain.** Je vous en prie !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... mais je poursuis : « D'autre part, alors que le Sénat débattait de la réforme de la loi Falloux, le président du conseil général a rappelé que le département avait "pris la décision, en 1991, d'aider l'équipement de l'enseignement privé". » Je voulais vous dédier cette dépêche !

**M. Jean Chérioux.** Il va se faire exclure.

**M. Josselin de Rohan.** C'est abominable !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Cela ne sert à rien !

**M. le président.** Par amendement n° 3319, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent, dans le premier alinéa de l'article 2, de remplacer les mots : « être compatibles avec » par les mots : « strictement respecter ».

La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'article 2 indique que « les formations offertes par les établissements d'enseignement secondaire sous contrat qui bénéficient d'une aide aux investissements doivent être compatibles avec les orientations définies par le schéma prévisionnel de formation, tel qu'il est prévu par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ».

En fait, les mots « être compatibles » ont été substitués, à l'Assemblée nationale, au verbe « respecter » initialement prévu. On le voit bien, monsieur le ministre, mes chers collègues, « être compatible avec » est une expression qui est loin d'être équivalente au verbe « respecter ». Il ne s'agit donc pas d'un problème de sémantique. Il s'agit bien plutôt d'un problème éminemment politique.

Avec l'expression « être compatible avec », les formations proposées par les établissements privés du secondaire ne devraient présenter qu'une vague compatibilité avec les orientations définies par le schéma prévisionnel de formation prévu par la loi du 22 juillet 1983.

Tout le monde comprendra que la latitude ainsi accordée permettra encore au privé de contourner habilement la loi.

Je rappelle que, à l'origine, cet article 2 était destiné à compenser en quelque sorte l'avantage accordé au privé en matière de financement de ses investissements en infrastructures.

Une fois de plus, nous le voyons, les promoteurs de ce texte acceptent que le privé obtienne des avantages sans pour autant assumer les charges normales qui en découlent.

Nous sommes face à une constante de l'enseignement privé : vouloir, sous prétexte d'égalité, bénéficier des fonds publics sans pour autant en accepter les implications.

Notre amendement procède d'une tout autre logique. Il propose de remplacer les mots « être compatibles avec » par les mots « strictement respecter ».

A partir du moment où les établissements privés du secondaire bénéficient de subventions d'investissement de la part des collectivités territoriales, elles doivent strictement respecter les orientations définies par le schéma prévisionnel de formation.

Nous rappelons que le schéma prévisionnel des formations tend à organiser, à l'échelle des régions, les différentes formations offertes. En conséquence, chacun comprendra que notre amendement, au-delà de son dispositif juridique, a pour objet principal d'éviter que les établissements privés ne créent des formations directement concurrentes de celles qui sont dispensées par les établissements d'enseignement public.

C'est là un problème d'importance, car l'expression « être compatible », inscrite dans la loi, permettrait à l'enseignement privé de s'affranchir habilement de la stricte obligation impartie à l'enseignement public.

Dans cette hypothèse, on verrait les collectivités territoriales subventionner directement des investissements destinés à concurrencer des formations déjà existantes assurées par des établissements d'enseignement publics.

Notre amendement tend à refuser la mise en concurrence de l'enseignement public et de l'enseignement privé au détriment de la cohérence, si nécessaire et si utile, que doit avoir le schéma prévisionnel des formations décidées à l'échelon régional.

Telles sont donc les raisons pour lesquelles je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter notre amendement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** En effet, vous nous avez convaincus !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin,** rapporteur. Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale. Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 3320, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après le premier alinéa de l'article 2, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Les représentants des parents d'élèves participent aux conseils d'administration et de classe des établissements d'enseignement privé secondaire, sous contrat. »

La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les sénateurs communistes et apparenté, bien que profondément convaincus des choix pervers qui président à la proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales, gardent néanmoins le souci et la volonté de mettre en œuvre partout, y compris dans le fonctionnement des établissements d'enseignement privé, une plus grande implication des citoyens dans la gestion des organismes, quels qu'ils soient, surtout lorsque ces organismes reçoivent des fonds publics.

Par conséquent, au nom du groupe communiste et apparenté, je vous propose, mes chers collègues, d'insérer un nouvel alinéa, après le premier alinéa de l'article 2, pour que les représentants des parents d'élèves jouent

pleinement et activement le rôle qui doit leur appartenir au sein des conseils d'administration et des conseils de classe des établissements d'enseignement privé secondaire sous contrat.

Quoi de plus normal et de plus moral à la fois que de consacrer dans la loi cet objectif, qui s'inspire des principes démocratiques eux-mêmes ?

Le fait de bénéficier de fonds publics alimentés par les deniers de contribuables donne à ces parents, qui sont également des contribuables, des droits dans la gestion des établissements en question.

Le droit de participation des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration et aux conseils de classe des établissements d'enseignement privé secondaire doit donc être inscrit dans cet article 2.

C'est aussi une garantie de l'usage des fonds attribués, et ce en vertu du respect dû à l'ensemble des contribuables, qui ne sont pas tous, loin s'en faut, des adeptes de l'enseignement privé, mais qui contribueront quand même aux investissements précités, alors que leurs propres enfants, honorant les établissements que la République met au service de tous, sont confrontés aux pires conditions d'études.

C'est une question de moralité : les bénéficiaires de fonds publics ne peuvent exercer leurs pouvoirs de façon tranchée et autoritaire, et tenir à l'écart des décisions les citoyens qui utilisent ces structures privées, quel que soit l'organisme privé, dès lors qu'elles ont recours au financement public.

Il doit en être ainsi pour les structures privées de l'enseignement secondaire, qui ne peuvent pas rester éternellement au-dessus des règles démocratiques et en dehors des évolutions de notre société.

A l'approche du troisième millénaire, il serait choquant, en effet, de déroger à l'aspiration légitime à toujours plus de démocratie, qui est ressentie comme un impératif par nos concitoyens.

Le législateur est aussi responsable de sa mise en œuvre. La Haute Assemblée, à ce titre, peut témoigner de son attachement aux principes qui fondent notre nation en prévoyant, dans ce texte, des mesures incitatives.

Tel est le sens de notre amendement. Par conséquent, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous demande de le retenir, pour combler ce que je veux croire être une omission rédactionnelle qui, quelque part, dénie aux valeurs démocratiques le droit de cité.

Les sénateurs communistes et apparenté veulent garantir le bon usage des fonds publics, et l'amendement qu'ils proposent va dans ce sens et dans celui de la démocratie.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Ivan Renar.** Les établissements de l'enseignement secondaire privé ne sauraient être dégagés de toute contrainte dans l'exercice de leur pouvoir de décision.

Il serait donc anormal, compte tenu de ces considérations, de tenir écartés des lieux de décisions les représentants des parents d'élèves, qui doivent avoir aussi, en tant que citoyens, contribuables et usagers tout à la fois, bien des remarques et propositions à formuler ou des avis à émettre.

L'évolution des consciences et des mentalités comme le poids des aides attribuées, que devra supporter la nation et le contribuable, impliquent un partage des pouvoirs de décision à l'intérieur des structures bénéficiaires des aides publiques. Il s'agit, mes chers collègues, de faire respecter partout, là où la situation le requiert et le justifie, les droits des parents d'élèves, citoyens à part entière.

Ce ne serait que justice, de même qu'il serait équitable, et combien légitime, que les représentants des conseils généraux et régionaux aient le droit de vote au sein des conseils d'administration des établissements de l'enseignement secondaire privé.

Les pouvoirs exorbitants et sacro-saints sont contraires à l'intérêt général. La Haute Assemblée s'honorerait à adopter l'amendement que lui proposent les sénateurs du groupe communiste et apparenté, parce qu'il est porteur des valeurs démocratiques et républicaines qui sont indissociables de notre identité nationale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Les parents d'élèves étant déjà représentés dans les conseils d'administration des établissements, l'avis de la commission est défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Par amendement n° 3321, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de supprimer le deuxième alinéa de l'article 2.

Par amendement n° 267, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent, après les mots « établissements d'enseignement » de rédiger ainsi la fin de l'article 2 : « privé secondaire sans contrat qui bénéficie d'une aide aux investissements doivent respecter les dispositions définies par le schéma prévisionnel des formations tel que prévu au paragraphe IV de l'article 13 de la loi n° 83-663 du 22 juillet modifiée. »

Par amendement n° 3323, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de compléter l'article 2 par la disposition suivante :

« Dans chaque établissement un local est mis à disposition. Le droit d'association est reconnu aux élèves des classes supérieures des lycées préparatoires et BTS. »

La parole est à M. Vizet, pour présenter l'amendement n° 3321.

**M. Robert Vizet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par cet amendement, nous voulons rappeler l'exigence de respect des critères de service public et des intérêts de la nation quant au choix et à l'implantation des formations dans notre pays.

Il ne saurait être question que puissent prévaloir dans la répartition et le choix des sections offertes aux élèves des critères qui seraient fondés sur des intérêts particuliers, sur la recherche de la rentabilité financière ou sur des considérations partisans, idéologiques ou confessionnelles.

Ce qui doit dominer, pour l'intérêt de notre jeunesse, dans la définition et l'élaboration des schémas prévisionnels de formation, qui déterminent le paysage scolaire d'une région, d'un département ou d'une commune, c'est la réponse aux besoins de la population, aux besoins d'élévation du niveau de formation pour la maîtrise complète des nouvelles technologies.

Cette mission de continuité du service sur l'ensemble du territoire national ne peut être assurée que par le service public d'éducation.

Les lois de décentralisation ont été largement dévoyées depuis leur mise en œuvre. En effet, par tous les moyens, l'Etat a eu la volonté de faire porter aux collectivités la responsabilité de la pénurie et de la politique d'austérité qu'il poursuit. Il utilise les collectivités comme le bouc-émissaire des difficultés que connaît notre système éducatif alors que c'est lui qui en a, constitutionnellement, la responsabilité.

Comme je le disais, on peut parler de dévoiement dans la mise en œuvre des lois de décentralisation. Le transfert des écoles primaires aux communes, des collèges aux départements et des lycées aux régions, fut initialement une bonne chose, car il a facilité un rapprochement, qui était nécessaire, entre les établissements et les lieux où sont prises les décisions les concernant.

Tous les partenaires de la communauté scolaire se félicitent du principe.

Pourtant, ce transfert de compétences s'est effectué sans que les ressources que nécessitait la remise en état du patrimoine soient transmises aux collectivités.

Après huit années de décentralisation et de transfert de responsabilité vers les collectivités territoriales, l'Etat s'est servi de la décentralisation pour tourner le dos à ses obligations, notamment celles qu'il a envers le service public d'enseignement.

L'exemple des collèges abandonnés par l'Etat aux départements sans moyens financiers suffisants est, à cet égard, tout à fait démonstratif.

En 1986, les départements ont hérité d'un parc d'établissements qui étaient, le plus souvent, dans un état de délabrement et de décrépitude avancé, avec des installations pouvant même mettre en cause la sécurité de la communauté éducative : des bâtiments anciens non entretenus, des collèges de type Bender datant de plus de vingt ans et à reconstruire de toute urgence.

C'est un constat qu'ont effectué les élus de toutes tendances. Il a conduit les départements à consentir des efforts exceptionnels pour restaurer, moderniser et agrandir ce patrimoine légué par l'Etat dans des conditions vraiment scandaleuses.

A aucun moment l'Etat n'a pris en compte l'ampleur des problèmes accumulés pendant les nombreuses années qui ont précédé la décentralisation. La faiblesse des sommes allouées à l'investissement résulte directement de la modicité des crédits que l'Etat consacrait au maintien du patrimoine scolaire.

C'est pourquoi un gouvernement soucieux, en priorité, de l'éducation nationale devrait remettre en état les collèges et les lycées.

Voilà ce que les sénateurs communistes et apparentés vous demandent, monsieur le ministre, en lieu et place de ce texte, qui vise à alourdir encore plus les charges des collectivités locales, tout en favorisant l'intrusion d'intérêts privés dans la conduite de la politique scolaire de la nation.

Voilà pourquoi nous demandons la suppression de cet article.

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon, pour présenter l'amendement n° 267.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Naturellement, en défendant cet amendement, je reviendrai sur les propos qui ont été tenus sur l'article 2, par M. Goetschy tout d'abord, puis par M. le ministre. Tous deux se sont attachés à nous mettre en contradiction avec nous-mêmes. Nous n'avons pas très bien compris dans quel dessein, sinon peut-être celui de nous blesser. C'est réussi !

Si vous avez tant de raisons de vous réjouir de l'action des socialistes dans les Bouches-du-Rhône, monsieur le ministre, surtout ne vous privez pas d'aller le leur dire sur place !

Quant à M. Goetschy, je suis sûr qu'au cours des prochaines campagnes électorales il aura à cœur d'écrire dans ses documents électoraux qu'il salue l'esprit ouvert des socialistes, généreux et attentif aux besoins.

Mais est-ce bien pour faire l'éloge des socialistes que ces propos ont été tenus ? Evidemment non ! Nous sommes tous capables de le comprendre.

Vous avez fait l'apologie du Concordat,...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** J'en ai parlé parce que cela allait sans dire, et surtout pour ne pas vous priver du plaisir de le relever !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... méthode qui fait en quelque sorte partie d'un folklore local lié aux aléas de l'histoire et qui ne peut en aucun cas être un modèle dont la nation pourrait se réclamer.

Grotesque et ridicule retour en arrière ! Que notre ami et collègue estimé, défenseur des folklores locaux, vienne aujourd'hui nous faire l'apologie du Concordat, pourquoi pas ! Voilà qui est amusant, et tellement touchant !

M. le ministre vient faire l'apologie des Bouches-du-Rhône ! Laissez-nous, monsieur le ministre, le temps de rechercher les informations et de nous assurer que les choses se sont bien passées comme nous estimons qu'elles doivent se passer.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je n'ai fait que lire une dépêche de l'AFP !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mais pour le reste, au fond, vous êtes un bon maître. Aussi je regrette que mes amis socialistes ne soient pas plus nombreux à vous entendre ce soir, parce que, alors, ils comprendraient ce que quelques-uns parmi eux – pas tous, j'en conviens – leur disent depuis si longtemps : « Ne faites pas de compromis avec eux, jamais, car quand ils viennent vous dire qu'un point d'équilibre est atteint, que justice est rendue, qu'une discrimination est abolie, c'est toujours avec un masque, c'est toujours pour revenir, le lendemain, les étendards à la main, menaçant de les brandir dans les rues. » D'ailleurs, n'est-ce pas ainsi qu'ils en ont usé avec vous ?

Car je sais lire, monsieur le ministre. J'ai lu les déclarations des responsables de l'enseignement privé, qui vous ont dit : « Monsieur Bayrou, ce n'est pas pour cela que nous vous avons élu, et si vous ne tenez pas tout de suite toutes les promesses contenues dans votre programme, cela va aller mal. On vous laisse jusqu'à janvier prochain, sinon, on descend dans la rue ». Imaginez la scène, mes chers collègues : M. le ministre Bayrou, face aux cohortes que nous avons dû affronter en 1984...

**M. Marcel Lucotte.** Cela vous a laissé des souvenirs !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... venues lui réclamer ce qu'elles nous réclamaient déjà, et sur quel ton !

Non, il vous fallait éviter cette épreuve ! Il fallait choisir entre les paysans, émus par les accords du GATT, et les écoles privées. Somme toute, vous avez préféré apaiser les responsables des écoles privées, car, pour les paysans, c'est, évidemment, toujours plus difficile !

Par conséquent, tous ceux de mes amis qui ont dit que l'on avait intérêt à faire un compromis avec les tenants de l'école privée devraient vous entendre, monsieur le ministre. Tous ceux qui, dans nos rangs, disent qu'il faut faire des pactes, qu'il faut s'entendre, qu'il faut faire des gestes, devraient vous entendre. C'est, en effet, en vous

entendant et en vous voyant, qu'ils comprendraient qu'il n'y en aura jamais assez et que tout ce qu'ils auront gagné, ce sera le mépris !

En effet, quand, au sein des conseils généraux, par esprit de tolérance, parce que la situation locale l'exige, parce qu'il faut faire face, peut-être aussi parce que vos discours les impressionnent, peut-être aussi parce qu'ils ont moins les moyens de résister lorsque vous venez leur parler de la sécurité et du reste, quand donc ils auront voté de bon cœur, l'esprit ouvert, des mesures telles que celle que vous avez citées, ils doivent savoir qu'ensuite vous viendrez ici nous narguer, vous moquer de nous (*Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants*) et nous dire « ce que vous faites dans tel ou tel département prouve que vous ne savez pas ce que vous voulez » et autres observations de la même eau.

Si je prends le dernier accord que nous ayons conclu, le fameux accord Cloupet-Lang, je me souviens que l'on nous avait dit : « Cette fois-ci, c'est la der des der, on a tout réglé, c'est fini, acceptez et ce sera la paix. » Or, nous perdons les élections et, juste après, tout recommence : on vient nous prendre un bout et ensuite, au nom du bout qui aura été pris, on en réclamera encore un autre, parce qu'il faudra améliorer le dispositif auquel nous aurons souscrit précédemment, et ainsi de suite. C'est toujours comme cela ! et vous cédez. D'ailleurs, quel mal y a-t-il à céder ? Pour certains d'entre vous c'est normal ! (*Exclamations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

Ne nous dites pas que vous comptez tenir la balance égale, car elle ne l'a jamais été. Lorsque vous parlez d'égalité, il s'agit en réalité d'une fausse égalité. Il est sûr que certains paient pour un enseignement particulier. A cet égard, les avis divergent. D'aucuns pensent que la liberté de choix peut se discuter, que ce point de vue peut être admis. Mais on comprend aussi ceux qui estiment absurde qu'un service public puisse être tantôt confessionnel et tantôt non confessionnel.

Que serait une SNCF catholique ? Que serait une EDF-GDF protestante ? On a vu une compagnie d'aviation, qui s'appelait El Al, à laquelle des furieux ont voulu appliquer des principes religieux ; ils ont réussi à empêcher les avions de voler le samedi : naturellement, cela a conduit à la ruine.

On peut comprendre ces arguments, mais j'avoue qu'il ne s'agit pas de cela pour l'instant, il s'agit seulement d'observer que la balance n'est pas égale. D'un côté, il y a ceux qui ont décidé de donner à leurs enfants un enseignement de caractère privé, dont personne n'a encore compris, en vous écoutant en quoi consiste le caractère propre. En effet, si c'est comme l'école publique, alors pourquoi n'est-ce pas l'école publique ?

**M. Jean Chérioux.** Parce que vous n'êtes pas de vrais laïques !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** En disant cela, je n'insulte personne, je pose une question.

La balance n'est pas égale car les écoles privées reçoivent et des fonds particuliers, comme c'est leur droit, et des fonds publics, tandis que les établissements publics, eux, ne reçoivent que des fonds publics.

Monsieur le ministre, s'agissant de vos petits pauvres qui veulent néanmoins aller se faire bourrer le crâne, vous estimez injuste qu'ils ne puissent aller, eux aussi, à l'école privée. Moi je réponds : non, ils sont très bien à l'école publique gratuite, avec toutes sortes d'enfants remarquables et des maîtres non moins remarquables !

La leçon que je tire de ce que vous avez dit, c'est que sont ridicules tous ceux qui veulent engager des compromis avec vous. Par exemple, dans cet article et dans les suivants, nous n'avons aucune garantie que la propriété à laquelle les fonds publics vont être affectés restera une propriété publique. C'est particulièrement pénible à vivre.

Monsieur le ministre - peut-être n'ai-je pas très bien compris et j'aimerais vous entendre le confirmer - dans les régions où, précisément, cette liberté de choix n'existe pas, au détriment de l'enseignement public, tous les citoyens seront donc mis à contribution pour financer des équipements et des investissements qui relèvent d'une logique et d'une philosophie à laquelle ils ne souscrivent pas mais à laquelle ils sont obligés de se plier, si c'est bien cela ?

Au demeurant, qu'il y ait des crucifix ou non dans les salles, cela n'a jamais empêché un socialiste de s'exprimer, qu'il soit ministre ou qu'il soit élu. Ce n'est pas à ce niveau que les questions se posent, monsieur Goetschy, elles sont d'un autre ordre.

Et je redoute particulièrement la France à laquelle vous semblez rêver, celle où chaque région parlerait sa langue et disposerait du droit de l'imposer à la télévision, celle où chacun pourrait jouir des joies du concordat et aurait l'obligation d'envoyer ses enfants dans des écoles où il ne souhaiterait pas les envoyer.

Et pourtant, ce sont de tels discours que vous écoutez, messieurs, vous qui m'accablez de vos sarcasmes lorsque je fais valoir les valeurs de la philosophie laïque ; vous, les beaux gaullistes, les beaux républicains, ce sont des discours fédéralistes insensés que vous entendez sans broncher ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Plusieurs sénateurs sur les travées des Républicains et Indépendants.** Bravo ! (*Rires sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renar, pour défendre l'amendement n° 3323.

**M. Ivan Renar.** L'amendement qui vous est proposé par le groupe communiste et apparenté vise à permettre que, dans chaque établissement, un local soit mis à la disposition des élèves.

De même, par cet amendement, il est envisagé que soit reconnu le droit d'association aux élèves des classes supérieures, préparatoires aux grandes écoles, et des sections de techniciens supérieurs.

En effet, l'exercice de la démocratie au sein des lycées implique que les élèves inscrits dans les classes post-baccalauréat puissent disposer des moyens adéquats.

Or, à l'heure actuelle, soit par manque de locaux, soit par non-application des textes existants, dont je tiens à vous rappeler, monsieur le ministre, qu'ils sont le fruit des luttes engagées par les lycéens lors de l'hiver 1990, les élèves de ces sections ne disposent pas de tels moyens dans tous les établissements.

Depuis plusieurs années, la formidable aspiration des jeunes et de leur famille à obtenir la formation la plus élevée possible se traduit par une augmentation importante des effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs.

Cette augmentation est particulièrement nette pour ces sections qui préparent en deux ans un brevet de technicien supérieur. Cette scolarité permet à de nombreux jeunes, issus notamment de bacs technologiques, d'acquiescer une formation poussée dans des domaines de compétences particuliers, et ce au sein de lycées d'enseignement général ou technologique.

Le développement de telles filières est particulièrement important tant pour satisfaire les besoins en techniciens supérieurs que pour permettre à notre pays de répondre aux défis posés pour l'avenir par le développement sans précédent des sciences et des techniques auquel nous assistons aujourd'hui.

De même, la préparation des élèves aux concours d'entrée aux grandes écoles, dont la démocratisation serait certes nécessaire, devrait, elle aussi, se développer de manière importante.

Au demeurant, il est évident que le développement de ces filières ne s'est pas accompagné d'un développement équivalent des moyens mis à la disposition de l'intervention démocratique des élèves.

En effet, ces jeunes qui, bien souvent, sont majeurs, et sont donc appelés en tant que citoyens à s'exprimer sur les choix offerts à la nation, n'ont pas la possibilité sur leurs lieux d'étude d'exercer les responsabilités qu'implique leur rôle de citoyen actif. C'est pourquoi il serait nécessaire qu'ils puissent disposer des moyens élémentaires que réclame l'exercice de cette responsabilité.

De même, le droit d'association, tant culturel que sportif ou autre, implique l'affectation de moyens adéquats.

Dans ce cadre, la mise à disposition d'un local permettrait aux associations ainsi créées de vivre et de se développer dans de bien meilleures conditions qu'actuellement.

De même, la reconnaissance du droit d'association, reconnaissance qui d'ailleurs, monsieur le ministre, devrait déjà être appliquée, contribuerait de manière décisive au développement de ces filières et aiderait à l'intervention des élèves qui les fréquentent.

De telles mesures, dont le coût financier est relativement limité, s'avèreraient en fait d'une efficacité sociale et surtout démocratique particulièrement importante.

Monsieur le ministre, je suis, avec mes amis du groupe communiste et apparenté, particulièrement attaché non seulement à ce qu'il soit répondu positivement à la demande d'élévation du niveau de formation de la jeunesse, mais aussi - et je pense que cela doit se produire dans le même mouvement - à l'amélioration nécessaire des conditions de vie et d'études dans les établissements scolaires.

S'agissant d'élèves majeurs, ces conditions de vie et d'études devraient leur permettre d'exercer pleinement les droits et les devoirs qu'implique leur statut social. Ces mesures seraient particulièrement appréciées.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous demandons au Sénat d'adopter l'amendement que nous proposons.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 3321, 267 et 3323 ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** La commission est défavorable à l'amendement n° 3321. Le schéma prévisionnel est un document important de coordination des enseignements et des filières. Il permet au conseil régional de mettre en œuvre sa politique de rationalisation des enseignements et des filières. Il est logique qu'il intègre les enseignements et les filières des établissements privés sous contrat. Il est logique, par la même occasion, que soient consultés les responsables de cet enseignement.

S'agissant de l'amendement n° 267, je n'ai pas très bien saisi - M. Mélenchon me le pardonnera - quel rapport avait son intervention avec la défense de cet amendement. Dans ces conditions, la commission y est défavorable.

Quant à l'amendement n° 3323, visant le droit d'association que M. Renar souhaiterait voir reconnu aux élèves des classes supérieures, il me semble développer un bon thème, mais il n'a pas sa place dans cette proposition de loi. La commission y est donc défavorable.

**Mme Hélène Luc.** C'est un problème de moyens.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou,** *ministre de l'éducation nationale.* Le Gouvernement est défavorable aux trois amendements.

**M. le président.** Le vote sur l'article 2 est réservé.

### Article 3

**M. le président.** « Art. 3. - Toute aide allouée conformément à l'article précédent donne lieu à conclusion, entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire, d'une convention précisant l'affectation de l'aide, les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de cessation de l'activité d'éducation ou de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties ainsi que les garanties correspondantes. »

Sur l'article, la parole est à M. Bordas.

**M. James Bordas.** Cet article prévoit que toute aide allouée donne lieu à la conclusion d'une convention entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire.

Cette convention doit préciser plusieurs éléments importants : l'affectation de l'aide, les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties, ainsi que les garanties correspondantes.

Cette disposition renforce les garanties offertes aux collectivités qui attribuent les aides. Elle oblige à la transparence des rapports entre collectivités territoriales et organismes bénéficiaires, ce qui assurera un climat de confiance entre les parties.

Nous soutenons cet article car les dispositions nouvelles apportées dans ce texte vont mettre en jeu des sommes importantes. Il faut que chacun sache que ses intérêts sont respectés et respecte tout autant ceux de l'autre. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je vous annonçais tout à l'heure quelque chose qui devrait vous rassurer : le samedi 11 décembre, on pouvait lire, dans *L'Est républicain*, sous le titre général « La bombe Vedel dans la guerre scolaire », le sous-titre suivant : « Ne pas confondre insécurité et vétusté. »

Pour Mme Marie-Claire Mantion, directrice interdiocésaine de l'enseignement catholique en Franche-Comté, le rapport Vedel, en tout cas l'interprétation qui en est donnée, commet un abus de langage. Je la cite :

« Il y a confusion entre la notion de sécurité des élèves et la vétusté de certains locaux. Cela n'a heureusement rien à voir. Si M. Vedel veut dire qu'un grand nombre de nos établissements ont besoin d'être réaménagés, modernisés, oui ! Mais ce n'est pas parce qu'une école a besoin d'un sérieux coup de peinture que la vie des élèves est menacée. »

**M. Josselin de Rohan.** C'est vrai !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** « Il est évident que toutes les installations à risques sont aux normes. D'ailleurs, comme tous les établissements, nous sommes visités par les commissions de sécurité. »

Arrêtez donc, monsieur le ministre, de nous dire que les enfants sont en danger ou alors rassurez-nous sur le sort des enfants des écoles privées qui ne sont pas sous contrat ! Ce sont aussi des enfants de France, comme le disait tout à l'heure M. Goetschy, eux aussi ont besoin de sécurité. Le problème n'est pas là.

Il existe des commissions de sécurité et, quand une école présente des risques sur le plan de la sécurité, il appartient aux responsables de cette école de prendre leurs responsabilités comme il appartient aux élus d'assumer les leurs en prenant des arrêtés. L'argument que vous avez invoqué, sur lequel vous vous êtes précipité, n'en est pas un.

Au demeurant lorsqu'on lit ce rapport - à mesure que le débat se poursuit nous parvenons à le lire - on s'aperçoit qu'il dit la même chose que la dépêche que vous nous avez lue tout à l'heure et qui émanait de Marseille et non pas d'Éms - le résultat était le même, pensiez-vous, or pas du tout. Selon cette dépêche - c'est ce qu'a dit également M. Goetschy - personne n'a attendu pour violer la loi et tous ceux qui ont voulu aider l'école privée en dépassant les 10 p. 100 l'ont fait.

Si vous lisez le recensement des pratiques par types de collectivités, vous vous rendez compte qu'il existe bien des moyens pour le faire, que ce soit par l'octroi de subventions, par la mise à disposition de locaux, par les garanties d'emprunt.

Justement, à ce propos, monsieur le ministre, quelles garanties seront demandées ? Quelles sanctions seront prévues ? Aucune ne figure dans la proposition de loi.

L'article 3 dispose : « Toute aide allouée conformément à l'article précédent donne lieu à conclusion, entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire, d'une convention précisant l'affectation de l'aide, les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de cessation de l'activité d'éducation ou de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties ainsi que les garanties correspondantes. »

Qui sera le garant ? Qui jugera que ces garanties sont suffisantes ? Qui donnera à la collectivité l'assurance qu'elle pourra récupérer les fonds qu'elle aura déboursés, parce que vous l'y poussez ? Nous ne le savons pas. Peut-être pourriez-vous nous le dire. En tout cas, nous attendons de vous des explications.

On a émis des louanges sur ce rapport. Vous avez lu, tout à l'heure, un quotidien du soir qui se félicitait de sa clarté.

C'est peut-être vrai du chapitre réservé au régime juridique des aides apportées par les collectivités locales en matière immobilière, où figure un historique qui, effectivement, peut présenter un certain intérêt.

Quant à l'inventaire, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a pas été fait. C'est bien la première fois qu'un rapport sur l'état immobilier des écoles ne donne aucun exemple, ne mentionne aucune école. Il ne comporte pas la moindre photo, pas la moindre énumération de travaux.

Est-ce qu'il s'agit des toitures ? Qu'entend-on par insécurité ? Il faudrait qu'on le sache et, pour cela, on aurait besoin d'exemples. Le moins que l'on puisse dire c'est que des rapports comme cela, on peut les faire rapidement ! C'est bien ce que vous avez demandé, d'ailleurs.

Pouvez-vous nous dire, à cet égard, pourquoi vous avez demandé qu'il sorte maintenant...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... et non plus tôt, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juillet, à l'heure où les obstrucateurs venaient de l'emporter, tandis que ce sont les destructeurs qui vont bientôt avoir le dessus ? Il est un certain nombre d'amendements dont nous allons reparler très rapidement. Il est évident que nous aurions pu aussi vous laisser faire votre basse besogne,...

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, concluez car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... mais ce n'est pas notre tempérament. En effet nous avons l'habitude de témoigner et de nous battre jusqu'au bout. Puisqu'on évoquait tout à l'heure l'Alsace, je dirai que ma ville et mon territoire seraient encore en Alsace, aujourd'hui, si nous n'avions pas l'habitude de nous battre jusqu'au bout. Il est des défaites qui annoncent les victoires de demain. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je souhaiterais formuler deux observations.

Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous citez des textes indiquant qu'il existe des établissements qui sont atteints de vétusté. Mais si vous l'avez bien lu, à la page 25, le rapport de M. Vedel prend en compte tous ces établissements.

Il classe les établissements en cinq catégories différentes.

**M. Jean-Louis Carrère.** Il vous l'a dit !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** La première concerne ceux qui nécessitent des travaux de sécurité. Il énumère les travaux de sécurité en question.

La deuxième catégorie – vous venez d'y faire allusion – ce sont les établissements qui nécessitent des travaux conservatoires.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** On dit ça !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Il s'agit de travaux sur le clos et le couvert. Les toitures ne sont pas évoquées, avez-vous dit. Si ! En effet, les travaux portent sur le clos et le couvert, l'étanchéité des toitures, les menuiseries extérieures, le traitement des façades et les structures.

La troisième catégorie concerne les établissements qui nécessitent des travaux à la fois de sécurité et conservatoires. Cette distinction est parfaitement établie !

Qu'il y ait, ici ou là, davantage d'établissements demandant des travaux conservatoires ou de sécurité, c'est possible ! Mais, sous la responsabilité de M. le doyen Vedel, l'enquête, qui porte sur 7 993 établissements différents, précise bien qu'il y en a plus de la moitié qui, appartenant à la catégorie un ou à la catégorie trois, nécessitent des travaux de sécurité. Comment voulez-vous que le ministre l'ignore ?

Quant au deuxième point de votre intervention, c'est la première fois que j'entends un argument aussi spécieux que celui-là.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous êtes trop aimable !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défendre une loi en disant, en substance, qu'il n'est nul besoin de la changer puisque chacun la viole à loisir, pardonnez-moi, monsieur Dreyfus-Schmidt, mais c'est une argumentation un peu courte !

En effet, aux yeux du Gouvernement, une des raisons pour lesquelles il est impératif de changer la loi – je l'avais dit à la tribune au mois de juin, je l'ai sans cesse

répété, et le rapport Vedel le prouve – c'est parce qu'elle est sans cesse violée dans des conditions de manque de transparence absolue : ici oui, et là non. Nous faisons donc un texte de clarification qui unifie les conditions d'aide pour que, enfin, il n'y ait plus ces atteintes répétées qui me scandalisent, autant qu'elles vous scandalisent, je l'espère. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Le règne de la loi !

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs de la majorité, je vous ai vu vous délecter tout à l'heure lorsque M. le ministre a lu une dépêche de l'AFP relative aux Bouches-du-Rhône.

Je voudrais, une fois de plus, traduire le texte en chiffres – c'est l'instituteur qui va vous parler. Est prévue une somme de 10 millions de francs pour quarante-huit collèges, ensuite quinze millions de francs, puis seize millions de francs. Si ce sont bien les chiffres que vous nous avez donnés, autrement ma démonstration serait caduque et j'y renoncerais, cela signifie 0,2 million de francs, soit 20 millions de centimes par établissement. Cela peut tout à fait correspondre à 10 p. 100 du budget de fonctionnement de l'établissement. Si tel était le cas, monsieur le ministre, le département des Bouches-du-Rhône n'aurait fait que respecter et la loi Falloux et les différentes lois qui sont intervenues depuis. Je ne vois donc pas pour quelle raison vous nous assénez cela comme une démonstration.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je n'ai rien asséné.

Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Carrère ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Carrère, ne faisons pas d'une plaisanterie un argument. Lorsque je suis retourné au ministère, j'ai trouvé sur mon bureau la dépêche publiée par l'AFP à vingt heures deux. Elle présentait comme un événement de portée nationale cet accord entre les écoles privées catholiques et le conseil général des Bouches-du-Rhône. Convenez que cela pouvait faire sourire. J'ai souri. Je n'ai pas voulu vous priver de ce plaisir,...

**M. Ivan Renar.** Il y avait un aspect gag, c'est clair !

**M. Franck Sérusclat.** Il fallait dire qu'il s'agissait d'une plaisanterie !

**M. Ivan Renar.** Nous avons si peu l'occasion de rire !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... mais cela n'a aucune valeur démonstrative.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Si les chiffres que j'ai cités sont justes, il n'est absolument pas prouvé que le conseil général des Bouches-du-Rhône et son président n'aient pas respecté la loi en vigueur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je n'ai jamais dit cela !

**M. Jean-Louis Carrère.** De surcroît, de telles situations existent. En effet, dans un département très marqué sur le plan politique, qui est voisin du vôtre et dans lequel



j'ai le privilège de vivre, des socialistes qui ont conquis des mairies de droite dans lesquelles existaient des écoles privées sous contrat ont maintenu les financements pour ces établissements. Il n'est pas question de les empêcher de fonctionner alors qu'elles existent.

Aussi, ne venez pas dire qu'il y a les bons d'un côté et les mauvais de l'autre. Je vous ai entendu un jour, dans les Landes, répondre à M. Emmanuelli en utilisant des arguments un peu au-dessous de la ceinture, si je puis dire. En effet, vous lui disiez que MM. Lang et Jospin avaient mis leurs propres enfants dans des établissements privés.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est la vérité !

**M. Jean-Louis Carrère.** Est-ce un argument ? Cela est-il digne d'un homme de votre qualité ? Cela signifierait que ce que vous défendez pour la France et pour la République, comme le disait M. Chérioux, ne vaut pas pour MM. Lang et Jospin. Connaissez-vous leur situation familiale ? Avez-vous le droit de porter un jugement ? Il s'agit d'une vilénie. Cela était présenté comme un acte malhonnête de leur part. Ce ne sont pas de bons arguments !

En ce qui concerne l'article 3, je m'adresserai à M. le ministre, mais je pourrais aussi me tourner vers vous, monsieur le président de la commission. En lisant cet article est apparu encore un problème, monsieur le ministre. Je comprends le problème qui s'est posé au rédacteur. Cet article dispose : « Toute aide allouée conformément à l'article précédent donne lieu à conclusion, entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire, ... »

Je voudrais que vous me précisiez, si vous le souhaitez, pourquoi a été retenue l'expression : « organisme bénéficiaire » ? Celle-ci est-elle particulièrement adaptée ou dissimule-t-elle une difficulté juridique par rapport aux destinataires de telles aides ?

Par ailleurs, je voudrais, monsieur le ministre, revenir sur la méthode de détermination des aides. J'aimerais que vous soyez un peu plus précis. On est en droit de vous le demander à l'heure où, vous le sentez bien, vous allez vous approcher non pas d'une victoire, mais d'un événement couru d'avance. En effet, vous vous y êtes pris assez tôt, même s'il en a résulté beaucoup de difficultés. Votre victoire n'en aura que plus de mérite.

**Mme Hélène Luc.** C'est simplement une manche qui est remportée !

**M. Jean-Louis Carrère.** Absolument ! Nous y reviendrons, je l'espère. Nous aurons des débats au sein des collectivités territoriales, parce que, là aussi, nous sommes présents. Nous démontrerons que vos grandes envolées lyriques selon lesquelles il ne fallait pas plus pour le privé que pour le public n'avaient qu'une valeur sémantique, ici, et ne visaient qu'à nous faire avaler la pilule, comme disent les gens du peuple.

Pour ma part, j'attends, monsieur le ministre, une réponse sur l'organisme bénéficiaire et, surtout, sur la méthode de détermination des aides. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Pourquoi lui répondre tout le temps ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur Schumann, vous n'avez pas réuni la commission ! M. le ministre peut me répondre !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Carrère, vous avez rapporté des propos landais – disons aquitains – qui sont exacts, parce que M. Emmanuelli, comme il en a l'habitude, m'avait agressé en affirmant que j'étais le ministre de l'école privée. Il m'était venu un argument qui, je le reconnais, avait ses limites : à savoir que si j'étais le ministre de l'école privée, je n'étais pas le premier.

Cela dit, quelle que soit l'école dans laquelle mes prédécesseurs ont scolarisé leurs enfants, je ne vois pas quel reproche je pourrais leur faire sur ce point.

**M. Jean-Louis Carrère.** Très bien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Pour ma part, c'est vraiment la moindre des choses que de considérer, en effet, que la liberté scolaire s'applique à tous, y compris aux ministres. Je voulais donc faire une mise au point sur ce sujet.

En ce qui concerne l'organisme bénéficiaire, je vous rappellerai un point que vous avez oublié : il s'agit non pas d'un projet de loi, mais d'une proposition de loi, dont les rédacteurs siègent à l'Assemblée nationale.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous pouvez l'amender !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Si les auteurs du texte ont retenu la notion d'organisme bénéficiaire, c'est sans doute parce qu'ils ont considéré qu'il existait une pluralité de régimes juridiques parmi les établissements concernés et qu'il convenait donc de retenir cette dénomination générale.

Telle est la raison pour laquelle, je crois – mais cela leur appartient – les rédacteurs du texte ont choisi cette dénomination. Il n'y avait pas le moindre soupçon de finesse ou de piège à cet égard.

**M. le président.** Sur l'article 3, je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° 274, présenté par MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté, a pour objet, après les mots : « qui l'attribue », de rédiger ainsi la fin de cet article :

« Et l'établissement d'enseignement privé secondaire sous contrat d'une convention précisant l'affectation de l'aide et les conditions dans lesquelles l'aide attribuée devra être remboursée en cas de cessation totale ou partielle ou de résiliation du contrat et en cas de désaffectation des locaux. Le remboursement devra être au moins égal à la valeur vénale des investissements réalisés avec l'aide octroyée par la collectivité territoriale. »

L'amendement n° 2, déposé par M. Lesein, tend à compléter l'article 3 par un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« Les collectivités territoriales ou leurs groupements ne peuvent accorder de garantie d'emprunt ni leur cautionnement aux établissements d'enseignement privés. »

La parole est à Mme Durrieu, pour présenter l'amendement n° 274.

**Mme Josette Durrieu.** Je voudrais, au préalable, faire une remarque d'ordre général. Le nouveau sénateur que je suis a-t-il le droit d'exprimer sa réprobation la plus totale par rapport à la façon dont le débat a été engagé devant la Haute Assemblée ?

Le président du Sénat ne fixe peut-être pas l'ordre du jour, mais le Gouvernement a pris la responsabilité d'utiliser une méthode qui est, en tous points, condamnable. Personnellement, je souhaite la condamner.

Je ferai une deuxième remarque, monsieur le ministre. Vous dites, dans ce journal du soir qui est notre seule référence puisque nous n'avons pas eu tellement le temps de travailler sur ce texte, que celui-ci a été adressé aussitôt aux parlementaires pour que chacun puisse en juger en son âme et conscience. Je pense que vous avez une âme, mais je ne sais pas si vous êtes, ce soir, en paix avec votre conscience, parce que ce texte, vous le savez fort bien, nous ne l'avons pas reçu à temps, et beaucoup d'entre nous ne l'avaient pas encore cet après-midi. Je voudrais, à la suite de mes collègues qui ont fait la même remarque, dire que vous avez utilisé de façon outrancière l'argument de la sécurité.

Nous sommes parents vous et nous, nous sommes enseignants, vous et moi, et, qui plus est, nous avons « sévi » dans le même établissement. Vous avez cherché un prétexte et vous l'avez utilisé au maximum. Vous en avez même abusé. Nous voulons privilégier la sécurité des enfants. Que vous utilisiez ce prétexte, alors qu'il y a aussi insécurité dans d'autres établissements, à savoir les établissements publics, me semble tout de même quelque peu répréhensible par rapport à une certaine morale !

Vous avez fait un état des lieux sur les établissements privés, soit. Quelque 17 p. 100 des enfants sont scolarisés dans les établissements privés. Cela correspond à un choix des parents. Ils sont libres de leur choix et je le respecte. Mais qu'ils l'assument. Il y a carence de la part des propriétaires de ces établissements. En effet, seraient en mauvais état 62 p. 100 des collèges, 57 p. 100 des lycées et 48 p. 100 des écoles primaires. Ainsi, 57 p. 100 des enfants seraient scolarisés dans des établissements où à l'évidence, dites-vous, leur sécurité n'est pas assurée. Cela fait plus d'un million d'enfants. Le choix de ces parents, je le respecte. Mais la carence des propriétaires des établissements, je ne vois pas pourquoi je l'assumerais. Par conséquent, je ne partage pas votre philosophie ni votre politique sur ce point.

Je vous rappellerai aussi que 83 p. 100 des enfants sont scolarisés dans des établissements publics. Vous n'êtes pas maire, moi non plus, mais vous êtes conseiller général, moi aussi. De plus, vous êtes président d'un conseil général, vous connaissez l'état des CES. Je suppose que dans les Pyrénées-Atlantiques ils ne sont pas dans un état meilleur que dans les Hautes-Pyrénées. Je vais évoquer celui qui existe encore dans le chef-lieu où je suis conseiller général. Nous avons fait réparer l'an dernier des cuisines qui avaient vingt-huit ans d'âge et qui fonctionnaient dans des conditions d'insécurité absolue. J'ajouterai que deux tiers des enfants de ce CES sont actuellement scolarisés dans des bâtiments préfabriqués. A la suite d'un combat, je dis bien un combat, j'ai obtenu que l'on puisse engager les travaux ; ils ne seront pas terminés avant 1996.

**M. Josselin de Rohan.** C'est bien la peine d'avoir M. Jospin dans son département !

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous ferai un cours de géographie : ce n'est pas son département.

**Mme Josette Durrieu.** Vous êtes ministre de l'éducation nationale et les établissements publics sont et doivent être votre priorité.

J'ai cru lire que les régions avaient largement accordé des aides aux établissements privés, allant même vraiment au-delà de ce qui avait été prévu légalement, sous forme

de subventions, de garanties, de mises à disposition de locaux... Nous n'en sommes pas surpris ; la droite détient vingt régions sur vingt-deux ; il y a donc cohérence quelque part.

Cependant, dans les Hautes-Pyrénées, voilà plus de quatre ans que des travaux sont commencés dans deux lycées, et rien n'est encore achevé !

Il y a donc inégalité, à l'évidence, entre ces deux types d'établissements.

Comme ferez-vous, monsieur le ministre, pour assumer la lourdeur des travaux à exécuter dans les établissements publics et pour que le financement des établissements privés que vous prévoyez ne nuise aux établissements publics ? Vous limitez réellement leurs moyens et, par conséquent, vous mettez en place une forme d'inégalité. Vous êtes avant tout, monsieur le ministre, le ministre de l'éducation nationale et vous devez donc vous préoccuper d'abord des établissements publics.

**M. Henri de Raincourt.** Il l'a toujours dit !

**Mme Josette Durrieu.** L'amendement que nous déposons prévoit qu'en cas de cessation de contrat de résiliation du contrat il y ait au moins un remboursement des aides consenties par les collectivités territoriales. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Madame Durrieu, j'aime bien vous entendre parce que vous, au moins, vous pouvez attester de mon attachement à l'enseignement public : nous avons en effet été collègues dans le même établissement...

**M. Gérard Delfau.** C'est ancien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... et c'est pour tous les deux, j'imagine, un souvenir heureux.

**M. Jean-Louis Carrère.** Moi, j'ai connu des collègues ennemis de l'enseignement public !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'était une plaisanterie pyrénéenne ! Nous avons le droit, nous aussi, à quelques plaisanteries de ce type ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Tout à fait !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Madame Durrieu, c'est extrêmement simple. J'ai indiqué que, s'il y avait des travaux de sécurité à effectuer dans l'enseignement public, il fallait en assumer la charge, et j'ai même dit, en m'engageant, « de manière prioritaire ». En effet, notre responsabilité est particulière. Nous sommes la collectivité publique et nous avons la charge première de l'enseignement public.

M. Carrère, tout à l'heure, parlait de maintenir la balance égale entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Je n'ai jamais eu l'idée d'une balance égale. Pour moi, les enfants sont égaux, mais la responsabilité n'est pas égale.

Notre première responsabilité, notre responsabilité prioritaire réside dans l'enseignement public, dans sa qualité et dans son état. Mais nous avons une coresponsabilité en matière d'enseignement privé, parce que, comme le rapport Vedel le rappelle, le principe constitutionnel de liberté de l'éducation et le principe de libre administration des collectivités locales s'imposent à nous. Mais nous ne nous sommes pas contentés de l'injonction aux collectivités ; nous avons apporté les moyens avec l'emprunt spécial « sécurité » ouvert aux collectivités locales à 2 p. 100 (*Protestations sur les travées socialistes*)...

**M. Gérard Delfau.** Qui remboursera ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... sur une enveloppe de 12 milliards de francs, ce qui n'est tout de même pas rien et qui coûte au budget des sommes importantes.

**M. Marcel Charmant.** Donner des dotations !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Ces 12 milliards de francs permettront de faire face à 100 p. 100 aux besoins de l'enseignement public et à 50 p. 100, parce que c'est juste,...

**M. Marcel Charmant.** Non !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... aux besoins de l'enseignement privé. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** L'amendement n° 2 est-il soutenu ?...  
Le vote sur l'article 3 est réservé.

#### Articles 4 et 5

**M. le président.** Les articles 4 et 5 ont été supprimés par l'Assemblée nationale.

#### Article 6

**M. le président.** « Art. 6. - La présente loi s'applique aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. »

Sur l'article, la parole est à M. Bordas.

**M. James Bordas.** L'article 6 prévoit l'application des dispositions de cette proposition de loi aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Celles-ci sont concernées, au même titre que la métropole, par le système éducatif français.

Jusqu'à maintenant, ces collectivités territoriales étaient soumises à la législation que nous réformons et dont nous avons montré l'obsolescence et l'incohérence.

Désormais, elles pourront apporter un meilleur soutien à l'enseignement privé, tout en respectant leurs engagements vis-à-vis de l'enseignement public. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Je voudrais approfondir avec M. le ministre le dialogue et reprendre quelques contrevérités ou approximations qu'il émet depuis le début de l'après-midi.

Je voudrais d'abord lui dire qu'il n'est ni exact ni correct d'affirmer que le Gouvernement apporte des moyens alors qu'il ne s'agit pas de dotations budgétaires. Il s'agit d'un emprunt qui, fût-ce à faible taux, sera remboursé par des collectivités - en l'occurrence les régions, les départements, les communes - qui, jusqu'ici, n'avaient pas la charge de l'enseignement privé. Il s'agit donc bien d'un impôt que le Gouvernement lève sur les collectivités locales. Vous essayez de déguiser cela et de le faire passer pour un cadeau du père Noël ! Mais, monsieur le ministre, une chose est sûre : aucun conseil municipal, même s'il partage vos idées politiques, ne pourra le penser !

Monsieur le ministre, je voudrais approfondir un peu ce sujet.

Les communes votent leur budget au mois de mars. A partir de janvier, nous allons devoir tenir des conseils municipaux d'orientation budgétaire. Comment, à ce moment-là, allons-nous assumer des charges financières qui n'avaient pas été prévues et que le budget ne pourra, en cette année pré-électorale, facilement supporter ? De surcroît, monsieur le ministre, vous appartenez à un gouvernement qui a décidé de réduire les dotations budgétaires aux collectivités locales : non seulement elles auront moins de ressources, mais, de plus, par votre faute, elles auront plus de dépenses.

**M. Robert Vizet.** Eh oui !

**M. Gérard Delfau.** Cela vous fait peut-être rire, monsieur le ministre. Mais je vous prie de croire que quand je raconterai aux membres de mon conseil municipal que mes explications vous faisaient rire, même mon opposition, qui vote pourtant comme vous, rira jaune !

Je voudrais enfin vous dire, monsieur le ministre, que, dans cette affaire, il y a eu au moins une chose que vous ne nous avez pas expliquée : chaque établissement privé - c'est le cas notamment pour les écoles primaires, mais aussi pour les établissements d'enseignement secondaire - rayonne sur un certain nombre de communes.

Qui paiera la note des enfants scolarisés dans la commune centre ? Disant cela, je me place non pas dans le débat de principe, mais dans le débat budgétaire qui - vous le savez comme moi - est important pour nos concitoyens. Sur l'ensemble de ces points, nous voudrions avoir une réponse précise.

**M. le président.** Sur l'article, la parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je voudrais exprimer mon étonnement : pourquoi n'évoque-t-on pas le territoire de la Nouvelle-Calédonie ?

Monsieur le ministre, après tout ce que vous m'avez entendu vous dire, avec la force que j'y ai mis, je voudrais, en cet instant, vous dire que, si la Nouvelle-Calédonie était concernée, je regarderais alors à cet égard le problème d'une toute autre manière. En effet, la Nouvelle-Calédonie se situe aux antipodes. C'est le monde à l'envers ! L'eau, dans les éviers, tourne en sens inverse !

L'école républicaine laïque obligatoire a été, pendant de très nombreuses années, une école de classe ; principalement établie dans la grande ville, elle desservait peu la brousse, c'est-à-dire, d'une manière générale, les villages dans lesquels vivaient des paysans canaques ; ces derniers ont néanmoins trouvé des maîtres hors du commun parmi les prêtres, les religieuses, les pasteurs, qui ont fait preuve d'un dévouement admirable et ont appris à lire et à écrire à ces populations.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Louise Michel !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ils les ont élevés selon des principes qui, ensuite, se sont révélés en contradiction avec la réalité de la société dans laquelle ils vivaient : ces paysans, ayant appris qu'il fallait s'aimer les uns les autres, ne comprenaient pas que, sur ce territoire, on s'aimât si mal ou si féroce.

Lorsque vous me répondrez, monsieur le ministre, vous me direz peut-être que, si l'on n'évoque pas la Nouvelle-Calédonie, c'est parce qu'elle ressortit à un autre dispositif ; peut-être indiquerez-vous que, dans la précipitation dans laquelle toutes ces affaires ont été menées, on a oublié de consulter le Congrès du territoire ; à moins que, consultées, les autorités politiques dominantes locales aient considéré que leur clergé n'était pas en odeur de sainteté à leurs narines si délicates : ici ou là, les pasteurs

ont la mauvaise habitude d'être de gauche, les prêtres ont la détestable manie d'inviter les gens à se battre pour l'égalité, les religieuses prennent à cœur le développement des enfants et comprennent que ce qui s'y oppose, c'est non pas l'inégalité naturelle mais bien l'inégalité sociale.

Si, sur le territoire de la métropole, on opère les tris que vous savez afin de favoriser certains pour qu'ils propagent leur dogme, il en est de même là-bas, en Nouvelle-Calédonie : il s'agit de mettre en place les cadres idéologiques convenables correspondant aux objectifs qui sont les vôtres, monsieur le ministre. Or le clergé est peut-être trop à gauche pour être soutenu ! (*Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Vous voyez que ce n'est pas du sectarisme de notre part...

**M. Josselin de Rohan.** Un clergé trotskiste, c'est dangereux, monsieur Mélenchon !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... et que nous savons distinguer, conformément à ce qu'a indiqué tout à l'heure M. Schumann, ce qui relève respectivement de la foi, du dévouement des personnes et des institutions. Mais nous nous apercevons, à cette occasion, que vous savez aussi faire ce genre de tris ; mais vous ne les faites évidemment pas dans le même sens que nous ! Toutes ces questions sont profondément idéologiques.

Tout à l'heure, vous allez sabler le champagne, car vous devrez le faire (*Exclamations sur les travées des Républicains et Indépendants*),...

**M. François Autain.** C'est déjà fait !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... ayant remporté à si peu de frais une victoire si mesquinement organisée après avoir violé nos consciences. C'est la rançon d'une défaite : nous avons perdu, et vous passez...

**M. François Autain.** Le texte n'est pas encore adopté !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... avec votre clientèle, vos affidés et ceux qui, depuis deux siècles, nous mordent les mollets. (*Rires sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Josselin de Rohan.** Vos comparaisons canines m'amuse beaucoup !

**M. Gérard Larcher.** Est-ce avant ou après Pasteur ? Une morsure de mollet avant Pasteur, c'était très mauvais !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mais vous devez savoir qu'au moment où nous aurons perdu, s'il revient seulement quelque chose à ces personnes admirables - prêtres, religieuses, pasteurs - que j'ai eu le privilège de rencontrer, de connaître et, j'ose le dire devant vous tous, d'aimer, votre victoire ne sera alors pas complète à mes yeux ; il y aura des retombées dans notre besace, dans le camp de la liberté, telle que nous concevons cette dernière, et dans celui de cet esprit rebelle et insoumis qui est à la racine de notre engagement laïque.

J'espère, monsieur le ministre, que vous allez me répondre en disant que, au milieu de ce désastre, il y aura au moins quelque chose de bon : ceux-là, les purs qui se sont dévoués aux plus faibles, à ceux qui étaient brimés, humiliés, niés dans leur culture, ceux-là aussi auront, à cet instant, quelque chose pour accomplir la magnifique mission qu'ils se sont assignée. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Par amendement n° 3324, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de supprimer l'article 6.

La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 29 juin dernier, le Gouvernement et la majorité sénatoriale ont déclaré irrecevables nos amendements numérotés de 3325 à 3394, qui visaient à exclure du champ d'application de la proposition de loi chacun des départements français métropolitains et d'outre-mer.

Nous constatons que l'article 6 de la proposition de loi tend à inclure, presque dans les mêmes termes, les collectivités territoriales de type départemental que sont Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au nom de quoi, je vous le demande, nos amendements numérotés de 3325 à 3394 étaient-ils moins recevables que cet article 6, puisqu'ils étaient rédigés d'une manière similaire et qu'ils avaient, en fait, pour objet de traiter d'un problème identique, à savoir exclure ou non une collectivité territoriale à caractère départemental du champ d'application de la loi ?

Pourquoi pourrait-on inclure dans le champ d'application de la présente loi les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon et, dans le même temps, ne pourrait-on pas exclure de son champ d'application les collectivités territoriales que constituent, par exemple, les départements du Finistère, du Rhône ou des Pyrénées-Atlantiques ?

Les parlementaires n'auraient-ils plus le droit de présenter des amendements visant à restreindre le champ d'application d'une loi ?

Comment peut-on justifier une telle situation ? Il s'agit d'une inadmissible atteinte aux droits et aux prérogatives du Parlement !

C'est là un signe d'extrême faiblesse, car refuser à l'opposition le droit de remplir le mandat de ses électeurs n'est pas digne. Ce comportement est antidémocratique et nous ne pouvons l'accepter en aucune manière.

Aussi, au nom du droit des parlementaires d'amender les textes qui leur sont soumis, je demande solennellement la réinscription dans la discussion de nos amendements n° 3325 à 3394.

En attendant, notre amendement n° 3324 tend à supprimer l'article 6, c'est-à-dire à exclure du champ d'application de la loi les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nous refusons l'application de cette loi qui vise à privilégier l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public.

Nous refusons son application sur l'ensemble du territoire de la République, y compris à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nous nous en sommes déjà largement expliqué : ce projet de loi se traduira, à terme, par une augmentation du poids de la fiscalité locale et par de nouvelles difficultés pour financer les investissements de l'école de la République qui, pourtant, en a bien besoin.

Nous estimons que le texte que le Sénat s'apprête à voter va entraîner des conséquences encore plus graves pour les collectivités territoriales à caractère départemental que sont Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, et ce en raison des spécificités et particularités locales.

En effet, il nous semble, en ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, que les difficultés rencontrées actuellement par la pêche et l'ensemble de l'activité portuaire et maritime de l'archipel, d'une part, et que la faible importance de la population, qui ne dépasse pas 6 200 habitants, d'autre part, sont deux bonnes raisons d'exclure l'archipel du Nord de l'Atlantique du champ d'application de cette loi.

La baisse de l'activité maritime, à la suite des accords néfastes que le gouvernement précédent a passés avec le Canada, tendent à réduire l'ensemble de l'activité économique de Saint-Pierre et Miquelon, ce qui, il faut en convenir, réduira le volume perçu par la collectivité territoriale au titre de la taxe professionnelle.

En conséquence, le financement des investissements des écoles privées ne peut qu'engendrer un surcroît d'impôts locaux pour les habitants au titre des taxes foncières et d'habitation, ce qui, compte tenu du chômage consécutif à la baisse de l'activité économique, ne peut qu'être grave de conséquences pour les Saint-Pierrais.

Pourquoi, dans ces conditions, imposer à la collectivité territoriale et à ses deux communes de financer la construction d'écoles privées, alors que l'école publique peut assurer le service public de l'enseignement dans de bonnes conditions ?

Pourquoi, par ailleurs, imposer un tel régime à ce territoire qui ne compte guère plus de 6 000 habitants et diviser ainsi une jeunesse saint-pierraise qui n'est déjà pas si nombreuse, alors que l'archipel évolue dans un contexte difficile du fait de son relatif isolement au milieu d'une région totalement anglophone.

Nous refusons l'application de cette loi à Saint-Pierre-et-Miquelon, comme nous la refusons à Mayotte qui, comme chacun sait, est située au cœur de l'océan Indien entre la côte Mozambique et Madagascar.

Nous savons, en effet, que de toutes les îles de l'archipel des Comores, seule Mayotte est restée française, lors de l'indépendance dans les années 1975.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Parce qu'elle l'a bien voulu !

**M. Robert Vizet.** Mayotte a une population très métisée qui tient à son unité.

Dans cette collectivité territoriale, la présente loi risquerait de saper cette unité, cette cohérence sociale et culturelle à laquelle tiennent les soixante mille Mahorais.

Cette collectivité territoriale, pour faire face à son avenir, doit pouvoir compter sur son enseignement public, seul garant, compte tenu de sa situation particulière, de l'unité et de la cohésion sociale et culturelle de cette île et de ses dépendances.

L'Etat et les collectivités territoriales ne doivent pas favoriser les clivages ethniques et religieux à Mayotte, où l'immense majorité des habitants est de confession musulmane et où les enfants de nombreux fonctionnaires d'origine métropolitaine sont de tradition ou de culture chrétienne.

Telles sont, brièvement exposées, les raisons pour lesquelles le groupe communiste et apparenté souhaite la suppression de l'article 6.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

Toutefois, je voudrais apporter deux réponses, avant de solliciter une suspension de séance, monsieur le président.

M. Delfau, tout d'abord, m'a demandé : qui paiera la note pour les écoles situées dans les bourgs-centres ?

Monsieur Delfau, vous suivez une logique qui n'est pas celle du texte, mais qui est celle de l'obligation pour les collectivités locales de payer. Or c'est précisément ce que le Gouvernement a expressément rejeté.

J'ai refusé, le Gouvernement a refusé - et vous vous souvenez que cela a fait l'objet d'un débat avec M. Jean-Marie Girault - l'obligation de financement. Par conséquent, la raison même m'oblige à affirmer qu'il n'y aura financièrement que lorsque les collectivités locales le décideront librement, démocratiquement.

**M. Gérard Delfau.** Sous la pression du Gouvernement !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est pourquoi votre question, monsieur Delfau, est sans objet.

A M. Mélenchon, j'apporterai deux réponses, l'une technique, l'autre plus fondamentale.

Lorsque j'ai moi-même posé une question similaire à la vôtre, monsieur Mélenchon, il m'a été répondu que la situation de Mayotte et celle de Saint-Pierre-et-Miquelon étaient exceptionnelles. Ainsi, à Mayotte, après l'indépendance des Comores en 1975, si sa mémoire est exacte, aucune des lois sur l'enseignement privé n'a été appliquée.

Il convient donc d'étendre expressément à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ces lois qui n'existent qu'en vertu d'une ordonnance du 26 septembre 1977.

Il ne m'a pas été indiqué qu'un problème se posait en Nouvelle-Calédonie.

Mais si votre affirmation se vérifiait - car je n'ai pas la même vision que la vôtre et j'y reviendrai dans un instant - je prends devant vous l'engagement formel de réexaminer cette question dans un texte complémentaire.

Si je prends cet engagement, c'est parce que, voyez-vous, monsieur Mélenchon, votre argumentation m'a beaucoup étonné. En effet, vous vous opposez à telle école privée parce qu'elle véhicule une idéologie que vous n'approuvez pas et vous êtes favorable à telle autre parce qu'elle est de gauche. Tels sont vos propos.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce n'est pas tout à fait cela !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** J'ai le regret de vous dire qu'en ce qui nous concerne - et je parle avec gravité - nous ne conférons aucune connotation politique... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mais, bien sûr !

**M. François Autain.** Evidemment !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... aux écoles sous contrat, qu'elles soient catholiques, juives ou d'une autre confession !

Je ne traite pas différemment les écoles sous contrat dans lesquelles les maîtres sont de gauche - d'ailleurs, il existe des syndicats qui, dans les écoles privées sous contrat, s'affirment de gauche, et les autres.

Nous ne participons pas de cette vision manichéenne du monde ! Je souhaite, pour ma part, défendre le droit à la liberté de l'école tant en Nouvelle-Calédonie que sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Enfin, monsieur Mélenchon, vous dites « le peuple », vous dites « rebelle » et vous le dites bien ! Mais pardonnez-moi de vous répondre que le peuple ne vous appartient pas...

**M. François Autain.** Il n'appartient à personne !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** ... il vous l'a bien montré et sans doute vous le montrera-t-il encore !

Même la rébellion, monsieur Mélenchon, ne vous appartient pas. Je ne vous laisserai donc pas lancer une OPA sur le peuple, quel que soit, par ailleurs, l'enthousiasme.

siasme déplacé que vous pourriez y mettre ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Le vote sur l'article 6 est réservé.

M. le ministre m'a fait savoir tout à l'heure qu'il souhaitait une suspension de séance. Nous allons donc interrompre nos travaux pendant quelques minutes.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue le mercredi 15 décembre 1993, à zéro heure vingt-cinq, est reprise à zéro heure cinquante-cinq.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Exception d'irrecevabilité

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, je présente une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à un certain nombre d'amendements tendant à insérer des articles additionnels.

Considérant, en premier lieu, que l'amendement n° 276, tendant à insérer un article additionnel après l'article 3, viole le principe de liberté de conscience affirmé par l'article X de la Déclaration des droits de l'homme en interdisant l'apposition d'emblèmes religieux sur des établissements scolaires ;

Considérant, en deuxième lieu, que les amendements n°s 288, 327 et 337, tendant à insérer des articles additionnels après l'article 3, violent le principe de libre administration des collectivités territoriales, posé à l'article 72 de la Constitution, en refusant à ces dernières la possibilité de déterminer le montant de leurs recettes ou l'emploi de leurs ressources ;

Considérant, en troisième et dernier lieu, que le règlement du Sénat dispose, en son article 48, alinéa 3, que « les amendements ne sont recevables que s'ils s'appliquent effectivement au texte qu'ils visent ou, s'agissant d'articles additionnels, s'ils ne sont pas dépourvus de tout lien avec l'objet du texte en discussion » ;

Considérant que certains amendements tendant à insérer des articles additionnels sont sans rapport avec le texte en discussion, dont le titre est « proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales », qu'il en est ainsi des amendements n°s 87, 94, 95, 96, 97, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 116, 118, 120, 122, 123, 125, 140, 142, 173, 174, 175, 177, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 210, 211, 212, 213, 220, 221, 231, 232, 234 et 235, portant articles additionnels après l'article 1<sup>er</sup>, des amendements n°s 268 et 271, portant articles additionnels après l'article 2, des amendements n°s 278, 279, 281, 290, 292, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 313, 314, 315, 321, 322, 323, 328, 329, 330, 332 et 336, portant articles additionnels après l'article 3 ;

Le Gouvernement demande que ces amendements soient déclarés irrecevables, conformément à l'article 44, alinéa 2, du règlement du Sénat.

**M. le président.** Je suis donc saisi d'une motion n° 3396, présentée par le Gouvernement, et tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à certains amendements tendant à insérer des articles additionnels.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** On ne peut faire de rappel au règlement en cet instant, monsieur Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je demande la parole.

**M. le président.** Attendez, monsieur Dreyfus-Schmidt ! Nous sommes dans un débat restreint ; j'aurai sans doute l'occasion de vous donner la parole contre la motion.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, nous demandons une suspension de séance pour pouvoir examiner les amendements visés par la motion et pour, éventuellement, intervenir dans le débat restreint en connaissance de cause.

Vous savez que le règlement permet un débat restreint par amendement. Le Conseil constitutionnel sera d'ailleurs saisi, d'ici peu, de la méthode, initiée par la majorité sénatoriale, plus précisément la commission des affaires sociales, et généralisée par le Gouvernement, qui consiste à s'en tenir à un seul débat restreint pour une importante liasse d'amendements.

C'est une atteinte intolérable au droit d'amendement.

Mais qu'on nous accorde, au moins, une suspension de séance d'un quart d'heure pour permettre à chacun de lire la motion et d'identifier chacun des amendements visés !

Ensuite nous pourrions reprendre soit les débats restreints, si vous voulez bien nous entendre, soit le débat restreint, si vous poursuivez les errements qui résultent d'une délibération du bureau du Sénat en date du 4 février 1986, sauf erreur de ma part.

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, je saurais gré au vice-président du Sénat que vous êtes de considérer que les décisions du bureau ne sont pas des errements. C'est le moindre respect que vous puissiez avoir, compte tenu de la fonction qui est la vôtre, à l'égard des décisions du bureau du Sénat.

**M. Jean-Louis Carrère.** Il y en a marre de recevoir des leçons de morale !

**M. le président.** Monsieur Carrère, si vous en avez assez, vous pouvez quitter l'hémicycle. (*Vives protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On ne peut plus ni parler ni protester ! Ce n'est plus possible, à la fin !

**M. le président.** Quant à vous, monsieur Dreyfus-Schmidt, je persiste à dire que vous ne devez pas qualifier d'« errements » les décisions du bureau ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. François Autain.** Non !

**M. Jean-Louis Carrère.** Ce n'est pas raisonnable !

**M. le président.** Quand vous posez une question, souffrez qu'on vous réponde !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je vous écoute !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est que nous n'aimons pas être chapitrés, monsieur le président !

**M. le président.** Le mot « errement » est, si j'ose dire, critiquable et vous ne m'empêchez pas de vous le dire !

Je rappelle que le bureau du Sénat a pris une décision qui confirme, au regard du règlement, la régularité du dépôt d'une exception d'irrecevabilité pour inconstitutionnalité portant sur une série d'amendements, et cela en arguant du même motif d'inconstitutionnalité. La décision du bureau est claire !

**M. François Autain.** Le terme n'était pas péjoratif !

**M. le président.** Cela étant, monsieur Dreyfus-Schmidt, s'agissant de votre demande de suspension, afin que chacun puisse prendre connaissance de la liste des amendements qui tombent sous le coup de cette exception d'irrecevabilité, nous allons interrompre nos travaux pendant une quinzaine de minutes.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pourquoi nous chapitrez-vous alors que vous êtes finalement de nature bienveillante, monsieur le président ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Consultez la définition du mot « errement » dans le dictionnaire !

**M. le président.** La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à une heure, est reprise à une heure vingt.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Mes chers collègues, je vous rappelle que le Gouvernement a déposé une motion n° 3396, qui tend à opposer l'exception d'irrecevabilité à un certain nombre d'amendements visant à insérer des articles additionnels.

Je rappelle que, en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement du Sénat, ont seuls droit à la parole sur cette motion l'auteur de l'initiative ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement.

Le Gouvernement, auteur de l'initiative, s'est déjà exprimé.

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, contre la motion.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le *Petit Robert* donne pour le mot « errement » la définition suivante : « manière d'agir habituelle, conduite ». Dans un autre dictionnaire, le *Larousse*, je trouve la même définition, et un exemple : « les errements de l'administration » !

Par conséquent, le mot n'a pas forcément le sens péjoratif que vous avez cru devoir lui donner, monsieur le président. (*Rires sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** Après vous !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Mais non ! J'ai parlé des errements du bureau, c'est tout ! C'est vous qui lui avez donné un sens péjoratif et qui m'avez reproché de manquer de respect envers le bureau.

Cela dit, j'ai plus de respect encore pour le règlement du Sénat, qui a d'ailleurs été soumis au contrôle du Conseil constitutionnel, ce qui n'est évidemment pas le cas d'une résolution du bureau du Sénat.

Or, que dit le règlement du Sénat ? Je lis le troisième alinéa de l'article 48 : « Les amendements ne sont recevables que s'ils s'appliquent effectivement au texte qu'ils visent ou, s'agissant d'articles additionnels, s'ils ne sont pas dépourvus de tout lien avec l'objet du texte en discussion. »

Je poursuis, avec la lecture du quatrième alinéa : « Dans les cas litigieux (...) la question de la recevabilité des amendements ou sous-amendements est soumise, avant leur discussion, à la décision du Sénat ; seul l'auteur de l'amendement, » - je souligne le singulier - « un orateur contre, la commission - chacun d'eux disposant de cinq minutes - et le Gouvernement peuvent intervenir. Aucune explication de vote n'est admise ».

Cela veut dire, d'une manière claire, que, lorsque l'irrecevabilité d'un amendement est soulevée au motif qu'il ne s'appliquerait pas effectivement au texte qu'il vise ou qu'il serait sans lien avec l'objet du texte en discussion, un débat restreint est ouvert sur chaque amendement.

Mais comment voulez-vous qu'en cinq minutes nous soyons capables de soutenir un débat sur chacun des très nombreux amendements qui sont visés ici par le Gouvernement ? Ce n'est évidemment pas possible. Il suffit, pour s'en convaincre, d'en examiner certains.

On nous dit, par exemple, que le premier amendement de la liste violerait le principe de la liberté de conscience affirmé par l'article X de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Qu'on en juge : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les établissements de l'enseignement primaire et secondaire sous contrat ».

Or on voit, par exemple, des élèves mis à la porte d'un collège parce qu'ils arborent des signes religieux. Je n'ai jamais entendu dire que ce serait contraire à la Constitution, monsieur le ministre de l'éducation religieuse. (*M. le ministre hésite à quitter son banc, puis s'y rassied. - Rires sur les travées socialistes.*)

Monsieur le ministre, le mot n'est pas nouveau, c'est ainsi que vous avez été baptisé tout à l'heure à l'Assemblée nationale, quand le groupe socialiste a manifesté son opposition à la manière dont vous avez ranimé aujourd'hui la guerre scolaire. Je rends à César ce qui lui appartient, non pas à vous, monsieur le ministre, mais à un député.

**M. Jean-Louis Carrère.** M. Didier Mathus !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Parlementaire très fin !

**M. Gérard Larcher.** Il est facile à retrouver, vous n'en avez plus que cinquante-sept !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Que c'est mesquin !

**M. le président.** Veuillez conclure, M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il ne m'est donc pas possible d'examiner chaque amendement, bien que le règlement l'exige. Mes chers collègues, vous ne pouvez pas continuer à tolérer que l'on viole ainsi le règlement en vous appuyant sur une résolution du bureau.

Je répète que le Conseil constitutionnel sera incessamment saisi du problème, car il s'agit d'une atteinte évidente au droit d'amendement qui appartient à chacun d'entre nous.

**Mme Hélène Luc.** Absolument !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Une majorité a toujours le droit de prétendre qu'un amendement est irrecevable, mais il doit y avoir un contrôle possible du Conseil constitutionnel.

En l'occurrence, nous sommes en présence d'une masse d'amendements dont le texte ne figurera même pas au *Journal officiel* : seuls seront connus leurs numéros ! Il ne sera donc pas possible au lecteur de voir si ces amendements sont bien irrecevables, et pourquoi.

En cinq minutes, je le répète, il ne m'est pas possible de les examiner tous ici !

Quant à vous, chers collègues de la majorité, tous autant que vous êtes, vous n'avez sans doute pas lu dans leur totalité les amendements dont vous vous apprêtez à déclarer, en votant la motion, qu'ils ne sont pas recevables. Voilà pourquoi vous n'avez pas le droit de le faire.

Je vous demande, en conséquence, de repousser la motion de manière que nous appliquions le règlement. Cependant, si le Gouvernement persiste à dire que tel ou

tel amendement est irrecevable, chaque amendement doit faire l'objet d'un débat restreint, comme notre règlement le prévoit. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, le règlement est strictement appliqué. Nous sommes dans le cadre du dernier alinéa de l'article 44 du règlement. Le Gouvernement, auteur de la motion, s'est exprimé, ainsi que l'orateur d'opinion contraire, et ce pendant cinq minutes.

Je rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement du Sénat, la parole peut être accordée pour explication de vote à un représentant de chaque groupe pour une durée n'excédant pas cinq minutes.

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Sur l'ensemble de ce texte, notre groupe se prononcera tout à l'heure - je parle non pas de la présente motion mais bien de l'ensemble du texte, car cela me servira pour justifier notre position sur la présente motion - notre groupe, dis-je, se prononcera dans les conditions suivantes :

Cinq d'entre nous, qui devaient voter « pour », ne prendront pas part au vote parce qu'ils ne jugent pas convenables les conditions dans lesquelles le Sénat a été à nouveau saisi de ce projet. Ils n'ont pas oublié, certes, que, lorsqu'à la suite des manœuvres d'obstruction que l'on sait et dont personne ici n'a perdu la mémoire, est tombé le couperet de la clôture de la dernière session ordinaire, M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat s'est levé pour dire, je le cite : « Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement inscrira à l'ordre du jour prioritaire, à la première séance disponible de la session d'octobre - je dis bien à la première séance disponible de la session d'octobre - la suite et la fin de la discussion de cette proposition de loi relative à l'aide à l'enseignement privé par les collectivités locales. »

Mais ils ne jugent pas convenable que le Gouvernement ait, malgré ses déclarations du 30 juin dernier, attendu jusqu'à aujourd'hui pour porter à nouveau cette proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat. Ils n'acceptent pas non plus que notre Haute Assemblée ait dû attendre aujourd'hui midi et quart pour apprendre que, à seize heures, elle délibérerait non plus du projet de loi sur l'audiovisuel mais à nouveau de cette proposition de loi. Nos cinq collègues entendent par là protester contre ce qu'ils jugent, à bon droit, constituer un procédé qu'ils désapprouvent.

Donc cinq d'entre nous, qui devaient voter « pour » ne le feront pas, et un s'abstiendra !

Quatre autres collègues, membres de la majorité présidentielle, voteront contre, ce qui ne surprendra personne.

Quatorze d'entre nous, dont je suis - je tiens à le préciser pour qu'il n'y ait aucune espèce de doute à cet égard - voteront néanmoins « pour ».

Revenons à la motion qui nous est soumise. Ceux d'entre nous qui voteront contre l'ensemble de même que ceux qui ne prendront pas part au vote sur l'ensemble n'ont pas de raison de la voter. Et ceux qui, comme moi, voteront l'ensemble n'ont pas de raison de la voter non plus.

Ceux-là, dont je suis, parce qu'ils la veulent, cette loi, n'entendent pas contribuer à ce qu'elle risque d'encourir la censure du Conseil constitutionnel, parce que la procé-

sure prévue par le règlement n'est pas respectée. Si l'on veut être sûr de ne pas courir ce risque ou bien on repousse cette motion et, patiemment, un à un, on examine tous les amendements qui nous sont présentés, ou bien on prend le temps d'étudier dans le détail la motion pour déterminer avec certitude ceux des amendements qui, effectivement, ne s'inscrivent pas dans le cadre du texte qui nous est soumis et que l'on peut donc déclarer irrecevables.

Pour l'heure, je ne prendrai donc pas le risque de voter cette motion. Je ne m'y opposerai pas non plus, par solidarité de majorité. Mais en ne participant pas au scrutin sur cette motion, nous entendons mettre en garde le Sénat contre le risque d'inconstitutionnalité qu'il va prendre en adoptant cette motion.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** M. Dailly voit juste, comme bien souvent.

Monsieur le ministre, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire connaître à l'opinion les conditions dans lesquelles cette proposition de loi a été adoptée. Elle figurera dans la liste des lois que la gauche appelle des « lois scélérates ». Je veux bien convenir que, lorsqu'elle gouverne, la gauche n'a pas toujours toute l'énergie voulue pour les remettre en cause, mais ces lois restent dans notre mémoire collective comme des symboles de la violence qui nous est faite et qui est faite aux nôtres.

Ces procédés expéditifs n'ont qu'un objectif : en finir le plus rapidement possible. Vous considérez tout cela, monsieur le ministre, comme une comédie, comme un théâtre d'ombres.

Sorti par la porte à la fin de la session de juin dernier, vous revenez, monsieur le ministre, par la fenêtre Vedel en ce mois de décembre. Un rapport est rendu public ; personne ne l'a lu ; peu importe ! Dans la précipitation, on en discute et puis, comme s'il ne suffisait pas de réserver tous ces amendements, vous entendez les faire déclarer irrecevables parce qu'il faut aller vite, parce que ce qui se dit ici n'a aucune espèce d'importance à vos yeux. Il ne s'agit pas de convaincre, alors que ce devrait être le mot clé dans un débat sur l'enseignement ; il s'agit de contraindre.

Vous n'êtes même pas tenu de respecter ce que quelques-uns des vôtres disaient sur ce sujet, après que le débat, déjà si mal engagé en juin, vous eut conduit à de périlleuses acrobaties d'argumentaires.

Reprenant le débat en décembre, vous changez de pied. En juin, il s'agissait d'une définition globale de l'éducation, du rapport entre les établissements publics et privés ; aujourd'hui, nous débattons du même texte, mais les principes ont changé : il s'agit d'urgence, de risques, de sécurité, etc. Tout cela est prétexte.

Quelques-uns d'entre vous avaient bien vu le risque qu'il y avait à manier un sujet aussi explosif avec de telles méthodes. M. Ernest Cartigny, par exemple, estimait qu'il y avait des problèmes plus urgents à débattre comme le GATT, l'emploi ou la bioéthique. J'aurais aimé l'entendre dire de nouveau aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Camoin, un de nos collègues du RPR, est allé plus loin, jugeant qu'il n'était pas utile de faire ressurgir ce débat avant 1995. Il pensait qu'il fallait que tout cela s'inscrive dans une logique globale et ne soit pas mené à la va-comme-je-te-pousse, sous le fouet des lobbies, qui, généralement, assurent une présence dans les



tribunes pour vérifier que la besogne est bien menée, bien conduite au rythme et avec l'ampleur qu'ils souhaitent, en brandissant la menace de sortir leurs banderoles en se répandant en cortèges dans les rues.

**Mme Monique ben Guiga.** En processions !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Vous avez raison, il s'agit non pas de cortèges, mais de processions.

Voilà un coup de force de plus !

Monsieur le président, monsieur le ministre, les amendements en question étaient destinés, pour l'essentiel, à éclairer divers aspects du texte. Je pense à l'un d'eux - vous allez hurler de nouveau - qui tendait à garantir dans les établissements dont nous parlons, le respect de la vie privée des enseignants, ou en tout cas à faire en sorte que les choix de vie privée ne soient pas considérés comme des critères disqualifiants.

Vous m'opposerez que cela est déjà prévu dans les contrats. M. Schumann nous rétorquera que les droits de l'homme sont garantis dans notre pays. Mais tous ces discours n'ont aucun rapport avec la réalité. On peut citer plusieurs exemples d'enseignants de ce type d'établissements qui ont été remerciés ou sur lesquels ont été exercées des pressions parce que les normes de leur vie privée ne correspondaient pas aux critères propres de l'établissement. Cela signifie, en définitive, que les droits, qui, normalement, devraient être respectés, puisqu'il s'agit d'établissements bénéficiant de l'argent public, ne l'étaient pas.

Je ne prends que l'exemple de l'amendement n° 118. Beaucoup d'autres...

**M. le président.** Vous n'avez plus le temps d'en prendre un autre, mon cher collègue, votre temps de parole est épuisé.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Bien, monsieur le président, mais l'essentiel est dit ; le ministre ne s'y intéresse pas d'ailleurs, pas plus que la majorité, mais nous, nous faisons notre travail. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La présidence aussi !

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas parce que je regarde la tribune que je ne vous écoute pas, monsieur Mélenchon !

**M. Robert Vizet.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Nous discutons dans d'étranges conditions.

Il s'agit d'une proposition de loi qui a été mise par surprise à l'ordre du jour de nos travaux.

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale. On en parle depuis cinq mois et demi !

**M. Robert Vizet.** Le président de notre assemblée se défend en disant que c'est le Gouvernement qui en a décidé ainsi en conférence des présidents. C'est vrai, mais, pour ce qui est de la motion d'irrecevabilité, s'il s'agit bien d'une proposition du Gouvernement, c'est le Sénat qui doit voter. Par conséquent, la responsabilité en reviendra au Sénat.

Le Sénat va donc décider, après le coup de force du Gouvernement, qu'il n'y aura pas de discussion sur des amendements dont on s'est aperçu, ce matin, qu'ils sont irrecevables, alors qu'ils étaient recevables au mois de juin !

**Mme Hélène Luc.** Très juste !

**M. Robert Vizet.** Que s'est-il passé entre le mois de juin et le mois de décembre ?

**M. Henri de Raincourt.** Il y a eu les vacances !

**M. Gérard Larcher.** Il y a eu la Saint-Jean, la Saint-Nicolas !

**M. Robert Vizet.** Au demeurant, vous ne savez pas s'ils sont vraiment irrecevables ; personne ne peut le justifier.

Finalement, on rouvre un vieux débat que l'on pensait éteint, les choses devant se régler tout naturellement, aux niveaux local, départemental ou régional.

Au fond, M. le ministre vous renvoie la responsabilité, mes chers collègues. Il dit : « Je propose, mais c'est aux collectivités territoriales de décider. » Certes, mais elles vont décider sous la pression.

Mes chers collègues, vous avez prononcé dernièrement nombre de discours enflammés contre le Gouvernement eu égard à la mise en cause des moyens financiers des collectivités territoriales. On vous a annoncé qu'en 1994 vous auriez moins de moyens ; on vous a prévenu qu'en 1995 ce serait encore pire, et aujourd'hui, vous allez encore rajouter des charges ! Il faudra bien que vous vous expliquiez un jour non seulement devant l'ensemble de la population, mais aussi, en particulier, devant les parents des enfants de l'école privée parce que, eux aussi, paieront plus.

Tous ces éléments font que, effectivement, il aurait fallu pousser la discussion jusqu'au bout et examiner tous les amendements. C'est un droit du Parlement. Petit à petit, on assiste à sa remise en cause. Cela me semble grave.

Ne profitez pas de votre majorité, imposante au Sénat comme à l'Assemblée nationale, pour jouer avec la démocratie parce que de toute façon, un jour ou l'autre, les électeurs s'en souviendront ; en tout cas, vous ne serez pas à l'abri des problèmes qui vont surgir dans vos communes. Prenez vos responsabilités ; nous avons pris les nôtres.

C'est pourquoi le groupe communiste et apparenté votera contre la motion. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion n° 3396, repoussée par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du RPR.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 76 :

Nombre de votants .....	283
Nombre de suffrages exprimés .....	283
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	142
Pour l'adoption .....	198
Contre .....	85

Le Sénat a adopté.

Nous en arrivons aux amendements tendant à insérer des articles additionnels, et qui ont été précédemment réservés.

**Article additionnel avant l'article 1<sup>er</sup>**  
**(précédemment réservé)**

**M. le président.** Par amendement n° 5, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, avant l'article 1<sup>er</sup>, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les établissements d'enseignement privés hors contrat relèvent des lois Falloux, Ferry et Astier.

« Les établissements d'enseignement privés sous contrat relèvent de la loi Debré modifiée. »

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Monsieur Dailly, étant donné que nous sommes dans un débat d'amendement, je ne peux vous donner la parole pour un rappel au règlement.

**M. Etienne Dailly.** Sur l'ordre du jour ?

**M. le président.** Pas davantage. Nous sommes dans un débat d'amendement, monsieur Dailly. Je suis désolé de devoir vous dire cela.

**M. Etienne Dailly.** Alors, vous me la donnerez dès que vous pourrez, pour éclairer notre assemblée.

**M. le président.** Je ne demande qu'à faire profiter le Sénat de votre puissant éclairage, et j'en trouverai l'occasion.

La parole est à Mme ben Guiga, pour défendre l'amendement n° 5.

**Mme Monique ben Guiga.** Par cet amendement, nous souhaitons nous en tenir à la législation actuelle, qui assure un équilibre du système éducatif français.

Les collectivités locales peuvent financer jusqu'à 10 p. 100 les frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat, non couverts par des fonds publics versés au titre de ce contrat.

Il est bon de rappeler quelques chiffres. En 1992, les dépenses prises en charge par l'Etat s'élevaient à près de 30 milliards de francs. De plus, les accords Lang-Cloupet ont valu à l'enseignement privé une dotation de 1,8 milliard de francs.

A cette époque, les organisations laïques se sont élevées contre ces accords. Il s'est trouvé beaucoup de bons esprits, y compris à gauche, pour interpréter cela comme du sectarisme archaïque.

En effet, par cet accord, votre prédécesseur, monsieur le ministre, croyait apurer définitivement le dernier contentieux et conforter une paix scolaire difficilement construite. Il commettait une erreur et nous étions nombreux à la commettre avec lui. Nous ne tenions pas compte de l'acharnement du lobby de l'école privée et d'une partie de l'épiscopat à demander toujours plus, chaque accord, chaque texte, n'étant qu'une étape sur la voie d'un gain supplémentaire de financement public sans aucun engagement en contrepartie.

J'ai bien dit « une partie de l'épiscopat », car il n'est pas dit que la défense du catholicisme se confonde avec celle de l'école confessionnelle. Il s'agit beaucoup plus de l'entretien d'un fonds de commerce électoral profitable aux partis conservateurs (*M. Mélenchon applaudit*) que d'un combat en faveur d'une famille spirituelle.

**M. Josselin de Rohan.** Arrêtez vos slogans ! C'est idiot ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur de Rohan, vous n'avez pas droit à la parole !

**M. François Autain.** C'est un débat restreint !

**Mme Monique ben Guiga.** Monsieur de Rohan, je suis de l'Ouest, moi aussi, je connais les ravages du cléricalisme ; j'ai été élevée dedans ! (*Exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Josselin de Rohan.** Cela, c'est vrai ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Larcher.** On connaît l'histoire ! Nous, nous nous en sommes remis ! Je suis un pur produit du cléricalisme !

**Mme Monique ben Guiga.** Cela ne m'empêche pas de continuer à penser que le message de Jésus est un très beau message. Mais il n'a pas grand-chose à voir avec le catholicisme traditionnel que l'on m'a enseigné. (*M. Mélenchon applaudit.*)

Mélanger, comme nous le faisons présentement la religion avec la politique et avancer en politique sous le couvert de la religion, c'est faire la même chose que les intégristes en ce moment en Algérie. (*M. Mélenchon applaudit de nouveau. - Sourires sur les travées du RPR.*)

**M. Josselin de Rohan.** Rien que cela !

**Mme Monique ben Guiga.** C'est tout aussi dangereux pour la société française.

**M. Gérard Larcher.** Au nom du père et du FIS ! (*Sourires.*)

**Mme Hélène Luc.** Monsieur Larcher, vraiment !

**Mme Monique ben Guiga.** Ne vous croyez pas à l'abri des débordements que connaissent d'autres pays ! Les catholiques croates, les catholiques obéissant au Pape ont commis des crimes contre l'humanité (*Protestations sur les travées du RPR*) tout comme les Serbes orthodoxes. Ce n'est pas parce que nous sommes des catholiques que nous sommes vaccinés contre les débordements et contre les risques de mélange entre la religion et la politique.

**M. Josselin de Rohan.** C'est habilement dit !

**Mme Monique ben Guiga.** Je crois que nous portons un coup très grave à la laïcité de notre pays, qui est l'une des bases constitutives de notre nationalité, bien plus que n'importe quel code. C'est moi, qui vis depuis vingt-cinq ans en Afrique du Nord, qui vous le dis ! C'est cela la nationalité française ! C'est la laïcité, un socle qui nous permet d'être tous sur les bancs de la même école, dans la même armée et, depuis quelques siècles, de ne plus nous entre-tuer. (*M. Mélenchon applaudit.*) Maintenant, vous avancez masqué (*Protestations sur les travées du RPR*)...

**M. Josselin de Rohan.** C'est vous !

**Mme Monique ben Guiga.** ... au nom de la sécurité des enfants. On est en plein pharisaïsme. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

**M. Gérard Larcher.** Chassons les marchands du temple !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Elle dit la vérité !

**M. le président.** Madame ben Guiga, vous avez épuisé votre temps de parole, je vous prie de bien vouloir conclure.

**Mme Monique ben Guiga.** Il ne me semble pas que Jésus entretenait de bons rapports avec les « sépulchres blanchis ». Couvrir une affaire de gros sous et de préparatifs d'élection sous le manteau de probité candide et de lin blanc qu'est le thème de la sécurité des écoliers, c'est bien du pharisaïsme, monsieur le ministre Tartuffe ! (*Protestations sur les travées du RPR.*)

**M. Gérard Larcher.** Elle fait Molière et la Bible en même temps !

**Mme Monique ben Guiga.** Je conclus : nos idéaux s'opposent. Nous voulons sauvegarder l'école publique et laïque, pierre angulaire de la nation française. Vous voulez favoriser une école privée qui bénéficiera des mêmes financements publics que l'école publique, sans en subir aucune contrainte, sans remplir la même fonction sociale et civique.

Par cet amendement, nous réitérons notre opposition à cette soi-disant égalité que vous prétendez établir et qui n'est que la perpétuation des inégalités inacceptables et des fractures de la société que nous voulons combler. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Gérard Larcher.** Voilà une explication équilibrée !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Le droit d'insulte personnelle figure-t-il dans le règlement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Madame ben Guiga, si vous avez des problèmes à régler avec votre enfance, cela ne vous autorise pas à insulter les gens ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** N'insulte pas qui veut, d'ailleurs !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** L'amendement n° 5 vidait le texte de sa substance. Aussi, la commission émet un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

#### Articles additionnels après l'article 1<sup>er</sup> *(précédemment réservés)*

**M. le président.** Par amendement n° 112, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 1<sup>er</sup>, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les aides et concours de toute nature apportés par les collectivités publiques à des établissements d'enseignement privés, quel que soit leur statut, ne peuvent excéder, par élève, le montant des dépenses correspondantes effectuées pour les établissements d'enseignement public. »

La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Franchement, qui se permet les plaisanteries les plus douteuses ? Au nom du père et du FIS, ai-je entendu. Utilisé-je un tel vocabulaire ? Calmez-vous lorsque vous vous réveillez !

**M. Gérard Larcher.** Parce que Chambre des pairs !

**M. Jean-Louis Carrère.** Elle est grassouillette !

**Mme Hélène Luc.** C'est petit !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** On est en République ! Vous devriez le savoir !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Cet amendement a pour objet de faire en sorte que cessent les discriminations dont sont souvent victimes les établissements publics, et donc les enfants qui y sont scolarisés. Il convient, en effet, d'y mettre un terme.

Il faudrait, plus généralement, réfléchir à ce qui est en train de se faire. Les principes philosophiques sur lesquels nous nous appuyons, nous les avons développés et nous les ferons sans doute encore.

Mais vous avez, au cours de ce débat, sans que nous parvenions à entamer votre apparente tranquillité et votre bonne conscience, soutenu l'idée, bien que vous preniez des dispositions contraires, que vous garantissez l'égalité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Mieux, vous affirmez la priorité, la responsabilité première du Gouvernement, de l'Etat et du pays à l'égard de l'enseignement public.

Vous allez, d'amendement en amendement, répétant ce qui est, à nos yeux, une contrevérité. En effet, soutenant ce discours d'une main, vous confirmez ce que, après tout, vous êtes là pour faire.

Ministre de l'éducation nationale, vous êtes d'abord le ministre de l'école de la République. C'est accessoirement que, la liberté d'enseigner étant garantie par notre Constitution, en bénéficient ceux qui font le choix.

D'année en année, de loi en loi, la faille a grandi. Ceux qui ont fait le choix, il faut les aider comme les autres. Non, il y avait déjà un dévoiement de principe.

D'ailleurs, tout à l'heure, vous citiez, tout à fait à tort, Falloux. Vous ne nous avez pas compris, monsieur le ministre. Aucun d'entre nous ne défend Falloux, ni sa loi. Il s'agissait d'une période de réaction à la faveur de laquelle, comme dans toutes les périodes de ce genre, c'est-à-dire chaque fois que vous nous battez, arrive derrière vous le patronat, qui vient demander la baisse des charges sociales et l'allongement de la durée du travail, puis arrivent juste derrière les bannières à croix qui viennent demander des sous. *(Sourires sur les travées du RPR.)* C'est toujours pareil. Cela fait deux fois qu'on subit une parenthèse avec vous au cours des douze dernières années. Chaque fois, c'est pareil.

**M. Josselin de Rohan.** Où mettez-vous Mgr Gaillot ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Le scénario est toujours le même : audiovisuel, patrons, curés et policiers, quatre lois l'une derrière l'autre. On a d'abord eu droit à la loi sur les contrôles d'identité, puis à la loi quinquennale sur l'emploi et à la loi sur l'enseignement privé - il y a eu un petit raté au passage - et nous allons bientôt avoir la loi sur l'audiovisuel si toutefois vous supportez qu'on en discute. Cela fait partie des figures classiques de l'histoire.

C'est donc bien à tort, monsieur le ministre, que vous nous jetiez à la figure les mannes de Falloux. Cela ne nous concerne pas : 10 p. 100, c'était déjà trop. *(M. de Rohan sourit.)* Mais le retournement amusant de l'histoire, c'est que, à l'époque, Falloux et les autres ne tenaient pas à ce qu'il y ait trop d'argent public dans les établissements privés confessionnels parce qu'ils pensaient que, par cet argent qui sentait mauvais puisqu'il sentait la République, on en viendrait progressivement à contrôler leurs établissements. Evidemment, les choses ont évolué depuis. La ligne de front s'est déplacée un peu plus loin, mais il s'agit toujours de ce même débat.

Alors, non, monsieur le ministre, vous ne garantissez pas la priorité de la mission que nous avons à l'égard de l'enseignement public. Vous ouvrez la brèche, et s'il me reste encore un peu de temps de parole, je voudrais vous donner les arguments qui permettent de comprendre pourquoi, en vérité, vous passez par dessus ce qui était établi et confirmé dans nos lois et dans toutes les délibérations qui se sont tenues sur ce point, à savoir l'interdiction de participer au financement des investissements immobiliers de l'enseignement privé. D'abord, pour toutes les raisons de principe qui ont déjà été évoquées. Ensuite, parce que je ne vois pas au nom de quoi l'argent public, le mien, par exemple, qui ne professe aucune religion en particulier, irait contribuer à l'édification d'établissements à caractère propre qui, par essence, ont donc

une orientation confessionnelle qui n'est pas mon affaire. Moi, je ne veux pas y contribuer et il y a, comme moi, des milliers de gens qui ne le veulent pas non plus. Ils ont d'autres préoccupations et d'autres attaches.

Il y a, d'abord, un détournement du concept d'égalité, car dans l'hypothèse d'un financement des investissements des établissements privés par la collectivité publique, ceux-ci bénéficient de fait des mêmes droits que tout établissement public, sans pour autant être jamais soumis aux mêmes obligations, tant en ce qui concerne les questions relatives à la carte scolaire - on vous l'a assez dit, ils ne veulent pas de cette obligation - que pour l'ensemble des aspects liés à la déontologie du service public, fondée, comme vous le savez et comme nous vous l'avons assez répété, sur la laïcité.

Il y a, ensuite, un détournement du concept de la liberté d'enseignement et je souhaite en dire un mot.

Cette proposition de loi conduit en fait à un dévoiement du concept même de liberté d'enseignement en lui substituant, le concept de liberté d'entreprise appliqué à l'enseignement, ou en le subordonnant audit concept. En effet, dès lors que la puissance publique est en capacité de choisir de subventionner tel ou tel réseau, elle crée une situation de double inégalité : inégalité entre des groupes ou communautés dont il est toujours délicat, voire impossible - vous le savez mieux que quiconque, en tout cas, je l'espère - de déterminer la représentativité dans la société surtout en matière confessionnelle, domaine d'ailleurs bien délimité depuis la loi de 1905 et admis comme principe constitutionnel ; inégalité envers l'individu.

Enfin, le dernier élément - je vous demande d'y attacher un peu plus d'importance qu'aux autres - cette méthode renforce la concurrence déloyale.

Le Conseil constitutionnel a défini le « besoin scolaire reconnu » pour les établissements privés comme devant s'apprécier « quantitativement » et « qualitativement », le « qualitatif » s'entendant comme recouvrant la notion de « caractère propre ».

Un financement à l'identique des investissements ne pourrait, dans une conception contestable de partition en réseaux, se concevoir - pour peu qu'on le conçoive - qu'à obligations égales entre ceux-ci. Le service public ne peut se prévaloir d'un « caractère propre » de type philosophique, politique ou religieux, ce qui va de soi. Pour lui, le « besoin scolaire reconnu » ne s'entend que comme une donnée « quantitative » et associée à la juste gestion des deniers publics. J'espère que nous en sommes d'accord.

Cette distorsion conduit dans la pratique à une impossibilité pour le service public de s'implanter *a priori* dans des secteurs où préexiste un établissement privé. C'est évident, puisque l'évaluation est de type quantitatif. A l'inverse, un établissement privé a toujours la possibilité d'invoquer, par-delà le « besoin scolaire » quantitativement évalué, un besoin qualitativement non satisfait, et donc de s'appuyer sur la notion de caractère propre pour s'implanter.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, on voit qu'en mettant le doigt dans cette logique, vous renforcez une situation d'inégalité au préjudice de l'enseignement public. Cessez donc de nous dire que vous traitez les deux écoles de la même manière avec une priorité pour l'enseignement public. D'abord, ce n'est pas votre mission ; ensuite, c'est faux !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** L'amendement n° 112 prévoit une nouvelle règle de la parité. Or, l'article 1<sup>er</sup> *bis* règle déjà le principe de la parité. La commission émet donc un avis défavorable sur ce texte.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 3285, Mme Bidard-Reydet, M. Renar, Mme Luc, MM. Pagès et Leyzour, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 1<sup>er</sup>, un article additionnel ainsi rédigé :

« La garantie de l'Etat inscrite à l'article 1<sup>er</sup> du présent texte nécessite que les lois de décentralisation de 1983 et 1985, qui prévoient le transfert des compétences aux collectivités territoriales et les transferts financiers afférents, soient appliquées dans les faits. »

La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Cet amendement vise à ce que le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, ainsi que les transferts financiers qu'il suppose, soient effectivement appliqués. Cela garantirait aux collectivités territoriales les moyens nécessaires pour mener à bien leur mission et leurs responsabilités.

Avec ce texte, en autorisant les subventions des collectivités locales pour les investissements des établissements privés sous contrat, le Gouvernement renvoie celles-ci à leurs difficultés financières.

Un grand nombre de sénateurs pourraient témoigner des problèmes budgétaires que connaissent déjà leurs communes, leurs départements ou leurs régions.

Le transfert de compétences en matière d'éducation, même si le principe a été favorablement accueilli, s'est effectué sans que les ressources qu'il supposait ne soient elles-mêmes transférées.

Avec ce texte, les collectivités « riches » pourront répondre positivement aux demandes faites par l'enseignement privé, alors que beaucoup d'autres, déjà asphyxiées par les nombreux transferts de charges, seront dans une situation beaucoup plus complexe. Quelles solutions conseillez-vous, monsieur le ministre, aux communes dont le budget demeure constant, voire, comme c'est souvent le cas, en régression ?

Elles n'ont guère le choix. Elles peuvent soit augmenter les impôts, ce qui serait insupportable pour les contribuables qui connaissent déjà de grandes difficultés, soit réduire les crédits destinés aux écoles, aux collèges et aux lycées publics pour en affecter une partie aux établissements privés.

Dans ces conditions, quelle sera la liberté de décision des collectivités locales dont vous parlez tant, lorsque s'exercera la pression locale ?

Votre texte fera naître la situation paradoxale dans laquelle des collectivités, institutions publiques, financent un patrimoine privé.

Décidément, les transferts de fonds publics vers le secteur privé est une démarche politique constante du Gouvernement.

En effet, des milliards de francs de fonds publics sont engloutis dans les caisses des entreprises au nom de l'aide à des contrats instaurant la précarité ! Les cotisations patronales dues au titre de la solidarité nationale sont transférées à la charge des contribuables.

Vous avez la même démarche en matière d'enseignement.

Mais à quel titre, monsieur le ministre, prétendez-vous restreindre les capacités des établissements publics, celles des communes et des départements ? Serait-ce pour favoriser un électorat qui vous est cher ?

**MM. Gérard Delfau et François Autain.** Mais non !

**M. Robert Vizet.** Cette mesure est criante d'injustice, d'inégalité, voire de provocation, et ne vise certainement pas à maintenir la paix scolaire. Au contraire, vous œuvrez pour la discorde. Quel fruit comptez-vous en tirer ?

Nous pensons, quant à nous, que les dépenses pour l'éducation et la formation sont un investissement qui conditionne directement l'avenir du pays.

Elever le niveau de culture et de formation du plus grand nombre, quelles que soient la classe sociale, la confession, l'opinion de ceux qui en bénéficient, est une absolue nécessité. Ne pas le faire coûterait extrêmement cher à la nation par des retards de qualification, l'étiollement de la recherche et de l'innovation, l'accroissement de l'exclusion scolaire et sociale.

Vous le voyez, nous ne pratiquons pas l'exclusive comme vous-même, monsieur le ministre ; nous proposons que l'éducation soit de qualité pour tous.

Votre politique, dans l'enseignement comme dans tout autre domaine, est partisane. Elle conduit à l'impasse, à l'éclatement de la cohésion sociale, et vous prenez là un grand risque.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole.

**M. le président.** A quel sujet, monsieur Dailly ?

**M. Etienne Dailly.** Pour un rappel au règlement !

**M. le président.** Il n'y a pas de rappel au règlement pendant la discussion des amendements, monsieur Dailly, et vous le savez bien ! Je ne peux donc vous donner la parole maintenant.

**M. Etienne Dailly.** Je croyais que, si un rappel au règlement était impossible lors de la discussion d'un amendement, il était cependant possible entre l'examen de deux amendements.

**M. le président.** Pas du tout ! Nous sommes dans le cadre de la discussion d'une proposition de loi ; il n'y a pas de rappel au règlement possible pendant l'examen de ce texte.

#### Articles additionnels après l'article 2 (précédemment réservés)

**M. le président.** Par amendement n° 270, MM. Estier, Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 2, l'article suivant :

« Dans les établissements d'enseignement secondaire sous contrat visés à l'article 2, l'enseignement est dispensé dans le respect total de la liberté de conscience. »

La parole est à Mme Durrieu.

**Mme Josette Durrieu.** Cet amendement pose un problème dont nous n'avons pas forcément beaucoup débattu : le respect total de la liberté de conscience.

Tout à l'heure, M. Schumann a fait référence à une phrase célèbre de Victor Hugo : « Je refuse les prières de toutes les églises. »

Je crois que, lorsque l'on veut redéfinir la laïcité, le mieux est de revenir à la source, c'est-à-dire à la définition donnée par Jules Ferry. Monsieur le ministre, il me semblerait nécessaire que vous rappeliez cette lettre que Jules Ferry avait adressée aux instituteurs en 1883...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est moi qui l'ai lue d'abord à la tribune !

**Mme Josette Durrieu.** ... à tous les enseignants quels qu'ils soient - et pas seulement aux instituteurs - notamment à ceux qui enseigneront dans les établissements privés que nous allons, semble-t-il, largement financer.

Je rappelle ce que disait Jules Ferry aux instituteurs :

« Je ne veux pas... laisser commencer » l'année scolaire « sans vous adresser personnellement quelques recommandations qui sans doute ne vous paraîtront pas superflues... Des diverses obligations » qui sont les vôtres, « celle assurément qui vous tient le plus au cœur, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique. »

« La loi du 28 mars » - il s'agit de la loi de 1882 - « se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école. »

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**Mme Josette Durrieu.** « Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. »

« En vous conférant de telles fonctions, le Parlement s'est-il trompé ? A-t-il présumé de vos forces, de votre bon vouloir, de votre compétence ? »

Je citerai maintenant la phrase essentielle de Jules Ferry, que vous avez peut-être rappelée, monsieur le ministre, mais qu'il faut répéter : « Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse ; c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites-vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir, restez en deçà de cette limite plutôt que vous exposer à la franchir : vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée, qui est la conscience de l'enfant. »

Pour terminer, monsieur le ministre, j'indiquerai que, si l'école privée est sûrement le choix des parents, la laïcité est le droit des enfants ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Nous avons déjà examiné, voilà quelques heures, des amendements de ce type. En effet, l'amendement n° 270 vise à reprendre finalement l'article 1<sup>er</sup> de la loi Debré. C'est inutile. La commission émet donc un avis défavorable sur ce texte.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Après avoir remercié Mme Durrieu de nous avoir permis d'entendre une fois de plus ce très beau texte de Jules Ferry, j'émettrai, au nom du Gouvernement, un avis défavorable sur l'amendement n° 270.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il ne suffit pas de l'entendre, il faut le comprendre !

**M. le président.** Par amendement n° 272, MM. Estier, Carrère et Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 2, l'article suivant :

« Les établissements d'enseignement secondaires sous contrat visés à l'article 2 accueillent tous les enfants, sans discrimination d'origines, d'opinions ou de croyances. »

La parole est à Mme Seligmann.

**Mme Françoise Seligmann.** Je pense, après avoir entendu la déclaration faite tout à l'heure par M. Schumann, que ce dernier, s'il était encore présent dans l'hémicycle, soutiendrait avec moi cet amendement.

Toutefois, monsieur le ministre, je vous présente cet amendement sans aucune illusion. (*M. le ministre sourit.*) En effet, je sais parfaitement que, comme tous les autres amendements que nous avons présentés, vous allez le refuser. Vous agirez ainsi non parce que ce texte est mauvais, dangereux ou qu'il pourrait avoir des conséquences néfastes, mais parce qu'il est tellement juste que vous allez le déclarer inutile !

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** C'est habile !

**Mme Françoise Seligmann.** Monsieur le ministre, permettez-moi une comparaison peut-être audacieuse. A vous écouter, on a le sentiment que l'enseignement privé, c'est un peu comme le *Canadry Dry* ! En effet, il a aujourd'hui toutes les caractéristiques, toutes les qualités et toutes les exigences de l'enseignement public, mais ce n'est pas l'enseignement public !

**M. Josselin de Rohan.** Ça, c'est une vérité de La Palice !

**Mme Françoise Seligmann.** Dans ces conditions, je souhaiterais vous poser une question un peu naïve, monsieur le ministre : si vraiment, aujourd'hui, l'enseignement privé ne présente plus aucune différence avec l'enseignement public, pourquoi faut-il qu'il y ait un enseignement privé ? Pourquoi, surtout, faut-il que l'enseignement privé soit financé par les contribuables ? C'est quelque peu incompréhensible !

**M. François Autain.** Effectivement ! C'est le bon sens !

**Mme Françoise Seligmann.** Où est la différence, et pourquoi tenez-vous tellement à rallumer la guerre scolaire dans notre pays, avec toutes les conséquences dramatiques qu'elle peut avoir ? Qu'attendez-vous de l'enseignement privé ? Est-ce une influence sur les enfants ou une forme d'éducation différente ? Mais alors, reconnaissez-

nous le droit de défendre la laïcité et l'enseignement public avec la même fermeté et la même vigueur que vous défendez l'enseignement privé.

En effet, l'enseignement public a besoin de défenseurs : vous êtes en train de le mettre en danger, car les collectivités locales ne sont pas milliardaires ; elles ne sont pas riches ! Vous savez bien, monsieur le ministre, que ce qu'elles dépenseront d'un côté, elles l'enlèveront d'un autre !

**M. Josselin de Rohan.** Mais non !

**Mme Françoise Seligmann.** Il faudra bien priver l'enseignement public des sommes que vous avez l'intention de distribuer à l'enseignement privé. Or, l'enseignement public, monsieur le ministre, a besoin de ces sommes ! Permettez-moi de vous rappeler que, dans mon département, les Hauts-de-Seine, le lycée Robert-Schuman, qui était un établissement Pailleron, a brûlé voilà un an. Permettez-moi de rappeler aussi que, dans ce même département, dix lycées Pailleron doivent encore être reconstruits : à Bagneux, à Boulogne, à Chaville, à Clamart, à Issy-les-Moulineaux, à Villeneuve-la-Garenne, à Clichy-la-Garenne, à Montrouge et deux à Colombes.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez cité des extraits d'articles parus dans *le Monde*. Mais vous vous êtes bien gardé de faire état du grand titre du journal *le Monde* : « Selon le rapport Vedel remis aux parlementaires, l'enseignement privé bénéficie déjà souvent d'aides financières au-delà des seuils légaux. »

L'enseignement privé n'est donc pas ce parent pauvre que vous tenez à nous décrire, monsieur le ministre. Je citerai à cet égard une phrase du rapport Vedel : « la mission indique qu'elle ne peut que relever l'importance des aides des collectivités locales aux établissements privés et que les régions, par exemple, subventionnent largement les lycées privés et s'engagent depuis quelques années de façon ordonnée dans des programmes d'aides qui sont mis en œuvre de façon extrêmement diversifiée. »

J'indiquerai également, comme le relève le rapport Vedel, qu'un département a même attribué des aides à des écoles à hauteur de 30 p. 100 des sommes investies, et ce tout à fait en dehors des seuils légaux.

Quant à la convention des Bouches-du-Rhône que vous avez lue tout à l'heure avec une telle gourmandise, monsieur le ministre, elle est, selon moi, la preuve criante de l'inutilité de la proposition de loi qui nous est présentée, puisque cette convention merveilleuse a été signée sans qu'il ait été besoin de ce texte.

Monsieur le ministre, vous ne devriez pas prendre à la légère la guerre scolaire que vous allez rallumer. Vous ne savez pas, pas plus que nous d'ailleurs, quelles en seront les conséquences. Mais ce que nous savons tous, c'est que les conflits qui mettent en cause la religion dégèrent souvent très gravement et vont parfois bien au-delà de ce que voulaient leurs initiateurs. Je ne souhaite pas cette guerre, monsieur le ministre, mais je crains que vous ne soyez l'apprenti sorcier d'une accumulation de troubles et d'affrontements dont notre pays n'a vraiment pas besoin en cette période difficile ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** L'amendement que propose Mme Seligmann reprenant le texte qui a été adopté le 31 décembre 1959, la commission y est défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, ce n'est pour aucune des raisons évoquées par Mme Seligmann que le Gouvernement est

défavorable à cet amendement, c'est parce que ce dernier n'est autre, au mot près, que le texte de la loi Debré.

**Mme Françoise Seligmann.** Cela ne devrait pas vous gêner !

#### Articles additionnels après l'article 3 (précédemment réservés)

**M. le président.** Par amendement n° 284, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les subventions publiques ne doivent en aucun cas aboutir à un enrichissement de la personne physique ou morale propriétaire de l'établissement privé sous contrat. »

La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Le sujet qui nous occupe a été évoqué à plusieurs reprises au cours de la discussion, mais, jusqu'à présent, nous n'avions pas eu la possibilité de faire figurer dans ce texte, dont nous réprouvons la teneur, ce qui peut sembler une mesure de bon sens pour une assemblée parlementaire ou, tout simplement, pour un conseil régional, départemental ou municipal.

En effet, il est constant, dans nos pratiques républicaines, que l'Etat ou les collectivités territoriales participent aux activités des associations ou de tout organisme qui contribue, d'une façon ou d'une autre, à faciliter la vie publique ou à rendre un service d'intérêt général.

Il est non moins constant que l'Etat et les collectivités territoriales ne participent pas, en revanche, aux dépenses d'investissement touchant au patrimoine immobilier, dès lors qu'il est détenu par une personne physique ou morale privée.

Il y a, c'est vrai, une exception : la loi Falloux. Nous nous sommes expliqués sur les circonstances du vote de cette loi. Nous faisons observer une nouvelle fois que ceux qui l'ont conçue et voulue ont pris conscience que cette loi entraînait un changement de nature de l'aide publique et qu'il fallait donc en limiter la portée, d'où le seuil de 10 p. 100.

Pourquoi fallait-il en limiter la portée ? Parce que le fait de permettre aux collectivités territoriales, compte tenu de la campagne démagogique que vous avez lancée, monsieur le ministre de financer un patrimoine immobilier appartenant à une personne physique ou morale revient à leur interdire, d'une façon ou d'une autre, retour sur investissement de l'argent placé.

Plus largement et pour approfondir encore le débat, cela signifie qu'une collectivité territoriale pourra contribuer à l'enrichissement d'une personne physique ou morale propriétaire de l'établissement sous contrat, alors qu'elle n'aura aucun droit de contrôle sur celle-ci ni aucune capacité à retrouver, à un moment donné, l'argent ainsi investi.

Enrichissement, le mot dit bien ce qu'il veut dire ! Il s'agit donc d'une entorse grave à toutes nos pratiques et à une constante de notre droit national, ce qui nous amènera sans doute, à l'avenir, à demander d'autres arbitrages.

Monsieur le ministre, les maires, les conseillers généraux ou régionaux que nous sommes ne veulent pas être pris dans le dilemme où vous voulez les placer.

Si l'Etat veut à tout prix passer de la pratique constante de l'aide au fonctionnement, reconnue en l'occurrence par la loi Debré, à une pratique de nature différente, alors il doit prendre ses responsabilités.

Si vous nous aviez dit, monsieur le ministre, que, dans le budget de l'éducation nationale, une nouvelle dotation permettrait aux établissements privés de réaliser les travaux nécessaires, nous nous serions sans doute battus pied à pied et nous aurions dit notre désaccord, mais, au moins, le débat aurait été honnête et franc ; cela aurait été un combat clair.

Or, par le vote que vous sollicitez et que vos amis de la majorité sénatoriale vont émettre tout à l'heure, vous reportez la responsabilité et les risques qui y sont liés sur toutes les collectivités territoriales présentes et à venir, c'est-à-dire sur toutes les équipes municipales, départementales ou régionales existantes, ainsi que sur celles qui leur succéderont demain et qui devront donc faire face à cette difficulté.

Monsieur le ministre, je vous le dis tout net : nous n'accepterons pas sur ce point une réponse dilatoire. Il faut que vous sachiez que si l'Etat - pas les collectivités territoriales - ne nous donne pas les moyens d'éviter ce transfert indu du public au privé, nous ne considérerons pas, même si la loi est votée, que vous en serez quitte.

Nous sommes là, monsieur le ministre, comme vous-même devriez l'être, comme chacun des membres de cette assemblée devait l'être, pour éviter que l'argent public puisse enrichir une personne morale ou privée.

Si vous ne respectez pas ce devoir élémentaire, si vous empêchez quelques centaines de milliers d'élus de pouvoir le respecter, sachez que ce débat aura une suite ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Mme Françoise Seligmann.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Il n'est pas nécessaire, dans un texte de loi, de rappeler un principe fondamental de notre droit public financier. La commission est donc défavorable à cet amendement.

**M. Gérard Delfau.** Quel principe ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** L'inspiration de cet amendement n'étant autre que l'objet même de l'article 3, le Gouvernement y est donc défavorable.

**M. le président.** Par amendement, n° 285, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les personnes physiques ou morales propriétaires d'établissements d'enseignement privés ne peuvent s'enrichir indûment à l'occasion notamment de la fermeture d'un établissement d'enseignement public. »

La parole est à M. Charmant.

**M. Marcel Charmant.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement fait suite à celui que vient de défendre mon ami M. Gérard Delfau.

Depuis plusieurs semaines, voire depuis quelques mois, les résultats de la politique du Gouvernement ne sont pas brillants, et les Français s'en rendent compte.

On ne peut leur cacher indéfiniment la réalité : les cadeaux aux plus riches, les 1 000 licenciements journaliers, la soumission au diktat des Etats-Unis, qui sacrifie, entre autres, nos agriculteurs, notre industrie textile...

**M. François Autain.** On le verra bien demain, en effet !

**M. Gérard Larcher.** Il ne manque pas d'air, quand même !

**M. Marcel Charmant.** Alors, vous avez trouvé la solution : vous menez une politique de contre-feu et vous ralumez la guerre scolaire pour dissimuler votre incapacité à prendre les mesures qu'attendent nos concitoyens !

**M. Josselin de Rohan.** C'est tout ?

**M. Marcel Charmant.** Mon collègue M. Franck Sérusclat, vous a reproché tout à l'heure de ne pas nous avoir prévenus de l'utilisation de l'emprunt pour la conduite de cette politique, et il a eu raison.

Je pense, en ce moment, à celles et à ceux qui, de bonne foi, ont cru faire œuvre civique en faveur de l'emploi ; c'est d'ailleurs l'argument développé par le Premier ministre quand il a présenté son emprunt. Or il s'agit d'une tromperie à l'égard des Français, en général, et des souscripteurs de l'emprunt, en particulier.

**M. Josselin de Rohan.** Revenez au sujet ! Vous pourriez aussi parler des asperges !

**M. Marcel Charmant.** Une fois ce texte voté, les collectivités territoriales pourront aider aux investissements immobiliers des établissements privés, concernant notamment les travaux de remise en état qui relèvent de ce que l'on nomme couramment l'entretien normal résultant d'une bonne gestion.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Marcel Charmant.** De ce fait, le patrimoine immobilier ainsi aidé sera valorisé.

Nous estimons, pour notre part, que l'aidé ne doit concerner que l'enseignement. Or il pourrait y avoir enrichissement du propriétaire si, par suite d'une décision qui relève de votre seul ressort, monsieur le ministre, un établissement public du même secteur était fermé. En effet, obligation serait faite aux collectivités locales de financer les investissements de tel ou tel établissement privé. Il ne s'agirait donc plus d'une liberté, contrairement à ce que vous prétendez. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** L'article 3 réglant de manière satisfaisante le problème de la garantie, la commission est défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement y est également défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 286, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les aides allouées aux établissements d'enseignement privés ne doivent pas nuire au bon fonctionnement des établissements d'enseignement publics. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je trouve que la majorité sénatoriale est bien bonne, et le Gouvernement aussi ! Après tout, celui-ci aurait pu demander l'irrecevabilité de tous les amendements que nous avons déposés, car vous avez remarqué, mes chers collègues, qu'il suffit de baptiser « carpe » le lapin pour pouvoir en manger, et « irrecevables » nos amendements pour que notre assemblée en soit débarrassée !

Vous avez fait un tri, monsieur le ministre. Personnellement, je ne vois pas très bien où est la différence entre les amendements que vous avez écartés et ceux que vous avez gardés. Mais puisque vous en avez gardé, continuons : vous boirez le calice jusqu'à la lie !

J'en viens à l'amendement n° 286.

Lorsque vous nous expliquez en long, en large et en travers, que cette école confessionnelle ressemble, en fin de compte, comme une sœur à l'école laïque, qu'elle respecte entièrement les consciences, qu'elle accueille des enfants venant de tous les milieux, quelle que soit leur religion ou absence de religion, on se demande finalement pourquoi vous n'allez pas plus loin. Vous devriez privatiser l'école publique !

Après tout, puisque vous avez lancé un mouvement de privatisation, ne vous arrêtez pas en si bon chemin, ou alors expliquez-nous pourquoi une école confessionnelle serait absolument nécessaire. En France, elle est à 95 p. 100 catholique, mais il est évident qu'elle pourrait être n'importe quoi : la société protectrice des animaux, la ligue contre le cancer, la ligue des droits de l'homme. Que sais-je, encore ? Le parti socialiste pourrait créer une école et demander des subventions aux diverses collectivités territoriales !

Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Parce que nous répuignons à séparer les enfants, parce qu'il y a la carte scolaire qui fait que tous les enfants d'un même quartier se retrouvent dans la même école.

Mais la carte scolaire ne s'applique pas aux écoles privées, aux écoles confessionnelles, qui, ainsi favorisées, font une concurrence déloyale à l'école publique.

Vous savez parfaitement que, souvent, dans les villages, on ferme des écoles parce que les familles qui scolarisent leurs enfants à l'école privée ne sont pas tenues par la carte scolaire et que, de ce fait, il n'y a plus assez d'enfants pour fréquenter l'école publique.

L'aide croissante allouée aux établissements d'enseignement privés nuira de plus en plus au bon fonctionnement des établissements d'enseignement publics car plus l'école privée, pour laquelle la carte scolaire ne s'applique pas, sera accueillante, moderne, bien équipée, plus elle attirera d'enfants, au détriment de l'école publique.

Si vous acceptez l'amendement n° 286, vous ferez un premier pas - il faudra aller plus loin - qui permettra peut-être d'empêcher que, dans un village, il n'y ait pas suffisamment d'enfants pour maintenir l'école publique parce que certains partent dans des établissements d'enseignement privés.

Sans doute est-ce parce que cet amendement vous a intéressé, monsieur le ministre, que vous n'avez pas demandé qu'il soit déclaré irrecevable. Puisqu'il est recevable, nous vous demandons d'en reconnaître le bien-fondé, et donc de l'accepter.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Monsieur Dreyfus-Schmidt, ont été déclarés irrecevables, soit les amendements contraires à la Constitution, soit les amendements sans aucun lien avec le texte.

Si étonnant et si éloigné de l'inspiration du texte qu'ait été cet amendement n° 286, il n'était pas sans rapport avec le texte, et tous les amendements qui avaient un rapport avec le texte ont été retenus. C'est le bon sens même.

**M. le président.** Par amendement n° 287, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe



socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, l'article suivant :

« Les subventions publiques allouées aux associations ne peuvent être détournées de leur fin en vue d'être reversées aux établissements d'enseignement privés. »

La parole est à M. Autain.

**M. François Autain.** Je pourrais, à mon tour, après mes collègues, revenir sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées et continuent de se dérouler nos débats.

Je pourrais m'étonner aussi de l'attitude du Gouvernement, qui a renoncé, pour ce texte pourtant important, à emprunter la voie législative normale : le dépôt d'un projet en conseil des ministres, puis, dans chacune des deux assemblées, l'examen en commission, le dépôt des rapports et, enfin, un débat en séance publique au cours duquel les parlementaires puissent effectivement exercer leur droit d'amendement.

On se demande pourquoi le Gouvernement et la majorité empruntent des voies détournées, qui bafouent les droits du Parlement, entraînant de la part de la minorité des manifestations auxquelles elle est bien obligée de recourir puisque nous sommes, je le répète, l'objet d'un véritable coup de force.

En arrivant de mon département, ce matin, j'ai peut-être été moins surpris que d'autres de constater que l'ordre du jour avait été brutalement modifié.

**MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Gérard Delfau.** Ah bon !

**M. François Autain.** Cela tient peut-être au fait que je suis l'élu d'un département de l'Ouest, l'un de ces départements particulièrement bien pourvus en établissements privés, comme en témoigne le rapport Vedel, dont j'ai eu maintenant le temps de prendre connaissance, grâce à M. le Premier ministre, qui nous l'a fait parvenir.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Non, c'est M. le ministre de l'éducation nationale !

**M. François Autain.** Ah ! c'est le ministre de l'enseignement religieux !

Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, de nous avoir bien fait parvenir ce rapport, qui est d'ailleurs très facile à lire parce qu'il est très court.

Je disais donc que j'ai le privilège d'être l'élu d'un département de l'Ouest - la Loire-Atlantique, pour être plus précis - l'un de ces départements particulièrement bien pourvus en établissements privés, je le répète, puisque le rapport Vedel indique que les académies de Rennes et de Nantes représentent, à elles seules, près du tiers des effectifs considérés dans l'enquête.

Dans ces départements, la presse locale est toujours d'un très grand secours pour qui s'intéresse à l'enseignement privé. Ce matin, elle n'échappait pas à la règle puisque la lecture d'*Ouest-France*, dans l'avion qui m'amenait à Paris, a été pour moi riche d'enseignements.

Sous le titre : « Un mouvement de fond se prépare », je pouvais lire l'article suivant : « Pour le président du comité académique de Bretagne de l'enseignement catholique, les choses sont claires, désormais : "Un texte révisant la loi Falloux a été adopté par l'Assemblée nationale en juin. Nous demandons que la discussion soit terminée au Sénat, car elle a été commencée. Il suffit de la reprendre. Nous souhaitons que ce texte ne soit pas changé dans la mesure où il est suffisamment général et ouvert". »

Plus loin, ce président adressait même un avertissement très net : « Nous n'accepterons pas que le Sénat ne fasse pas son travail. Il a la possibilité réelle d'inscrire la loi Falloux dans son emploi du temps avant le 20 décembre ».

Je note au passage que ce responsable de l'enseignement catholique était très informé de notre emploi du temps. Il disposait même d'informations que certains d'entre nous ne possédaient pas, et pour cause, puisque c'est la conférence des présidents qui a fixé notre ordre du jour à midi, alors que *Ouest-France* était imprimé depuis longtemps !

Il disait donc qu'il ne pourrait pas transiger. Il promettait d'ailleurs que, si le Sénat ne faisait pas son travail, les élus allaient certainement avoir des surprises en janvier.

Dans ces conditions, j'ai compris que la représentation nationale, dans sa composante majoritaire qui soutient le Gouvernement, allait, sans aucun doute, obéir à ses injonctions.

Voilà pourquoi, arrivant dans cette assemblée, je n'ai pas été étonné d'apprendre que le Gouvernement et la majorité sénatoriale, ayant cédé aux injonctions de l'enseignement catholique, avaient brutalement modifié l'ordre du jour.

C'est dire que le débat ne peut pas se dérouler dans la sérénité.

L'amendement tend à faire en sorte que les subventions publiques allouées aux associations ne soient pas détournées de leur fin en vue d'être versées aux établissements d'enseignement privés.

Lorsque, en 1971, j'ai été élu maire d'une commune de Loire-Atlantique, je me suis aperçu, après enquête, que des associations qui recevaient des subventions de la municipalité n'avaient d'autre objet que de subventionner elles-mêmes des établissements qui ne possédaient pas de contrat d'association.

J'ai donc été amené à supprimer les versements effectués par la municipalité à ces associations, et je dois dire que j'ai été très bien compris par la population, qui m'a constamment réélu depuis.

L'amendement que je présente à précisément pour objet d'éviter que de tels détournements ne puissent se reproduire. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Défavorable.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Remplacement parfait !

**M. le président.** Par amendement n° 305, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, l'article suivant :

« En ce qui concerne les établissements privés du second degré, les avantages accordés par les collectivités territoriales ne peuvent en aucun cas excéder 5 p. 100 de ceux consentis aux établissements d'enseignement publics correspondants. »

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, cette proposition de loi, vous l'avez défendue, en juin dernier, en invoquant maintes fois l'égalité de traitement d'un enfant fréquentant l'enseignement privé sous contrat et d'un enfant fréquentant l'enseignement public.

Que de fois, que ce soit au Sénat, sur les chaînes de télévision ou dans les grands médias, vous ai-je entendu reprendre cette comparaison !

Vous aviez commencé à nous parler de laïcité et à nous en donner votre définition, qui, du point de vue de l'expression, n'était d'ailleurs pas si différente de celle que j'ai

exprimée à ce moment-là et que je continue d'exprimer aujourd'hui.

Vous aviez fait référence à la *Lettre aux instituteurs*, de Jules Ferry ; je l'avais fait moi-même. Nous n'en avons la paternité ni l'un ni l'autre, et nous avons le droit, même si nous l'interprétons différemment, de l'aimer et de l'apprécier l'un et l'autre.

Cela dit, monsieur le ministre, j'ai été agréablement non pas surpris mais interpellé quand vous avez confié cette mission à M. le doyen Vedel, et je ne reviendrai pas sur les péripéties qui nous ont conduits aux débats que nous avons ce soir.

Mais, monsieur le ministre, je vous ai entendu tout à coup, comme tous ceux qui amplifiaient votre voix, nous expliquer qu'il y avait urgence. Renonçant à l'argument de l'égalité, vous passiez à celui de l'urgence !

C'est l'urgence qui va conduire le Gouvernement à débloquer la somme que vous avez annoncée et qui permettra aux collectivités locales, au moyen de prêts à taux préférentiels, de réaliser un plan d'urgence de mise aux normes et de sécurité à hauteur de 50 p. 100 pour les établissements d'enseignement privé et à hauteur de 100 p. 100 pour les établissements publics. Du coup, vous nous parlez moins de traitement égalitaire !

Au mois de juin dernier, je n'avais pas reçu de réponse explicite de votre part sur les mesures que vous envisagez, et qui concernaient le caractère égalitaire des établissements privés et publics. J'aimerais y revenir brièvement.

Tout d'abord, les conditions d'ouverture et de fermeture vont-elles être prises en considération de la même manière pour les établissements privés sous contrat que pour les établissements publics ?

L'implantation dans les zones d'éducation prioritaires s'effectuera-t-elle au même rythme et de la même façon ? La conception égalitariste que vous voulez nous imposer en matière de financement des investissements sera-t-elle équivalente à celle que vous imposerez aux établissements privés sous contrat pour leur fonctionnement quotidien ? C'est une question qui me préoccupe beaucoup.

Monsieur le ministre, vous aviez longuement insisté sur la liberté de choix laissée aux collectivités locales, qui pourraient ou non décider de venir en aide aux établissements privés sous contrat.

Je me souviens également de la déclaration de M. Jean-Marie Girault, sénateur-maire de Caen - vous devez vous en souvenir également - qui s'opposait à cette proposition de loi et demandait, justement, au Gouvernement de prendre en considération l'obligation - le diktat, en quelque sorte - faite aux collectivités locales de financer l'intégralité des établissements privés sous contrat.

Vous le voyez, au sein de la majorité qui vous soutient, les approches du problème du financement des établissements privés étaient assez dissemblables !

Monsieur le ministre, vous ne m'avez toujours pas répondu sur la teneur du décret d'application mentionné à l'article 1<sup>er</sup> bis nouveau adopté à l'Assemblée nationale, décret qui déterminera les conditions d'application de ces dispositions.

Je renouvelle donc une dernière fois mon souhait d'obtenir des précisions sur ce texte. Même si je ne me reconnais pas le droit de vous en demander beaucoup à cette heure tardive, peut-être pouvez-vous au moins nous donner quelques éclaircissements ?

En attendant, je vous demande de prendre en considération l'article additionnel que nous proposons d'introduire après l'article 3, par le biais de l'amendement

n° 305, que j'ai déposé avec mes collègues du groupe socialiste. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** L'amendement étant en contradiction avec l'objet même du texte, le Gouvernement y est défavorable.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est un peu court !

**M. le président.** Par amendement n° 306, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article additionnel ainsi rédigé :

« En ce qui concerne les classes d'écoles maternelles, les avantages accordés par les communes ne peuvent en aucun cas excéder ceux consentis aux établissements d'enseignement publics correspondants. »

La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Monsieur le ministre, cet amendement me donne l'occasion de vous présenter un document sur lequel j'aimerais vivement avoir votre avis !

**M. Etienne Dailly.** Je n'ai pas le droit à la parole : je ne pourrai pas vous répondre !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je reprends mon raisonnement.

Nous sommes bien d'accord sur la définition constitutionnelle : l'Etat ne reconnaît, ne salarie ou ne subventionne aucun culte. La loi Debré a créé la notion de « caractère propre ». Vous n'avez eu de cesse de nous expliquer que ce qualificatif devait s'entendre au sens de « originalité ». Pour le reste, selon vous, toutes les garanties sont là pour nous permettre de constater immédiatement que ces établissements ne sont pas, à proprement parler, des établissements confessionnels. Ils n'ont même aucune vocation confessionnelle. La preuve en est qu'ils sont prêts à accueillir tous ceux qui le veulent. Cela figure même dans les contrats !

Ce n'est pas ce que disent ceux qui sont en charge d'organiser le travail. Ils ont d'ailleurs édité, pour les bonnes âmes qui s'occupent de cette organisation, un livret intitulé : *Guide pratique de l'immobilier scolaire dans l'enseignement catholique*. J'ai en main l'édition de janvier 1992.

Je lis : « L'enseignement catholique conseille de dissocier la gestion de la propriété : c'est une des garanties pour maintenir le caractère propre » - naturellement, les investissements portent sur les biens immobiliers, et donc sur la propriété - « et assurer une affectation durable des locaux par des contrats juridiquement appropriés. C'est également un moyen parmi d'autres pour mettre en place les conditions d'une solidarité nécessaire. » Après tout, il n'y a pas grand-chose à redire sur ce sujet ; tout cela est bien normal.

J'en viens à la destination à laquelle la propriété est promise. « Par ailleurs, vu l'importance du rôle des associations propriétaires, il est fondamental que ces associations soient constituées de personnes physiques ou de personnes morales attentives à la mission d'église que poursuit l'Ecole catholique »...

**M. Gérard Delfau.** Voilà !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... « et parfaitement au courant des techniques juridiques, fiscales et financières qu'exige la gestion de la propriété. » C'est clair, il s'agit d'une mission d'église.

**M. François Autain.** C'est religieux, quoi !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On nous dit pourtant le contraire depuis le mois de juin ! On pourrait aussi considérer qu'il s'agit d'un écart de langage et qu'il faut bien parler d'église dans un manuel catholique. Mais nos interlocuteurs savent de quoi ils parlent ! En vue de cette mission d'église, « il conviendrait d'inscrire dans les statuts des associations propriétaires que la voix du membre de droit représentant la tutelle devra figurer obligatoirement dans la majorité » – c'est à la page 64 dudit catalogue.

De quel membre de droit s'agit-il ? La définition figure à la page 14 : « Un représentant de la tutelle canonique : le mandataire de l'évêque ou le directeur diocésain ou le supérieur majeur de la congrégation ou leur représentant ».

**M. Josselin de Rohan.** C'est abominable !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Eh oui ! En tout cas, c'est clair : mission d'église, membre de droit, au sens du droit canon – canon 1257, paragraphe 2, pour le cas où vous auriez une hésitation. On nous a dit que c'était caricatural. Mais ce sont eux qui l'écrivent, ce n'est pas moi qui l'invente !

**M. Josselin de Rohan.** La pieuvre cléricale !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je poursuis : « Pour la validité des décisions d'aliénation des biens immeubles, de prise d'hypothèques, de mise à disposition gratuite ou de location et de cautionnement, les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers, la voix du membre de droit étant dans la majorité. »

Nous savions que l'Eglise n'est pas une démocratie ; c'est son droit, elle le répète assez souvent ! On vote donc à la majorité des deux tiers, la voix du membre de droit – canon 1257 – qui est un représentant de la tutelle canonique, le mandataire de l'évêque ou le directeur diocésain ou le supérieur majeur de la congrégation ou leur représentant, étant dans la majorité !

Je continue : « Le procès-verbal établi par le secrétaire et signé par le président devra être contresigné à peine de nullité par le membre de droit. » On viendra nous dire après que tout cela n'a rien à voir avec le subventionnement d'un culte ! Ce subventionnement est évidemment anticonstitutionnel.

Comment s'y prendre pour que les choses se passent bien ? Dans l'hypothèse où le conseil de dissocier l'association qui possède l'immeuble de celle qui le gère a été suivi, il pourrait se faire, bien que le système soit censé fonctionner avec harmonie, que les gérants de l'établissement scolaire sortent de la droite ligne. Quelle est-elle ?

**M. Marcel Charmant.** Le droit canon !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Evidemment ! C'est la clause de destination, qui « a pour but de faire respecter par le locataire, et donc par l'établissement scolaire, la notion de « caractère propre » de l'Enseignement catholique, chaque établissement scolaire de l'Enseignement catholique dépendant de l'autorité diocésaine et de ses représentants ».

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Quelle horreur !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** « Cette clause de caractère propre a pour but de mettre en situation d'occupant sans titre – s'agit-il de *squatters*, de mal-pensants ? – un établissement qui ne respecterait pas les consignes de l'autorité diocésaine ».

Monsieur le ministre, je me permets d'insister sur cette phrase qui est extrêmement importante !

Vous ne pouvez plus nous dire qu'il n'y a pas, dans ces écoles privées – dont 90 p. 100 sont confessionnelles – une autorité ecclésiale, confessionnelle, qui accomplit une mission d'Eglise – c'est parfaitement son droit – et qui va le faire avec les fonds publics, qui plus est non pas sous votre autorité, non pas sous vos injonctions, mais sous l'autorité diocésaine représentée par un membre de droit, dont la définition est donnée par le canon 1257 et non par les lois de la République !

**M. François Autain.** Ce n'est pas constitutionnel !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Voilà ce qui est écrit dans le livret intitulé *Guide pratique de l'immobilier scolaire de l'enseignement catholique*, édition de janvier 1992.

Maintenant, comment s'y prendre – car cela ne suffit pas et j'ai encore bien d'autres choses à vous dire – pour ramener à la raison l'association qui gère l'établissement et qui a quitté la droite ligne ? On établit un bail entre les deux parties : d'un côté l'association propriétaire du bien – de l'immeuble que vous allez réparer aux frais des contribuables et de tous ceux qui, comme moi, n'ont aucune envie de contribuer à la mission diocésaine, à la mission d'Eglise, ni de concourir à l'autorité du membre de droit défini par le canon 1257 – et, de l'autre côté, l'association gestionnaire. Tant qu'elle respecte la droite ligne, elle paiera un loyer réduit.

En effet, il est précisé : « Dans le bail, à l'article 5 "Loyer" » est inscrit un loyer réduit, loyer effectivement perçu par le propriétaire. » Ce peut être le franc symbolique ou quelque chose d'approchant ! « Toutefois, si le locataire ne respecte plus le caractère propre de l'école » – vous avez bien compris que ce n'est pas un passant dans la rue, c'est l'équipe pédagogique et le directeur, en un mot ceux qui dirigent l'établissement – c'est-à-dire s'ils n'obéissent plus à l'autorité canonique, « le propriétaire pourra lui imposer une indemnité d'occupation équivalente à un loyer au prix du marché jusqu'à ce que le locataire ait quitté les biens loués » – tout à coup, le loyer bondit pour des raisons d'ordre canonique et non pas de marché – « le loyer minoré n'ayant été concédé que parce que les deux parties poursuivent une mission d'Eglise. »

Vous allez donc attribuer des subventions et des aides à une association de gestion qui loue un bâtiment qui ne lui appartient pas.

**M. le président.** Monsieur Mélenchon, veuillez conclure !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** De plus, elle dispose des moyens de faire appliquer le droit canon et l'autorité diocésaine qui est celle de l'évêque, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le ministre, j'attends maintenant que vous me donniez votre avis, comme je vous l'ai demandé.

S'agissant de l'amendement n° 306, qui traite des écoles maternelles...

**M. le président.** Il a déjà été présenté et vous avez épuisé votre temps de parole !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Alors je m'en tiendrai là. Je garde le reste pour l'amendement suivant ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Il est bien évident que M. Mélenchon parlait de l'amendement n° 306. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** J'attends que M. Mélenchon m'explique le lien entre sa démonstration et l'amendement n° 306, auquel le Gouvernement est défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 316, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article ainsi rédigé :

« Les établissements d'enseignement secondaire sous contrat qui bénéficient de l'aide des collectivités territoriales conformément aux dispositions de l'article 2 sont soumis aux mêmes règles d'affectation de la taxe d'apprentissage que les établissements d'enseignement publics. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** J'aurais bien aimé - mais elle est un peu longue - lire la totalité de la dernière dépêche de l'AFP à M. le ministre.

En voici le début : « Loi Falloux : obstruction et chahut à l'Assemblée nationale.

« Paris, 15 décembre 1993 AFP - Rappels au règlement, question préalable, demande de quorum, vote par scrutin public : les députés socialistes ont recouru, mardi soir, à toutes les techniques d'obstruction pour ralentir le débat sur le projet de loi relatif aux contrefaçons, en signe de protestation contre la reprise simultanée au Sénat du débat sur la loi Falloux. »

Une question préalable a été défendue par M. Augustin Bonrepaux, qui a dénoncé les « conditions inadmissibles » dans lesquelles « le Gouvernement a rallumé la guerre scolaire ».

**M. le président.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous connaissez admirablement notre règlement, mais permettez-moi de vous rappeler son article 36, alinéa 8 : « L'orateur ne doit pas s'écarter de la question, sinon le président l'y rappelle. » La question, en l'occurrence, c'est l'amendement n° 316. Je vous y rappelle donc une première fois.

Veillez donc maintenant en venir à l'amendement n° 316.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous pensez bien que cela allait m'y amener, monsieur le président ! (*Sourires.*)

D'ailleurs, même compte tenu du débat restreint dans lequel nous sommes enfermés, je pensais qu'il était possible de répondre en parallèle à M. le ministre qui nous a lui-même lu tout à l'heure une dépêche.

Cela dit, puisque je dois arrêter ma lecture, je vous donne le texte de ma dépêche, monsieur le ministre, dont vous ne manquerez pas, je pense, de prendre connaissance, après m'avoir écouté, bien sûr ! (*L'orateur remet la dépêche à M. le ministre.*)

Notre amendement prévoit que les établissements d'enseignement secondaire sous contrats qui bénéficient de l'aide des collectivités territoriales conformément aux dispositions de l'article 2 seront soumis aux mêmes règles d'affectation de la taxe d'apprentissage que les établissements d'enseignement public.

Il est question ici du financement des deux catégories d'établissements d'enseignement. Le rapport de la mission Vedel nous apprend qu'une somme comprise entre 3,8 milliards de francs et 5,3 milliards de francs serait nécessaire pour remettre en état les bâtiments des établissements d'enseignement privé. Vous voyez donc ce qui attend les collectivités locales !

Lorsque nous savons que la dotation globale de fonctionnement n'a pas augmenté cette année, et a même régressé, compte tenu de l'augmentation du coût de la

vie, qu'un prélèvement de 2,6 milliards de francs sera opéré en 1994 sur la dotation de compensation dont les communes bénéficient au titre de la taxe professionnelle, nous constatons que cela fait beaucoup d'argent en moins que l'Etat a réservé à nos collectivités, mais cela fait beaucoup d'argent en plus, mes chers collègues, qu'il va maintenant vous amener à dépenser. Car vous ne saurez pas résister aux pressions qui seront exercées sur vous, comme il s'en exerce d'ores et déjà, nous dit-on, sur le Sénat.

Dans ces conditions, si, en plus, le produit de la taxe d'apprentissage continue à ne pas être alloué aux écoles publiques, c'est elles qui vont en pâtir. Il est évident qu'il faudrait tout de même arriver à ce que la taxe d'apprentissage soit répartie au prorata du nombre d'élèves. Cela rétablirait au moins un certain équilibre, et ce au profit de l'école publique. C'est ce à quoi tend notre amendement.

M. le président ne verra sans doute pas d'inconvénient à ce que je cite, pour finir, Victor Hugo. Cela fera plaisir, cette fois, à M. Schumann. (*Sourires.*)

Victor Hugo disait, le 15 janvier 1850, à l'Assemblée nationale : « Je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement ; mais je veux la surveillance de l'Etat ; et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi dans les assemblées : l'Etat, en matière d'enseignement, n'est, ne peut être autre chose que laïque. Je veux donc la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'Etat, et je n'admets, pour personifier l'Etat dans cette surveillance si délicate et si difficile, qui exige toutes les forces vives du pays, je n'admets que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves, mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale. (*A gauche. C'est cela ! Très bien ! A gauche, monsieur Schumann !*)

Victor Hugo ajoutait : « C'est vous dire que je n'introduis, soit dans le conseil supérieur de surveillance, soit dans les conseils secondaires, ni évêques ni délégués d'évêques.

« Votre loi est une loi qui a un masque. Elle dit une chose et elle en fait une autre. (*Mouvement.*) C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté ; c'est une confiscation intitulée donation. (*Rires approbatifs à gauche.*) Je n'en veux pas. Du reste, c'est votre habitude : toutes les fois que vous forgez une chaîne vous dite : voici une liberté. (*Nombreux rires à gauche.*) Toutes les fois que vous faites une proscription, vous criez : voilà une amnistie. » (*Vive approbation à gauche. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer ce genre d'amendement. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 320, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article ainsi rédigé :

« Les investissements en faveur des établissements d'enseignement privés s'inscrivent dans le cadre des schémas prévisionnels des formations de chaque région, en cohérence avec les programmes de construction des établissements d'enseignement publics. »

La parole à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de présenter l'amendement, je voudrais revenir un instant sur les récents développements de notre débat.

En effet, monsieur le ministre, compte tenu de votre refus de l'amendement n° 284, que je tiens à rappeler, je maintiens que les subventions publiques ne doivent en aucun cas aboutir à un enrichissement de la personne physique ou morale propriétaire d'établissements privés sous contrat. Les documents dont mon collègue Mélenchon nous a donné connaissance sont extrêmement graves. Ils me font comprendre ce que l'opacité de l'enseignement privé, y compris dans ma commune, m'avait jusqu'ici caché. Je ne voyais pas bien, en effet, qui exerçait la gestion, qui conservait la propriété. Je comprends maintenant comment on peut conserver une propriété tout en étant, en apparence, du moins, dans la légalité.

Or, monsieur le ministre, je voudrais vous rendre attentifs au fait que l'article 3, si les informations que nous a révélées M. Mélenchon sont exactes, fera une entorse grave à la loi de séparation de l'Église et de l'État, qui est un des fondements de notre République. En effet, dans la réalité, le texte que vous nous soumettez voter aura comme conséquence de faire financer sur fonds publics un programme immobilier appartenant, pour l'essentiel, à l'Église catholique. (*Protestations sur les traverses de l'Union centriste et du RPR.*)

**M. Josselin de Rohan.** L'horreur, en somme !

**M. Gérard Delfau.** Oui mes chers collègues, c'est sans doute que nous n'avons pas la même conception de la République. Fidèles à la loi de séparation de l'Église et de l'État, nous respectons les croyances, mais nous ne voulons pas que l'argent public serve à financer le patrimoine d'un culte, fût-il le culte dominant. Et de cela, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous expliquerons devant les plus hautes autorités...

**M. Josselin de Rohan.** Le Saint-Père ! (*Rires sur les traverses du RPR.*)

**M. Michel Souplet.** Le Saint-Père, oui !

**M. Gérard Delfau.** Oh, nous vous laissons la révérence envers le Saint-Père, monsieur de Rohan ! Cela vous sied, soit, mais cela ne nous concerne pas ! (*Rires sur les traverses socialistes.*) Et en plus, c'est un homme que nous respectons.

**M. Josselin de Rohan.** C'est nouveau !

**M. le président.** Monsieur Delfau, pour l'heure, veuillez respecter le règlement et en venir à l'amendement n° 320 ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, je suis dans le droit-fil de la discussion. (*Rires sur les traverses du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Vous pouvez, si vous le souhaitez, monsieur le président, me couper la parole. Au point où nous en sommes, ce ne sera qu'une entorse de plus aux droits du Parlement.

**M. Josselin de Rohan.** La République est menacée dans ses fondements ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Delfau.** Je voudrais changer maintenant complètement de sujet. (*Nouveaux rires sur les mêmes traverses.*) Cela vous fait rire, monsieur de Rohan ?

**M. Josselin de Rohan.** Oui, car vous prouvez vous-même que vous dites n'importe quoi !

**M. le président.** La parole est à M. Delfau et à lui seul, pour nous parler, enfin, de l'amendement n° 320.

**M. Gérard Delfau.** Mon collègue Josselin de Rohan estime que ce que je viens de dire sur la loi de séparation de l'Église et de l'État c'est « n'importe quoi ». Je lui laisse l'entière responsabilité de son propos.

**M. Josselin de Rohan.** Tout à fait !

**M. Gérard Larcher.** Il assume !

**M. Jean-Louis Carrère.** Il n'est pas à cela près !

**M. Gérard Delfau.** Hélas ! dans ce domaine-là, comme l'a dit M. Carrère, il n'en est pas à cela près.

Quel est donc le texte que nous proposons d'insérer, après l'article 3 ?

« Les investissements en faveur des établissements d'enseignement privés s'inscrivent dans le cadre des schémas prévisionnels des formations de chaque région, en cohérence avec les programmes de construction des établissements d'enseignement publics. »

Il s'agit d'un amendement de précaution pour limiter les effets négatifs de votre loi.

En effet, chaque région établit, difficilement, certes, avec l'État, mais aussi avec les départements, un schéma prévisionnel des formations. Évidemment, il s'agit de l'enseignement public. Ce schéma prévisionnel permet d'étaler dans le temps les constructions d'établissements scolaires. Chaque élu local sait à quel point, s'agissant des lycées, le tour de la commune concernée vient toujours trop tardivement !

Or, si nous ne prenons pas les précautions nécessaires et si nous n'inscrivons pas dans la loi que les investissements en faveur des établissements privés se feront dans le cadre d'un programme prévisionnel et en cohérence avec les programmes de construction des établissements publics, nous nous trouverons devant une très grande difficulté.

Personne, en effet, ne peut prétendre que les budgets actuels des collectivités locales puissent leur permettre de payer deux fois. Alors, je vous pose la question, monsieur le ministre : à quel type d'enseignement faudra-t-il supprimer des financements ? À l'enseignement public ? Vous me répondez, la main sur le cœur, vous qui êtes de plus en plus à mes yeux le ministre des cultes : « Jamais ! L'éducation nationale a la priorité ! »

**M. Gérard Larcher.** C'est débile !

**M. Gérard Delfau.** Mais la réalité, monsieur le ministre, c'est qu'un budget, c'est une somme donnée. Par conséquent, vous le savez, ce qui sera ajouté à l'un, sera soustrait à l'autre. D'ailleurs, de quel droit pourrions-nous, si cette proposition de loi est votée, refuser de tels financements à des familles qui ont des enfants dans l'enseignement privé, même si l'enseignement public a des besoins plus urgents ?

Le minimum, monsieur le ministre, si vous êtes de bonne foi, c'est que vous donniez, dans la loi, la priorité à l'enseignement public et que vous affirmiez votre souci de cohérence dans le financement des établissements d'enseignement publics et privés. Sinon, malgré toutes vos belles déclarations, vous créez toutes les conditions pour que l'enseignement public pâtisse de tout ce qui sera fait pour l'enseignement privé.

Mais au fait, monsieur le ministre, c'est bien ce que vous voulez ! (*Très bien ! et applaudissements sur les traverses socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 324, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les établissements d'enseignement privés subventionnés par des fonds publics sont tenus de se conformer scrupuleusement aux règles et principes de la laïcité républicaine sans laquelle il n'est pas d'enseignement libre. »

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Je suis très attaché à l'enseignement public et, depuis le début de ce débat, c'est-à-dire depuis le mois de juin, j'ai essayé d'expliquer à M. le ministre et à vous tous, mes chers collègues, que, à partir du moment où la loi s'appliquerait aux établissements privés sous contrat, leurs contraintes devraient être les mêmes que celles des établissements publics, que, à partir du moment où cette proposition de loi parlementaire, qui deviendra une loi, entrerait en application, à partir du moment où les financements des collectivités territoriales seraient attribués à parité aux établissements privés sous contrat et aux établissements publics, à partir du moment où les personnels sont contrôlés, nommés et rémunérés par l'État, il ne subsisterait plus qu'un obstacle à ce que ces établissements deviennent des établissements publics : leur caractère propre.

Il est évident que je n'ai pas rêvé ; peut-être vais-je finir par le faire cette nuit. Si, monsieur le ministre, dans un élan extraordinaire de compréhension, vous acceptiez que les établissements privés sous contrat abandonnent leur caractère propre, je ne verrais plus aucun inconvénient à ce que les financements des collectivités locales leur soient attribués. Malheureusement, je connais par avance la réponse qui va m'être faite.

J'en suis désolé. Je ne vais cependant pas reprendre les excellents propos de mes amis qui sont intervenus sur ce sujet de fond, puisque je n'arriverai pas à convaincre ceux qui ont fait des promesses un peu hâtives et un peu excessives aux tenants de l'enseignement confessionnel. Je me contenterai de défendre brièvement notre amendement.

Cet amendement tend à obliger, parce que c'est nécessaire, les établissements d'enseignement privés sous contrat - certains s'y conforment, mais pas tous - à respecter dans l'enseignement qu'ils dispensent - certains le font, mais pas tous - les différents courants de pensée philosophiques et religieuses, et à les traiter, en tout état de cause, dans leur contexte historique, économique et social, en toute impartialité, sans que ces établissements puissent invoquer leur caractère propre pour se dégager de cette contrainte, que nous estimons fondamentale. Il nous semble en effet qu'à droit égaux il faut des obligations égales.

Monsieur le ministre, je compte sur vous pour que cet amendement soit retenu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. le président.** Par amendement n° 325, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, l'article suivant :

« Les établissements d'enseignement privés subventionnés par des fonds publics assurent les missions de service public de l'éducation nationale. »

La parole est à M. Charmant.

**M. Marcel Charmant.** On peut noter, monsieur le ministre, que, malgré toutes nos argumentations, vos remarques tombent toujours aussi sèches : « défavorable », sans aucune explication.

Depuis cet après-midi, vous nous parlez d'insécurité. Permettez-moi de vous dire que l'insécurité dans les établissements privés a bon dos. Tous, ici, nous sommes de élus locaux. Dans nos villes, nos départements, nos régions, nous sommes tous en contact étroit avec ce qui fait le tissu de notre société.

Jusqu'en juin, et tout particulièrement pendant la campagne électorale, vous n'aviez pas, vous, monsieur le ministre, vous, mes chers collègues de la majorité, évoqué ces questions d'insécurité. Ce n'est pas sur cet élément que vous fondiez votre proposition.

Mais, devant l'échec de votre texte en juin, vous avez fait semblant de vouloir engager le dialogue et, pendant ce temps, vous lanciez une mission prétexte, qui vous permettrait de rebondir.

En effet, si vous étiez si attachés à la sécurité des enfants, qui vous sert aujourd'hui de justification pour votre combat idéologique, vous auriez inscrit à l'ordre du jour de nos travaux cette proposition de loi dès le 2 octobre, et ce d'autant plus que votre majorité est si forte, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, que vous ne couriez pas grand risque à le faire. Mais vous redoutiez la réaction de nos concitoyens. C'est pour cette raison que vous avez choisi cette façon d'agir, à la sauvette, en fin de session, par surprise.

Cette façon de faire n'est pas nouvelle de votre part, mais vous me permettez de m'étonner de la tonalité donnée par la majorité de notre assemblée à ce débat.

En effet, comme tous ici, nous sommes élus par nos concitoyens pour les représenter et, à ce titre, nous avons le droit de voir nos idées respectées, comme ceux qui nous font confiance ont droit au respect. La manière dont a été conduit ce débat aujourd'hui est un coup de force qui montre le mépris dans lequel est tenue la représentation nationale.

Et que doit en penser M. le président du Sénat, qui semble déployer bien des efforts pour revaloriser l'image de la Haute Assemblée ?

**M. le président.** Monsieur Charmant, je vous rappelle que vous devez parler sur le sujet qui nous occupe, sans quoi je serai amené à vous retirer la parole. Venez-en à l'amendement n° 325.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il en parle, monsieur le président, et il nous convainc.

**M. Marcel Charmant.** J'en viens à mon amendement, monsieur le président.

Aujourd'hui, l'opinion publique aura une bien piètre image de la Haute Assemblée.

**M. Josselin de Rohan.** Grâce à vous !

**M. Marcel Charmant.** Ce coup de force pourrait en cacher d'autres. C'est pourquoi il est nécessaire d'obtenir des garanties pour l'avenir, et c'est l'objet de notre amendement.

Lors de la discussion qui a eu lieu ici, le 29 juin dernier, vous avez établi, monsieur le ministre, un parallèle entre les aides des communes aux concerts de rock et ce que vous proposez pour l'enseignement privé. Cela figure à la page 1838 du *Journal officiel*. Il est bien évident que nous ne souscrivons pas tout à fait à cette comparaison.

Depuis 1981, les gouvernements socialistes, sous la présidence de François Mitterrand, ont fait de l'éducation nationale une priorité. Ils ont d'ailleurs fait de son budget le premier budget de la nation.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Tout à fait !

**M. Marcel Charmant.** Dès lors, si vous décidez que les fonds publics concourent aux investissements de l'enseignement privé, nous demandons que les établissements subventionnés assurent toutes les obligations de service public. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Ce que vous demandez, monsieur Charmant, fait exactement l'objet de la loi Debré votée en 1959. Le Gouvernement est donc défavorable à l'amendement.

**M. le président.** Par amendement n° 326, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, l'article suivant :

« Tout établissement d'enseignement privé subventionné par des aides publiques est soumis aux obligations qui incombent au service public de l'éducation, notamment pour ce qui concerne l'accueil de tous les enfants, sans discrimination d'origines, d'opinions ou de croyances. »

Vous avez la parole, monsieur Mélenchon, mais uniquement pour défendre l'amendement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Tout à fait, monsieur le président, et j'ose espérer qu'à un moment ou à un autre M. le ministre me fera l'honneur d'une réponse moins laconique que : « défavorable ».

Tout à l'heure, j'ai démontré, preuves à l'appui, que l'argumentation qui nous était opposée depuis le début de cette séance était fondée sur le fait que les établissements privés sont, au fond, identiques aux autres, quoique à caractère propre, cette expression étant prise au sens d'original.

Lorsque nous nous sommes opposés à cet argument, estimant que ces établissements privés à caractère propre sont des établissements confessionnels dans 90 p. 100 des cas, aussitôt vous avez levé les bras au ciel et vous nous avez reproché de ressortir les vieilles lunes !

J'ai apporté la preuve que ceux qui gèrent ces établissements, dans leur guide pratique, disent comment il faut s'y prendre pour que le représentant, désigné selon le canon 1257, paragraphe 2, c'est-à-dire l'autorité diocésaine, l'évêque, assure le contrôle de la mission d'église remplie par l'enseignement catholique. C'est bien son droit d'avoir une mission d'église. Mais vous, n'essayez pas de me faire croire le contraire !

Peut-être allez-vous trouver, monsieur le ministre, qu'on s'acharne un peu sur vous. Mais j'en ai autant pour d'autres, qui, jusqu'à présent, ont été bien discrets et qui le sont moins lorsqu'il s'agit de diffuser des guides de la rentrée, je pense à la mairie de Paris. Sans doute reste-t-il dans cette enceinte quelque élu de Paris qui savourera mes propos.

**M. le président.** Je ne sais pas si ces derniers resteront dans le cadre de la défense de l'amendement n° 326.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Si précisément, monsieur le président.

**M. le président.** On va voir !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je suis justement en train de démontrer que la nécessaire égalité entre les deux types d'établissements, qui fonde mon amendement, est faussée si l'on ne tient pas compte du fait qu'il s'agit bien d'établissements confessionnels.

Voilà ce qui est dit dans le guide pratique distribué à toute la population de Paris.

A propos de l'enseignement public, on a la bonté de reconnaître qu'il est réputé pour sa qualité. L'enseignement public détient des résultats aux examens plus qu'honorables ; merci pour lui !

Mais il y a, bien sûr, au paragraphe suivant, le revers de la médaille : lourdeur des effectifs, anonymat des élèves, manque de suivi dans la scolarité, choix de l'établissement limité par la sectorisation géographique. Imaginez-vous cela ! une contrainte qui est imposée au public et qui n'est pas imposée au privé !

Je continue ma lecture : le choix de l'établissement demeure limité par la sectorisation géographique ; s'il existe, bien sûr, des possibilités de dérogation, elles exigent de solides arguments lorsque vient le moment de les négocier avec le chef de l'établissement concerné. Merci, pour l'enseignement public !

J'en viens à l'autre enseignement. Qu'en est-il dit ? Vous voyez, monsieur le président, que nous sommes au cœur du sujet.

« Les établissements privés sous contrat, dans leur grande majorité catholiques, ont, comme leur nom l'indique, signé un contrat d'association avec l'Etat. »

Suit un concert de louanges ; je ne vais pas me faire, ici, le propagandiste de ces établissements.

**M. Michel Souplet.** C'est la vérité !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Merci pour l'enseignement public, mes chers collègues !

Suit un concert de louanges, disais-je : aux yeux des parents, paraît-il, l'enseignement privé sous contrat bénéficie d'une très bonne image de marque, de sérieux et...

**M. le président.** Monsieur Mélenchon, vous ne défendez pas votre amendement, vous parlez d'autre chose.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mais enfin, monsieur le président, laissez moi...

**M. le président.** Parlez de l'amendement !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Vous ne voulez pas que je parle de Paris ? Soit, j'arrête de parler de Paris.

**M. le président.** Restez-en à votre amendement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mais, monsieur le président, que suis-je en train de faire ?

Je me livre à une démonstration et j'avance pas à pas pour réussir à capter l'attention du ministre. Je n'ai pas réussi tout à l'heure ; vous l'avez vu vous-même : il ne m'a pas répondu.

Mon amendement portant sur les précautions qu'il faut prendre pour qu'à aucun moment les élèves qui relèvent de l'enseignement privé ne viennent à recevoir davantage que les élèves de l'enseignement public, encore faut-il que je parle de ce qui caractérise l'enseignement privé, et c'est, me semble-t-il, participer pleinement au débat !

Tout à l'heure, j'ai montré comment s'organisait le contrôle, j'ai montré comment, par ce biais, sous couleur de caractère propre, on méconnaissait l'article 2 de la loi de 1905, selon lequel la loi ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. Je vais maintenant montrer...

**M. le président.** Monsieur Mélenchon, je vais vous retirer la parole, vous ne parlez pas de l'amendement ! Avez-vous lu l'amendement n° 326 ? C'est ce texte que vous êtes chargé de présenter.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Que suis-je en train de faire ? Souhaite-t-on en plus me dire comment je dois m'exprimer !

**M. Josselin de Rohan.** Vous vous moquez du monde !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est vous qui vous moquez de nous. Nous en sommes à l'avant dernier amendement, laissez-moi développer mes derniers arguments, monsieur le président, cela ne rallongera guère les débats !

**M. le président.** Je vous laisse présenter l'amendement, un point c'est tout, sinon je vous retire la parole, et je consulterai le Sénat pour savoir s'il est d'accord avec la proposition que je lui ferai. Défendez donc l'amendement n° 326.

**M. Gérard Larcher.** Très bien, monsieur le président !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Le ministre a fait tomber tout à l'heure, par une motion, toute une série d'amendements, cela laissait supposer que ceux qui restaient étaient en rapport avec le sujet. Je vais donc vous relire le libellé de mon amendement pour vous montrer que ce que je suis en train de démontrer a un rapport avec le débat.

« Tout établissement d'enseignement privé subventionné par des aides publiques est soumis aux obligations qui incombent au service public de l'éducation, notamment pour ce qui concerne l'accueil de tous les enfants, sans discrimination d'origines, d'opinions ou de croyances. »

Je suis en train d'essayer de démontrer que cela n'est pas possible si on ne le précise pas dans la loi, compte tenu du fait que les établissements ayant un caractère propre sont placés sous l'autorité diocésaine, comme je l'ai démontré tout à l'heure, et comme c'est répété par la mairie de Paris.

J'aimerais comprendre comment un établissement placé sous la direction d'un évêque, et qui a une mission d'église, peut accueillir des enfants sans discrimination de croyance, à moins qu'ils ne changent de religion ou qu'ils supportent celle qui est enseignée.

**M. Gérard Larcher.** Ils le font, je peux en témoigner personnellement et puisque Mme ben Guiga a parlé de son enfance, je peux parler de ma famille.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous n'avez pas droit à la parole.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mais là, c'est un raisonnement que je fais, ce ne sont pas des slogans. (*Protestations sur les travées du RPR.*)

Monsieur le président, j'espère avoir satisfait à votre exigence en montrant qu'il y a un rapport entre l'amendement que je défends et les arguments que je présente. Aussi, avec votre permission, j'aimerais avoir la possibilité d'achever ma démonstration. J'ai montré que, si on ne précisait pas ce point dans le texte de la loi, alors la condition à laquelle je suis sûr que vous souscrivez et selon laquelle tout le monde doit pouvoir être accueilli sans discrimination d'opinion ou de croyance, n'est pas réalisable, dans les conditions actuelles de l'énoncé de la loi...

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** C'est inimaginable !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... puisque celle-ci renvoie à un cadre que j'ai démontré tout à l'heure.

Maintenant, je voudrais vous montrer que, de même que l'on contrevient à l'article 2 de la loi de 1905, on contrevient au décret-loi du 2 mai 1938, qui interdit à toute association - c'est un cadre général - société ou collectivité ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres, sauf autorisation formelle du ministre. C'est vous le ministre ! Je suis toujours sur l'amendement n° 326...

**M. Josselin de Rohan.** Eh non !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... et les conditions qu'il veut faire entrer dans la loi. Or, il apparaît, monsieur le ministre, vous qui êtes visé par l'application du décret-loi du 2 mai 1938, que le *Guide pratique de l'immobilier scolaire dans l'enseignement catholique*, c'est-à-dire vos interlocuteurs, monsieur le ministre, organisent à la page 65, paragraphe 2-6, le contournement de cette disposition. En effet, ils écrivent : « Le Comité national de l'enseignement catholique estime qu'il importe de rechercher, au plan interne, les voies d'une solidarité en faveur des écoles maternelles et primaires, qui ne peuvent en principe percevoir aucune subvention d'investissement. »

Il est donc clairement établi, par ce texte, qu'il s'agit d'organiser un sous-subventionnement, qui est pourtant interdit par la loi. Ce sous-subventionnement se fait dans le cadre d'un bail entre la société qui gère et celle qui possède, comme je l'ai dit tout à l'heure, les deux étant placées sous l'autorité diocésaine du membre de droit au sens du droit canon, canon 1257, paragraphe 2, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, lequel a pour objet de veiller à ce que la mission d'Eglise soit assurée, ce qui peut nous conduire à penser que, dans de telles conditions, alors, les enfants ne pourraient pas être, comme vous le dites, vous, tous accueillis sans discrimination d'origine, d'opinion ou de croyance, car c'est une discrimination que d'obliger quelqu'un qui n'en peut mais à se soumettre à l'autorité d'une mission d'Eglise et à l'autorité diocésaine qui est fixée par le droit canon, qui n'est pas le droit républicain. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Je suis probablement bien naïf, mais je ne parviens pas à comprendre comment on ose fonder un amendement sur une contrevérité diffamatoire, je dis bien une contrevérité diffamatoire.

Vous nous dites qu'un établissement d'enseignement privé subventionné par des aides publiques doit accueillir tous les enfants sans discrimination d'origine, d'opinion ou de croyance, et vous faites semblant de ne pas savoir que, s'il y a la moindre discrimination d'origine, d'opinion ou de croyance, cet établissement ne peut pas obtenir de contrat d'association, que la condition même du contrat d'association, c'est l'absence de discrimination d'origine, d'opinion ou de croyance.

**M. Josselin de Rohan.** Absolument.

**M. Gérard Larcher.** Il le sait ! Il veut nous faire croire des choses !

**M. Michel Souplet.** C'est de mauvaise foi évidente !



**M. Josselin de Rohan.** C'est un homme de mauvaise foi !

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Laissez-moi aller plus loin, monsieur Mélenchon. Si vous le contestez, qui accusez-vous ? Vous accusez les inspecteurs de l'éducation nationale, qui ont cinq ans pour s'assurer que l'absence de discrimination est la règle à laquelle obéissent les établissements sous contrat, faute de quoi ils ne peuvent pas obtenir de contrat.

Alors, trente-cinq ans après le vote de la loi Debré - que je n'aurais jamais votée si elle n'excluait pas la discrimination - avez-vous fini - je vous pose la question - de substituer à l'analyse, au respect d'une réalité confirmée, en particulier par tous les gouvernements qui se sont succédé et dont aucun n'a demandé l'abrogation de la loi de 1959, des diffamations d'un autre âge ? (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Monsieur le président, donnez-moi la parole pour que je puisse répondre.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il n'y a pas de sous-contrat dans l'amendement !

**M. le président.** Par amendement n° 338, MM. Estier et Carrère, Mme ben Guiga, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 3, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 de la présente proposition de loi s'appliquent aux établissements d'enseignement technique et professionnel privés. »

La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Mes chers collègues, je suppose qu'il me faut prendre toutes les précautions pour vous montrer dans quel cadre va s'inscrire mon raisonnement, dont vous voudrez bien souffrir qu'à chaque instant il ne rappelle pas qu'il se rapporte à l'amendement n° 338.

L'objet de cet amendement est le suivant : « Les établissements d'enseignement technique et professionnel privés sont des établissements secondaires pour lesquels la législation en vigueur s'applique. Il convient donc de les soumettre aux mêmes dispositions que les autres établissements d'enseignement secondaire privés. »

Je ne diffame personne ! (*M. de Rohan sourit.*)

**M. Henri Goetschy.** Vous diffamez !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je ne mets pas en cause les inspecteurs qui viennent vérifier que les conditions fixées par la loi et par le règlement sont respectées dans ces établissements. Je dis simplement que nous avons un certain nombre de précautions à prendre, compte tenu de faits avérés, monsieur le président de la commission, qui sont non pas des inventions ou des contrevérités, mais des documents que je viens de vous lire et qui renvoient à des documents qui existent et dont il est possible de vous saisir.

**MM. Josselin de Rohan et Adrien Gouteyron.** Cela n'a rien à voir !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Vous passez votre temps à essayer de nous faire taire !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Messieurs, vous n'avez pas droit à la parole car c'est un débat restreint !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Naturellement, la discrimination n'est pas forcément directe. Je me prends comme exemple. Je me trouve dans une des communes de la Vendée dont je vous ai parlé. On en dénombre quelque soixante. Prenez-en une au hasard. Il n'y a pas d'établissement d'enseignement public. Je suis obligé de mettre mon enfant dans une école privée. Je n'ai pas le choix parce que je n'ai pas les moyens de faire autrement, d'aller loin jusqu'à l'école de la République...

**M. Henri Goetschy.** Il a de la chance !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** A cet instant, naturellement, supposez que je vienne à me présenter et dire : moi, parent d'élève, j'exige que mon enfant, ici, ne subisse pas des cours ou quelque injonction qui corresponde à la mission d'Eglise et placée sous l'autorité diocésaine de l'évêque et du membre de droit canon. J'ai le droit de le dire.

**M. Josselin de Rohan.** Mais entendre cela, ce n'est pas possible !

**M. François Autain.** Il a le droit !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Comment alors les gestionnaires de l'établissement à caractère propre vont-ils assurer à cet enfant une éducation qui soit très exactement conforme à celle qu'on donne dans l'enseignement public ? Et ne le fera-t-on d'aucune manière vivre dans le cadre de la mission d'Eglise ? Mais, enfin, ne plaisantez pas !

**M. Gérard Larcher.** Qu'est-ce que ce procès d'intention ?

**M. Josselin de Rohan.** Allez-y voir !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Pourquoi mettez-vous en place tout cet appareil, si ce n'est précisément pour faire une mission d'Eglise !

Donc, la discrimination, comment va-t-elle s'exercer ? Si je veux placer mon enfant dans cette école, si je veux qu'il soit traité comme les autres,...

**M. Josselin de Rohan.** Il est complètement borné, sectaire et mal informé !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... et si je veux que mes principes soient valables, je n'ai plus qu'une chose à faire : me taire. Donc je ne me plaindrai pas et alors vous direz : où est la discrimination ?

**M. Josselin de Rohan.** N'importe quoi !

**M. Gérard Larcher.** C'est pas vrai !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Il n'y en a pas ! Evidemment, qu'il n'y en a pas, puisque je n'aurai pas été en état de le formuler parce que je n'ai pas le choix, parce que c'est une obligation et parce que vous ne pouvez pas nier, ou alors nous ne comprenons plus rien à ce que vous faites,...

**MM. Adrien Gouteyron et Josselin de Rohan.** C'est le cas !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... que ces établissements à caractère propre, comme c'est leur droit, ont vocation à accomplir une mission d'Eglise. Cela m'ennuie de citer l'Eglise toutes les cinq minutes ! Mais tout le monde comprend de quoi il s'agit.

Voilà pourquoi ce n'est en aucun cas, monsieur le président de la commission, de la diffamation et ce n'est pas notre rôle. Lorsque vous dites : quand cesserez-vous ?...

**M. Josselin de Rohan.** Il est aussi véhément que borné !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... Je vous réponds : jamais ! En effet, jamais ce combat-là ne cessera à gauche. Il est inutile de faire quelque pression que vous vouliez sur nous, quelque moyen technique que vous trouviez, quelque pression psychologique – y compris celle de votre haute autorité, monsieur le président de la commission des affaires culturelles ! Lorsque vous dites qu'il s'agit de diffamation, les mots ont un sens et un poids – de surcroît vous êtes académicien – vous savez ce que cela veut dire. Mais, monsieur Schumann, personne ne pense que vous ayez voté quelque chose qui serait contraire aux droits de l'homme. Cependant, permettez-moi d'avoir une appréciation sur la signification de ces textes, monsieur Schumann, qui n'est pas la vôtre, car nous ne siégeons pas sur les mêmes bancs, nous n'appartenons pas à la même tradition...

**M. Josselin de Rohan.** Sûrement pas !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ici, ce que nous défendons, c'est la nation républicaine et son école...

**M. Adrien Gouteyron.** Mais nous aussi !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... et nous venons de vous faire la démonstration que les établissements que vous vous apprêtez à subventionner avec de l'argent public contreviennent à la règle de l'article 2 de la loi de 1905 aux termes duquel l'Etat ne subventionne aucun culte.

**M. Gérard Larcher.** Mais ce n'est pas vrai du tout !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est pourtant ce que nous sommes en train de faire avec ces dispositions,...

**MM. Adrien Gouteyron et Josselin de Rohan.** Non !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... avec l'aggravation de la loi Falloux, on aggrave ces subventionnements contraires à l'esprit de la République. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Josselin de Rohan.** Vous dites n'importe quoi !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable.

**M. Gérard Larcher.** Très bien !

#### Vote unique

**M. le président.** Mes chers collègues, je rappelle qu'en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement, le Gouvernement a demandé au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles 1<sup>er</sup> bis à 6 de la proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales, dans la rédaction de l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels.

Avant de consulter le Sénat, je vais, bien entendu, donner la parole, pour cinq minutes, à ceux qui souhaitent expliquer leur vote.

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le président du Sénat a indiqué cet après-midi, s'adressant à M. Estier, qu'il n'avait jamais défilé dans la rue contre une loi que nous aurions fait voter. Bon ! Il y en a d'autres qui ont défilé à une certaine époque et ils l'ont fait parce qu'ils avaient loyalement été prévenus des débats qui se dérou-

laient devant le Parlement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous avez voulu éviter que des gens puissent défiler dans la rue – c'est pourtant un droit de la République ! – en inscrivant à midi à l'ordre du jour du Sénat ce débat pour seize heures, et nous en sommes encore à en parler.

M. Jean-Marie Girault nous a beaucoup manqué.

**M. Josselin de Rohan.** Eh oui !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Peut-être n'a-t-il pas été prévenu que le débat aurait lieu aujourd'hui. Beaucoup de nos collègues l'avaient été, semble-t-il !

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Non !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Sans doute M. Jean-Marie Girault ne l'avait-il pas été. Et lorsque je dis qu'il nous a manqué, je veux dire au Sénat, car il aurait pu, peut-être, vous empêcher de vous préparer à voter des dispositions qui sont parfaitement anticonstitutionnelles. En effet, il avait demandé que vous alliez jusqu'au bout de votre mouvement et que vous rendiez obligatoires ces subventions. Bien sûr, cela nous choquerait.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Certes !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Mais ce qui choque encore plus, c'est l'inégalité entre les élèves, entre les parents, entre les collectivités qui résultera du texte de votre loi. En effet, dans certaines collectivités, dans certaines régions, les écoles d'enseignement privées sous contrat seront aidées et elles le seront puissamment, d'une manière illimitée – bien entendu, je parle de l'équipement – alors que, dans d'autres régions, dans d'autres collectivités, elles ne le seront pas du tout. Finalement, cela coûtera plus cher aux parents d'élèves qui mettront leurs enfants dans ces dernières écoles qu'à ceux qui les scolariseront dans les premières, d'où une inégalité de traitement qui est, bien sûr, parfaitement anticonstitutionnelle. M. Jean-Marie Girault avait raison de vous le dire.

Il vous l'a dit au mois de juin. Il l'a écrit ensuite dans *Le Monde*. Cela vous donnait le temps de réfléchir. Vous n'avez pas voulu réfléchir, tant pis pour vous !

Monsieur le ministre, vous m'avez répondu que les financements croisés existaient déjà pour l'enseignement public. Ils existent lorsqu'une collectivité, pour son propre investissement, demande une aide à une autre collectivité, par exemple, quand la commune demande une aide au département ou à la région. Mais on ne voit pas actuellement la région venir soutenir un investissement dans une commune lorsque la commune n'a pas demandé le soutien.

Or c'est ce que votre loi va permettre de faire. Par conséquent, vous allez, je le répète, venir aider un établissement privé dans une commune qui ne l'aura pas demandé en affaiblissant d'autant son école publique, et cela non plus n'est pas admissible. Cela aussi, M. Jean-Marie Girault vous l'avait dit.

Pour le reste, nous avons longuement discuté de l'article 1<sup>er</sup> bis. J'avoue que je n'ai toujours pas compris, après de longues discussions en juin et aujourd'hui, ce que signifie : « l'appréciation du montant de l'aide possible sur une base départementale pour les communes de moins de 10 000 habitants. » A aucun moment, vous ne nous avez répondu.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Si !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** A aucun moment, vous ne nous avez expliqué ce qu'est cette base départementale.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est le texte du groupe socialiste de l'Assemblée nationale !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le ministre, si, pour une fois, le groupe socialiste vous a proposé quelque chose qui n'était pas compréhensible, vous êtes impardonnable de l'avoir accepté, avec la majorité dont vous disposez à l'Assemblée nationale ! Si la seule explication que vous avez à me donner est de dire que c'est incompréhensible et que c'est la faute du parti socialiste, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est une manière de vous défausser ! Toute à l'heure, lorsque vous étiez à la tribune et que nous demandions une suspension de séance, vous vous êtes défaussé de la même manière en nous répondant que nous devons demander la suspension au président du Sénat. Il n'est pas bien de se défausser ainsi.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je n'accorde pas les suspensions de séance !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Prenez vos responsabilités. En tout cas, expliquez-nous ce que cela veut dire.

Si vous nous aviez communiqué le projet de décret en Conseil d'Etat, nous pourrions savoir de quoi il s'agit. D'une part, vous déclarez qu'il y a urgence. D'autre part, vous avez eu six mois pour réfléchir. Aussi, j'imagine que ce projet de décret est prêt. Quel inconvénient y aurait-il à ce que vous le livriez à la représentation nationale ? Je n'en vois pas, sauf s'il comporte quelque coup fourré. Sinon, pourquoi ne pas nous l'avoir donné ?

L'article 2 prétend englober...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Dreyfus-Schmidt. Votre temps de parole de cinq minutes est écoulé.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Déjà, monsieur le président ! C'est peu pour une proposition de loi comme celle-là !

Je n'irai donc pas plus loin, sinon pour dire que l'on n'a pas touché à la non-obligation de la carte scolaire pour l'enseignement privé. On ne nous a pas répondu sur la possibilité, pour l'enseignement privé, de percevoir beaucoup plus de taxe professionnelle que l'enseignement public.

Enfin, l'article 6 entretient la discrimination. Il prévoit l'application de cette future loi aux seuls territoires de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, et pas ailleurs, et ce sans que la moindre explication nous ait été donnée à cet égard. M. Mélenchon a parlé de la Nouvelle-Calédonie. Mais d'autres territoires sont oubliés. Vous ne nous en avez pas parlé, non plus, monsieur le ministre. Pourquoi cette discrimination ? Simplement parce qu'il s'agit d'une loi...

**M. François Autain.** Bâclée !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... qui, de A à Z, est discriminatoire.

Bien évidemment - ai-je besoin de l'ajouter - je voterai contre cette proposition de loi.

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Nous arrivons au terme de ce débat à la fois escamoté et imposé de manière autoritaire par le Gouvernement. Monsieur le ministre, vous avez une majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat, et vous avez voulu, de plus, passer en force. L'histoire tranchera sur la question, car c'est son métier d'histoire !

Le Gouvernement, après son échec du mois de juin - il n'avait pu faire passer à la sauvette ce texte qui abroge la loi Falloux - avait pourtant demandé l'avis d'une commission présidée par M. Vedel.

Le rapport de cette commission a été rendu public avant-hier ; la plupart de nos collègues l'ont découvert hier et peu nombreux sont ceux d'entre nous qui ont pu le parcourir.

Votre volonté de faire vite avait-elle pour objet de ne pas faire découvrir les finesses et les nuances de ce rapport, qui aurait mérité d'être étudié par la commission des affaires culturelles ?

Pourquoi cette précipitation, alors que vous-même, monsieur le ministre, aviez affirmé nécessaire de réfléchir au problème de l'aide aux établissements privés par les collectivités locales, et ce sous tous les angles ?

Pourquoi ce véritable coup de force parlementaire foulant aux pieds les règles élémentaires du débat démocratique ?

Pourquoi refuser d'entendre les nombreuses voix qui se sont élevées dans le pays dès le début de l'après-midi, réclamant un large débat ?

Le Gouvernement avance la nécessité de préserver la sécurité des enfants qui, selon le rapport Vedel, serait gravement menacée dans les établissements privés.

Premièrement, cette affirmation mérite d'être examinée de plus près. En effet, ces écoles qui seraient avant tout vétustes sont-elles si nombreuses ? Des voix s'élèvent parmi les dirigeants d'écoles privées elles-mêmes pour dénoncer ces affirmations comme contraires à la vérité.

Ensuite, je dois vous dire, monsieur le ministre, que les sénateurs communistes et apparentés ont le souci du devenir des enfants, de tous les enfants, qu'ils soient inscrits dans des établissements du secteur public ou privé.

Mais - et c'est le point fondamental - quel cas faites-vous, monsieur le ministre, messieurs de la majorité sénatoriale, des grandes difficultés de l'éducation nationale ?

Vous dites que vous aimez l'école publique, monsieur le ministre. Mais vous me faites penser, ce disant, à ce qu'écrivait Jacques Prévert dans *Paroles*, s'adressant à la femme aimée :

« Tu dis que tu aimes les fleurs

« Tu leur coupes la queue

« Alors, quand tu dis que tu m'aimes

« J'ai un peu peur. » (*Rires.*)

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous n'acceptons pas la volonté du Gouvernement d'établir une discrimination inacceptable au profit des établissements de l'enseignement privé et au détriment de l'enseignement public.

De même, nous n'acceptons pas que les collectivités locales, déjà gravement ponctionnées financièrement, soient de nouveau sollicitées.

Cette proposition de loi, monsieur le ministre, s'attaque à la loi de Jules Ferry qui, créant une école publique obligatoire, laïque et gratuite, a permis l'accès de tous, sans distinction, notamment sociale, au savoir.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Absolument !

**M. Ivan Renar.** Cette loi a été une grande conquête.

Avec ce texte, qui autorise le financement du patrimoine privé confessionnel par les fonds publics, vous vous alignez sur les pratiques des pays de la Communauté européenne et vous renoncez à l'originalité de la laïcité française, qui est aussi une forme de l'« exception » française.

Vous refusez toujours le débat de fond, qui, lui, reste nécessaire et urgent : celui du financement de l'investissement éducatif.

La méthode que vous avez utilisée aujourd'hui, avec le soutien de la majorité de droite, a contribué à ternir l'image du Parlement.

A l'heure où le pays se débat dans la crise, où il faut des solutions nouvelles, vous avez préféré la division des Français ; vous préférez rallumer la guerre scolaire pour masquer les véritables enjeux.

Nous refusons cette démarche dangereuse pour l'avenir de nos enfants, et nous voterons donc contre, en toute logique. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, depuis le mois de juin dernier, date à laquelle s'est engagé ce débat au Sénat, vous avez donné deux arguments.

Le premier, avancé en juin dernier, était - je vous l'ai d'ailleurs déjà dit - celui de l'égalité de traitement des enfants.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Carrère ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je veux simplement vous dire, monsieur Carrère, que je n'ai jamais employé le mot « égalité » ; j'ai parlé d'« équité », ce qui n'a pas le même sens. Dans un cas, il s'agit d'un traitement strictement semblable et, dans l'autre, de la justice. C'est la justice que nous avons choisie. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Le premier argument, monsieur le ministre, était donc celui de l'équité.

Depuis quelques jours, depuis qu'a été rendu public le rapport Vedel, vous nous parlez d'urgence et de danger. En fait, monsieur le ministre - je l'ai d'ailleurs bien senti sur les travées de votre majorité - sous le couvert de ne point parler d'idéologie, il s'agit bel et bien d'idéologie et de revanche !

Que n'ai-je entendu ! Il faut abattre « l'empire des instituteurs laïcs », la MAIF, la CAMIF, la FEN (*M. Mélenchon applaudit.*)...

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Vous l'avez entendu ici ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Non, pas ici, parce que vous n'osez pas le dire ! Mais moi, je vais oser vous dire ce que je pense de l'école de la République, de l'école publique et du mauvais coup que vous lui portez actuellement. (*Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Josselin de Rohan.** Que dit-il ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Laissez-le parler !

**M. Jean-Louis Carrère.** Il est sûr que les militants associatifs, que les gens qui s'investissent dans leur ville, dans leur commune, qui animent des clubs de basket, de rugby, de football, qui dirigent leur mairie, qui s'investissent dans la vie politique, à tous les niveaux et qui sont des progressistes vous dérangent, messieurs ! (*Protestations sur les travées du RPR.*) Bien sûr, vous les combattez poli-

tiquement ! Ce qui vous anime, c'est non pas le bien de ceux qui sont venus vous soutenir ou vous écouter dans les tribunes, mais une revanche politicienne que vous exercez. (*Protestations ironiques sur les travées du RPR.*) D'ailleurs, combien de fois vous ai-je entendu dire : « Mettons à mal l'empire des instituteurs, l'empire de la FEN ! » C'est la revanche qui vous anime ! (*Nouvelles protestations sur les travées du RPR.*)

**M. Josselin de Rohan.** C'est du Mélenchon !

**M. Gérard Larcher.** Vérifiez ses auteurs, monsieur le président !

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le ministre, je crois pouvoir vous dire que les dispositions du texte que vous nous demandez d'adopter sont dangereuses, parce qu'elles sont anti-économiques et inégalitaires. Surtout, monsieur le ministre, elles nous font courir le risque de rallumer des conflits au moment même où, comme vous le savez, des élections cantonales et municipales vont avoir lieu.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Eh oui !

**M. Jean-Louis Carrère.** De surcroît, monsieur le ministre, je n'oublie pas que je suis ici à la Haute Assemblée. Vous savez les difficultés qu'a rencontrées le Gouvernement à élaborer son budget. Vous savez la ponction qui a été faite sur les collectivités territoriales. Vous savez que ce texte va encore un peu plus impliquer un accroissement de l'effort fiscal de ces collectivités territoriales.

Alors, monsieur le ministre, est-ce vraiment une bonne loi ?

**M. Josselin de Rohan.** Oui !

**M. Jean-Louis Carrère.** Un sort différent n'aurait-il pas pu être réservé aux établissements d'enseignement privés sous contrat ? N'aurait-on pas pu étudier une forme de contrat d'une autre nature, qui aurait pu éviter de ranimer la guerre scolaire ?

En tout état de cause, la méthode que vous avez employée, la manière dont vous avez conduit ces débats - je parle du Gouvernement et de la présidence du Sénat - font de moi, aujourd'hui encore plus qu'hier, un homme déterminé à me battre pour que soient respectés les enseignants de l'école publique, laïque et obligatoire (*Protestations sur les travées du RPR.*)...

**M. Josselin de Rohan.** Qui les a attaqués ?

**M. Jean-Louis Carrère.** ... qui ont constitué, dans ce pays, le socle fondateur de notre République...

**M. Josselin de Rohan.** Vous n'en êtes pas propriétaires !

**M. Gérard Larcher.** Ils appartiennent à la nation.

**M. Jean-Louis Carrère.** ... auquel nous, les femmes et les hommes de progrès, resteront toujours attachés ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon.

**M. Josselin de Rohan.** Il ne manquait plus que celui-là !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je suis sûr que M. de Rohan m'estime plus que ce qu'il veut bien dire en cet instant. En tout cas, cette certitude m'aide à tenter une nouvelle fois de le convaincre, tout en sachant que c'est bien en vain ! Voyez l'ampleur de mon dévouement ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons assez expliqué nos vues pour qu'il soit inutile d'y revenir en détail.

Je n'ai pas biaisé, je ne biaiserai pas au moment de conclure.

**M. Gérard Larcher.** Néanmoins...

**M. Henry Goetschy.** Cependant...

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Lorsque vous gagnez les élections, tout aussitôt, vous prenez une série de mesures qui correspondent...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Aux engagements pris !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... à l'intérêt, aux vues de ceux qui vous soutiennent. Ces dispositions tendent à former un modèle de société. Je vous l'ai dit tout à l'heure : quand vous gagnez, arrive une loi sécuritaire, une loi sur l'emploi qui, en général, vise à réduire les avantages sociaux, une loi sur l'audiovisuel, qui tend à renforcer l'emprise des grands groupes...

**M. Gérard Larcher.** On ne l'a pas examinée !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... et une loi pour les établissements privés. Cela fait partie des figures imposées de la vie politique, et mon collègue M. Carrère est tout à fait fondé à dire que c'est la revanche.

Vous venez de compléter le portrait de la revanche. D'ailleurs, les commanditaires étaient là, qui vous avaient mis en garde, monsieur le ministre : si vous n'acheviez pas le processus engagé en juin dernier, alors vous les retrouveriez dans la rue, avec leurs bannières, au mois de janvier !

Cela a été dit très clairement par les présidents des associations des parents d'élèves de l'enseignement privé.

**M. Jean-Louis Carrère.** Il y aurait eu M. de Rohan en tête !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Alors, vous agissez conformément à une longue histoire, que vous pourriez assumer. Pourquoi ne l'assumez-vous pas ? Nous, nous assumons la nôtre : nous sommes les défenseurs tranquilles, constants, permanents, avec des hauts et des bas, du camp laïc et des valeurs fondamentales que nous attachons à ce concept...

**M. Josselin de Rohan.** Vous êtes les propriétaires de la République, vous êtes les défenseurs de la vertu !

**M. François Autain.** Pas les propriétaires !

**M. Jean-Louis Carrère.** Il n'y a que chez vous qu'il y a des propriétaires ; nous, nous sommes des métayers !

**M. Henri Goetschy.** Il ne sait plus quoi dire !

**M. Gérard Larcher.** Passez la parole au métayer !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Qui me traite de métayer ? *(Rires.)*

**M. Gérard Larcher.** C'est Carrère qui l'a dit !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous demande un peu de silence pour écouter M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je disais que vous avez gagné et que vous servez ceux que vous avez à servir. Nous, nous assumons tranquillement ce que nous sommes. Nous vous avons dit pourquoi, sans biaiser. Vous, conformément à une longue tradition historique – vous êtes l'homme de cette tradition, monsieur le ministre – vous avancez masqué, parce que cela a toujours été ainsi. Vous avez toujours fait comme cela. Jamais vous n'êtes venu dire ouvertement : « Nous sommes pour le développement des établissements privés de type confessionnel parce que cela nous convient et parce que c'est notre vue de la vie. » Jamais vous ne l'avez fait, à aucun moment de l'histoire. C'est pourquoi Victor Hugo, que l'on a sollicité tout à l'heure,...

**M. Gérard Larcher.** C'était avant Zorro !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** ... – comme je l'ai dit, les grands hommes de gauche sont d'autant plus grands qu'ils sont morts, et c'est à ce moment qu'ils deviennent universels et qu'ils sont sollicités par les parlementaires siégeant sur les autres bancs – Victor Hugo, dis-je, déclarait exactement cela à propos d'une autre loi sur le même sujet : « Votre loi est une loi qui a un masque. Elle dit une chose et en fait une autre. C'est une confiscation intitulée "donation". Je n'en veux pas. C'est votre habitude. Quand vous forgez une chaîne, vous dites : "voici une liberté". Quand vous faites une proscription, vous criez : "voilà une amnistie". C'est exactement pareil. »

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** On a déjà entendu cela !

**M. Josselin de Rohan.** On connaît !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** On ne s'en lasse pas !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Méditez ! On ne s'en lasse pas !

**M. Henri Goetschy.** *Bis repetita placent !*

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est une vertu pédagogique !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** On est venu tout d'abord nous expliquer, la mine pateline, qu'il s'agissait de réparer une terrible injustice et on a utilisé le mot « équité » pour annoncer que l'on ébranlait l'un des fondements sur lesquels est bâtie notre conception de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'à chacune de vos victoires vous essayez de grignoter un peu plus !

Et ce n'est pas fini, monsieur le ministre ! Combien de fois avons-nous entendu dire : cette fois-ci, c'est « la der des der, » on fait ce compromis, et c'est tout ! Or, à peine aviez-vous fini de parler, monsieur le ministre, qu'un de mes collègues montait à la tribune pour vous demander d'aller plus loin, jusqu'à l'obligation. Quant au ministre qui vous succédera, il aura également droit à la vérification de cette règle. Ils sont insatiables ! Il leur en faut toujours plus, jusqu'à ce qu'ils aient tout !

Messieurs, il n'y a qu'une maxime qui tienne, elle est encore de Victor Hugo, et je vous demande de la traiter avec le sérieux que, nous, nous y mettons et – je le reconnais – avec la passion dont vous pouvez admettre un instant, monsieur le ministre, que c'est aussi la passion de la France.

Vous aviez reconnu, au mois de juin dernier, que les événements nous obligeaient à une plus grande vigilance, dans le respect de la liberté de conscience, quant à la règle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans ce contexte, conformément à notre tradition historique, je disais déjà : il n'y a qu'une seule maxime qui vaille, elle est de Victor Hugo : « L'Eglise chez elle et l'Etat chez lui » ! *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Dailly, pour explication de vote.

**M. Etienne Dailly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'avais pas l'intention d'explicitier à nouveau le vote de mon groupe, mais les propos que j'ai entendus voilà quelques instants, notamment dans la bouche de notre collègue M. Carrère – il ne m'en voudra pas de le citer – ne me permettent pas de demeurer silencieux.

Comme tous les membres de mon groupe – il ne faut pas nous en vouloir, mais nous sommes le groupe le plus ancien dans cette assemblée, un groupe pétri de traditions, de tolérance où chacun est animé d'une foi inébranlable dans ce que doit être le Parlement, tant il est vrai

que sans un Parlement digne de ce nom, il n'y a plus, et très vite, ni démocratie ni République - j'ai, en cet instant, beaucoup d'amertume et de tristesse dans le cœur.

Nous arrivons au terme de la discussion de cette proposition de loi, que la gauche de cette assemblée a décidé de saboter, qu'on le veuille ou non, dès le premier jour. Je le dis très calmement. Mais c'est bien saboter la discussion d'un texte que de déposer plus de trois mille amendements, pour la quasi-totalité parfaitement inutiles, sinon pour permettre, à raison de dix minutes par amendement...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Le texte n'est pas non plus très utile !

**M. Etienne Dailly.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, je ne vous ai pas interrompu. Je vous prie donc de respecter mes propos, qui sont sincères. C'est bien saboter la discussion, disais-je, que de déposer plus de trois mille amendements pour permettre à raison de dix minutes par amendement, d'atteindre, sans en avoir terminé, le 30 juin à minuit de telle sorte que, M. le président de la République aidant - car rien ne l'obligeait à le refuser - ce texte ne soit pas inscrit au « menu » de la session extraordinaire qui suivait. Nous ne pouvons que déplorer que le Gouvernement, ainsi que M. Romani l'avait déclaré le 30 juin à minuit, n'ait pas inscrit cette proposition de loi, comme prévu, à la première séance disponible du mois d'octobre.

J'ai de l'amertume et de la tristesse dans le cœur parce que, au lieu de revenir à la première séance disponible du mois d'octobre pour y poursuivre notre combat - je vais voter la loi, j'ai donc bien le droit de dire « pour y poursuivre notre combat » - le Gouvernement, et que l'on me pardonne, mais je ne trouve pas cela convenable du tout -, attend aujourd'hui douze heures trente pour annoncer à la conférence des présidents, qu'il modifie l'ordre du jour de la séance qui doit commencer à seize heures avec la loi sur l'audiovisuel et qu'il inscrit le texte dont nous venons de débattre, alors que personne ne s'y attendait ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

C'est un peu trop facile, mes chers collègues socialistes de m'applaudir en cet instant, alors que tout à l'heure, lorsque je stigmatisais le sabotage auquel vous vous êtes livrés dès le départ, vous vous êtes bien entendu gardés de le faire !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et comment ! Ce n'était pas du sabotage. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, mais nous aussi !

**M. Etienne Dailly.** Il y a en tout cas une seule chose que vous ne devriez pas faire, monsieur Dreyfus-Schmidt, c'est m'interrompre, alors que je ne vous ai pas interrompu une seule fois tout au long de vos propos.

**M. Henri Goetschy.** Il a parfaitement raison !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous nous prenez à partie !

**M. Etienne Dailly.** Je ne vous prends pas à partie, je dis ce que j'ai à dire et c'est tout. Et je le dis, parce que c'est mon droit !

**M. François Autain.** On ne vous applaudira plus !

**M. Etienne Dailly.** Par conséquent, nous qui sommes attachés à une discussion parlementaire libre, nous avons ce soir, c'est évident, de la tristesse au cœur. Nous ne pouvons pas oublier vos obstructions d'hier, vos gesticulations et vos insultes d'aujourd'hui et nous regrettons qu'on n'ait pas continué à y faire face avec les moyens les

plus normaux et les plus habituels. Voilà pour ce qui est de vos manifestations et de la procédure.

Mais si je prends la parole, c'est parce que mon groupe ne peut, en aucun cas, laisser ce débat se clore sans protester, au nom de tous ses membres sans exception, contre les propos que je viens d'entendre.

Aucun d'entre nous, qu'il s'agisse des quatre d'entre nous qui voteront contre le texte, des cinq qui ne prendront pas part au vote, de celui qui s'abstiendra, ou des quatorze, dont moi-même qui voteront le texte, aucun d'entre nous ne peut admettre un seul instant qu'on dise que nous sommes contre l'école publique alors que c'est elle qui nous a fabriqués, du moins la plupart d'entre nous ! (*M. le président de la commission et M. le rapporteur applaudissent.*)

L'école publique, nous la respectons tous et nous la respectons autant que nos collègues socialistes. Il est inadmissible d'oser déclarer que ceux qui voteront cette loi, c'est parce qu'ils sont contre l'école publique et que ceux qui voteront contre cette loi, c'est parce qu'ils sont pour l'école publique. Cette approche est tout simplement scandaleuse et un groupe comme le nôtre ne peut ni l'accepter ni l'admettre.

C'est une véritable falsification de la vérité à laquelle vous pouvez tenter de vous livrer à quatre heures cinq du matin, mais qui n'abusera finalement personne et contre laquelle j'entends protester de la manière la plus solennelle.

Oui ! nous allons voter la loi parce que ce que nous voulons, c'est donner à toutes les collectivités locales le droit de s'administrer librement dans ce domaine-là comme dans les autres et que c'est, qu'on le veuille ou non, un des derniers actes de la décentralisation à laquelle nous sommes attachés, à laquelle nous n'avons cessé d'apporter notre suffrage et qui, en définitive, répond aux vœux du peuple français !

Il faut laisser à ceux qui ont la charge d'administrer une collectivité locale le soin de savoir s'il leur faut ou non aider aux investissements immobiliers de l'enseignement privé. C'est leur affaire et nous devons respecter leurs décisions, leur en fournir les moyens sans pour autant les obliger à quoi que ce soit.

Voilà l'esprit de la loi et il n'y a donc rien là qui soit contre l'école publique, contre la FEN ou contre les instituteurs, comme je viens de l'entendre, il y a un instant. Nous respectons les instituteurs tout autant que vous !

Ce n'est pas parce que nous votons cette loi qu'il faut en tirer des déductions de cette nature. Nous ne l'acceptons pas ! Je proteste contre ces propos de la manière la plus solennelle. (*Applaudissements sur les travées du RDE, des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gouteyron.

**M. Adrien Gouteyron.** Au nom de mon groupe, je voudrais en revenir aux principes qui sous-tendent notre position, comme ils ont fondé celle du législateur en 1959.

En effet, de quoi parlons-nous ? Des établissements d'enseignement sous contrat. Certains d'entre nous paraissent avoir oublié - M. Schumann l'a fait remarquer tout à l'heure avec beaucoup de brio - que l'aide à l'enseignement privé sous contrat est accordée uniquement aux classes et aux formations dans lesquelles l'enseignement est conforme aux programmes et aux règles de l'enseignement public.

Voici une citation...

**M. François Autain.** Encore !

**M. Adrien Gouteyron.** ... En effet, et vous vous en souviendrez peut-être : « L'aide prévue par les contrats va à un enseignement public donné au sein d'un établissement privé. » Avez-vous reconnu ce texte ? Il figure dans l'exposé des motifs de la loi Debré.

Je crois qu'aucun de nous, ici, sur quelque banc qu'il siège, ne saurait contester la définition du rôle de l'Etat, ni le rappel des principes républicains qu'il développe.

Oui, mes chers collègues, l'Etat aide certains établissements privés et, parce qu'il les aide, il les contrôle et garantit qu'ils respectent les principes fondateurs de la République.

Au mois de juin déjà, et aujourd'hui à maintes reprises, nous avons entendu une argumentation cent fois développée qui tente d'opposer le caractère propre auquel les établissements privés sont attachés, et la laïcité. Est-ce un argument de circonstance ? Il m'a semblé que ceux qui le développaient n'étaient pas tous également convaincus, mais je veux le prendre au sérieux et dire, d'abord, ce que n'est pas, ce que ne doit pas être le caractère propre.

Il n'est pas un principe de sélection scolaire. Les établissements privés doivent être, et sont effectivement, ouverts à tous. C'est là une obligation légale et c'est aussi pour eux un choix. Ils sont ouverts à tous dans le respect absolu de la liberté de conscience de chacun.

Je pourrais citer tel établissement de la ville de Roubaix, que connaît bien notre collègue M. Diligent, et qui accueille 80 p. 100 d'enfants maghrébins musulmans. Ces enfants viendraient-ils dans cette école si l'on portait atteinte à leur liberté de conscience ?

**M. Josselin de Rohan.** Absolument !

**M. Adrien Gouteyron.** Le caractère propre n'est pas non plus une manière d'altérer, de réviser ou de corriger les contenus d'enseignement à partir de principes idéologiques ou religieux. L'enseignement donné est celui qui est prévu par les programmes nationaux. Ne feignez pas de croire, mes chers collègues, qu'il existerait un enseignement catholique des mathématiques, de la biologie ou de l'histoire ! Il y a des matières enseignées, dans l'état actuel des connaissances, à un moment donné, avec la pluralité de lecture, à la lumière de l'histoire, de la sociologie et de la littérature. Il y a les questions critiques que l'on pose à de jeunes consciences, à de jeunes esprits pour les éveiller. Je n'hésite pas à le dire : l'enseignement dispensé dans les établissements privés sous contrat est fondé sur les principes de la laïcité.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Absolument !

**M. Adrien Gouteyron.** Le caractère propre est ailleurs. Il réside dans le projet d'établissement. Et si telle mission d'Eglise peut être citée, c'est là qu'il faut le chercher, et non pas dans l'enseignement donné dans ces établissements, enseignement qui justifie à la fois l'aide de l'Etat et celle des pouvoirs publics. Ce caractère propre, c'est vrai, réside dans une formation aux valeurs spirituelles pour ceux qui le souhaitent...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Et dans la charité !

**M. Adrien Gouteyron.** ... et dans l'accompagnement d'une vie de foi pour ceux qui s'y sont engagés.

C'est en rappelant cela, et parce que nous croyons aux principes que je viens de rappeler, que nous voterons ce texte.

L'école privée, mes chers collègues, est aussi l'école de la République ! On y forme, comme dans les écoles publiques, les mêmes citoyens de la même nation, la France.

**M. Josselin de Rohan.** Très bien !

**M. Adrien Gouteyron.** Nous ne réclamons pour les enfants qui fréquentent les écoles privées aucun privilège, mais nous n'acceptons ni l'exclusion ni le mépris que l'on a cru parfois déceler dans certains propos.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et la carte scolaire ?

**M. Adrien Gouteyron.** Nous ne voulons que la justice ! *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Les explications qu'a données M. Dailly me dispenseront d'argumenter longuement sur le vote que vont émettre les sénateurs de la réunion administrative des non-inscrits ; en effet, les trois tendances qu'il a indiquées seront représentées dans nos suffrages.

Tout d'abord, un certain nombre d'entre nous ont été choqués par la précipitation avec laquelle ce texte a été présenté, sans avertissement. Je dois dire que, personnellement, en conférence des présidents, je me suis exprimé dans le même sens.

Ensuite, nous nous sommes demandé s'il était nécessaire de l'inscrire à votre ordre du jour. Nous avons craint que cela ne conduise à des excès, à un moment où nous avons, pour le pays, infiniment d'autres soucis plus pressants.

Mais, ces réserves étant faites, qui expliquent que deux d'entre nous ne participeront pas au vote, nous n'avons pas été moins choqués par la façon dont l'opposition a abordé l'ensemble de ce débat.

Tout d'abord, je rappelle qu'au mois de juin 3 303 amendements avaient été déposés - le premier à venir en discussion portait d'ailleurs ce numéro. Cela était symptomatique d'un désir d'obstruction systématique que nous avons très profondément et très vivement ressenti.

Nous n'avons pas du tout apprécié cette manière d'agir dans une enceinte parlementaire, car ce n'est pas faire preuve de démocratie que de s'opposer de cette façon à la libre détermination de la majorité d'une assemblée.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et les cocotiers de M. Toubon !

**M. Jacques Habert.** Nous n'avons pas été moins choqués par les démonstrations de violence de cet après-midi. Je suis, malheureusement, un sénateur ancien dans cette maison ; jamais, je n'avais assisté à un spectacle aussi lamentable, qui a été largement répercuté par les médias.

Il y a toutes sortes de façons de s'exprimer, dans notre assemblée, meilleures que celles qui consistent à agresser l'orateur à la tribune, à l'entourer, ce qui est d'ailleurs contraire à notre règlement. C'était un spectacle lamentable, et je dois dire que nous n'avons pas du tout apprécié le comportement de certains de nos collègues.

Je n'ai pas plus apprécié les violences verbales et les déclarations insultantes que j'ai entendues toute la soirée à l'égard de l'église catholique, à l'égard de ceux qui ont la foi, à l'égard de l'œuvre entreprise par les écoles privées. *(Exclamations sur les travées socialistes.)*

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Jamais !

**M. Jacques Habert.** Je les ai fort bien entendues dans la bouche de certains de nos collègues !

Je suis professeur de l'enseignement public et je n'ai jamais enseigné ailleurs que dans l'enseignement public. J'y ai fait toute ma carrière.

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale. Comme moi !

**M. Jacques Habert**. Nous avons appris la tolérance, nous avons appris le respect d'autrui, nous avons appris à ne pas insulter ceux qui pensent autrement, ceux qui ont une autre foi, une autre philosophie. Il est lamentable que certains propos – ils figureront au *Journal officiel* – aient été tenus dans cette enceinte.

La majorité de la réunion administrative des non-inscrits, que je représente, votera donc cette proposition de loi, car elle a bien relevé l'essentiel du propos de M. le ministre de l'éducation, à savoir que la sécurité des enfants dans les écoles publiques nous importe autant, voire davantage, que celle des enfants dans les écoles privées.

M. le ministre a en effet annoncé une décision importante qui, dans le brouhaha, a pu passer inaperçue : sur l'enveloppe de l'emprunt à 6 p. 100 en 1993, qui a été portée de 8 milliards à 12 milliards de francs, il a dégagé un prêt spécial « sécurité ». Voilà qui est concret.

Par ailleurs, pour bien marquer la différence de responsabilité de la collectivité publique à l'égard des établissements publics, d'un côté, et des établissements privés sous contrat, de l'autre, il a précisé – nous l'en remercions – que ce prêt spécial « sécurité » financerait les travaux nécessaires à hauteur de 100 p. 100 dans les établissements publics et de 50 p. 100 dans les établissements privés. Voilà une priorité bien marquée !

Dans ces conditions, la majorité du groupe au nom duquel je m'exprime votera la proposition de loi telle qu'elle résultera des travaux du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Jean-Louis Carrère**. Personne ne votera contre la proposition de loi, dans votre groupe ?

**M. Jacques Habert**. J'ai effectivement oublié de préciser qu'une de nos collègues, fidèle à ses convictions socialistes, s'opposera à l'adoption de cette proposition de loi.

Je vous pris de m'excuser de ne pas l'avoir mentionné.

**M. Jean-Louis Carrère**. Vous avez une mémoire sélective, mon cher collègue !

**M. Jacques Habert**. Je vous avais indiqué que nous avions les trois couleurs !

**M. Jean-Louis Carrère**. Vous en aviez oublié une !

**M. le président**. La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau**. Au terme de cette discussion, je veux dire, une dernière fois, mon désaccord total avec la révision de la loi Falloux que vous souhaitez nous faire voter.

Parce que je suis respectueux des croyances, et parfois même admiratif devant des hommes et des femmes qui mettent en pratique leur foi, parce que je me suis toujours efforcé, en tant que maire, d'éviter les dissensions entre école publique et école privée, parce que je crois profondément à la vertu de la tolérance et de la laïcité, je regrette, monsieur le ministre, que vous ayez décidé de rallumer cette guerre scolaire qu'une majorité de Français croyait éteinte.

Plus grave, par une attitude sans courage ni sincérité, vous vous déchargez sur les élus des collectivités locales du soin d'arbitrer entre des intérêts parfaitement contradictoires.

Je tiens, enfin, monsieur le ministre, à vous dire solennellement que, sur plusieurs points, ce texte, s'il est voté en l'état, nous paraît contraire à la Constitution. Nous en appellerons, comme c'est notre droit, au juge souverain. Mais peut-être, alors, proposerez vous de supprimer la juridiction suprême, comme la tentation vous en est déjà venue !

**M. Marcel Lucotte**. Comme à M. Lang !

**M. Gérard Delfau**. Ce serait le dernier avatar d'un débat inopportun, mal engagé et qui pèsera lourd dans l'histoire de la République. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Maurice Schumann**, président de la commission. Je demande la parole.

**M. le président**. La parole est à M. le président de la commission.

**M. Maurice Schumann**, président de la commission. Mes chers collègues, en entendant M. Gouteyron, lui-même inspecteur général de l'éducation nationale...

**M. François Autain**. Hélas !

**M. Maurice Schumann**, président de la commission. ... et professeur de l'enseignement public, comme notre rapporteur et comme le ministre,...

**M. François Autain**. Hélas !

**M. Maurice Schumann**, président de la commission. ... je pensais à ces nombreuses écoles des quartiers les plus pauvres et les plus déshérités de Roubaix et de Tourcoing, à ces établissements scolaires dont la population est en majorité composée d'immigrés de religion musulmane.

Et cela m'amène, monsieur Mélenchon, pardonnez-moi, à vous prier de ne pas avoir une science discriminatoire et limitative du droit canon.

Le précepte fondamental du droit canon, le voici : *nemo ad fidem amplexandam cogatur*, que nul ne soit contraint d'embrasser la foi !

Les admirables religieuses de Roubaix et de Tourcoing, qui s'occupent avec un dévouement infatigable des plus pauvres parmi nos concitoyens, ne demandent rien d'autre que de prier silencieusement pour leurs âmes en éveillant leurs esprits et en soignant leurs corps. C'est la raison pour laquelle elles bénéficient d'une popularité du meilleur aloi.

Puisque j'ai la parole, je voudrais brièvement tirer ce que je crois être la morale de ce débat, et le faire très calmement.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'écoles privées ou d'écoles confessionnelles ; il s'agit d'écoles sous contrat qui exercent une mission complémentaire de service public, en application d'une loi de 1959 qu'aucun gouvernement n'a songé à remettre en cause depuis trente-cinq ans et que votre prédécesseur, monsieur le ministre, a tenu à rappeler, à confirmer explicitement dans le texte d'un accord conclu l'an dernier.

Dès lors qu'il s'agit d'écoles sous contrat, assumant une mission de service public – et c'est la vérité qui domine ce débat – la sécurité des enfants qui les fréquentent entraîne notre responsabilité collective, la nôtre comme la vôtre, la vôtre comme la nôtre, de même que, de la sécurité des enfants fréquentant l'école publique, nous sommes tous prioritairement responsables.

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale. Très bien !

**M. Maurice Schumann**, président de la commission. C'est pourquoi je remercie le Gouvernement – je crois d'ailleurs qu'à la longue on s'apercevra que c'est l'évène-



ment le plus important de la journée - d'avoir annoncé l'octroi de crédits bonifiés aux collectivités territoriales qui auront exposé des dépenses d'urgence pour mettre à l'abri des risques dénoncés par le rapport Vedel, et d'autres risques aussi, les enfants de France, tous les enfants de France, quels qu'ils soient.

Je veux ajouter un dernier mot, en m'adressant, sur un ton très différent de celui auquel nous avons tous été amenés à nous laisser entraîner à un moment quelconque au cours de la journée, à nos collègues socialistes.

J'ai senti chez certains d'entre eux - pas chez tous - une sorte de nostalgie plus ou moins avouée du monopole de l'enseignement, une sorte de sentiment qu'il faudrait s'orienter vers une école unique.

Alors, je leur pose cette question très simple : connaissez-vous, mes chers collègues, une seule démocratie, au sens même où vous l'entendez, où nous l'entendons vous et nous, une seule démocratie où la liberté d'enseignement ne soit pas reconnue et garantie ?

Et connaissez-vous un seul pays où la liberté d'enseignement ait été condamnée et sacrifiée sans entraîner avec elle toutes les libertés publiques ?

Connaissez-vous un seul régime qui ait tué la liberté d'enseignement sans tuer toutes les libertés et sans envoyer, ensuite, les militants socio-démocrates comme les militants démocrates d'inspiration chrétienne, comme les libéraux, dans les goulags, dans les camps de concentration et dans les prisons ?

J'ai presque envie de vous dire, en conclusion : vous vous apercevrez, un jour, que c'est votre liberté que nous défendons en même temps que la nôtre. Laissez-nous faire, messieurs ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

#### Vote unique

**M. le président.** Je rappelle qu'en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement, le Gouvernement a demandé au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles 1<sup>er</sup> bis, 2, 3, 4, 5 et 6 de la proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales dans la rédaction de l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement ou article additionnel.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, par un seul vote, les articles 1<sup>er</sup> bis, 2, 3, 4, 5 et 6 de la proposition de loi, ainsi que je viens de l'indiquer.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 77 :

Nombre de votants .....	307
Nombre de suffrages exprimés .....	307
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	154
Pour l'adoption .....	218
Contre .....	89

Le Sénat a adopté.

#### Seconde délibération

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Conformément à l'article 43, alinéa 4, du règlement du Sénat, le Gouvernement demande une seconde délibération.

Le Gouvernement souhaite en effet l'adoption de deux amendements ayant pour objet la suppression, l'un de l'article 3 bis, l'autre de l'article 3 ter, articles résultant de l'adoption, malgré un avis défavorable du Gouvernement, de deux amendements du groupe socialiste.

Ces articles limitent les avantages consentis par les collectivités territoriales à 1 p. 100 pour les établissements privés du premier degré et à 2 p. 100 pour les établissements privés du second degré, ce qui, évidemment, va à l'encontre du texte.

Le Gouvernement demande également, conformément à l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, que le Sénat se prononce par un seul vote sur la seconde délibération et sur l'ensemble du texte, en retenant les deux amendements de suppression qu'il propose.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur cette demande de seconde délibération ?

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** La commission y est favorable.

Toutefois, j'ai expliqué cet après-midi pourquoi je n'avais pas cru bon de convoquer la commission. Mais, maintenant, je suis obligé de lui demander de se réunir, car il n'est pas possible d'aborder une seconde délibération sans que la commission ait eu à en connaître.

Aussi, monsieur le président, je vous demande une suspension de séance afin que nous puissions nous réunir, comme l'ont fait nos collègues socialistes tout à l'heure, dans le salon Victor-Hugo.

**M. le président.** Je vais faire droit à votre demande le moment venu, monsieur Schumann.

Je consulte le Sénat sur la demande de seconde délibération, formulée par le Gouvernement et acceptée par la commission.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Le groupe socialiste vote contre.

**M. Robert Vizet.** Le groupe communiste également.

**M. le président.** La seconde délibération est ordonnée.

A la demande de M. le président de la commission, nous allons interrompre nos travaux, pour que la commission puisse se réunir.

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à quatre heures trente-cinq, est reprise à quatre heures quarante-cinq.**)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous allons procéder à la seconde délibération.

Je rappelle au Sénat les termes de l'article 43, alinéa 6, du règlement :

« Dans sa seconde délibération, le Sénat statue seulement sur les nouvelles propositions du Gouvernement ou de la commission, présentées sous forme d'amendements, et sur les sous-amendements s'appliquant à ces amendements. »

**Article 3 bis**

**M. le président.** « Art. 3 bis. - En ce qui concerne les établissements d'enseignement privés du premier degré, les avantages accordés par les collectivités territoriales ne peuvent en aucun cas excéder 1 p. 100 de ceux consentis aux établissements d'enseignement publics correspondants dans l'année budgétaire considérée. »

Par amendement n° A-1, le Gouvernement propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Il s'agit d'un amendement de suppression, sur lequel je me suis déjà expliqué.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Favorable.

**M. le président.** Le vote est réservé.

**Article 3 ter**

**M. le président.** « Art. 3 ter. - En ce qui concerne les établissements d'enseignement privés du second degré, les avantages accordés par les collectivités territoriales ne peuvent en aucun cas excéder 2 p. 100 de ceux consentis aux établissements d'enseignement publics correspondants. »

Par amendement n° A-2, le Gouvernement propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Même situation que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Bourdin, rapporteur.** Favorable.

**M. le président.** Le vote est réservé.

**Vote unique**

**M. le président.** En application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement, le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles 3 bis et 3 ter de la première délibération faisant l'objet des amendements de suppression n°s A-I et A-II et sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales, à l'exclusion de tout autre amendement ou article additionnel.

Avant de procéder au vote unique, je donne la parole à M. Carrère, pour explication de vote.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne serez certainement pas étonnés si je vous annonce que le groupe socialiste votera contre cette proposition de loi.

Je profite cependant de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler à tous ceux qui nous écoutent, afin que ce soit bien clair, pourquoi les deux amendements tendant à insérer des articles additionnels avaient été votés et pourquoi il a fallu réunir aujourd'hui, à quatre heures quarante, la commission des affaires culturelles.

Tactique, tactique, comme je le disais dans mon explication précédente. Idéologie, et là encore, tactique ! Tout aura été fait pour essayer de faire voter ce texte par le Sénat ; on aura utilisé tous les artifices de procédure. Cela m'a d'ailleurs permis, monsieur le président, d'en décou-

vrir un certain nombre. C'est ainsi, je pense, que l'on devient un parlementaire confirmé. (*Sourires.*) Rassurez-vous, de telles méthodes ne correspondent pas à mon éthique, mais peut-être y viendrai-je un jour !

**M. le président.** Vous grandissez vite ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Louis Carrère.** Sur le fond, j'estime discourtois et inconvenant que l'on nous reproche, à nous, groupe socialiste, dont tout le monde sait clairement les raisons de l'opposition à cette proposition de loi, d'utiliser notre droit d'amendement - il implique, il est vrai, une procédure parfois contraignante et longue - alors qu'on n'hésite pas, dans le même temps, à faire sortir de l'hémicycle des parlementaires de la majorité pour permettre l'adoption de deux amendements, rendant ainsi sans objet toute une série d'autres amendements. Alors, je pose la question, où est la supercherie ? Où sont ceux qui ont une éthique et ceux qui n'en ont pas ? Je vous laisse juges. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** C'est une illustration de tout le débat !

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Chers collègues, je suis bien obligé de constater que, quoique vous ayez beaucoup protesté quand nous en avons fait la demande, il n'était pas si aberrant que cela de notre part de vouloir que la commission se réunisse, je vous renvoie aux incidents du début de la séance. C'était le devoir de la commission de se réunir pour prendre en compte les éléments nouveaux contenus dans le rapport Vedel, puisque c'est ce rapport qui justifiait que l'examen de cette proposition de loi se poursuive au bénéfice de l'urgence. Il n'y avait donc rien de choquant dans notre demande.

Je constate, cependant, qu'il est possible de réunir la commission à quatre heures du matin, alors que cela n'était pas possible à une heure plus décente, plus normale et plus conforme à ce que devrait être l'organisation de nos travaux.

**M. Maurice Schumann, président de la commission.** Mais si, c'était possible !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Cette explication de vote me fournit l'occasion d'apporter certains éclairages que j'estime indispensables.

Jamais, je dis bien jamais, monsieur Schumann, nous n'avons remis en cause la liberté de l'enseignement. Nous avons discuté et contesté les conditions dans lesquelles cette liberté s'exerçait et la manière dont s'organisait le financement public de cette liberté.

N'avez aucune crainte, les socialistes n'ont pas changé. Ils n'ont pas l'intention de limiter les libertés si peu que ce soit. Ce n'était pas l'objet de nos interventions. Je réitère ce propos, car nous pensions avoir été compris, mais je constate aujourd'hui que ce n'était pas le cas.

Je développerai un autre point, par pur goût du dialogue avec vous, monsieur Schumann. Vous avez donné la définition du droit canon. Elle ne m'a pas convaincu. D'abord, parce que je ne connais pas de religion qui réclame que l'on convainque de force. Toutes se réclament du libre mouvement de l'esprit et du cœur. C'est naturellement la pratique qui fait la différence.

Comme tout à l'heure je disais que la discrimination se fait par le silence, je rappelle que c'est le même droit canon qui a permis de réduire au silence le théologien de la Libération Leonardo Boff. Il était, pour le continent latino-américain, d'un très grand secours et d'une grande aide pour les mouvements d'origine chrétienne, qui puisaient dans sa foi les raisons de combattre.

Oui, c'est bien au nom du même droit canon qu'il fut condamné au silence, arrêt qu'il accepta et, en effet, comme il se tut, on n'entendit plus ce qu'il avait à dire !

**M. Gérard Delfau.** Et le père Aristide ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Nous n'aurions pas abordé ces questions, qui, après tout, sont l'affaire de ceux qui veulent bien respecter ce droit. Mais puisque vous les avez évoquées, je ne voulais pas non plus laisser passer l'occasion de ce rappel.

Nous constatons, finalement, que personne ici ne se réclame, apparemment, de quoi que ce soit d'autre que de la laïcité. Nous en avons des définitions différentes, mais c'est un grand progrès pour notre camp que même la partie la plus conservatrice de la représentation nationale s'accorde avec nous sur des principes qu'elle a si longtemps combattus. Nous en sommes très heureux, nos idées ont gagné du terrain. Certes, il a fallu deux siècles, mais peut-être que, dans un siècle, l'affaire sera définitivement réglée. En tout cas, je le souhaite et c'est comme cela que nous voyons la suite des événements.

Au-delà de la laïcité, cependant, il est un autre droit plus moderne, qui peut aussi surprendre et choquer l'esprit, je veux parler du droit des enfants.

Quel droit l'emporte : le droit des parents ou le droit des enfants ?

L'ONU et d'autres organismes internationaux s'orientent à l'heure actuelle vers une affirmation du droit des générations futures, du droit des enfants. La laïcité postule, en effet, dans sa version moderne et actuelle, le droit des enfants, c'est-à-dire qu'elle ne préjuge pas les conditions dans lesquelles ces derniers pourraient se former une conviction religieuse - ou morale - indépendamment même de leurs parents.

Je sais que c'est une idée qui peut, nous, parents, nous choquer, et prendre à rebrousse-poil bon nombre de nos certitudes et de nos aspirations les plus intimes. C'est pourtant dans cette conception que la laïcité trouve une nouvelle modernité, parce qu'elle affirme, en organisant l'enseignement selon ces principes, que le droit de l'enfant, en toutes circonstances, prime sur celui des parents, y compris lorsque les parents sont désireux d'inculquer à leurs enfants un élément fondamental de leur conception de la vie, de leur philosophie, de leur morale, un bien extrêmement précieux : leur foi.

Eh bien ! même devant ce que des parents pourraient avoir de plus précieux à donner, la laïcité postule que le droit de l'enfant doit primer.

Je sais que cela peut paraître choquant, mais c'est ainsi qu'avancent la civilisation et la libération des esprits. Je voulais le dire à ce moment du débat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Marcel Lucotte.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Lucotte.

**M. Marcel Lucotte.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne sais pas à quelle expérience il faut se livrer pour devenir un bon parlementaire. Je sais bien, en revanche, à quelle expérience je n'aurais pas voulu me livrer aujourd'hui pour rester un bon parlementaire...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous vous y êtes livré, monsieur Lucotte.

**M. Marcel Lucotte.** ... et je n'oublierai pas la manière violente, bruyante, haineuse... (*Rires et protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Josselin de Rohan.** Haineuse, c'est le terme !

**M. Gérard Delfau.** Parlez pour vous !

**M. Marcel Lucotte.** ... avec laquelle certains ont investi un espace qui est, symboliquement, celui de la liberté du Parlement, l'espace qui s'étend de la tribune, au banc du Gouvernement.

**M. Jean-Louis Carrère.** Nous avons vu comment vous l'avez traitée, la liberté du Parlement !

**M. Marcel Lucotte.** Je n'oublierai jamais l'exemple déplorable que les socialistes nous ont donné aujourd'hui.

Mes chers collègues, je préfère garder une autre image en mémoire, celle de mes maîtres d'école. J'ai été, tout au long de mon parcours scolaire, un élève de l'enseignement public.

Je songeais tout à l'heure, devant ce spectacle détestable, à une des manifestations que vous avez connue, messieurs de la gauche, et dont vous n'êtes pas revenus. Je n'étais pas à Paris, j'étais à Lyon. Or je trouve, tout à coup, à mes côtés l'un de mes vieux maîtres d'école, laïc et, permettez-moi d'ajouter, car il ne s'en cache pas, franc-maçon. Il défilait avec moi, et avec beaucoup d'autres, chrétiens et non chrétiens. Surpris de le trouver là, je lui ai demandé ce qu'il faisait dans cette manifestation.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Bonne question !

**M. Marcel Lucotte.** Je défends ma liberté et la vôtre, m'a-t-il répondu. C'est une réponse que je n'oublierai jamais, car elle est d'une philosophie exemplaire.

Je garderai non pas l'image que vous avez donnée et qu'au fond d'eux-mêmes beaucoup d'entre vous doivent regretter, mais celle de ces maîtres d'école qui ont été pour nous des maîtres de vie.

C'est donc avec le même respect que je considère tous ceux qui auront formé, à l'école publique comme à l'école privée, des générations de jeunes Français.

Mes chers collègues, on ne distinguait pas, au temps de l'épreuve, ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas. C'est cette image-là de la République qu'au moment où nous allons émettre notre vote final, messieurs, je préfère garder. J'ai la conscience apaisée, je vous souhaite la même. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur Lucotte, quand une majorité impose brutalement, non sans un certain cynisme, sa loi à une minorité, ne soyez pas étonné que cette minorité se rebelle et manifeste son refus de la loi du plus fort.

**M. François Autain.** Absolument !

**M. Gérard Delfau.** Vous avez récolté exactement ce que le Gouvernement et vous-même avez semé.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** Quel joli coup nous allons faire, vous êtes-vous dit, si près des congés de Noël, sans avoir laissé aucune information filtrer. Vous vous réjouissiez sans doute d'avance de notre stupéfaction, peut-être même pensiez-vous qu'en quelques quarts d'heure tout cela serait bâclé.

Monsieur Lucotte, sachez-le, il en faut plus pour les socialistes quand il s'agit du combat en faveur de la laïcité ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Josselin de Rohan.** Il vous fallait la rue, mais, cela vous ne l'aurez pas !

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous vous dévoilez, monsieur de Rohan !

**M. le président.** La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** L'histoire est toute fraîche, ne la déformons pas. Il a été dit par M. Dailly ainsi que par M. Habert que beaucoup ont été choqués, parmi les membres de la majorité...

**M. Josselin de Rohan.** Choqués de voir un vice-président se comporter comme vous l'avez fait !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** ... de la brutalité avec laquelle le Gouvernement a inscrit ce texte à l'ordre du jour de ce mardi, à seize heures ; nous l'avons appris à midi !

C'est quelque chose que, effectivement, beaucoup de parlementaires n'avaient jamais vu. Dans ces conditions, pour marquer le fait il s'est passé ce que vous savez, sans aucune haine, sans aucune brutalité. (*Protestations sur les travées du RPR.*)

**M. Josselin de Rohan.** Sans dignité !

**M. Gérard Larcher.** C'était d'un calme !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Le seul contact a eu lieu lorsque M. Lucotte est venu vers nous en essayant de déséquilibrer notre ami Jean-Louis Carrère. (*Rires et exclamations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Mais si, il l'a touché, cela a été photographié, filmé, on l'a vu. Il ne faudrait pas renverser les rôles ; c'était la réponse du berger à la bergère. Mais c'était exceptionnel comme était exceptionnelle la manœuvre à laquelle vous étiez livré.

De même, lorsque vous parlez du spectacle lamentable des milliers d'amendements déposés, oubliez-vous que c'est vous qui en avez donné l'exemple à l'Assemblée nationale entre 1981 et 1986 avec le dépôt d'amendements totalement fantaisistes. Est ainsi rentré dans l'histoire le fameux amendement de M. Toubon sur les cocotiers. Vous trouviez cela drôle à l'époque, vous ne trouviez pas cela lamentable.

Essayons d'être objectifs les uns et les autres.

**M. Josselin de Rohan.** Ce n'était pas injurieux !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Aucun des nôtres n'était injurieux.

Enfin, si vous tenez à la violence, à la haine, si vous ne voulez pas écouter ce que nous vous disons, à savoir que nous n'avons rien fait d'autre que ce que vous avez fait, que nous n'avons rien fait d'autre que de répondre, ce ne sera pas à vous que je m'adresserai, ce sera à l'histoire... (*Oh ! sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Mais oui, à l'histoire car il ne faudrait pas que vous déformiez les choses comme vous avez trop souvent l'habitude de le faire.

**M. Gérard Larcher.** Taisez-vous, messieurs, l'histoire passe !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Je répète encore une fois que nous n'avons fait que répondre à une agression, qui correspondait à une manœuvre encore jamais vue au Parlement.

**M. le président.** La parole est à M. Goetschy.

**M. Henri Goetschy.** Je dois avouer que j'ai vécu une journée inédite.

Je me suis dit que, au fond, je pourrais comparer la Constitution au tableau de Mendeleïev, qui classe, de façon périodique, les éléments chimiques.

En effet, Mendeleïev a eu ce trait de génie de faire un tableau dans lequel il a laissé des cases vides pour des éléments qu'il ne connaissait point encore et que, par la suite, on a découvert.

Aujourd'hui, j'ai appris que la Constitution avait, elle aussi, encore beaucoup d'éléments cachés, beaucoup de bottes secrètes. Elle a été appliquée, je l'ai constaté.

Pour moi, aujourd'hui, c'est un peu toute une histoire qui a défilé. On a parlé de la loi Falloux ; elle date de 1850. Elle a été modifiée en 1886. Il se trouve qu'à ce moment-là la région dans laquelle je vis et où je suis né n'était pas sous juridiction française si bien que nous, Alsaciens, nous sommes au fond les plus vieux Français puisque nous sommes encore sous le régime de la loi de 1850, de ses articles 1<sup>er</sup> et 3. Nous vivons en effet sous régime concordataire. L'enseignement religieux fait partie de l'enseignement scolaire : si on ne veut pas y assister, on se fait excuser.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que c'est dans cette région où il y a du personnel congréganiste - il y en a de moins en moins - dans l'école publique, où on suit un enseignement religieux selon que l'on appartient à telle ou telle religion, où des aides et des subventions sont prévues pour les écoles, c'est là, dis-je que règne la plus grande paix scolaire, et que le taux de scolarisation dans le privé est le plus bas : de 12 à 14 p. 100. Il y aurait peut-être une leçon à en tirer pour tout le monde.

J'ai vu ce soir, monsieur le ministre, nos collègues socialistes vous reprocher d'avoir déterré la hache de guerre. Mais moi j'ai vu nos collègues socialistes danser la danse du scalp autour de vous. Je propose que, à cette heure-ci, ensemble, nous fumions le calumet de la paix. (*Applaudissement sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Je voudrais remercier le Sénat. Bien sûr, depuis l'ouverture de la discussion, le 29 juin, il y a cinq mois et demi, nous avons vécu des moments un peu agités. Il ne pouvait, à mon avis, en être autrement parce que la question des rapports entre les collectivités publiques, l'école publique et l'école privée sous contrat est, en France, chargée de beaucoup de passion, de beaucoup de craintes et de beaucoup d'arrière-pensées.

Durant ces débats très longs - ils ont duré plusieurs dizaines d'heures - j'ai été sensible à la qualité de l'argumentation et à l'émotion qui s'est fait sentir sur toutes les travées. Le ministre de l'éducation nationale a perçu avec plaisir le profond attachement que chacun ici a pour l'école. Je crois que c'est sur ce fondement que nous devons bâtir.

Il n'était pas facile d'arriver au terme de ce débat en évitant l'essentiel des pièges, et je ne parle pas des pièges de procédure. Nous avons montré que nous étions tous attachés à la laïcité, ainsi que M. Mélenchon vient de le dire, que nous étions tous attachés à l'école publique, qui - le Gouvernement l'a rappelé - doit être prioritaire dans nos préoccupations, que nous étions tous attachés à la liberté d'enseignement, même si nous donnions à cette liberté des formes différentes, que nous étions tous attachés à la libre administration des collectivités locales.

Le Gouvernement a pu faire la preuve que l'urgence en matière de sécurité n'était pas seulement un prétexte comme certains d'entre vous l'ont dit, mais qu'elle était une vraie réalité. Il vous a soumis, en effet, un vrai plan

assorti de vrais moyens, lesquels, de surcroît, garantissent la différence entre l'aide affectée à l'école publique et l'aide à l'école privée.

Tout cela n'est pas un résultat négligeable. Pour ma part, j'ai pris un très grand intérêt au débat qui a eu lieu.

Enfin, je dirai quelques mots à M. Mélenchon.

Si j'avais à choisir entre le droit des enfants et celui des parents, je choisirais le droit des enfants. C'est dans ce sens qu'il faut aller.

Par ailleurs, je voudrais soumettre à sa réflexion une observation que j'ai faite.

Tous ceux qui ont rappelé leur enfance, sur ces travées hostiles à une rencontre plus étroite entre la collectivité publique et l'école privée, hostiles à l'école privée sous contrat (*M. le ministre désigne la gauche de l'hémicycle*) ont tous dit qu'ils venaient de l'école privée. (*Protestations sur certaines travées socialistes.*)

**MM. Jean-Louis Carrère et Michel Dreyfus-Schmidt.** Non, jamais !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Mme ben Guïga l'a dit, comme certains autres.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Oui, Mme ben Guïga.

**M. Jean-Louis Carrère.** Je n'y ai jamais mis un doigt de pied !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Et sur ces travées (*M. le ministre désigne la droite de l'hémicycle*), un très grand nombre de ceux qui sont défenseurs de l'école privée ont rappelé qu'ils venaient de l'école publique.

**M. Philippe de Bourgoing.** C'est vrai !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** C'est cela qui devrait nous rassurer le plus : quelle que soit l'école, elle fait des citoyens libres, qui se forgent une conviction libre, quelles que soient les influences auxquelles ils ont été soumis. C'est là un message très optimiste pour l'avenir de nos enfants. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, par un seul vote, les amendements n° A-1 et A-2 et l'ensemble de la proposition de loi, ainsi que je l'ai rappelé tout à l'heure.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 78 :

Nombre de votants .....	307
Nombre de suffrages exprimés .....	306
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	154
Pour l'adoption .....	217
Contre .....	89

Le Sénat a adopté.

4

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat la lettre suivante :

« Paris, le 14 décembre 1993.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 48 de la Constitution le Gouvernement modifie comme suit l'ordre du jour prioritaire du Sénat.

« Mercredi 15 décembre 1993 à quinze heures :

« - Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

Signé « ROGER ROMANI »

Acte est donné de cette communication.

L'ordre du jour de la séance de demain mercredi 15 décembre est complété en conséquence. De ce fait, l'éloge funèbre de M. André Martin sera prononcé à seize heures.

5

## COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 13 décembre 1993, l'informant qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires la proposition d'acte communautaire (E-93), relatif à la conclusion de l'accord entre la Communauté économique européenne et le Gouvernement de la Dominique concernant la pêche, par décision du Conseil du 29 novembre 1993, publiée au *Journal officiel* des Communautés européennes n° L. 299 du 4 décembre 1993.

6

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un amendement de la convention établissant l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques EUMETSAT.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 178, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

**TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant aménagement de la législation relative à la garantie des métaux précieux et aux pouvoirs de contrôle des agents des douanes sur la situation administrative de certaines personnes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 175, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Bahrein en vue d'éviter les doubles impositions.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 176, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Qatar, portant interprétation de la convention fiscale du 4 décembre 1990 en vue d'éviter les doubles impositions.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 177, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

**DÉPÔT D'UN RAPPORT**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean Arthuis, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1994.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 179 et distribué.

9

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 15 décembre 1993 :

A quinze heures :

1. - Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

A seize heures et le soir :

2. - Eloge funèbre d'André Martin.

3. - Discussion des conclusions du rapport (n° 161, 1993-1994) de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil.

M. Paul Masson, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.

4. - Discussion en deuxième lecture du projet de loi organique (n° 120, 1993-1994), modifié par l'Assemblée nationale, sur le Conseil supérieur de la magistrature.

Rapport (n° 146, 1993-1994) de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

5. - Discussion en deuxième lecture du projet de loi organique (n° 121, 1993-1994), modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature.

Rapport (n° 146, 1993-1994) de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces deux projets de loi organique.

En application de l'article 59 du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public ordinaire lors du vote sur l'ensemble de chacun de ces deux projets de loi organique.

6. - Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 142, 1993-1994), modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme de la dotation globale de fonctionnement et modifiant le code des communes et le code général des impôts.

Rapport (n° 151, 1993-1994) de M. Paul Girod, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Délai limite général pour le dépôt des amendements**

Conformément à la décision prise le mercredi 8 décembre 1993 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à dix-sept heures, la veille du jour où commence la discussion.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le mercredi 15 décembre 1993, à cinq heures quinze.)*

Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL de la séance du mardi 14 décembre 1993

## SCRUTIN (N° 76)

sur la motion n° 3396 présentée par le Gouvernement tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à 69 amendements tendant à insérer des articles additionnels dans la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales.

Nombre de votants : ..... 282

Nombre de suffrages exprimés : ..... 282

Pour : ..... 197

Contre : ..... 85

Le Sénat a adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

### Communistes (15) :

Contre : 15.

### Rassemblement démocratique et européen (24) :

N'ont pas pris part au vote : 24.

### R.P.R. (91) :

Pour : 90.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Eric Boyer.

### Socialistes (69) :

Contre : 69.

### Union centriste (64) :

Pour : 63.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. René Monory, président du Sénat.

### Républicains et Indépendants (47) :

Pour : 44.

N'ont pas pris part au vote : 3. - M. Roger Chinaud, qui présidait la séance. - MM. Jean-Marie Girault et Philippe Nachbar.

### Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (10) :

Contre : 1. - Mme Joëlle Dusseau.

N'ont pas pris part au vote : 9.

### Ont voté pour

Michel d'Aillières  
Michel Alloncle  
Louis Althapé  
Maurice Arreckx  
Jean Arthuis  
Alphonse Arzel  
Honoré Bailet

José Ballarello  
René Ballayer  
Bernard Barbier  
Bernard Barraux  
Jacques Baudot  
Henri Belcour  
Claude Belot

Jacques Bérard  
Jean Bernadoux  
Jean Bernard  
Daniel Bernardet  
Roger Besse  
André Bettencourt  
François Blaizot

Jean-Pierre Blanc  
Paul Blanc  
Maurice Blin  
André Bohl  
Christian Bonnet  
James Bordas  
Didier Borotra  
Joël Bourdin  
Yvon Bourges  
Philippe

de Bourgoing  
Raymond Bouvier  
Jean Boyer

Louis Boyer  
Jacques Braconnier  
Paulette Brisepierre  
Camille Cabana  
Michel Caldaguès  
Robert Calmejane  
Jean-Pierre Camoin  
Jean-Pierre Cantegrit  
Paul Caron

Louis de Catuelan  
Joseph Caupert

Auguste Cazalet  
Raymond Cayrel

Gérard César  
Jean Chamant  
Jean-Paul Chambriard

Jacques Chaumont  
Jean Chérioux

Jean Clouet  
Jean Cluzel

François Collet  
Francisque Collomb

Charles-Henri  
de Cossé-Brissac  
Maurice

Couve de Murville

Pierre Croze  
Michel Crucis

Charles de Cuttoli  
Marcel Daunay

Désiré Debavelaere  
Luc Dejoie

Jean Delaneau  
Jean-Paul Delevoey

Jacques Delong  
Charles Descours

André Diligent  
Michel Doublet

Alain Dufaut  
Pierre Dumas

Jean Dumont  
Ambroise Dupont

André Egu  
Jean-Paul Emin

Pierre Fauchon  
Jean Faure

Roger Fossé  
André Fosset

Jean-Pierre Fourcade

Philippe François  
Jean-Claude Gaudin

Philippe de Gaulle  
Jacques Genton

Alain Gérard  
François Gerbaud

Charles Ginésy  
Henri Goetschy

Jacques Golliet  
Daniel Goulet

Adrien Gouteyron  
Paul Graziani

Georges Gruillot  
Yves Guéna

Bernard Guyomard  
Hubert Haenel

Emmanuel Hamel  
Jean-Paul Hammann

Anne Heinis  
Marcel Henry

Rémi Herment  
Jean Huchon

Bernard Hugo  
Jean-Paul Hugot

Claude Huriet  
Roger Husson

André Jarrot  
Charles Jolibois

André Jourdain  
Louis Jung

Pierre Lacour  
Pierre Lagourge

Christian  
de La Malène

Alain Lambert  
Lucien Lanier

Jacques Larché  
Gérard Larcher

Bernard Laurent  
René-Georges Laurin

Marc Lauriol  
Henri Le Breton

Dominique Leclerc  
Jacques Legendre

Jean-François  
Le Grand

Edouard Le Jeune  
Guy Lemaire

Marcel Lesbros  
Roger Lise

Maurice Lombard  
Simon Loueckhote

Pierre Louvot  
Roland du Luart

Marcel Lucotte  
Jacques Machet

Jean Madelain  
Kléber Malécot

Max Marest  
Philippe Marini

René Marqués  
Paul Masson

François Mathieu  
Serge Mathieu

Michel

Maurice-  
Bokanowski

Jacques de Menou  
Louis Mercier

Daniel Millaud  
Michel Miroudot

Hélène Missoffe  
Louis Moinard

Paul Moreau  
Jacques Mossion

Lucien Neuwirth  
Paul d'Ornano

Joseph Ostermann  
Jacques Oudin

Sosefo

Makapé Papilio

Bernard Pellarin  
Jean Pépin

Robert Piat  
Alain Pluchet

Alain Poher  
Guy Poirieux

Christian Poncelet  
Michel Poniatowski

Jean Pourchet  
André Pourny

Henri de Raincourt  
Henri Revol

Philippe Richert  
Roger Rigaudière

Guy Robert  
Jean-Jacques Robert

Nelly Rodi  
Josselin de Rohan

Michel Rufin  
Pierre Schiélé

Jean-Pierre Schosteck  
Maurice Schumann

Bernard Seillier  
Michel Souplet

Jacques Sourdille  
Louis Souvet

Pierre-Christian  
Taittinger

Martial Taugourdeau  
Jean-Pierre Tizon

Henri Torre  
René Tréguët

Georges Treille  
François Trucy

Maurice Ulrich  
Jacques Valade

Pierre Vallon  
Philippe Vasselle

Albert Vecten  
Xavier de Villepin

Serge Vinçon  
Albert Voilquin

**Ont voté contre**

Guy Allouche  
François Autain  
Germain Authié  
Henri Bangou  
Marie-Claude  
Beaudeau  
Jean-Luc Bécart  
Jacques Bellanger  
Monique Ben Guiga  
Maryse Bergé-Lavigne  
Roland Bernard  
Jean Besson  
Jacques Bialski  
Pierre Biarnès  
Danielle  
Bidard-Reydet  
Marcel Bony  
Jacques Carat  
Jean-Louis Carrère  
Robert Castaing  
Francis  
Cavalier-Benezet  
Michel Charasse  
Marcel Charmant  
William Chery  
Claude Cornac  
Raymond Courrière  
Roland Courteau  
Gérard Delfau  
Jean-Pierre Demerliat  
Michelle Demessine

Rodolphe Désiré  
Marie-Madeleine  
Dieulangard  
Michel  
Dreyfus-Schmidt  
Josette Durrieu  
Bernard Dussaut  
Joëlle Dusseau  
Claude Estier  
Léon Fatous  
Paulette Fost  
Jacqueline  
Frayssé-Cazalis  
Claude Fuzier  
Aubert Garcia  
Jean Garcia  
Gérard Gaud  
Roland Huguet  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
Charles Lederman  
Félix Leyzour  
Paul Loridant  
François Louisy  
Hélène Luc  
Philippe Madrelle  
Michel Manet  
Jean-Pierre Masseret  
Jean-Luc Mélenchon  
Pierre Mauroy

Charles Metzinger  
Louis Minetti  
Gérard Miquel  
Michel Moreigne  
Robert Pagès  
Albert Pen  
Guy Penne  
Daniel Percheron  
Louis Perrein  
Jean Peyrafitte  
Louis Philibert  
Claude Pradille  
Roger Quilliot  
Paul Raoult  
René Regnault  
Ivan Renar  
Jacques Rocca Serra  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Claude Saunier  
Françoise Seligmann  
Franck Sérusclat  
Michel Sergent  
René-Pierre Signé  
Fernand Tardy  
André Vezinhet  
Marcel Vidal  
Robert-Paul Vigouroux  
Robert Vizet

**N'ont pas pris part au vote**

François Abadie  
Philippe Adnot  
Georges Berchet  
Jacques Bimbenet  
André Boyer  
Eric Boyer  
Louis Brives  
Guy Cabanel  
Ernest Cartigny  
Henri Collard  
Yvon Collin  
Etienne Dailly  
François Delga

Hubert  
Durand-Chastel  
Alfred Foy  
Jean François-Poncet  
François Giacobbi  
Jean-Marie Girault  
Paul Girod  
Jean Grandon  
Jacques Habert  
Pierre Jeambrun  
Pierre Laffitte  
Max Lejeune

Charles-Edmond  
Lenglet  
François Lesein  
André Maman  
Georges Mouly  
Philippe Nachbar  
Charles Ornano  
Georges Othily  
Jean-Marie Rausch  
Jean Roger  
Raymond Soucaret  
Alex Türk  
André Vallier

**N'ont pas pris part au vote**

M. René Monory, président du Sénat, et M. Roger Chinaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : ..... 283  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 283  
Majorité absolue des suffrages exprimés : ..... 142

Pour l'adoption : ..... 198  
Contre : ..... 85

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 77)**

sur les articles premier bis, 2, 3, 4, 5 et 6 de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales (vote unique en application de l'article 42, alinéa 7, du Règlement).

Nombre de votants : ..... 308  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 307

Pour : ..... 218  
Contre : ..... 89

Le Sénat a adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Communistes (15) :**

Contre : 15.

**Rassemblement démocratique et européen (24) :**

Pour : 14.

Contre : 4. - MM. François Abadie, André Boyer, Yvon Collin et François Giacobbi.

Abstention : 1. - M. Louis Brives.

N'ont pas pris part au vote : 5. - MM. Georges Berchet, Henri Collard, Pierre Laffitte François Lesein et Jean Roger.

**R.P.R. (91) :**

Pour : 90.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Eric Boyer.

**Socialistes (69) :**

Contre : 69.

**Union centriste (64) :**

Pour : 63.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. René Monory, président du Sénat.

**Républicains et Indépendants (47) :**

Pour : 44.

N'ont pas pris part au vote : 3. - M. Roger Chinaud, qui présidait la séance. - MM. Jean-Marie Girault et Philippe Nachbar.

**Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (10) :**

Pour : 7.

Contre : 1. - Mme Joëlle Dusseau.

N'ont pas pris part au vote : 2. - MM. Jacques Habert et André Maman.

**Ont voté pour**

Philippe Adnot  
Michel d'Aillières  
Michel Alloncle  
Louis Althapé  
Maurice Arreckx  
Jean Arthuis  
Alphonse Arzel  
Honoré Baillet  
José Ballarelo  
René Ballayer  
Bernard Barbier  
Bernard Barraux  
Jacques Baudot  
Henri Belcour  
Claude Belot  
Jacques Bérard  
Jean Bernadaux  
Jean Bernard  
Daniel Bernardet  
Roger Besse  
André Bettencourt  
Jacques Bimbenet  
François Blaizot  
Jean-Pierre Blanc  
Paul Blanc  
Maurice Blin  
André Bohl  
Christian Bonnet  
James Bordas  
Didier Borotra  
Joël Bourdin  
Yvon Bourges

Philippe  
de Bourgoing  
Raymond Bouvier  
Jean Boyer  
Louis Boyer  
Jacques Braconnier  
Paulette Briseperrière  
Camille Cabana  
Guy Cabanel  
Michel Caldaguès  
Robert Calmejane  
Jean-Pierre Camoin  
Jean-Pierre Cantegrit  
Paul Caron  
Ernest Cartigny  
Louis de Catuelan  
Joseph Caupert  
Auguste Cazalet  
Raymond Cayrel  
Gérard César  
Jean Chamant  
Jean-Paul Chambriard  
Jacques Chaumont  
Jean Chérioux  
Jean Clouet  
Jean Cluzel  
François Coller  
Francisque Collomb  
Charles-Henri  
de Cossé-Brissac  
Maurice  
Couve de Murville

Pierre Croze  
Michel Crucis  
Charles de Cuttoli  
Etienne Dailly  
Marcel Daunay  
Désiré Debavelaere  
Luc Dejoie  
Jean Delaneau  
Jean-Paul Delevoye  
François Delga  
Jacques Deiong  
Charles Descours  
André Diligent  
Michel Doublet  
Alain Dufaut  
Pierre Dumas  
Jean Dumont  
Ambroise Dupont  
Hubert  
Durand-Chastel  
André Egu  
Jean-Paul Emin  
Pierre Fauchon  
Jean Faure  
Roger Fossé  
André Fosset  
Jean-Pierre Fourcade  
Alfred Foy  
Philippe François  
Jean François-Poncet  
Jean-Claude Gaudin  
Philippe de Gaulle



Jacques Genton  
Alain Gérard  
François Gerbaud  
Charles Ginésy  
Paul Girod  
Henri Goetschy  
Jacques Golliet  
Daniel Goulet  
Adrien Gouteyron  
Jean Grandon  
Paul Graziani  
Georges Gruillot  
Yves Guéna  
Bernard Guyomard  
Hubert Haenel  
Emmanuel Hamel  
Jean-Paul Hammann  
Anne Heinis  
Marcel Henry  
Rémi Herment  
Jean Huchon  
Bernard Hugo  
Jean-Paul Hugot  
Claude Huriet  
Roger Husson  
André Jarrot  
Pierre Jeambrun  
Charles Jolibois  
André Jourdain  
Louis Jung  
Pierre Lacour  
Pierre Lagourgue  
Christian  
de La Malène  
Alain Lambert  
Lucien Lanier  
Jacques Larché  
Gérard Larcher  
Bernard Laurent  
René-Georges Laurin  
Marc Lauriol  
Henri Le Breton  
Dominique Leclerc  
Jacques Legendre

Jean-François  
Le Grand  
Edouard Le Jeune  
Max Lejeune  
Guy Lemaire  
Charles-Edmond  
Lenglet  
Marcel Lesbros  
Roger Lise  
Maurice Lombard  
Simon Loueckhote  
Pierre Louvot  
Roland du Luart  
Marcel Lucotte  
Jacques Machet  
Jean Madelain  
Kléber Malécot  
Max Marest  
Philippe Marini  
René Marqués  
Paul Masson  
François Mathieu  
Serge Mathieu  
Michel  
Maurice-Bokanowski  
Jacques de Menou  
Louis Mercier  
Daniel Millaud  
Michel Miroudot  
Hélène Missoffe  
Louis Moineau  
Paul Moreau  
Jacques Mossion  
Georges Mouly  
Lucien Neuwirth  
Charles Ornano  
Paul d'Ornano  
Joseph Ostermann  
Georges Othily  
Jacques Oudin  
Sosefo  
Makapé Papilio  
Bernard Pellarin  
Jean Pépin

Robert Piat  
Alain Pluchet  
Alain Poher  
Guy Poirieux  
Christian Poncelet  
Michel Poniatowski  
Jean Pourchet  
André Pourny  
Henri de Raincourt  
Jean-Marie Rausch  
Henri Revol  
Philippe Richert  
Roger Rigaudière  
Guy Robert  
Jean-Jacques Robert  
Nelly Rodi  
Josselin de Rohan  
Michel Rufin  
Pierre Schiélé  
Jean-Pierre Schosteck  
Maurice Schumann  
Bernard Seillier  
Raymond Soucaret  
Michel Souplet  
Jacques Sourdille  
Louis Souvet  
Pierre-Christian  
Taittinger  
Martial Taugourdeau  
Jean-Pierre Tizon  
Henri Torre  
René Trégouët  
Georges Treille  
François Trucy  
Alex Turk  
Maurice Ulrich  
Jacques Valade  
André Valler  
Pierre Vallon  
Philippe Vasselle  
Albert Vecten  
Xavier de Villepin  
Serge Vinçon  
Albert Voilquin

#### Ont voté contre

François Abadie  
Guy Allouche  
François Autain  
Germain Authié  
Henri Bangou  
Marie-Claude  
Beaudeau  
Jean-Luc Bécart  
Jacques Bellanger  
Monique Ben Guiga  
Maryse Bergé-Lavigne  
Roland Bernard  
Jean Besson  
Jacques Bialski  
Pierre Biarnès  
Danielle  
Bidard-Reydet  
Marcel Bony  
André Boyer  
Jacques Carat  
Jean-Louis Carrère  
Robert Castaing  
Francis  
Cavalier-Benezet  
Michel Charasse  
Marcel Charmant  
William Chervy  
Yvon Collin  
Claude Cornac  
Raymond Courrière  
Roland Courteau  
Gérard Delfau

Jean-Pierre Demerliat  
Michelle Demessine  
Rodolphe Désiré  
Marie-Madeleine  
Dieulangard  
Michel  
Dreyfus-Schmidt  
Josette Durrieu  
Bernard Dussaut  
Joëlle Dusseau  
Claude Estier  
Léon Fatous  
Paulette Fost  
Jacqueline  
Frayse-Cazalis  
Claude Fuzier  
Aubert Garcia  
Jean Garcia  
Gérard Gaud  
François Giacobbi  
Roland Hugué  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
Charles Lederman  
Félix Leyzour  
Paul Loridant  
François Louisy  
Hélène Luc  
Philippe Madrelle  
Michel Manet  
Jean-Pierre Masseret

Jean-Luc Mélenchon  
Pierre Mauroy  
Charles Metzinger  
Louis Minetti  
Gérard Miquel  
Michel Moreigne  
Robert Pagès  
Albert Pen  
Guy Penne  
Daniel Percheron  
Louis Perrein  
Jean Peyrafitte  
Louis Philibert  
Claude Pradille  
Roger Quilliot  
Paul Raoult  
René Regnault  
Ivan Renar  
Jacques Rocca Serra  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Claude Saunier  
Françoise Seligmann  
Franck Sérusclat  
Michel Sergent  
René-Pierre Signé  
Fernand Tardy  
André Vezinhet  
Marcel Vidal  
Robert-Paul Vigouroux  
Robert Vizet

#### S'est abstenu

M. Louis Brives.

#### N'ont pas pris part au vote

Georges Berchet  
Eric Boyer  
Henri Collard

Jean-Marie Girault  
Jacques Habert  
Pierre Laffitte  
François Lesein

André Maman  
Philippe Nachbar  
Jean Roger

#### N'ont pas pris part au vote

M. René Monory, président du Sénat, et M. Roger Chinaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : ..... 307  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 307  
Majorité absolue des suffrages exprimés : ... 154

Pour l'adoption : ..... 218  
Contre : ..... 89

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.

#### SCRUTIN (N° 78)

sur les articles 3 bis et 3 ter soumis à seconde délibération et faisant l'objet des amendements de suppression n° A-I et A-II et sur l'ensemble de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales (vote unique en application de l'article 42, alinéa 7, du Règlement).

Nombre de votants : ..... 308  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 307

Pour : ..... 218  
Contre : ..... 89

Le Sénat a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Communistes (15) :

Contre : 15.

##### Rassemblement démocratique et européen (24) :

Pour : 14.

Contre : 4. - MM. François Abadie, André Boyer, Yvon Collin et François Giacobbi.

Abstention : 1. - M. Louis Brives.

N'ont pas pris part au vote : 5. - MM. Georges Berchet, Henri Collard, Pierre Laffitte François Lesein et Jean Roger.

##### R.P.R. (91) :

Pour : 90.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Eric Boyer.

##### Socialistes (69) :

Contre : 69.

##### Union centriste (64) :

Pour : 63.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. René Monory, président du Sénat.

##### Républicains et Indépendants (47) :

Pour : 44.

N'ont pas pris part au vote : 3. - M. Roger Chinaud, qui présidait la séance. - MM. Jean-Marie Girault et Philippe Nachbar.

**Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (10) :***Pour* : 7.*Contre* : 1. - Mme Joëlle Dusseau.*N'ont pas pris part au vote* : 2. - MM. Jacques Habert et André Maman.**Ont voté pour**

Philippe Adnot  
 Michel d'Aillières  
 Michel Alloncle  
 Louis Althapé  
 Maurice Arreckx  
 Jean Arthuis  
 Alphonse Arzel  
 Honoré Baillet  
 José Ballarello  
 René Ballayer  
 Bernard Barbier  
 Bernard Barraux  
 Jacques Baudot  
 Henri Belcour  
 Claude Belot  
 Jacques Bérard  
 Jean Bernadaux  
 Jean Bernard  
 Daniel Bernardet  
 Roger Besse  
 André Bettencourt  
 Jacques Bimbenet  
 François Blaizot  
 Jean-Pierre Blanc  
 Paul Blanc  
 Maurice Blin  
 André Bohl  
 Christian Bonnet  
 James Bordas  
 Didier Borotra  
 Joël Bourdin  
 Yvon Bourges  
 Philippe  
 de Bourgoing  
 Raymond Bouvier  
 Jean Boyer  
 Louis Boyer  
 Jacques Braconnier  
 Paulette Brisepierre  
 Camille Cabana  
 Guy Cabanel  
 Michel Caldaguès  
 Robert Calmejeane  
 Jean-Pierre Camoin  
 Jean-Pierre Cantegrit  
 Paul Caron  
 Ernest Cartigny  
 Louis de Catuelan  
 Joseph Caupert  
 Auguste Cazalet  
 Raymond Cayrel  
 Gérard César  
 Jean Chamant  
 Jean-Paul Chambriard  
 Jacques Chaumont  
 Jean Chérioux  
 Jean Clouet  
 Jean Cluzel  
 François Collet  
 Francisque Collomb  
 Charles-Henri  
 de Cossé-Brissac  
 Maurice  
 Couve de Murville  
 Pierre Croze  
 Michel Crucis  
 Charles de Cuttoli  
 Etienne Dailly

Marcel Daunay  
 Désiré Debavelaere  
 Luc Dejoie  
 Jean Delaneau  
 Jean-Paul Delevoeye  
 François Delga  
 Jacques Delong  
 Charles Descours  
 André Diligent  
 Michel Doublet  
 Alain Dufaut  
 Pierre Dumas  
 Jean Dumont  
 Ambroise Dupont  
 Hubert  
 Durand-Chastel  
 André Egu  
 Jean-Paul Emin  
 Pierre Fauchon  
 Jean Faure  
 Roger Fossé  
 André Fosset  
 Jean-Pierre Fourcade  
 Alfred Foy  
 Philippe François  
 Jean François-Poncet  
 Jean-Claude Gaudin  
 Philippe de Gaulle  
 Jacques Genton  
 Alain Gérard  
 François Gerbaud  
 Charles Ginésy  
 Paul Girod  
 Henri Goetschy  
 Jacques Golliet  
 Daniel Goulet  
 Adrien Gouteyron  
 Jean Grandon  
 Paul Graziani  
 Georges Gruillot  
 Yves Guéna  
 Bernard Guyomard  
 Hubert Haenel  
 Emmanuel Hamel  
 Jean-Paul Hammann  
 Anne Heinis  
 Marcel Henry  
 Rémi Herment  
 Jean Huchon  
 Bernard Hugo  
 Jean-Paul Hugot  
 Claude Huriet  
 Roger Husson  
 André Jarrot  
 Pierre Jambrun  
 Charles Jolibois  
 André Jourdain  
 Louis Jung  
 Pierre Lacour  
 Pierre Lagourgue  
 Christian  
 de La Malène  
 Alain Lambert  
 Lucien Lanier  
 Jacques Larché  
 Gérard Larcher  
 Bernard Laurent  
 René-Georges Laurin  
 Marc Lauriol

Henri Le Breton  
 Dominique Leclerc  
 Jacques Legendre  
 Jean-François  
 Le Grand  
 Edouard Le Jeune  
 Max Lejeune  
 Guy Lemaire  
 Charles-Edmond  
 Lenglet  
 Marcel Lesbros  
 Roger Lise  
 Maurice Lombard  
 Simon Loueckhote  
 Pierre Louvot  
 Roland du Luart  
 Marcel Lucotte  
 Jacques Machet  
 Jean Madelain  
 Kléber Malécot  
 Max Marest  
 Philippe Marini  
 René Marquès  
 Paul Masson  
 François Mathieu  
 Serge Mathieu  
 Michel  
 Maurice-Bokanowski  
 Jacques de Menou  
 Louis Mercier  
 Daniel Millaud  
 Michel Miroudot  
 Hélène Missoffe  
 Louis Moinard  
 Paul Moreau  
 Jacques Mossion  
 Georges Mouly  
 Lucien Neuwirth  
 Charles Ornano  
 Paul d'Ornano  
 Joseph Ostermann  
 Georges Othily  
 Jacques Oudin  
 Sosefo  
 Makapé Papilio  
 Bernard Pellarin  
 Jean Pépin  
 Robert Piat  
 Alain Pluchet  
 Alain Poher  
 Guy Poirieux  
 Christian Poncellet  
 Michel Poniatowski  
 Jean Pourchet  
 André Pourny  
 Henri de Raincourt  
 Jean-Marie Rausch  
 Henri Revol  
 Philippe Richert  
 Roger Rigaudière  
 Guy Robert  
 Jean-Jacques Robert  
 Nelly Rodi  
 Josselin de Rohan  
 Michel Rufin  
 Pierre Schiélé  
 Jean-Pierre Schosteck  
 Maurice Schumann  
 Bernard Seillier

Raymond Soucaret  
 Michel Souplet  
 Jacques Sourdille  
 Louis Souvet  
 Pierre-Christian  
 Taittinger  
 Martial Taugourdeau  
 Jean-Pierre Tizon

Henri Torre  
 René Tréguët  
 Georges Treille  
 François Trucy  
 Alex Türk  
 Maurice Ulrich  
 Jacques Valade

André Vallet  
 Pierre Vallon  
 Philippe Vasselle  
 Albert Vecten  
 Xavier de Villepin  
 Serge Vinçon  
 Albert Voilquin

**Ont voté contre**

François Abadie  
 Guy Allouche  
 François Autain  
 Germain Aurthié  
 Henri Bangou  
 Marie-Claude  
 Beaudeau  
 Jean-Luc Bécart  
 Jacques Bellanger  
 Monique Ben Guiga  
 Maryse Bergé-Lavigne  
 Roland Bernard  
 Jean Besson  
 Jacques Bialski  
 Pierre Biarnès  
 Danielle  
 Bidard-Reydet  
 Marcel Bony  
 André Boyer  
 Jacques Carat  
 Jean-Louis Carrère  
 Robert Castaing  
 Francis  
 Cavalier-Benezet  
 Michel Charasse  
 Marcel Charmant  
 William Chervy  
 Yvon Collin  
 Claude Cornac  
 Raymond Courrière  
 Roland Courteau  
 Gérard Delfau

Jean-Pierre Demerliat  
 Michelle Demessine  
 Rodolphe Désiré  
 Marie-Madeleine  
 Dieulangard  
 Michel  
 Dreyfus-Schmidt  
 Josette Durrieu  
 Bernard Dussaut  
 Joëlle Dusseau  
 Claude Estier  
 Léon Fatous  
 Paulette Fost  
 Jacqueline  
 Fraysse-Cazalis  
 Claude Fuzier  
 Aubert Garcia  
 Jean Garcia  
 Gérard Gaud  
 François Giacobbi  
 Roland Huguet  
 Philippe Labeyrie  
 Tony Larue  
 Robert Laucournet  
 Charles Lederman  
 Félix Leyzour  
 Paul Loridant  
 François Louisy  
 Hélène Luc  
 Philippe Madrelle  
 Michel Manet  
 Jean-Pierre Masseret

Jean-Luc Mélenchon  
 Pierre Mauroy  
 Charles Metzinger  
 Louis Minetti  
 Gérard Miquel  
 Michel Moreigne  
 Robert Pagès  
 Albert Pen  
 Guy Penne  
 Daniel Percheron  
 Louis Perrein  
 Jean Peyrafitte  
 Louis Philibert  
 Claude Pradille  
 Roger Quilliot  
 Paul Raoult  
 René Regnault  
 Ivan Renar  
 Jacques Rocca Serra  
 Gérard Roujas  
 André Rouvière  
 Claude Saunier  
 Françoise Seligmann  
 Franck Sérusclat  
 Michel Sergent  
 René-Pierre Signé  
 Fernand Tardy  
 André Vezinhet  
 Marcel Vidal  
 Robert-Paul Vigouroux  
 Robert Vizet

**S'est abstenu**

M. Louis Brives.

**N'ont pas pris part au vote**

Georges Berchet  
 Eric Boyer  
 Henri Collard

Jean-Marie Girault  
 Jacques Habert  
 Pierre Laffitte  
 François Lesein

André Maman  
 Philippe Nachbar  
 Jean Roger

**N'ont pas pris part au vote**

M. René Monory, président du Sénat, et M. Roger Chinaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : ..... 307  
 Nombre de suffrages exprimés : ..... 306  
 Majorité absolue des suffrages exprimés : ... 154

Pour l'adoption : ..... 217  
 Contre : ..... 89

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.